L'Industrie minière face aux évolutions sociétales : quels impacts des attentes des populations et des collectivités locales sur le développement des projets miniers ?

Yao Gnamien

▶ **To cite this version:**

Yao Gnamien. L'Industrie minière face aux évolutions sociétales : quels impacts des attentes des populations et des collectivités locales sur le développement des projets miniers ?. Autre. Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, 2014. Français. NNT : 2014ENMP0086 . tel-01223396

HAL Id: tel-01223396

https://pastel.hal.science/tel-01223396

Submitted on 2 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ParisTech
INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES
PARIS INSTITUTE OF TECHNOLOGY

MINES ParisTech

Ecole doctorale n° 398
Géosciences, Ressources Naturelles et Environnement

Doctorat ParisTech

T H È S E

pour obtenir le grade de docteur délivré par

l'École nationale supérieure des mines de Paris

Spécialité "Techniques et Economie de l'Exploitation du Sous-sol"

présentée et soutenue publiquement par

Yao GNAMIEN

le 8 décembre 2014

L'industrie minière face aux évolutions sociétales : quels impacts des attentes des populations et des collectivités locales sur le développement des projets miniers ?

Directeur de thèse : **Damien GOETZ**

Jury

M. Nicolas CHEIMANOFF, Professeur, EMINES, Université Mohamed VI (Maroc)	Président, Rapporteur
M. Alain SISSOKO, Professeur, UFR Criminologie, Université F. Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)	Rapporteur
M. Patrice CHRISTMANN, Docteur, Direction de la Stratégie, BRGM	Examinateur
M. Damien GOETZ, Professeur, Direction de la Recherche, MINES ParisTech	Examinateur
M. Louis MARECHAL, Conseiller Politique, OCDE	Examinateur
M. Michel DUCHENE, Professeur, Centre de Géosciences, MINES ParisTech	Invité

T H E S E

MINES ParisTech
Centre de Géosciences
35 rue Saint-Honoré, 77300 Fontainebleau

« *Celui qui offre aux autres le rayonnement d'un comportement aimable, fait non seulement le bonheur des autres, mais aussi son propre bonheur* ».

Félix Houphouët-Boigny (1905-1993)
Premier Président de la République de Côte d'Ivoire
de 1960 à 1993

A tous les défunts de mon village de Koffikro,

A tous les défunts de ma grande famille Agoualè Kouamé de Koffikro, en particulier mes grands-parents :Gloya Allany, Akanza Kouassi, Gloya Siènou dit Mamie Siènou, et mes oncles Edja Kouassi, Kouakou Amani dit Ballon,

A mon grand-père Owa Kouassi dit Amgboudjou,

A mon grand-père Assiénin Yao dit Kpakpoko,

A mon oncle, Kouassi Kouassi dit Akoudoun,

A mes Oncles Anaki Konan, et Zoumanan Traoré dit Babakan,

A ma mère Kouassi Amlan dit Kpèmaba,

A mon père Gilbert Konan Kouakou dit Appolo,

A mon père N'Dri Gnamien,

A mes frères et sœurs défunts Kouakou Arsène dit le gros,
Kouakou N'guessan Eugénie dite Eugeun,
Kouakou Affoué Madeleine dite Sokobou »,

A ma fille décédée Gnamien Marie-Noël,

A ma mère Kouassi Adjoua Yvonne dite Trotè,

A tous mes Maîtres trop tôt disparus,

A tous ceux qui m'ont aidé et qui sont privés de liberté,

A tous ceux à qui je dois dans ma vie

A tous ceux qui m'ont apporté aide et soutien à la prison civile de Bouna en ma qualité de détenu politique

A tous mes geôliers de la prison civile de Bouna,

A tous mes compagnons de cellule de Bouna,

A tous mes maîtres de par le monde,

A tous mes amis et connaissances,

A mon compagnon de lutte Zézé Koffi Justin Roland dit « Zèze Koff
affectueusement appelé « ATTO »trop tôt disparu que je ne cesserai jamais de pleurer,
A mon ami Curtis Souanga Kouassi trop tôt disparu,
A mon compagnon Dr. Narcisse Ehoussou, disparu au moment où j'achève cette thèse,

A Madame Yvonne Gnamien et nos enfants : François, Jean-Claude, Honorine, Marius, Eric, Laurence, Reine,
que j'ai souvent abandonnés dans le cadre de ce travail,

A tous mes cousins et cousines,

A tous mes neveux et nièces,

A toutes celles et tous ceux qui ont passé des nuits blanches et des jours sans fin
à m'aider à terminer cette thèse,

A tous ceux et tous celles qui m'ont aidé financièrement et moralement dans le cadre de ce travail

A tous ceux et toutes celles que j'aime.

Avant-propos

En 2006, nous avons jeté les bases de ce projet de thèse en étant convaincu que le phénomène des manifestations contre les projets miniers serait encore une de ces nombreuses pathologies spécifiques aux pays en développement. Les années sont passées et nous avons compris que la contestation des projets miniers est devenue une tendance lourde de l'industrie minière au XXIe siècle. Dès lors, nous plaidons pour que tous comprennent que la conduite de notre travail s'est inscrite dans une analyse qualitative de ce phénomène des temps nouveaux qui est devenu une vraie menace qui pèse sur la croissance de l'industrie minière. C'est la raison pour laquelle, nous avons mis de côté des données statistiques relatives aux quantités de telle ou telle ressource minière produite dans la mesure où dans notre entendement tout projet minier où qu'il se localise et quelle que soit la quantité de substance produite concourt au progrès et à l'enrichissement global. Ce qui fonde donc notre analyse qui se mène dans une perspective mondiale dans un premier temps et singulièrement africaine dans un deuxième temps est juste de savoir si oui ou non des projets miniers existent dans tel ou tel pays et si oui ou non, des manifestations hostiles au développement de ces projets y ont eu lieu au moins une fois. Le fait que ce phénomène se vive aussi bien dans les pays démocratiques que dans les pays non démocratiques, aussi bien dans les pays développés que dans les pays non développés, nous donne l'occasion de saluer ceux qui ont aidé à asseoir comme sujet d'étude cette problématique qui est devenue presque banale aujourd'hui alors que cela n'était pas évident quand nous l'évoquions pour la première fois dans cette prestigieuse institution qu'est l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, il y a huit ans.

L'universalité des Mobilisations contre les projets miniers indique donc que la place qu'occupe tel ou tel pays dans la hiérarchie mondiale, continentale ou régionale de la production ou de la consommation de telle ou telle substance minérale n'est pas un discriminant décisif pour déduire que les Mobilisations contre les projets miniers constituent une menace pour l'avenir de l'industrie minière. Finalement, ni l'étendue du pays, ni la démographie, ni le Produit Intérieur Brut, (PIB), ni le PIB par habitant, ni le taux de pauvreté ou autre indicateur de richesse n'ont influencé la portée et l'ampleur des manifestations contre les projets miniers.

De la Roumanie au Niger, en passant par la Grèce, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Maroc, la Papouasie Nouvelle Guinée, le Mali, le Mexique, le Chili, le Pérou, l'Argentine, le Canada, la France, l'Allemagne, la Birmanie, l'Inde, la RD Congo, les mobilisations contre les projets miniers sont devenues plus un problème de société qu'une donnée géopolitique. Notre travail met donc en évidence l'importance de l'industrie minière pour le progrès humain, prévient que cette industrie est confrontée à l'hostilité des populations locales sous toutes les latitudes, y compris en Afrique[1], et fait des propositions de solutions aux manifestations contre les projets miniers, dans un cadre international et africain ensuite.

[1] Philippe Chalmin, *Cyclope, les Marchés mondiaux 2011*, Paris, Economica, 2011, p.463. Selon l'auteur, « ce qui se passe en Afrique, c'est ce qui s'est passé en Australie il y a vingt ou trente ans. Le nombre de transactions dans cette région du monde a augmenté de 40,7% en 2010, alors que l'Afrique de l'ouest apparaît comme la zone la plus convoitée. Avec des réserves estimées entre 250 millions et 500 millions de tonnes, dont une bonne partie à 65% de teneur en métal pour le fer, (soit le niveau des meilleures mines australiennes), ces gisements séduisent. Qui plus est, la compression des marges dans les régions développées accentue aussi la nécessité de se diversifier géographiquement. En Australie et au Canada, les coûts de main-d'œuvre, de transport et de matériel augmentent. Selon un rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, les coûts de production de l'or malien seraient les plus bas d'Afrique ».

Nous souhaitons que ce travail aide les promoteurs de projets miniers et toute autre personne intéressée par l'avenir de l'industrie minière à comprendre que les critères qui président à la décision d'ouverture des mines ont changé. Alors qu'ils étaient des critères financiers pendant la colonisation, et des critères géopolitiques au lendemain des indépendances dans les années 1970-1980, ils sont désormais des critères sociétaux. Dès lors, il faut s'attendre à ce que les législations minières reflètent davantage le consensus entre acteurs étatiques et non étatiques et que finalement l'industrie soit placée sous le signe de l'autorégulation des entreprises minières qui finissent par être les vrais otages des Mobilisations contre les projets miniers devant l'incapacité des Etats à user de la force légitime pour assurer et maintenir l'ordre et la sécurité autour de ces projets miniers.

Ceci étant, que tous ceux qui ont cru en ce projet de thèse qui fait suite à notre sujet de fin de cycle au CESAM[2] 1997 à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris sur le site de Fontainebleau, trouvent ici l'expression de notre infinie reconnaissance et de notre gratitude toujours renouvelées.

Nous remercierons en tout premier lieu l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers la Présidence de la République, incarnée tour à tour, par SEM Henri Konan BEDIE, SEM Laurent GBAGBO, SEM Alassane OUATTARA, qui a accompagne financièrement, moralement et politiquement cet important projet. Nous remercions également l'Etat français à travers ses outils de coopération pour nous avoir octroyé une bourse d'étude de six mois en 1997, ce qui a favorisé notre tout premier séjour à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris. Nous associons à ces remerciements l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire pour toute l'attention qu'elle a accordée à notre projet en nous permettant de venir régulièrement en France afin de poursuivre et de finir cet important travail, ainsi que la Société des Mines d'ITY dont les Directeurs Généraux successifs, Feu Philippe Palanque et Daniel Yaï ont accepté très tôt de soutenir ce projet.

Que la Société Ivoirienne de Banque à travers sa Direction Générale, son Service des Contentieux et la Direction de l'Agence SIB 2000 à Abidjan, l'Agence Air France d'Abidjan et l'Agence IDEAL Voyage à Abidjan soient vivement remerciés pour leur soutien inestimable.

Que tous nos encadrants : MM. Damien Goetz, Directeur de Thèse, Michel Tijani, Directeur de Recherche, responsable du Doctorat TEES, Michel Duchêne, Hedi Sellami, Directeur du centre de Géosciences à Fontainebleau, Faouzi Hadj Hassen, Hugues Accarie, et leurs différentes et différents collaborateurs et collaboratrices : Dominique Vassiliadis qui a assuré la mise en forme de notre travail, Evelyne Peryrillou, Brigitte Breda, Maryse Séjourné, Fernande Fassy, Alain Quantin, Christophe Debaque, Marie-Philomène Petitimbert, Claudie De Vreese, Sandrine Motte, Pichot Michel, Joël Maupin, Bouillard Farid, Catherine Leclair, soient remerciés.

Que mes « *pères et mères* » dont certains ne sont plus de ce monde, -ce qui n'altère en rien ma dette de reconnaissance envers eux- qui ont forgé mon caractère et encadré mes premiers pas en croyant en mes capacités à conduire ce travail : M&Mme Louis et Vincennette Sadoul, Le Président Laurent Dona-Fologo, Le Président Noël Nemin, Le Ministre Paul Gui Dibo, Le Ministre Yed Esaïe Angoran, Le Ministre Ezan Akélé, Le Ministre d'Etat Léon Konan Koffi, Le Ministre Faustin Kouamé, SEM Le Ministre Bernard Ehui Koutoua, Le Ministre Mohammed Lamine Fadika, Le Ministre Anzoumana Moutayé, Le Doyen Louis Gomis Brou, Le Président Joseph N'Zi, Le Préfet Touré Abdoulaye, Le Préfet Georges Dreesen, Le Préfet Gilbert Hori Ahipeaud, Le Préfet Mahama Gbané, Le Doyen Alfred Brou Kouassi, Oscar Kouassi Oussou, Mme Joseph Kouassi, Antoine Adou, Dr. Bertin Ya Daouda, Jean Likane Yagui, Essis Kouamé, Daniel Yaï, Le Doyen Bootti Bi Zoua, Victor Za Bi Kouadio, Coulibaly Siaka, Guély Droh, Angou Abé, M'Bé Adou, Gbonké Kessé, Kouadio Dibi, Dr. Diabaté Abdramane, Wilson Dian Kouamé, Koné Nouho, Raymond Sidibé, Joseph Aké, Pr. Jean Camille, Frih Kouassi, Van Tiet Le, Hériard Dubreuil, Coulibaly Djabiga, Augustin Tahua, Honoré Ouffouet, Victor Séa,

[2] CESAM : Centre d'Etudes Supérieures en Administration Publique des Mines

Appolos Oyé, Essoh Botty, Djacobri Tanoh, Gaston Brou Saouré, El Hadj. Doumbia Vamé, SEM Daniel Kédem, David Yobo Yobo, Stéphane Brabant, Carlo Campiglio, Sauvade Marius, Le Doyen Alexandre Koné Kolo, Coulibaly Kpanatio, le Doyen Sanogo Amara, Tiécoma Diomandé, Gnénéfori Soro dit Adjoukoua, Amani Kouakou dit Ballon, Kouassi Adia, Nicolas N'Dri Kouamé, Joseph Awana, Silué Kanaga, Isabelle Andé, soient éternellement remerciés.

Que Messieurs et Mesdames Guy Barbier, Pascale Nalon, Patricio Flores, Sylvie Lardeur, Mauricette Pichot, Laura Andriamasinoro et Pierre Belghali, constituant le personnel de la bibliothèque de l'Ecole des Mines à Fontainebleau soient également remerciés.

Nos remerciements sincères vont aussi à tout le personnel de la résidence Raymond Fischesser à Fontainebleau. Merci à, Lucie, Valérie, Catherine et Pedro.

Que l'ensemble de la Direction du corps enseignant du Centre d'Etudes diplomatiques et Stratégiques de Paris : Pr. Pascal Chaigneau, Dr. Emmanuel Caullier, Pr. Feredoum Khavand, Pr. Jean-Marc Deleershnyder, Pr. Thierry Garcin, Pr. Fouad Nohra, SEM Hassen Fhoda, Mme Elisabeth Chamot soient remerciés.

Que tous ceux qui m'ont aidé financièrement et moralement (que ceux que j'aurais omis me pardonnent mon imprudence) à supporter les frais de voyage et de séjour en France avant et après l'inoubliable année 2011, afin de me permettre de terminer cette thèse soient remerciés. Que MM. Le Président Laurent Dona-Fologo, Le Général Issouf Koné, Le Préfet Paul David N'Zi, L'Ambassadeur Jacques Anoma, Le Ministre d'Etat Ahmed Bakayoko, Alain Kouadio, Le Ministre d'Etat Charles Dibi Koffi, Le Ministre François-Albert Amichia, Le Ministre Gnamien Konan, SEM Claude Béké, SEM Roger Gnango, Michel N'ZI et Madame, Le Premier Ministre Jeannot Ahoussou Kouadio, Le Ministre Alcide Djédjé, Sylvain N'Da, Philippe Pallanque, SEM Emile Ilboudo, SEMme Tabalech, Mme Adèle Djédjé, Benjamin Djédjé, Jules Kouadio, Dr. Robert Yobou, Honorat de Yédagne, Gaston Brou Saouré, J.B. Okoma, Abel Doualy, Gilbert Bandama Kouassi, Le Préfet Gbané Mahama, Le Préfet Zamélé, Franck Armand Zagbayou, Daniel Yaï, Emmanuel Kalou, Daniel Gbaka Dagrou, Yao Kouassi, El Hadj Vamé Doumbia et son épouse, Pr. Emmanuel Konan, Madeleine Ahou Djomo, Alphonse Yakoua d'Italie, Jean Yagui Likane, Mme Lerro Brou, Emma Fally, Yvonne Gnamien, François Gnamien Owa Kouassi N'Dja, Pascal Koua, Honorine Gnamien Amoin, Catherine Kra Affoué, Bouaké Bakayoko, Grégoire Ahononga, N'Guettia, Dr Ettien N'Da, Jaber Adou, Edith Konoumi Ahou, Moustapha Kouao Bilé, Amara Samaké, Marius Ayoro, Eliane Djobi, Hassane Ouattara, Pascal Koua, Jeanine Salma, Roger Touboui, Touré Fah, El Hadj Koné Fousseny, Alexis Koffi Yao dit Gouverneur, Célestin Koko, Stéphane Kassi, Yves Brou Damet, Traoré Lamine, Boa Tano dit TG, Célestin Koko, Sall Badara Alioune.

Que tous ceux qui nous ont accompagné dès 2006 et ceux qui nous accompagnent aujourd'hui (nous ne saurions les citer tous) trouvent ici, l'expression de nos remerciements et de notre gratitude. Ce sont M&Mme Louis & Vincennette Sadoul, Le Président Laurent Dona-Fologo, Le Premier Ministre Daniel Kablan Duncan, Le Président Noël Nemin, Le Président Mamadou Coulibaly, Le Premier Ministre Jeannot Ahoussou Kouadio, Le Premier Ministre Pascal Affi N'Guessan, Le Général Issouf Koné, Le Ministre d'Etat Charles Dibi Koffi, Le Ministre d'Etat Hamed Bakayoko, Alain Kouadio, Le Ministre Atsain Achi, Le Ministre d'Etat Léon Konan Koffi, Le Ministre d'Etat Emile Constant Bombé, Le Ministre Esaïe Yed Angoran, Le Ministre Ezan Akélé, Le Ministre François Albert Amichia, Le Ministre Hubert Oulaï, Le Ministre Léon Monnet Emmanuel, Le Ministre Mohammed Lamine Fadika, Le Ministre Emmanuel Guy Alain Gauze, Le Ministre Pierre Kipré, Le Doyen Camille Aliali, Le Doyen Jean konan Banny, Le Doyen Maurice Séry Gnoléba, Le Doyen Lambert Kouassi Konan, Le Doyen Brou Gustave, Le Pr. Alphonse Djédjé Mady, Le Ministre Nicolas Kouassi Akon, Le Président Boa Thiémélé Edjampan, Le Général Lath, Le Doyen Augustin N'Zi Assamoi, Mme La Ministre Christine N. Adjobi, Mme La Ministre Emilienne Assa Bobi, Mme La Ministre Henriette Adjoua Lagou, Le Ministre Adjoumani Kobenan Kouassi, Le Ministre Anzoumanan Moutayé, Le Ministre Désiré Dallo, Amédée Couassi Blé, Bernard Koffi

N'Guessan, Sangolobé Coulibaly, Le Doyen Diéla Thiéoulou, SEM Bakayoko Valama, SEM Claude Béké, SEM Roger Gnango, SEM Daniel Kédem, Jules Kouadio, Hériard Dubreuil, Jésus Prieto, SEM Robert Djériou Ly, SEM Robert Djériou LY, SEM. Jacques Anoma, SEMme Marie Gosset, Le préfet Hors Grade Gervais Coulibaly Délinpelna, Le Préfet Yao Kouakou, Le Préfet Parfait Gohourou, Le Préfet Joseph Kpandro, Le Préfet Paul David N'Zi, Le Président Joseph N'ZI, Le Président Gueï Momi dit chairman, Benjamin Djédjé, LE Van Tiet, Le Colonel Logbo, Le Cdt Kouassi Dua, Le Colonel Mirassou, Pr. Niamkey Koffi, Jacques Kouassi Dongo, Touré Fah, Jean-Marie Ahoussou, Stéphane Brabant, Pr. Emmanuel Konan, Bilé Djémléou, Abel Doualy, Agness Nindjin dit M. le Directeur, Alexis Noumé, Alexis Yao Koffi dit Gouverneur, Alfred Kouakou Yao, Alphonse Koué Bi, Alphonse Yakoua, Amara Sanogo, Angou Abé, Anicet Djabi, Antoine Adou, Antoine Akou N'Guessan, Appolos Oyé, Aristide Bobo Zadi, Assé Alafé, Atto (Attoban), Augustin Kouamé, Bakayoko Dramane, Ballo Bi Toto Jerôme, Bally Ferro, Bamba Mafoungbé, Barthlémy Gnépa, Barthlémy N'Dri, Bêh Diabaté, Benjamin Kouadio, , Benoit Anvo, Bertin Kouadio Konan, Bouaké Bakayoko, Brou Ahou, Brou Frondo, Bruno Kouakou, Bruno N'Zi, Carlo Campiglio, Christine Zokou, Christophe Koudou, Claude Emolo, Constant Mahilé, Coulibaly Djabiga, Coulibaly Sangolobé, Curtis Souanga Kouassi, Daniel Yai, Dao Tiémoko, Dembélé Yahaya, Désiré N'Zi (David fils), Diabaté Bêh, Didi (Dir. Géologie), Didier Drogba, Didier Yao Kouamé, Diomandé (Sodemi), Djacobri Tano, Djibril Sangaré, Dorce Frédéric, Doyen Ben Ismaël, Doyen Daniel Gbaka Dagrou, Doyen Roger Kocan, Doyen Yao (père Patrice Yao), Dr. Alphonse Yao Kouamé, Dr. Assi Kacou, Dr. Assouan, Dr. Bertin Ya Daouda, Dr. Diabaté Abdramane, Dr. Joachim Gballou Zébé, Dr. M'Bé Adou, Dr. Nicolas Guihoa, Dr. Robert Yobou, Dr. Yao Kouassi, Dr. Narcisse Ehoussou, Dramane Bakayoko, El Hadj Doumbia Vamé et son épouse, El Hadj Koné Fousseny, Emmanuel Dian Kouadio, Emmanuel Kouakou Kouadio dit tonton Manou, Essis Kouamé, Etienne Jean Koffi Koffi, Evariste wantché, Fah Touré, Firmin Fiessou, Franck Ouffouet, Franck Armand Zagbayou, François Kouadio, Frih Kouassi, Gabriel N'Zi N'Guessan, Gbané (Le temps), Gbonké Tia Martin, Georges Ahoba, Germain Akoubia, Germain N'Dri, Gervais Kouamé, Gilbert Bandama Kouassi, Gilbert Konan, Gnépa Barthlémy, Henri Lobou (DM), Hilaire Gnohité Gomet et Mme, Honorat de Yédagne, Honoré Kouassi, Honoré Poda, Honoré Zolobé, Honoré Ouffoué, Ibrahim Coulibaly, Iti Moh, Jacques N'Dri, Jean-Marie Langui, JB. Okoma, Jean Aman Koffi, Jean N'Zi (Jeannot), Jean Yagui Likane, Jean-Albert Niansounou, Jean-Baptiste N'Dri Koffi, Jean-Baptiste Akrou, Jean-Baptiste Kassy, Jean-Etienne Koffi Koffi, Jean-Jaurès Bandaman, Jean-Marie Anaky, Jean-Pierre Kassy, Jerôme N'Da, Jerôme Séni Yao, Joël Tiéhi, José Ori Bahi, Joseph Awana, Joseph Bilé Bléoué, Joseph Koudugnon Ballet, Joseph Kramo N'Guessan, Joseph N'Guetta, Julien Anaky, Julien Gogbé, Koffi Aka, Koné Téna, Koné de Bouna, Kouakou Tapé, Kragbé Titikpeu, Landry Ouraga, Laubouet (Sodemi), Laurent Pokou, Lazare Lath, , Le Doyen Bonzou, Le Doyen Gaston Brou Saouré, Le Doyen Ipaud Lago, Le Doyen N'Gbain N'Guessan, Le Doyen Oula¨Tiémoko Prosper, Le Doyen Paul Pépé, Le Doyen Tahi et ses collègues de bureau, Le Doyen Polno Sanogo, Le Doyen Lucien Gouali Pregnon, Le Doyen Zogba,Le Doyen Télesphore Ziri, Léon Youan Botti, Les Gourous (PDCI), Les enfants Traoré Zoumanan et Traoré Korotoum à Bouaké, Léto Gbizié, Louis (Divo), Ludovic Yamien, M& Mme Chafic, M&Me Louis et Vincennette Sadoul, Nicolas N'Dri Kouamé, M&Mme Brou (Marie-José), M&Mme Comara, M&Mme Katé, M&Mme Yahaut (Marie-José), M&Mme Akpangni, Manassé Mémel, Marc Antoine (Hono), Marius Gnamien, Marius Sauvade, Marshall Balou, Martin Tia Gbonké, Me Amany Kouamé, Metch Adjé Silas, Michel Gbagbo, Michel Kouamé, Michel N'Zi et Mme N'Zi, Mme Abiba Django, Mme Adé (Attoban), Mme Adèle Djédjé, Mme Adèle N'Djoré, Mme Agathe Yapo, Mme Aïcha Koné, Mme Akélé (Sib), Mme Albertine Kouassi Kouassi, Mme Amandine Gogbé, Mme Amy (Sénégal), Mme Ange Roseline Soro Lath, Mme Audrey Konan, Mme Ayoro née Amenan N'Dri, Mme Bernardette Grébo, Mme Bertine Kouakou Aya et Enfants, Mme Cathérine Kra, Mme Chantal Béhé, Mme Charlotte (Attoban), Mme Charlotte Le clair, Mme Christine Konan (Moh Tanou), Mme Coralie Gnahoua, Mme Déborah Païbo, Mme Diane Diplo, Mme Dominique Zakpa, Mme Dorothée Tré Mognon, Mme Dr. Kacou Eloise, Mme Edith Konoumi Ahou, Mme Eliane Djobi, Mme Elisabeth Yebouet, Mme Emmanuela Konan, Mme Georgette Alébé, Mme Georgette Gohi, Mme Gisèle Ehoussoud, Mme Gnamien Yvonne et Enfants Gnamien : François, Jean-Claude, Honorine,

Marius, Eric, Laurence, Reine, Mme Georgette Gohi, Mme Hélène Dan, Mme Hélène Zago, Mme Henriette Seroy, Mme Jeanine Salma, Mme Julia Sidibé, Mme Kanga Kra, Mme Kanga Loukou dite Moma, Mme Kathleen Short, Mme Konan Rose, Mme Kouakou Delphine, Mme Kouamé (Sib), Mme Kouassi (TreichvilleMme Louise Zrango (Sodemi), Mme Louise N'Dri Amoin, Mme Louvel Nono (Toulouse), Mme Madeleine Ahou Djomo, Mme Maho (Sodemi), Mme Mai Kamara, Mme Marcelline Obodou, Mme Mariam Kouao, Mme Mariam Touré (Sib), Mme Marie-Laure Kindo, Mme Marie-Louise N'Zi, Mme Marie-Thérèse Anaky Konan, Mme Marlène Sikah, Mme Nadia (Palais), Mme N'Goran née Camara Tata, Mme N'Guessan née Gou Ida, Mme N'Guessan(Sib), Nicole N'Dri Ahou, Mme Nina Ayoro, Mme Odette Konan, Mme Patricia Séry, Mme Pristasova Lubica, Mme Rebecca Gogbé, Mme Rachèle Piot, Mme Sabine Gnamien, Mme Sali Coulibaly, Mme Sali Ouattara, Mme Sandrine Bongongui, Mme Séry (Palais), Mme Solange (LDF), Mme Tanou Allany, Mme Tatiana (Sib), Mme Carole (Sib), Mme Thérèse Kouassi Akissi, Mme Vanga (Sodemi), Mme Viviane Kouadio N'Guessan, Mme Ayoro Brigitte, Mme La Doyenne Christine Zékou, Mme Koné Kouyomoni, Mme Madeleine Ahou Djomo, Moussa Touré, N'Da Sylvain, Nouho Koné, Nst Koffi's, Octave Nobiné, Ouattara Abou (Dakar), Parfait Yapi, Pascal Koua, Patrice Kouté, Patrice Yao, Paul Okon, Paul Philippe (Radio CI), Paul Soro Souagnon, Paul Yébouet Kouamé, Péhé Edy, Philibert Kouassi Kouadio, Philippe Kouamé Konan (Adjt), Philippe Kouamé N'Guessan dit Abass, Philippe Pallanque, Pierre Blé, Pierre Koffi Kouadio dit Pépoint, Pierre Kouassi Kouamé dit KKP, Pierre Kramo, Prince Albert Adingra et son épouse, Mme Pristasova Lubica, Raymond Sidibé, Mme Rebecca Gogbé, Rémy N'Zi, Roger Koné, Roger Touboui, Roland Sisin, Romain Porquet, Sall Alioune Badara, Sanogo Mamadou (DG Solde), Savané Sy, Séraphin Boni, Serge Gboguet, Serge Konan N'Zi, Séry Zokou, Siméon Kouakou N'Dri, Soro Doh Siélé, Souaré Mamady, St Joseh Gadji Céli, St Joseph Gadji Céli, Stanislas Noël Koffi Gnamien, Stanley Pono, Stéphane Kassy, Taï Doué, Thierry Yao (Enstp), Thierry Yao (Sodemi), Timothée Yao N'Guessan, Vincent Yayaud, Yao Kouassi, Yapo Bessékon, Yobouet Konan, Yves Brou Damet…. Soient remerciés.

Résumé

Depuis le début des années 1990, quasiment partout dans le monde, les communautés riveraines des projets miniers s'opposent au déroulement des travaux d'exploitation. Ce phénomène s'observe aussi bien dans les pays développés que dans les pays non développés. Il se vit également dans les pays démocratiques comme dans les pays non démocratiques.

Le contexte international post-guerre froide qui préside au déroulement des projets miniers ne permet pas aux États producteurs de mettre fin à ces mouvements de protestation par l'usage de la force. En conséquence, les opérateurs miniers, la plupart des entreprises multinationales sont très souvent obligés de voir leurs investissements être l'otage du désir des populations et des collectivités locales d'être associées aux décisions de mise en valeur des ressources minières situées dans leur environnement immédiat.

La levée de ces Mobilisations quand elles ne sont pas anticipées contenues et bien comprises demande de longues séances de négociations avec les manifestants, faisant peser sur les coûts de production des hausses inconsidérées susceptibles de provoquer des perturbations graves des marchés mondiaux des produits miniers. Cette défiance des populations est amplifiée par les moyens modernes de communication au point qu'elles sont devenues de vraies menaces sur la profitabilité des projets miniers et sur l'avenir des l'activité minière.

La recherche des causes laisse apparaître que bien que ces manifestations contre les projets miniers soient connues depuis longtemps, c'est la mondialisation qui leur donne l'ampleur et l'intensité qu'elles ont aujourd'hui.

Convaincu qu'elles sont loin de prendre fin si des solutions appropriées ne sont pas envisagées, nous avons tenté de proposer des solutions à leur atténuation pour éviter de désorganiser l'activité minière dans le monde.

Afin de justifier la détermination à proposer des solutions à ce problème, la première partie de ce travail démontre que l'industrie minière est le catalyseur et le socle de la croissance économique moderne et que par conséquent, toute perturbation de la sécurité des approvisionnements en produits miniers mérite une mobilisation de la communauté internationale.

A travers la deuxième partie, les Mobilisations contre les projets miniers sont analysées dans une perspective historique et spatiale. La conclusion montre que ces actions de défiance sont loin d'être des revendications à caractère idéologique. Elles sont tout simplement l'expression d'une requête contemporaine qui consiste à intégrer dans les décisions de mise en valeur des ressources minières les principes sur lesquels repose la mondialisation à savoir : le respect du droit au développement collectif et individuel, le respect des droits humains dont le droit à l'environnement et la participation des communautés ou des individus à la prise de toute décision pouvant avoir des conséquences sur leur existence.

Dans une troisième partie, il est démontré que le Continent africain est devenu le nouveau pôle de développement minier depuis la fin de la guerre froide. Dans ces conditions, les nouveaux Codes miniers ont choisi de prendre en compte la question du développement des zones riveraines des projets miniers afin que l'activité minière soit socialement responsable.

Les tentatives de solutions apportées et les institutions conçues pour leur mise en œuvre dans ce nouvel eldorado sont loin de mettre durablement la plupart des projets miniers qui y sont entrepris à l'abri des colères des manifestants. Toute chose qui expose l'économie mondiale à d'éventuels chocs qui seraient préjudiciables à la paix et à la sécurité internationale.

Dans ces conditions et en guise de conclusion, il faut souhaiter dans un premier temps, que la communauté internationale se saisisse de la question pour organiser un sommet mondial sur l'avenir de l'industrie minière au XXIe siècle, et que soit créé un Fonds Mondial au service du Développement des Communautés Affectées par les Projets Miniers (FMDCAPM).

Dans un deuxième temps, il faut envisager à l'échelle des États producteurs, que les politiques minières nationales soient le reflet d'un véritable consensus entre les États, les entreprises minières et les collectivités locales en insistant sur la nécessité de doter ces dernières de Fonds d'Investissement alimenté par chaque projet.

Finalement, et toujours à l'échelle des États, il est à souhaiter que la recherche de solutions à apporter aux préoccupations tant sociales qu'économiques des zones affectées par les projets miniers soit confiée à une Autorité Nationale Autonome (ANA) qui saura négocier indépendamment des services gouvernementaux au mieux des intérêts des collectivités et populations locales.

Abstract

Since the beginning of the 1990s, almost throughout the world, bordering communities of mining projects oppose the proceedings of mining exploitation works. This phenomenon occurs in developed countries as well as in developing countries. It is also present both in democratic and in non democratic countries.

The post-cold war international context which presides over the progress of mining projects does not allow the producing States to use force to put an end to these protest movements. Consequently, mining operators and most multinational companies very often see their investments being the hostage of the desire of populations and local communities being associated with the decision-making dealing with the development of the mining resources located in their immediate environment.

When they are not anticipated, contained and well understood, the ending of these mobilizations requests long sessions of negotiations with the demonstrators, leading to unreasonable increases of production costs likely to cause severe disturbances of the world markets of the mining products. This mistrust of the populations is amplified by the modern means of communication so that they have turned to be real threats on the profitability of mining projects and on the future of the mining activity. The search for the causes shows the fact that although these demonstrations against mining projects are known for a long time, globalization does give them their current extent and intensity.

Since we are convinced they are far from coming to an end if appropriate solutions are not considered, our work tries to offer solutions to their mitigation to avoid a disrupting in the world mining activity. To justify the determination to offer solutions to this problem, the first part of this work proves that the mining industry is the catalyst and the base of the modern economic growth and that, consequently, any disturbance in the safety of mining product supplying deserves a mobilization of the international community.

In the second part, the mobilizations against mining projects are analyzed in a historical and spatial perspective. The conclusion shows that these mistrust actions are far from being ideological claims. They are simply the expression of a contemporary request which consists in integrating into mining resource development decisions the principles globalization is based on the respect for the right to collective and individual development, the respect for human rights, including the right to the environment and the participation of communities or individuals in any decision-making that may affect their lives.

In the third part, it is proved that the African continent has turned to be the new mining development pole since the end of the cold war. In these conditions, the new Mining codes in Africa try to address the issue of Community development in order to build a social responsible mining sector. The attempts of solutions and the institutions designed for their implementation in this new El Dorado are far from durably avoiding the anger of the demonstrators against most mining projects undertaken there, anything that could expose the world economy to possible shocks which would be harmful to peace and international safety.

In these conditions and as a conclusion, it is first of all necessary to wish that the international community be concerned by this issue to organize a world summit on the future of the mining industry in the 20th century, and that a World Fund in the service of the Development of Communities Concerned by Mining Projects (FMDCAPM) be created.

Secondly, one must consider, at the scale of the producing States, that the national mining policies be the reflection of a real consensus between the States, the mining companies and the local authorities by insisting on the necessity of giving the latter ones Investment funds fed by each project. Finally, and always at the scale of States, it is to wish that the search for solutions to be brought to both social and economic concerns of the zones affected by the mining projects be entrusted to an Autonomous National Authority (ANA) which will know how to negotiate at best, independently from governmental authorities, the interests of communities and local populations.

Table des Matières

Avant-propos 7
Résumé et Abstract 13
Liste des Figures et Tableaux 21
Liste des Abréviations 23

Introduction générale 25

Première partie : L'industrie minière comme socle de la richesse des nations

Chapitre 1 - L'industrie minière comme catalyseur de croissance 37

Introduction 37

I.1.1 - L'Etat-nation comme détonateur de la productivité 38

I.1.1.1 - L'Etat-nation et le statut juridique des ressources naturelles 38
I.1.1.2 - Le rôle économique des Etats-nations 39

I.1.2 - La richesse des Etats-Nations dans une perspective historique 43

I.1.2.1 - La richesse des Etats-Nations de la naissance des Etats-nations à la révolution industrielle 43
a) La richesse des Etats-nations est faite d'actifs naturels 43
b) L'apport de l'industrie minière 43
I.1.2.2 - La richesse des Etats-nations à partir de la révolution industrielle 45
a) La richesse des Etats-nations est faite d'actifs produits 45
b) Mesure de la croissance économique 47
c) La signification économique de la croissance économique 47
d) L'apport de l'industrie minière 49

Conclusion 50

Chapitre 2 : L'industrie minière dans l'économie internationale 51

Introduction 51

I.2.1 - Les métaux précieux, socles du Système Monétaire International 51

I.2.1.1 - Le système monétaire métallique et ses conséquences sur l'industrie minière 52
a) Le bimétallisme 53
b) Le monométallisme 57
I.2.1.2 - La fin du système monétaire métallique et ses conséquences sur l'industrie minière 58

I.2.2 - Les produits miniers comme piliers du commerce international 59

Conclusion 62

Deuxième partie : Les Mobilisations Communautaires dans l'Industrie Minière, effets de la Mondialisation ou Résurgences des nationalismes des ressources ?

Chapitre 1 – Les coûts sociaux et environnementaux des projets miniers comme sources des Mobilisations Communautaires dans l'industrie minière 65

Introduction 65

II.1.1 - Les Mobilisations Communautaires dans l'industrie minière avant la fin de la guerre froide 66

II.1.1.1 - 1492 – 1850 : la lutte contre l'esclave minier en Amérique latine 67
a) Les évolutions sociétales majeures de 1492 à 1850 67
b) Le modèle de croissance de l'industrie minière adopté 67
c) Les attentes des populations locales 69
II.1.1.2 - 1850 – 1945 : la lutte pour l'appropriation de la révolution industrielle 69
a) Les évolutions sociétales majeures 69
b) Le modèle de croissance de l'industrie minière adopté 71
c) Les attentes des populations locales 72
II.1.1.3 - 1945 – 1990 : le nationalisme des ressources 72
a) Les évolutions sociétales majeures 72
b) Le modèle de croissance de l'industrie minière adopté 73
c) Les attentes des populations locales 73

II.1.2 - Les mobilisations communautaires dans l'industrie minière à l'ère de la mondialisation : rejet du consensus de Washington et promotion de la responsabilité sociétale des acteurs 75

II.1.2.1 - Les mobilisations communautaires post-guerre dans l'industrie minière : la lutte contre la pauvreté 75
a) Les évolutions sociétales majeures 75
b) Le modèle de croissance de l'industrie minière après la guerre froide 77
c) Les attentes des populations locales 77
II.1.2.2 - La sociologie des mobilisations communautaires post-guerre froide 80
a) La typologie des mobilisations communautaires 80
b) Les conséquences des mobilisations communautaires post-guerre froide sur l'industrie minière 82
c) La cartographie des mobilisations communautaires post-guerre froide 86

Conclusion 87

Chapitre 2 - L'internationalisation des Mobilisations Communautaires dans l'industrie minière : le temps de nouvelles réglementations pour un nouvel ordre minier 89

Introduction 89

II.2.1 - La gouvernance globale de l'industrie minière comme nouveau modèle de croissance de l'industrie minière 90

II.2.1.1 – La gouvernance globale de l'industrie minière : conception et finalité 90
a) Définition de la gouvernance globale de l'industrie minière 90
b) Le cadre de réflexion stratégique de la gouvernance globale de l'industrie minière 90

II.2.1.2 - La Responsabilité sociétale comme outil opérationnel de la gouvernance globale de l'industrie minière 96
a) La Responsabilité Sociétale : définition et évolutions 96
b) Les objectifs que s'assigne la Responsabilité Sociétale des Acteurs 97
c) Les nouveaux paradigmes du développement comme l'échec du Consensus de Washington 100
d) La finalité de la pratique de la Responsabilité Sociétale des Acteurs 102
e) La finalité de pratique de la Responsabilité Sociétale dans l'industrie minière 103

II.2.2 – L'architecture du nouvel ordre minier mondial 103

II.2.2.1 - Les principales caractéristiques du nouvel ordre minier mondial 103
II.2.2.2 - Le domaine de définition du nouvel ordre minier mondial 104
a) La sphère politique 104
b) La sphère économique 105
c) La sphère civile 105
II.2.2.3 - Les législations minières nationales post-guerre froide : expression de la Responsabilité Sociétale de l'Etat 105
a) Définition, objectifs et finalité des nouvelles législations minières 106
b) Les indicateurs de compétitivité et d'attractivité des nouvelles politiques minières nationales 107
II.2.2.4 - Comment financer le nouveau modèle de développement de l'industrie minière au XXIè siècle 113
a) Rappel des fondamentaux du nouveau modèle de croissance de l'industrie minière 114
b) L'autonomisation des collectivités et des populations locales : le défi à relever 114
c) Le mode de financement de l'autonomisation des populations locales 117

Conclusion 118

Troisième partie : L'Industrie Minière en Afrique et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement : vers une activité minière socialement responsable

Chapitre 1 - La signification économique des projets miniers en Afrique 121

Introduction 121

III.1.1 - Brève histoire de l'industrie minière en Afrique 121

III.1.1.1 - Les activités minières pendant la période précoloniale 121
III.1.1.2 - La colonisation catalyse l'industrie minière moderne africaine 122
III.1.1.3 - Les activités minières pendant les trente glorieuses (1945-1975) 123
III.1.1.4 - Les activités minières pendant la période post-trente glorieuses (1975-1990) 124
III.1.1.5 - Les activités minières pendant la période de la mondialisation (de 1990 à nos jours) 124

III.1.2 - Les caractéristiques de l'industrie minière en Afrique 125

III.1.2.1 - La dépendance technologique 126

III.1.2.2 - La dépendance financière 126
III.1.2.3 - La dépendance commerciale 128

Conclusion 129

Chapitre 2 - L'industrie minière en Afrique, de la fonction financière à la fonction sociale 131

Introduction 131

III.2.1 - La fonction financière de l'industrie minière africaine 131

III.2.1.1 - Quelles significations pour les acteurs ? 132
a) Les acteurs extérieurs à l'Afrique 133
b) Les nouveaux Etats africains 135
III.2.1.2 - Quelles conséquences économiques, environnementales et sociales ? 135
a) Les conséquences économiques 135
b) Les conséquences environnementales 136
c) Les conséquences sociales 137

III.2.2 - La fonction sociale de l'industrie minière africaine 138

III.2.2.1 - Quelles significations pour les acteurs ? 138
a) Les acteurs hors d'Afrique 139
b) Les Etats africains 140
III.2.2.2 – Quelles conséquences économiques, environnementales et sociales ? 140
a) Les conséquences économiques 140
b) Les conséquences environnementales 140
c) Les conséquences sociales 141

III.2.3 - La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement : vers une industrie minière en Afrique socialement responsable 141

III.2.3.1 - Définition des OMD 143
II .2.3.2 - Les mines et le défi des Objectifs du Millénaire pour le Développement 144
III.2.3.3 - Propositions pour un encadrement efficient 145
a) Le dispositif d'encadrement de la mise en Œuvre des responsabilités sociétales dans les zones de projets miniers en Afrique 145
b) Les indicateurs de performance 147

Conclusion 149

Conclusion générale, Recommandations, Perspectives 153

Bibliographie 163

ANNEXES

Annexe 1 - Exemples de manifestations contre des projets miniers dans le monde 170
Annexe 2 - Extraits de nouveaux codes miniers africains montrant l'évolution des rapports entre l'industrie minière et les populations locales 176
- Extrait du code minier de Guinée
- Extrait du code minier de Côte d'Ivoire

Liste des Figures et Tableaux

Figure 1 - Bonne tenue des cours des matières premières minérales dans le monde, depuis le début des années 2000 26

Figure 2 - Croissance mondiale de la production de minerais et de métaux par type d'économie entre 2000 et 2007 26

Figure 3 - Evolution de l'industrie minière face aux évolutions sociétales et aux attentes des populations locales de l'Antiquité à nos jours 29

Figure 4 - Augmentation de la complexité des assemblages métalliques dans des produits génériques 44

Figure 5 - Carte des pays ayant au moins 25 % du total de leurs exportations en produits miniers. La plupart de ces pays sont des pays à revenus intermédiaires ou à revenus faibles et qui sont très peu industrialisés 48

Figure 6 - Schéma de toutes les parties prenantes d'un projet minier contribuant à la diversification des activités économiques dans le pays d'accueil du projet 50

Figure 7 - Production de quelques métaux non ferreux dans le monde depuis 1950 (en millions de tonnes (aluminium de première fusion et cuivre raffiné non allié) 60

Figure 8 - L'industrie minière comme socle du système productif mondial 61

Figure 9 - Les mobilisations communautaires de 1492 à 1850 : La lutte pour l'abolition de l'esclavage minier (premier modèle de croissance de l'industrie minière hors d'Europe 68

Figure 10 - Les mobilisations communautaires de 1850 à 1945 : la lutte pour l'appropriation de la révolution industrielle (deuxième modèle de croissance de l'industrie minière hors d'Europe) 70

Figure 11 - Les mobilisations communautaires entre 1945 à 1990 : le nationalisme des ressources (troisième modèle de croissance de l'industrie minière hors d'Europe 74

Figure 12 - Les mobilisations communautaires à l'ère de la mondialisation : rejet du consensus de Washington et promotion de la responsabilité sociétale des acteurs (quatrième modèle de croissance de l'industrie minière hors d'Europe et en Europe) 76

Figure 13 - Les partenaires affectés par l'interruption des activités de production d'une mine, aux plans local, national et international 83

Figure 14 - Schéma de l'interaction entre fonds d'origine publique et fonds d'origine privée dans la conduite des projets miniers 85

Figure 15 - Carte de la répartition mondiale des réserves estimées de métaux en 2012 86

Figure 16 - Les adaptations de l'industrie minière dans une perspective historique 88

Figure 17 - Internationalisation des mobilisations communautaires : gouvernance globale de l'industrie minière au XXIème siècle comme solution 93

Figure 18 - Les bases du nouvel ordre minier international : L'ordre minier international repose sur la tri-articulation entre la sphère économique, la sphère politique et la sphère civile 109

Figure 19 - Evolution des exportations africaines entre 1988 et 2011 125

Figure 20 - Faible corrélation entre les exportations minières et l'Indice de développement Humain (IDH), en 2005 142

Tableau I - Secteurs moteurs des révolutions industrielles 40

Tableau II - Les principales innovations aux XVIIIème et XIXème siècles 42

Tableau III - Les échanges commerciaux au XIème siècle 54

Tableau IV - Structure de l'autonomisation 116

Tableau V - Réforme du secteur minier et évolution des investissements en Afrique 127

Tableau VI - Part de l'Afrique dans la production mondiale de certains minerais entre 2005 et 2015 129

Tableau VII - Les Objectifs du Millénaire pour le Développement pour 2015 144

Tableau VIII - Evolution comparée des exportations minières, du PIB et de l'IDH dans plusieurs pays réformateurs 148

Liste des abréviations

APD	:	Aide Publique au Développement
EIE	:	Etude d'Impact Environnemental
FMI	:	Fonds Monétaire International
IDH	:	Indice de Développement Humain
IFI	:	Institutions Financières Internationales
ISO	:	International standards Organisation
ITIE	:	Initiatives pour la Transparence dans les Industries Extractives
OCDE	:	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OSC	:	Organisations de la Société Civile
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
RDC	:	République Démocratique du Congo
RSA	:	Responsabilité Sociétale des Acteurs
RSE	:	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
SODEMI	:	Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire
UA	:	Union Africaine
UE	:	Union Européenne
USA	:	United States of America
WWWF	:	World Wide Fund for Nature

INTRODUCTION GENERALE

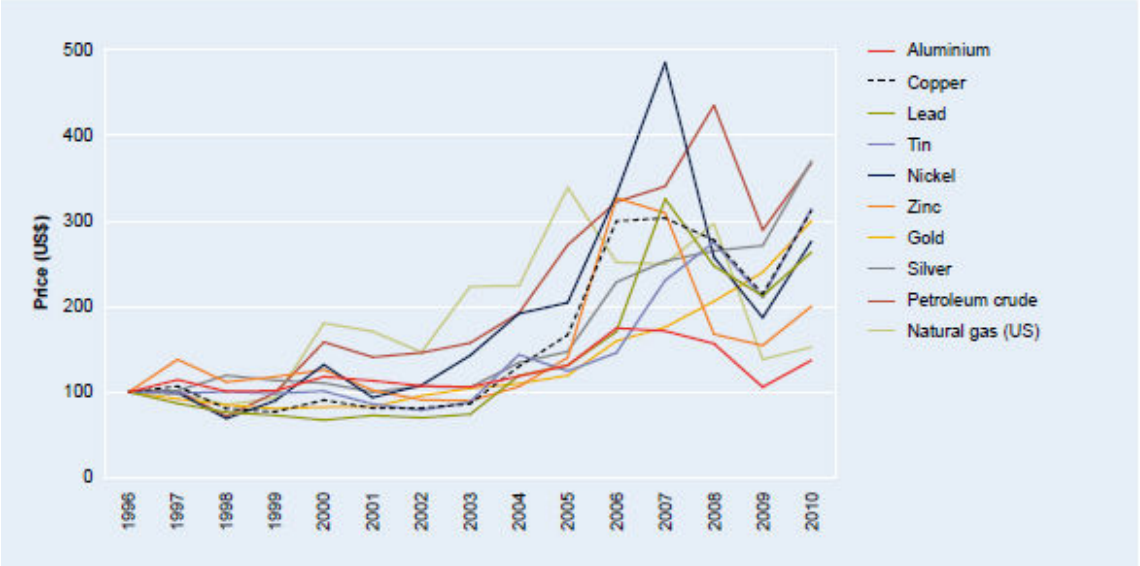

Figure 1 - Bonne tenue des cours des matières premières minérales dans le monde, depuis le début des années 2000 (Oxford Policy Management, Blessing ou curse ? The rise of mineral dependence among low- and middle-income countries http://www.eisourcebook.org/submissions/1325523556OPMBlessingorcursereport 2011.pdf, consulté le 25 juin 2014)

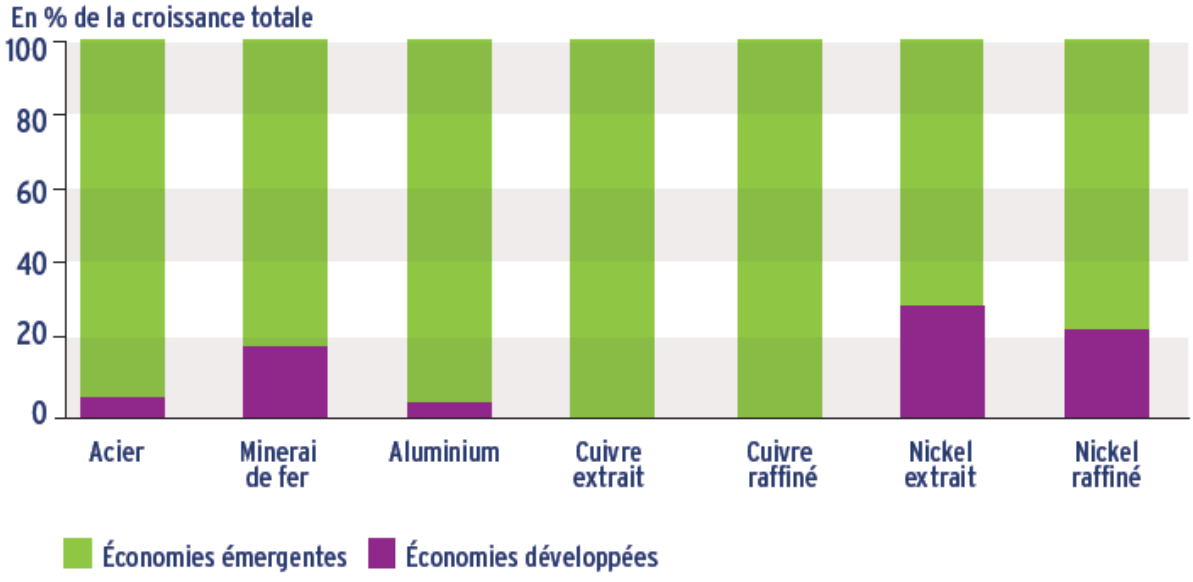

Sources : CNUCED, 2000-2007 ; World Bureau of Metal Statistics, 2000-2007 ; World Steel Association, 2000-2007

Figure 2 – Croissance mondiale de la production de minerais et de métaux par type d'économie entre 2000 et 2007 (David Humphreys, « La montée en puissance des acteurs miniers des pays émergents », Secteur Privé et Développement, janvier 2011, n° 8, p. 9)

Introduction générale

Au début du XXIème siècle, les spécialistes d'économie du développement ont semblé dire que « *la révolution technologique libérerait peu à peu l'économie industrielle de sa dépendance envers les ressources naturelles*[3] ». Pour les tenants de cette thèse, le monde allait vers ce qu'ils appellent la ''dématérialisation'', caractérisée par une faible demande de matières premières minérales et une baisse continue de leurs cours. Une telle éventualité aurait sonné le glas de l'industrie minière en reléguant en conséquence au rang ''d'atouts obsolètes de puissance[4]'' la possession de ressources minières. Face à ce déclin **annoncé de l'industrie minière,** certains événements majeurs à caractère mondial sont venus déjouer ces pronostics et remettre l'importance de l'industrie minière au cœur des relations économiques internationales et des **politiques nationales** de développement. Il s'agit tout d'abord, de la bonne tenue des cours des matières premières minérales depuis le début des années 2000 comme l'illustre la figure 1. Il s'agit ensuite du fait que le début du XXIème siècle révèle que le continent africain est redevenu un pôle de croissance économique grâce au dynamisme de son industrie minière qui ne cesse d'accueillir de façon soutenue des investissements internationaux. Il s'agit encore de l'émergence des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du sud), dont le moteur est leur grande capacité à consommer une large proportion des productions minières mondiales. A cela s'ajoute la vitalité de leur diplomatie des matières premières minérales dans le monde entier et singulièrement en Afrique (Figure 2). Il s'agit enfin, de la montée en puissance des manifestations contre les projets miniers un peu partout dans le monde (Mouvements anti-industrie minière) dont l'ampleur, l'intensité et la qualité des projets visés, **ont fini par en faire de véritables** risques, susceptibles de stopper le dynamisme d'une activité si importante.

Depuis le début des années 1990, la radicalisation du sentiment « anti-industrie minière » se développe[5] (Figure 3) sur l'ensemble des cinq (05) continents, et si l'on y prend garde, elle peut à terme représenter un frein pour le développement minier. D'où l'intérêt de notre travail qui se propose de fournir une grille de lecture de cette rupture comportementale des populations riveraines des projets miniers, fondée essentiellement sur l'analyse du contexte dans lequel se déroulent les projets de développement minier et la nature même des projets miniers.

Au plan pratique, notre expérience de terrain (vécue en tant que Chef de service à la Délégation Régionale des Mines de Man de 1986 à 1987, dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire ; Chef de la Subdivision des Mines de Tortiya de 1987 à 1991, dans le Nord de la Côte d'Ivoire ; Directeur Départemental des Mines de Katiola de 1991 à 1992 ; dans le Centre-Nord de la Côte d'Ivoire ; Directeur Départemental des Mines d'Aboisso de 1992 à 1999 ; dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire ; Chef de service à la Société pour le Développement minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) de 1995 à 2002, à Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire ; Conseiller Spécial du Président du Conseil d'Administration de la SODEMI de 2004 à 2006) nous donne des éléments suffisants pour apprécier l'évolution des rapports entre les projets miniers et les populations riveraines des projets miniers.

Au plan théorique, la revue de littérature (presse, ouvrages généraux et spécialisés) et les travaux de recherche effectués de 1997 à 2014, révèlent que le phénomène des contestations des projets miniers est devenu un sujet récurrent et largement connu dans diverses parties du monde. Ainsi, de la Roumanie (contestation du projet de mine d'or de Rosia Montana) à la Grèce (opposition du village d'Iérissos à la réouverture d'une mine d'or), en

3 Oswaldo De Rivero, *Le Mythe du développement*, Paris, Enjeux-Planète, 2003, p. 118.
4 Pascal Boniface, *Comprendre le monde*, Paris, Armand Colin, 2010, p.64.
5 www.aldeah.org/fr/les-luttes-des-peuples-contre-lexploitation-minière-alternatives-de-resistance-face-lextractivisme consulté le 25/07/14 à 10 :11.

passant par l'Indonésie (contestation de la Mine de Grasberg, la plus grande mine d'or au monde[6]), le Pérou (contestation de la mine de Yanacocha, la plus grande mine d'or d'Amérique latine[7]), le Chili (contestation du projet de mine d'or de Pascua Lama), l'Argentine (contestation de la mine d'or de Veladero) la République Dominicaine (contestation de la réouverture de la mine d'or de Pueblo viejo), le Maroc (mobilisation contre la mine d'argent d'Imider[8]), la Guinée (Grande mobilisation contre l'industrie minière en 2007), la Côte d'Ivoire (protestation à la mine d'or d'Ity, protestation contre l'exploitation de manganèse de Bondoukou[9]), la France (contestation de l'exploitation du gaz de schiste), l'Allemagne (protestation contre l'extension de mine de lignite dans les villages de Brandebourg et en Saxe [10]), la Birmanie (dispersion violente des manifestants contre le projet d'expansion de la mine de cuivre de Monywa[11]), Les Etats-Unis (contestation de projet minier d'or et de cuivre en Alaska), la Chine (protestation de projet minier d'or au Tibet), l'Inde (défense d'une montagne sacrée contre l'ouverture d'une mine de bauxite dans l'Etat de l'Orissa[12])… ce sont plusieurs projets qui sont visés par des mobilisations communautaires ou des mouvements anti-industrie minière (voir Annexe I).

[6] S.Prakash Sethi, Freeport-McMoran Copper & Gold, Inc. *An Innovative Voluntary Code of Conduct to Protect Human Rights, Create Employment of the indigenous People,* in S.Prakash Sethi, *Globalization and Self-Regulation,* New York, Palgrave Macmillan, 2011, pp.69-120.

[7] Javier Arellano-Yanguas, *Mining and Conflict in Peru. Sowing the minerals, reaping a hail of stones,* in Anthony Bebbington, *Social Conflict, Economic Development and Extractive Industry, Evidence from South America, New York,* Routledge, 2013, pp. 96-97.

[8] Agir contre toujours plus d'exploitation de ressources minières dans le monde : 22/07 : journée internationale de lutte contre la méga-industrie minière – [Yonne Lautre], Yonnelautre.fr/spip.php ?article 4559 consulté le 25/07/14 à 10 :37.

[9] Observers.france24.com/fr/content/20131010-bondoukou-taurian-mines-manganese-manifestation consulté le 25/07/14 à 10 :51.

[10] www.politis.fr/L-Allemagne-repart-au charbon, 18339.html consulté le 25/07/14 à 11 :18.

[11] www.rfi.fr/asie-pacifique/20121129-birmanie-manifestants-projet-minier-disperses-violemment/ consulté le 25/07/14 à 11 :43.

[12] http://eglasie.mepasie.org/asie-du-sud/inde/2014-01-14-implantation-d2019un-site-minier-en-orissa-les-droits-des-aborigenes-12019ont-emporte consulté le 26/07/2014 à 16:41

1. FACE AUX EVOLUTIONS SOCIETALES

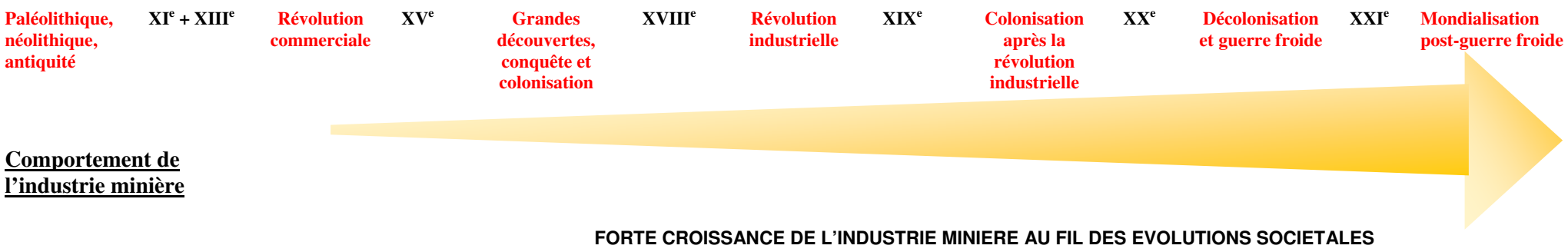

2. FACE AUX ATTENTES DES POPULATIONS ET COLLECTIVITES LOCALES

Figure 3 - Evolution de l'industrie minière face aux évolutions sociétales et aux attentes des populations locales de l'Antiquité à nos jours

Une incursion dans le passé montre que le phénomène de contestation des projets miniers par les populations riveraines est connu depuis le XVIe siècle[13]. Il faut reconnaître cependant, que c'est à partir de la fin des années 1990, que les Mobilisations contre les projets miniers ont fait l'objet de fortes médiatisations, au point qu'elles sont devenues une des tendances lourdes de l'industrie minière moderne. Le sujet est même devenu si préoccupant qu'une revue de la littérature post-guerre froide qui lui est consacrée ne peut qu'être parcellaire et insuffisante. Il convient de noter cependant que de façon constante, les auteurs qu'ils soient individuels ou collectifs, privés ou publics, reconnaissent dans un premier temps, la bonne santé de l'industrie minière depuis le début des années 2000 avant de préciser de mettre l'accent sur la nécessité de considérer les populations locales comme acteurs de l'industrie minière pour la simple raison qu'elles n'hésitent plus à rejeter pacifiquement ou violemment tout modèle[14] de production minière qui ne prend pas en compte leur capacité à influencer les choix stratégiques et tactiques arrêtés en vue du développement des projets miniers.

La maîtrise des causes et des conséquences de la nouvelle posture des populations riveraines des projets miniers vis-à-vis des exploitations minières, en vue de proposer des remèdes, constitue la quintessence de notre travail de recherche dont le thème est *« l'industrie minière face aux évolutions sociétales. Quels impacts des attentes des populations et des collectivités locales sur le développement des projets miniers ? »*

En effet, dans le processus de développement économique national et mondial, les projets de développement minier sont «*des sources de capitaux par les recettes d'exportation et des moyens d'industrialisation locale, par la fourniture de matières premières aux industries locales des pays producteurs*[15] ». Il faut noter aussi que l'exploitation minière dont le dynamisme et la pérennisation sont souhaités, « *est aussi synonyme d'impacts environnementaux négatifs dans de nombreux cas*[16] ». En général, « *parmi ces impacts, il faut mentionner le risque élevé de pollution des sols et des eaux, la colonisation consécutive à la pénétration des routes dans des zones de forêt primaire et dans les territoires ancestraux, ainsi que l'exacerbation des tensions sociales que provoque l'économie d'enclave générée par l'activité minière*[17] ».

A l'analyse, il apparaît que les premières Mobilisations contre les projets miniers datent de l'époque des Grandes découvertes du XVIème siècle et avaient pour objet de résister contre l'esclavage minier en Amérique latine. Celles-ci ont été violemment réprimées avant de catalyser la déportation des esclaves africains réputés aptes à se substituer aux Indiens d'Amérique latine qui se révoltaient et mouraient nombreux sur les chantiers miniers. Pendant plusieurs siècles, les exploitations minières se sont déroulées aussi bien dans les pays industrialisés d'Europe que dans les différentes anciennes colonies de peuplement d'origine européenne, sans que les coûts sociaux et environnementaux occasionnés ne soient pris en compte.

Pendant la période post-coloniale, soit au tournant des années 1970 et 1980, les Mobilisations contre les projets miniers ont eu pour cadre la plupart des pays industrialisés. Elles appelaient à une internalisation effective des coûts sociaux et environnementaux lors des projets miniers. Au lieu de la force, des législations ont permis d'intégrer les externalités aux coûts de production. Une telle démarche a eu pour conséquence de déplacer la géographie des activités minières vers des zones moins contraignantes dites à bas coûts de production, comme l'Afrique.

---

13 Kendall W. Brown, *A History of Mining in Latin America. From The Colonial Era to The Present*, New Mexico, University of New Mexico Press, 2012, pp.2-5.

14 Henry Veltmeyer and James Petras, *The New Extractivism. A post-Neoliberal Development Model or Imperialism of the Twenty-First Century?,* London, Zed books Ltd, 2014, pp.1-20.

15 Institut de Relations Internationales de Dijon, *Les Hydrocarbures gazeux et le développement des pays producteurs*, Paris, Librairies Techniques, 1974, p.7

16 Guillaume Fontaine, *Gaz et Pétrole en Amazonie. Conflits en territoires autochtones*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.10.

17 *Id.*

La mondialisation aidant, il faut noter que depuis la fin de la guerre froide, les revendications pour une plus grande intégration des coûts sociaux et environnementaux aux coûts de production se sont étendues au Continent Africain, devenu entre temps, une destination importante des investissements miniers internationaux. Compte tenu de l'importance de l'afflux de capitaux étrangers dans le processus de développement du continent noir, de telles oppositions méritent d'être élucidées. Avec la crainte que ces manifestations grèvent à leur tour les coûts de production en Afrique et que les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'activité minière devienne peu compétitive et réduise les chances de croissance du Continent noir où sévit la pauvreté, la réflexion menée au cours de nos travaux est plus que justifiée.

Dès lors se posent trois questions fondamentales auxquelles nous apportons des réponses.

- Le modèle de croissance fondé sur l'investissement minier à bas coût de production a-t-il encore un avenir ?
- Les grands projets miniers ont-ils encore un avenir ?
- Que doit proposer la communauté internationale face à une éventuelle flambée des cours des produits miniers qui serait consécutive à une mauvaise gestion des « mouvements anti-industrie minière » que nous appelons dans le cadre de notre travail les Mobilisations Communautaires ?

Afin de mener à bien nos réflexions, dont la finalité est de proposer des réponses claires à ces questionnements, nous avons d'abord mis en évidence le problème à résoudre. Une fois le problème identifié, nous avons choisi d'articuler notre raisonnement autour de trois grandes parties. Nous avons enfin fait notre conclusion qui est assortie de recommandations afin que l'expression des attentes des populations et collectivités locales ne soit pas la fin de l'industrie minière.

Comment avons-nous mis en évidence le problème à résoudre ?

A cette première phase de notre travail, nous avons compilé un certain nombre d'ouvrages et d'articles, suivi des émissions dans les medias audiovisuels, parcouru des sites internet, afin de mettre en évidence l'existence effective des Mobilisations Communautaires dans l'industrie minière. La tâche qui a suivi a été de les caractériser (Les mobilisations sont-elles violentes ou non violentes ? Les cibles sont-elles des projets majeurs ou non ? S'agit-il d'un phénomène concentré ou universel ?). L'objectif visé était de mesurer l'importance du risque qu'elles font peser sur les approvisionnements mondiaux de produits miniers. La troisième phase a consisté à comprendre les motivations profondes de ces mobilisations, afin de proposer des solutions.

C'est parce que nous nous sommes rendus compte que les Mobilisations contre les projets miniers avaient une dimension universelle et s'attaquaient aux plus grands projets de rang mondial comme aux projets périphériques mais dont l'importance économique n'est pas nulle que nous avons décidé d'approfondir notre travail de recherche. Le fil conducteur de notre démarche était de savoir pourquoi, alors que l'industrie minière s'impose comme un élément structurant du progrès humain depuis des siècles, des mobilisations peuvent encore lui être hostiles (Figure 3) ?

Comment avons-nous résolu la question?

Nous avons analysé la contribution de l'industrie minière à la création de la richesse aussi bien au plan national qu'au plan mondial. Au plan national, l'indicateur considéré a été la croissance économique. Dans une perspective historique, il est apparu que dans tous les cas de figure, l'ouverture d'un projet minier contribue toujours à la croissance économique et à la création de richesse. Au plan mondial, l'indicateur considéré a été la

contribution de l'industrie minière à l'économie mondiale. Il s'avère que c'est l'industrie minière qui a jeté les bases de l'économie internationale. En mettant en place un Système Monétaire International métallique et en favorisant la révolution industrielle qui a amplifié le commerce international, nous pouvons dire que l'industrie minière est le socle du système productif mondial. Dès lors, tout risque de perturbation des approvisionnements en produits miniers doit se résoudre de façon globale et anticipative.

Nous nous sommes ensuite posé la question de savoir pourquoi une telle opposition des populations locales aux projets miniers dans ce XXIème siècle pourtant, fortement dépendant de la consommation minérale sous toutes ses formes. A l'analyse, il est apparu que ce qui est rejeté par les populations locales, c'est le modèle de croissance de l'industrie minière qui ne prend pas en compte les coûts sociaux et environnementaux. Pour gérer ce nouveau risque (risque de réputation) que constitue le rejet des projets miniers par les populations locales, nous affirmons la nécessité d'avoir recours à un consensus au niveau mondial. Ce consensus qui vient se substituer au recours à la force pour rétablir la paix dans les zones des projets miniers se décline en la gouvernance globale des ressources minières qui se fixe pour objectif d'intégrer d'associer désormais toutes les parties prenantes, y compris les populations locales aux processus de prise de décision de valorisation des ressources minières.

En adoptant ce nouveau modèle de croissance, l'industrie minière s'engage à se réconcilier avec les populations locales. Grâce à cette démarche inclusive qui préfigure la coopération pacifique entre parties prenantes des projets miniers, l'industrie minière favorisera le développement humain durable dans les zones affectées par les projets miniers.
Avec les critères de performance contenus dans les engagements collectifs ou individuels des acteurs, un cadre sont une source de confiance supplémentaire qui donnera à la Responsabilité Sociétale des Entreprises qui pourra s'étendre à toutes les parties prenantes de cette activité économique et sociale.

Les objectifs visés par notre travail

L'objectif principal que veut atteindre notre travail consiste donc à proposer un modèle de croissance de l'industrie minière capable d'apporter la paix dans les zones des projets. En adoptant la gouvernance globale des ressources minières, cette désormais interdépendance incontournable entre les acteurs de l'industrie minière, qu'ils soient étatiques ou non, dans la conception et l'élaboration des stratégies de mise en application des politiques minières, nous consacrons la fin du recours à la force comme solution aux contestations des projets miniers.
En d'autres termes, l'adoption de la gouvernance globale des ressources minières vient démontrer que depuis le début des années 1990, l'Etat n'a plus le monopole de la décision de mise en valeur des ressources du sous-sol, bien que son statut de dernier recours dans le développement des projets miniers ne soit jamais remis en cause.

De manière spécifique, notre travail se propose de démontrer que:

- le progrès humain a toujours besoin de l'industrie minière;
- la radicalisation des mouvements anti-industrie minière est favorisée par le contexte mondial et la nature même des projets miniers ;
- les mouvements de contestation des projets miniers sont une menace systémique qui pèse sur les flux de produits miniers ;
- l'industrie minière a désormais une fonction sociale en plus de sa traditionnelle fonction financière;
- les acteurs de l'industrie minière ont chacun une responsabilité sociétale ;

- l'industrie minière en Afrique doit prendre en compte les besoins des populations riveraines des projets miniers ;
- la gouvernance globale des ressources du sous-sol, (comme modèle de croissance de l'industrie minière), avec son premier volet dit stratégique fourni par un cadre institutionnel d'origine étatique et non étatique et un cadre juridique formé par des instruments contraignants et non contraignants, et son deuxième volet dit opérationnel représenté par la responsabilité sociétale de toutes les parties prenantes, assorti d'indicateurs de performance d'origine étatique et non étatique, est la solution à apporter aux contestations des projets de développement minier.

Quels sont les résultats obtenus ?

La description de l'objet de notre travail montre bien que les mobilisations contre les projets de développement minier exposent l'industrie minière mondiale à un risque d'un genre nouveau et de portée universelle : le risque de réputation, qui consiste à ruiner la réputation des acteurs traditionnels pour les contraindre à prendre en compte le sort des populations locales.

Au terme de notre travail, nous avons effectivement abouti au fait qu'en plus de sa fonction économique et financière traditionnelle, l'industrie minière a désormais une fonction sociale. Nous avons montré également que la gouvernance globale des ressources minières adoptée comme nouveau modèle de croissance de l'industrie minière est la solution pour contenir les mobilisations contre les projets miniers.

Dès lors, il faut espérer que notre travail vienne servir d'éclairage aux décideurs africains, aux investisseurs miniers et aux Institutions Financières Internationales, afin qu'ils intègrent cette mutation intervenue dans les comportements des populations locales riveraines des projets miniers dans les processus de prise de décision de valorisation des ressources minières, au lieu de la percevoir comme une des nombreuses difficultés qui seraient spécifiques au climat des investissements en Afrique et dans les autres pays en voie de développement.

Voyons comment nous avons structuré notre raisonnement.

Notre travail comporte trois parties :

- La première partie intitulée : *l'industrie minière comme socle de la richesse des nations,* comprend deux chapitres. Le premier chapitre intitulé, *l'industrie minière comme catalyseur de croissance*, définit la richesse des nations dans une perspective historique et la présente comme le but ultime des politiques économiques nationales, avant de rappeler le rôle des produits miniers dans le passage de la richesse fondée sur l'économie de prédation à la richesse des nations fondée sur la production et la consommation de masse appelée croissance économique. Le deuxième chapitre intitulé, *l'industrie minière dans l'économie internationale*, définit la contribution de l'industrie minière à la mise en place de l'économie mondiale. Elle précise que ce sont les produits miniers qui ont été à l'origine du Système Monétaire International. Elle rappelle que tous les déterminants du commerce international sont tributaires de l'industrie minière. Elle conclut enfin que la sécurité des approvisionnements est un enjeu de politique internationale pour la raison évidente que le système productif mondial a pour support l'industrie minière.

- La deuxième partie est intitulée *les Mobilisations Communautaires, nationalisme des ressources ou effets de la Mondialisation ?* Elle comprend deux chapitres. Le premier chapitre intitulé, *les coûts sociaux et environnementaux comme sources des mobilisations communautaires dans l'industrie minière* analyse les contestations des projets miniers dans une perspective historique. Elle démontre que la négligence des coûts

sociaux et environnementaux est l'explication de la radicalisation des mobilisations anti-industrie minière. Le deuxième chapitre, quant à lui est, intitulé *l'internationalisation des Mobilisations communautaires : le temps de nouvelles règlementations minières pour un nouvel ordre minier*, jette les bases de la nouvelle vision des missions assignées à l'exploitation minière au plan local et place l'industrie minière au cœur de la gouvernance mondiale.

- La troisième partie, intitulée *l'industrie minière et les objectifs du Millénaire en Afrique,* comporte deux chapitres. Le premier chapitre, intitulé *la signification économique des projets miniers en Afrique*, révèle le caractère extraverti de l'industrie minière en Afrique. Il conclut qu'il appartient désormais aux Africains eux-mêmes de développer des capacités réelles d'appropriation des bienfaits de l'industrie minière pour en tirer le maximum de retombées positives.
  Le deuxième chapitre, intitulé *L'industrie minière en Afrique, de la fonction financière à la fonction sociale*, rappelle que la mission première assignée à l'industrie minière en Afrique par les pourvoyeurs de facteurs de production doit se doubler d'une fonction sociale afin d'apporter le développement humain dans les zones de projets miniers.

- En conclusion, nous proposons des recommandations pour assurer la réussite des réformes afin que l'industrie minière poursuive sa croissance et que les populations riveraines des projets miniers bénéficient de leurs droits au développement humain durable.
- Dans une analyse prospective, nous établissons un parallèle entre les contestations des investissements miniers et les contestations des investissements fonciers.

- PREMIERE PARTIE -

L'industrie minière comme socle de la richesse des nations

Chapitre 1 - L'Industrie minière comme catalyseur de croissance

Introduction

Depuis plusieurs siècles, les sociétés humaines ont fait de la volonté de sortir de la vie de cueillette et de chasse, pour se mettre à l'abri de *la rareté* et de *la précarité,* un souci permanent. A cette fin, les humains se sont progressivement sédentarisés et ont fondé au cours des dix derniers millénaires des regroupements stables de taille de plus en plus grande. Cette mutation comportementale s'est accompagnée d'une croissance continue de la démographie. Dès lors, leurs besoins se sont diversifiés, se sont multipliés, se sont complexifiés et se sont accrus.

Désormais, il faut se nourrir à plusieurs, il faut se déplacer nombreux, il faut se loger en grand nombre, il faut se soigner à plusieurs, il faut pouvoir se défendre contre les ennemis à la recherche d'espaces vitaux supplémentaires, il faut développer une capacité à étendre son influence (à projeter sa puissance) sur des adversaires militairement ou économiquement faibles. Selon les époques, les conditions d'accroissement des biens n'ont toujours pas eu la même signification. Les biens produits ont évolué dans leur nature et dans leur composition. Les indicateurs de mesure de la richesse qu'il fallait constituer ont subi également des transformations très appréciables tout au long de l'évolution de l'histoire humaine. Il convient de préciser toutefois que depuis que les humains ont éprouvé le besoin de se sédentariser, l'agriculture est apparue comme la principale activité économique qui leur permettait de subvenir durablement à leurs besoins[18]. L'histoire nous apprend aussi que la production de substances minérales est devenue au fil du temps et des mutations sociétales une activité majeure dans la quête d'abondance que l'on désigne par la richesse.

Le fil rouge de notre démarche dans ce chapitre est la tentative de réponse aux questionnements suivants : Quelle part de richesse peut-on attribuer aux biens d'origine minière et minérale ? Une nation peut-elle être riche en se passant des produits miniers ? La finalité de toutes ces questions est de montrer comment les différentes mutations intervenues, aussi bien dans la nature des biens à mobiliser que dans la quantité et la manière de procéder, ont pu être impactées par l'industrie minière et comment l'industrie minière à son tour s'est comportée face aux transformations sociétales qui ont marqué ces époques.

Ce chapitre comporte deux sections. La première section, intitulée *« L'Etat-nation comme détonateur de la productivité »*, se propose d'expliquer comment la naissance de l'Etat-nation au XVIIème siècle a mis fin à l'économie de prédation et plongé l'humanité dans l'économie de production. La deuxième section, intitulée *« La richesse des Etats-Nations dans une perspective historique »*, examine la contribution de l'exploitation minière à la richesse des Etats-nations depuis leur naissance jusqu'à ce jour.

[18] Que l'on soit dans les sociétés pré-industrielles, industrielles ou post-industrielles de ce début de XXIème siècle, la finalité des principales activités humaines reste la lutte pour l'accroissement des biens et services de base et la correction de l'inégale répartition géographique des ressources naturelles du globe.

I.1.1 - L'Etat-nation comme détonateur de la productivité

Le concept de l'Etat moderne est né en Europe à partir du traité de Westphalie[19] qui a mis fin à la guerre de trente ans de 1618 à 1648. Fondé sur le principe de souveraineté étatique, il a organisé le monde en Etats souverains d'abord en Europe avant de l'étendre à toutes les autres régions du monde. Cette organisation de l'Europe en entités territoriales souveraines a eu deux conséquences majeures sur la gestion des ressources naturelles. La première est d'ordre juridique, tandis que la deuxième est d'ordre économique. Les lignes qui suivent essaient d'expliquer ces deux conséquences de la naissance des Etats-Nations.

I.1.1.1 - L'Etat-nation et le statut juridique des ressources naturelles

Nous retiendrons, dans le cadre de notre travail, qu'à partir de 1648, des entités territoriales souveraines ont commencé à naître en Europe. Il convient de noter que le traité fondateur des Etats-nations « *reposait sur la doctrine de la souveraineté, laquelle déclarait qu'aucun Etat ne pouvait intervenir dans les affaires intérieures d'un autre Etat ni chercher à en influencer les institutions*[20] ». De l'avis général, et comme l'explique Olivier Beaud : *« la souveraineté interne, qui signifie la domination à l'intérieur du territoire, présuppose la souveraineté internationale qui exclut le pouvoir de domination d'un Etat tiers, de même que la souveraineté internationale implique la souveraineté interne pour pouvoir être effective*[21] *»*.

Dès lors, il apparaît clairement qu'à partir de la seconde moitié du XVIIème siècle, les ressources naturelles en général, et les ressources minières en particulier, ont cessé d'être des biens sans maître *(res nullius)*. Elles sont devenues des propriétés d'entités souveraines. En d'autres termes, leur utilisation ou plus précisément, leur exploitation impose le respect de règles et de normes édictées par des autorités souveraines et autonomes. Toutefois, au nom de la solidarité entre Etats-Nations, elles sont restées au cœur de la coopération entre les Etats-Nations : coopération technique, coopération financière, coopération commerciale[22] et coopération politico-diplomatique, tout en suscitant des convoitises et même des conflits.

Prenant en compte la doctrine de la souveraineté, et nous fondant sur cette grande mutation intervenue dans l'organisation des sociétés humaines, à partir de l'Europe, nous retiendrons tout au long de notre travail que l'Etat-nation est un fragment de territoire aux frontières bien marquées *« et internationalement reconnues*[23] *»,* peuplé d'espèces humaines, doté d'actifs naturels ou de ressources naturelles dont certaines « *sont en libre disposition (air,* eau de surface*), d'autres sont directement utilisables, mais exigent des efforts humains pour leur mise à disposition (eau souterraine,* sel gemme*) ; et d'autres enfin exigent une activité d'exploitation et de transformation [fer, nickel, cuivre, aluminium, …]*[24] ». Dans ces conditions, il est évident que les ressources naturelles dont dispose chaque Etat-nation sont qualitativement et quantitativement limitées. Compte tenu de leur caractère limité, la codification de leur utilisation, qui est allée en se renforçant, a fini par jeter et consolider les bases d'un droit national et international du sous-sol dont la mise en œuvre va au-delà des seules politiques nationales, étant entendu que les ressources minières n'ont pas été également réparties entre les Etats-Nations au moment de l'établissement des frontières nationales.

---

19 Charles-Philippe David, *La guerre et la paix*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p. 73.
20 Henry Kissinger*, La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard, 2003, p. 17.
21 Pierre de Senarclens, *Mondialisation, Souveraineté et théories des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 6.
22 Jean Touscoz*, Le régime juridique des Hydrocarbures gazeux et le droit international du développement* in Université de Dijon, *Les hydrocarbures gazeux et le développement des pays producteurs*, Paris, Librairies Techniques, 1974, p. 355-357.
23 Charles Albert Michalet, *La séduction des nations ou comment attirer les investissements*, Paris, Economica 1999, p. 102.
24 Serge Calabre, *Filières et marchés mondiaux de matières premières, veille stratégique et prospective*, Paris, Economica, 1997, p.13.

Nous pouvons donc en déduire que l'adoption de l'Etat-Nation au XVIIème siècle est venue consacrer le partage des ressources naturelles entre plusieurs entités territoriales souveraines, d'abord en Europe, puis progressivement dans les autres parties du monde. Dès lors, nous pouvons affirmer que, depuis cette époque, (plus que par le passé), les ressources minières sont passées du statut de biens sans maître à celui de propriété. Nous pouvons dire également qu'il en résulte que toute tentative d'appropriation des ressources d'un Etat-nation donné par un Etat tiers ou un ensemble d'Etats tiers, sans l'accord préalable de celui-ci, est plus que jamais un *casus belli.*

Nous disons enfin que l'émergence des Etats-nations d'Europe à partir du XVIIème siècle est venue mettre l'appropriation des ressources minières au cœur de la coopération internationale fondée sur la nécessité de disposer d'un droit international des ressources minières.

I.1.1.2 - Le rôle économique des Etats-nations

L'adoption du système d'Etats-nations comme mode d'organisation politique et spatiale est venue consacrer la fin de l'économie de prédation et jeter les bases du système productif qui s'appuie sur les actifs naturels confinés dans leurs frontières nationales pour créer l'abondance. Dans ces conditions, l'Etat-nation comme entité territoriale souveraine, qu'il soit richement doté en actifs naturels ou non, se doit de produire un autre type de richesse qui va au-delà de la générosité de la nature. Nous pensons en conséquence que la naissance de l'Etat-nation est le facteur qui va déclencher la recherche de voies et moyens pour sortir de la dépendance vis-à-vis des actifs naturels non transformés qui auront été depuis l'antiquité jusqu'au seuil de la révolution industrielle, la base de la lutte pour la subsistance de l'humanité. Pour remplir cette mission, l'Etat-nation doit donc multiplier les ressources du pays avec une productivité maximale. De l'avis général, «*La productivité est l'élément nourricier du niveau de vie ; elle ne se développe que si l'économie est sans cesse enrichie, c'est-à-dire si les industries existantes progressent sans relâche, et s'il y a dans le pays des capacités* [financière, matérielle, immatérielle] *pour réussir dans des industries nouvelles*[25] ».

Comme évolutions sociétales, les passages de la cueillette et de la chasse à l'agriculture, du nomadisme à la sédentarisation puis à l'urbanisation ont été les détonateurs de la course à la productivité parce que les ressources naturelles qui constituent le vivier des biens matériels produits apparaissaient désormais limitées au regard de l'explosion démographique et de la réduction des espaces vitaux nationaux. Dans ces conditions, l'Etat-nation devient un agent économique. En effet, depuis au moins 400 ans, la tâche principale de l'Etat-nation en tant qu'agent économique est de construire les capacités des populations à produire davantage pour éviter les famines, juguler les maladies et accroître les mouvements des biens et des personnes, étant entendu que les Etats-nations modernes ont chacun un territoire et une population bien déterminés par des frontières. Dès lors, se trouve adoptée l'industrie comme mode de production répondant à la volonté des humains d'accumuler les produits de leurs activités pour faire face aux besoins domestiques et extérieurs toujours croissants. Finalement, la politique industrielle de l'Etat ou du Gouvernement a pour but «*d'instaurer un environnement permettant aux entreprises d'enrichir leurs avantages concurrentiels dans les industries existantes en introduisant des technologies et des méthodes plus sophistiquées et en pénétrant des segments plus complexes*[26] ».

Le défi économique que doit relever l'Etat-nation est de parvenir à créer, à partir de ressources limitées dans l'espace et dans le temps, les éléments de subsistance que sont les biens utiles servant à nourrir les populations,

[25] Michael E. Porter, *L'avantage concurrentiel des nations,* Paris, InterEditions, 1993, pp.595-596.
[26] *Id.* p.596.

Périodes	Sources d'énergie et matériaux	Secteurs moteurs	Organisation du travail et taille des marchés	Pays dominants (et pays en rattrapage)
		PREMIERE REVOLUTION INDUSTRIELLE		
1780 – 1820	Charbon Fonte Bois	Textile Métallurgie Chemins de fer	Artisanat et salarial Marché local et régional	Royaume-Uni (France, Europe du Nord-Ouest)
		DEUXIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE		
1890 – 1939	Electricité pétrole Acier, béton Chlore, ammoniac Colorants, goudron Aluminium Chimie organique, Plastiques	Sidérurgie Chimie Automobile Biens d'équipements	Taylorisme et fordisme Marché national et mondial	Etats-Unis (côte est) Allemagne (Russie, Japon)
		TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE		
1970 – 2010	Electricité d'origine nucléaire Circuits intégrés Semi-conducteurs Céramiques Ecrans à cristaux liquides Supra-conducteurs (1)	Pharmacie et santé Informatique Télécommunications Biotechnologies Industries de l'espace Internet	Production en flux tendus Marché mondial	Japon Etats-Unis (côte ouest) (nouveaux pays industriels, Chine)

Tableau I - Secteurs moteurs des révolutions industrielles (« Croissance, crises et développement », par Frédéric Teulon, 2006, Ed. PUF, p. 32). (1) Matériaux (métaux, alliages et composants chimiques) dont la résistance électrique et la perméabilité magnétique deviennent (brutalement) inférieures à toute valeur mesurable à très basse température. Un courant électrique peut donc traverser ces matériaux sans aucune dissipation d'énergie.

leur permettant de se déplacer, de s'habiller, de se soigner et de se défendre. C'est assurément le facteur déclencheur du processus qui va conduire à la révolution industrielle en Europe.

Nous pouvons donc conclure que la naissance de l'Etat-nation dans la seconde moitié du XVIIème siècle en Europe est venue rappeler aux humains la nécessité de faire preuve de génie, d'innovation et d'invention pour valoriser au maximum leurs ressources internes dans leur volonté de lutter contre la précarité. Dès cet instant, s'annonce le défi de la création de l'abondance que se lancent les Etats-nations eux-mêmes, aussi bien individuellement que collectivement. Comme le dit si bien Richard A. Easterlin, « *à partir du XVIIè siècle, quelque chose de nouveau apparaît sur la scène mondiale : un corps de savoir scientifique et technologique toujours plus vaste, fondé sur une nouvelle méthodologie capable de contribuer à résoudre les problèmes de subsistance et de la survie de l'humanité*[27] ».

Cent ans plus tard, soit autour des années 1750-1760, ce bouillonnement de savoir pour la survie a donné des résultats plus que probants, dans la mesure où, toujours selon Richard A. Easterlin, « *c'est ce progrès du savoir qui est la force motrice de l'époque de la croissance économique moderne et qui détermine un rythme de changement économique et social sans précédent*[28] ». C'est bien ce que l'on désigne par la révolution industrielle. En effet, la révolution industrielle qui symbolise l'aboutissement de toutes les transformations structurelles enregistrées depuis l'afflux massif de l'or des Amériques et la naissance des Etats-nations, va amorcer la course sans fin des Etats-nations vers la production de masse, affranchissant définitivement la richesse des nations des seuls actifs naturels.

Dans le cadre de notre travail, nous avons choisi pour élément d'analyse, la contribution de l'industrie minière à cette prodigieuse transformation dans la production des biens utiles à la survie des hommes, au cours de trois périodes précises : la période pré-industrielle, la période industrielle et la période post-industrielle, pour la raison évidente que les relations entre les ressources minières et la lutte pour la survie de l'humanité, connues depuis l'Antiquité, se sont complexifiées dès le XVIIIè siècle, comme illustré par Frédéric Teulon[29] dans le tableau I.

Avant de passer à l'analyse détaillée des apports de l'industrie minière à chacune de ces époques, nous pouvons noter que dès leur naissance, les Etats-nations ont eu des droits politiques mais aussi des responsabilités économiques. En clair, ils ont la responsabilité de produire davantage avec des ressources limitées. Dès lors, leur combat quotidien est de toujours œuvrer à maintenir ou à accroître leur souveraineté économique par la création de la richesse qui résulte, avouons-le, par essence et par nécessité, de la combinaison de ressources endogènes et exogènes. C'est bien cette nécessaire combinaison de ressources propres et de ressources extérieures qui donne aux Etats-nations leur qualité de membres d'un système mondial fondé sur la coopération, la solidarité, le devoir de résultat, doublés d'un rapport de forces toujours renouvelé. Au total, avec la naissance des Etats-nations, l'humanité passe de l'économie de prédation à l'économie de production. Dès lors, la richesse des Nations n'est plus dominée par les seuls actifs naturels, elle l'est plutôt par les actifs ainsi produits (Tableau II).

---

27 Richard A. Easterlin, *La croissance triomphante. Une perspective historique sur le XXIe siècle*, Manille, Nouveaux Horizons, 2000, p.33.

28 *Id.*

29 Frédéric Teulon, *Croissance, crises et développement*, Paris, PUF, 2006, 8è édition, p. 32.

Métallurgie	Tissage	Filature et fibres textiles
1709 : première fonte au coke (Abraham Darby)	1733 : navette volante (John Kay)	
1735 : premier haut fourneau industriel à coke construit en Angleterre		1755 : spinning-jenny (James Hargrgreaves)
1779 : premier pont métallique construit près de Coalbrookdale.		
1783 : puddlage (décarburation de la fonte)	1785 : application de la machine à vapeur au tissage (Edmund Cartwright)	1768 : water-frame, une roue qui permet la rotation de rouleaux assurant la torsion des fils (Richard Arkwright)
1784 : laminage		
1855 : convertisseur Bessemer	1790 : métier à tisser Jaquard	1779 : mule-jenny (Samuel Crompton)
1865 : acier Martin		
1879 : convertisseur Thomas-Gilchrist		1884 : invention de la rayonnante première fibre textile artificielle (Chardonnet)
1888 : premiers aciers spéciaux.		

Chimie et matériaux	Biens de consommation	Machinisme
		1705 : pompe à vapeur de Thomas Newcomen
1740 : acide sulfurique		1769 : machine à vapeur (James Watt)
1772 : chlore (Berthollet et Scheele)	1801 : sucre de betterave extrait par Delessert	1814 : expérimentation de la première locomotive à vapeur (George Stephenson)
		1837 : invention de l'hélice pour la propulsion des navires
	1851 : machine à coudre à pédale (Singer)	1840 : première moissonneuse (McCormick)
1854 : fabrication de l'aluminium	1861 : vélocipède (Michaux)	1860 : moteur à explosion (Lenoir)
1859 : première exploitation industrielle de pétrole à Titusville (Penn Sylvanie) réalisée par drake.	1876 : invention du téléphone par Graham Bell	1869 : découverte du collecteur qui permet la réalisation de machines électriques à courant continu (Gramme)
	1879 : lampe électrique (Edison)	
1863 : procédé Solvay pour la soude	1880 : photographe (Edison)	1879 : première locomotive électrique construite par l'Allemand vonSiemens
1876 : béton armé (Monsier)	1888 : chambre à air (Dunlop)	1884 : turbine à vapeur
	1889 : pellicule photo ((Eastman) 1894 : pneu démontable pour automobile (Michelin)	1887 : l'Allemand Daimler invente le carburant et met au point un moteur à deux cylindres
		1889 : première liaison TSF sur longue distance (Marconi)

Tableau II - Les principales innovations aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles (« Croissance, crises et développement », par Frédéric Teulon, 2006, Ed. PUF, p. 33)

I.1.2 - La richesse des Etats-Nations dans une perspective historique

La révolution industrielle du XVIIIème siècle a donné naissance à un système productif qui repose sur trois composantes : la diversification des activités économiques, l'industrie comme pourvoyeuse de biens en grandes quantités (matières premières et biens) et la consommation de masse (la démographie) comme moteur de la production de masse. C'est la conjonction de ces trois piliers qui donne la nouvelle richesse des nations.

A ce jour, et selon la Banque Mondiale, on peut considérer que la Richesse d'une Nation est formée de trois composantes : un capital (stock) naturel[30], un capital (stock) produit (physique ou non) et des revenus générés par la commercialisation des biens et services produits. Ceci nous amène à dire qu'en tout état de cause la richesse des Nations « *doit prendre en compte non seulement les mesures traditionnelles du capital, tels que le capital produit et le capital humain, mais aussi le capital naturel. Le capital naturel comprend les actifs comme la terre, les forêts et les richesses du sous-sol. Ces trois types de capital sont les facteurs clé d'une croissance économique durable*[31]». Fort de cela, la question à laquelle nous répondons ici porte donc sur la place qu'a occupée l'industrie minière dans la marche vers la nouvelle richesse des Etats-Nations avant la révolution industrielle et à partir de la révolution industrielle de la seconde moitié du XVIIIème siècle.

I.1.2.1 - La richesse des Etats-Nations de la naissance des Etats-nations à la révolution industrielle

a) La richesse des Etats-nations est faite d'actifs naturels

Pendant cette période allant de la seconde moitié du XVIIème siècle à la première moitié du XVIIIème siècle, la richesse des Nations est assimilée au stock de capitaux naturels et de facteurs de production très souvent dormants. Les modes de production sont assez rudimentaires. D'ailleurs même les échanges entre les entités territoriales sont dominés par des biens très peu transformés d'origines agricole et minière.

Comme le confirme Paul Kennedy dans son ouvrage *Naissance et déclin des grandes puissances, « il faut insister sur une vérité élémentaire. Avant la révolution industrielle et la modernisation, toute société est pauvre […] dans l'agriculture traditionnelle, la production par habitant est réduite ; une économie dans laquelle l'agriculture constitue la principale composante du revenu national ne produit guère plus que les besoins de la consommation immédiate*[32] *».* Au cours de cette période, les substances minérales connues ont joué deux rôles économiques principaux. Elles étaient utilisées soit comme actifs naturels (sous forme d'outils, de parure et de thésaurisation), soit comme monnaie pour les métaux précieux.

b) L'apport de l'industrie minière

Tout au long de la période allant de la seconde moitié du XVIIème siècle à la révolution industrielle, très peu de produits miniers étaient connus de l'humanité. Très peu d'entre eux servaient donc aux usages quotidiens des hommes (Figure 4, p. 44). Les plus connus étaient l'or, le cuivre, l'argent, le mercure, le plomb, l'étain, l'antimoine, le fer et l'arsenic. De tous ces produits miniers, seuls l'or et l'argent avaient un usage économique avéré parce qu'ils servaient de monnaie et donc d'instruments d'échange et de réserves de valeur, tandis que le

---

30 Banque Mondiale, *D'où vient la richesse des nations* ? Paris, Economica, 2007, p. 24. Selon la Banque Mondiale, « *le capital produit est la somme des équipements, des machines et des structures (y compris les infrastructures). Le capital naturel est la somme des ressources non-renouvelables (y compris le pétrole, le gaz, le charbon et les ressources minérales), des terres agricoles, des pâtures, des zones forestières (y compris les zones d'extraction du bois et les produits forestiers autres que le bois) et des zones protégées.*»

31 *Id.* p. 39.

32 Paul Kennedy, *Naissance et déclin des grandes puissances*, Paris, Payot, 2004, p. 252.

mercure était utilisé dans l'exploitation de l'argent à travers l'amalgamation[33]. Dès lors, de tous les actifs naturels qui constituaient la richesse des peuples et singulièrement des Etats-nations, seuls l'or, l'argent et le mercure étaient les éléments d'origine minérale activement recherchés parce que leur utilisation était à grande échelle. Le fer, le cuivre également, mais avec des portées économiques moindres à cette époque. C'est d'ailleurs la justification qu'il faut donner à ce que dit Adam Smith, au XVIIIème siècle dans son ouvrage *Recherche sur la Nature et les causes de la Richesse des Nations, en ces termes :* « *s'enrichir, c'est obtenir de* ***la monnaie*** *; bref, richesse et monnaie sont dans le langage commun considérés à tous égards comme synonymes. C'est l'abondance de sa monnaie qui fait qu'on tient un homme pour riche ; de même, c'est l'abondance de sa monnaie qui fait qu'on tient un pays pour riche. On soutient qu'amasser* ***l'or*** *et* ***l'argent*** *dans un pays est le moyen le plus sûr de l'enrichir*[34]… ». Lorsqu'il poursuit en disant « *l'or et l'argent sont, la partie la plus solide et la plus substantielle de la richesse mobilière d'une nation, multiplier ces métaux devrait donc, être le but suprême de l'économie politique de la nation*[35] », l'on comprend pourquoi il n'a pas hésité à conseiller aux nations « *d'accumuler l'or et l'argent en temps de paix afin d'avoir les moyens, quand les circonstances l'exigent, de mener des guerres à l'étranger*[36] ».

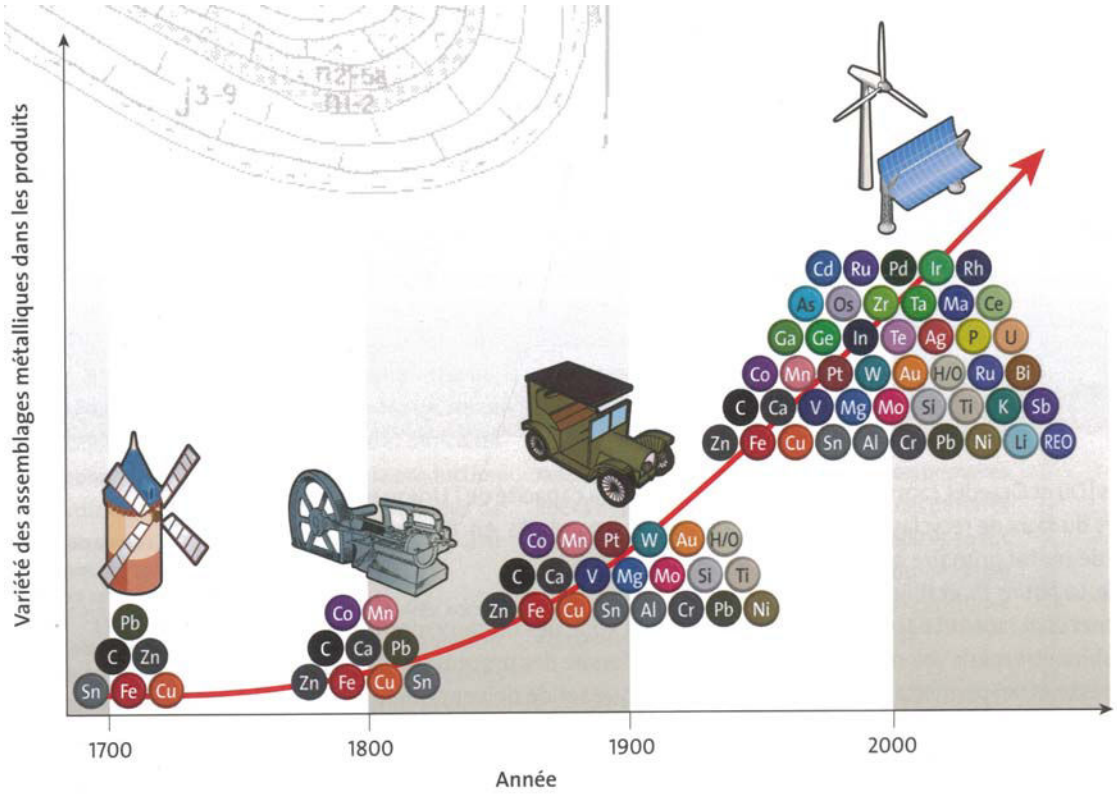

Figure 4 - Augmentation de la complexité des assemblages métalliques dans des produits génériques. Source : Van Schaik et Reuter, 2012 – in C. Braux et P. Christmann « Facteurs de criticité et stratégies publiques française et européenne. Enjeux et réponses », Géosciences, BRGM, 2012, n° 15, p. 61

33 P.J. Bakewell, *Silver mining and society in colonial Mexico, Zacatecas 1546-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971, p. 151.

34 Adam Smith, *Recherche sur la Nature et les causes de la Richesse des Nations, Livres III et IV*, Paris, Economica, 2002, p. 441.

35 *Id.* p. 443.

36 *Id.*

Dès lors, la monnaie obtenue à partir de l'argent et de l'or devient, selon Adam Smith, un instrument de commerce dont la possession permet d'obtenir tout ce dont nous avons besoin plus aisément qu'au moyen de toute autre marchandise[37]. Au regard de ce qui précède, nous notons que la maîtrise de l'or et de l'argent comme monnaie a été le catalyseur de l'explosion et de la diversification des secteurs d'activités économiques.

Bien que n'étant pas au départ abondamment pourvue en or et en argent, l'Europe aura su utiliser le minimum dont elle disposait pour jeter les bases des investissements internationaux. Au fil de l'accroissement de ses besoins liés aux transformations sociétales qui s'y opéraient, elle a entrepris les conquêtes et les explorations de territoires lointains, la circulation du savoir, les mouvements des biens, de la main d'œuvre et des services, bref, en jetant les bases de ce qui est devenu l'économie internationale.

Dans ces conditions, la quête de l'or et de l'argent au-delà des frontières de l'Europe, apparaît objectivement comme le catalyseur de l'économie mondiale pour la raison évidente que depuis cette aventure de la fin du XVème siècle, les modes de financement des autres secteurs d'activités sortaient l'humanité du système de troc qui devenait inopérant au fur et à mesure que se complexifiaient les relations au sein de la société. L'or et l'argent, comme monnaie, ont donc permis à l'humanité de financer toutes les activités que nécessitait le passage de l'économie de prédation à l'économie de production.

Nous pouvons donc conclure que grâce au choix de la monnaie métallique comme moteur de l'une des grandes évolutions sociétales, les humains et singulièrement les Européens ont su préparer les innovations techniques à travers la révolution du savoir, dont le résultat le plus éloquent est la révolution industrielle. Avant la révolution industrielle, la monnaie métallique a permis de diversifier les activités économiques. Elle a donc permis de concevoir un système de production variée.

I.1.2.2 - La richesse des Etats-nations à partir de la révolution industrielle

a) La richesse des Etats-nations est faite d'actifs produits

De toute évidence, la révolution industrielle peut se définir comme une série d'inventions et d'innovations qui ont permis de produire en grande quantité les biens et services utiles au développement de la société. La finalité aura été l'augmentation soutenue de la productivité, c'est-à-dire, créer l'abondance à partir de ressources limitées. Vue sous cet angle, on s'accorde à reconnaître que la révolution industrielle a eu un double objet. Comme l'explique éloquemment David S. Landes, les deux objets consistaient à remplacer « *la force et… la compétence des hommes par des* ***machines*** *- rapides, régulières, précises, infatigables et [*les] *sources d'énergie animées par des sources inanimées, en particulier l'invention de* ***machines*** *permettant de transformer la chaleur en travail, assurant ainsi un apport presque inépuisable d'énergie. Ce sont ces substitutions qui ont fait la révolution industrielle. Elles ont entraîné une croissance rapide de la productivité et, parallèlement du revenu par tête*[38] *».* Pour comprendre le rôle joué par les produits miniers, écoutons Paul Kennedy en ces termes : *« entre 1750 et 1830, la mécanisation de la filature en Angleterre a multiplié le rendement dans ce secteur par 300 ou 400*[39] *». R*ichard Easterlin ne dit pas autre chose quand il écrit que « *les produits finis de l'activité économique sont devenus non seulement plus nombreux mais aussi plus divers. Automobiles et appareils électriques, inconnus par le passé, sont devenus familiers*[40] ».

---

37 Adam Smith, op. cit, note 34, p. 442.

38 David S. Landes, *Richesse et Pauvreté des Nations, pourquoi des Riches? Pourquoi des pauvres ?,* Paris, Ed. Albin Michel, 1998, pp. 246-247.

39 Paul Kennedy, op. cit. note 32, p. 253.

40 Richard A. Easterlin, op. cit., note 27, p. 3.

Finalement, nous pouvons affirmer que la révolution industrielle a transformé la richesse des Etats-nations grâce à l'évolution rapide et irrésistible des méthodes de production et l'a ainsi fait passer de la croissance extensive à la croissance intensive, ce qui est communément appelé croissance économique moderne. Il convient de noter donc que *« l'apparition et la diffusion de la croissance économique moderne ont entraîné un énorme accroissement du volume physique des échanges internationaux, et les peuples du monde sont devenus interdépendants comme jamais auparavant*[41] *»*. En un mot, la croissance économique est devenue la richesse des Etats-nations. Alors qu'elle est fondée sur une dimension quantitative et une dimension qualitative, la croissance économique qui est l'une des deux ou les deux, selon les auteurs, n'a été possible que grâce à la maîtrise de l'usage des substances minérales, y compris les métaux précieux. Voyons à présent quelques définitions pour s'en convaincre.

La croissance économique peut se définir de plusieurs façons :

a) « *La croissance économique est l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension économique, souvent le Produit Intérieur Brut par habitant* ». **François Perroux**, *L'économie du XXème siècle*, PUF, 1969.
b) « *La croissance économique c'est une transformation qualitative dont les résultats sont mesurables* ». **Raymond Aron**, *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Gallimard, 1962.
c) « *La croissance économique c'est l'augmentation à long terme de la capacité d'offrir une diversité croissante de biens, cette capacité croissante étant fondée sur le progrès de la technologie et les ajustements institutionnels et idéologiques qu'elle demande* ». **Simon Kuznets**, *Modern economic growth*, American Economic Review, 1973.
d) « *On peut définir la croissance économique moderne comme une* ***élévation rapide*** *et durable de la production par personne, avec une variation concomitante des caractéristiques technologiques, des proportions des facteurs et l'allocation des ressources par pays.* [La croissance économique pourrait s'assimiler] « *à l'industrialisation, au développement de l'industrie manufacturière moderne et particulièrement à celui de l'industrie lourde comme la sidérurgie, l'aciérie et la mécanique* [42] » **Richard A. Easterlin**, *la Croissance triomphante, 1996*.
e) « … *la croissance est le facteur le plus important de la réussite économique des pays. La croissance économique est* ***l'augmentation du PIB*** *potentiel ou du produit national d'un pays.* » Paul A. Samuelson & William D. Nordhauss, *Economie*, 18ème édition, Economica, 2005.
f) « *Le processus de croissance économique correspond... à l'augmentation de la production, ce qui nécessite une augmentation du potentiel productif de l'économie, donc du stock de capital et du potentiel de travail. L'augmentation potentielle de celui-ci résulte du croît naturel de la population, de facteurs sociaux, mais aussi de domaine d'investissements sociaux : formation, santé, conditions de vie, etc* » (Serge Calabre, *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières*, Editions Economica, 1997).

En somme, il convient de noter que, depuis le XVIIIème siècle, les Etats-nations d'Europe en premier, et les autres de par le monde ensuite, courent après une croissance économique positive. Entendue comme telle, la croissance économique dont rêve chaque Etat dans l'accomplissement de ses rôles régaliens, est ancrée dans le territoire. Elle est avant tout une préoccupation nationale. C'est pourquoi, la course à la croissance économique positive a constamment remis en cause la notion de Division Internationale du Travail, système dans lequel certains pays, notamment les moins industrialisés étaient condamnés à l'exportation de produits primaires tandis

[41] Richard A. Easterlin, op. cit.. note 27, p. 5.
[42] *Id.* p. 35.

que d'autres, les pays industrialisés, se spécialisaient dans l'exportation des produits manufacturés vers les premiers cités.

A notre avis, la croissance économique a une double dimension et une signification économique. Elle a une dimension qualitative qui consiste en l'amélioration des conditions de vie et une autre plutôt quantitative en ce sens que, pour nombre de spécialistes, elle rend plutôt compte du niveau de vie. La question est donc de savoir comment se mesure la croissance économique et comment elle participe désormais à la structuration du monde ?

b) Mesure de la croissance économique

De l'avis des économistes, le Produit Intérieur Brut (PIB) se présente comme la mesure de la croissance économique des Etats-nations. En effet, le PIB est le nom donné à la valeur monétaire totale des biens et services produits dans un pays pendant une année donnée. Le Produit Intérieur Brut (ou PIB) est donc la mesure du produit total des biens et services d'un pays. C'est la somme des valeurs en unités monétaires de la consommation (C), de l'investissement brut (I), des dépenses de l'Etat (G) en biens et services et des exportations nettes (X) du pays pendant une année donnée[43].

Le PIB se traduit par la formule : PIB = C + I + G + X.

Dans ces conditions, nous pouvons affirmer que tout au long de notre travail, la question à laquelle il faut apporter des réponses réside dans la mise en évidence d'une contribution de l'industrie minière à l'accroissement du PIB.

Notre objectif est de démontrer pourquoi il est juste de dire que c'est l'industrie minière qui est le catalyseur de la croissance économique fondée sur la production de biens et services de masse. Dans ces conditions, il apparaît juste de dire qu'analyser la contribution de l'industrie minière à la croissance économique, revient inéluctablement à se pencher sur son apport à chacune des composantes du PIB. Mais avant, voyons quelle est la signification économique de la croissance économique.

c) La signification économique de la croissance économique

Née à la fin du XVIIIème siècle, la croissance **économique moderne** dont la finalité est de mesurer le surplus de biens créés (valeur ajoutée) par un système productif toujours plus performant et ***diversifié*** a pour conséquence la partition du monde en plusieurs mondes, que l'on regroupe sous deux toits principaux. Le premier toit abrite les pays riches ou encore pays industrialisés, tandis que le second toit abrite les pays pauvres ou encore pays non industrialisés.

Les pays industrialisés ou pays riches sont ceux qui ont la capacité de créer la croissance économique, aussi bien à l'intérieur de leurs frontières nationales qu'ailleurs dans le monde. Les pays pauvres au contraire, n'ont ni la capacité de créer la croissance économique par eux-mêmes, ni d'espérer la créer hors de leurs frontières nationales.

[43] Paul A. Samuelson & William D. Nordhauss, *Economie*, 18ème édition, Paris, Economica, 2005, p. 431.

Figure 5 – Carte des pays ayant au moins 25 % du total de leurs exportations en produits miniers. La plupart de ces pays sont des pays à revenus intermédiaires ou à revenus faibles et qui sont très peu industrialisés (Oxford Policy Management, Blessing ou curse ? The rise of mineral dependence among low- and middle-income countries http://www.eisourcebook.org/submissions/1325523556OPM Blessingorcursereport 2011.pdf, consulté le 25 juin 2014)

Que ce soit la croissance de la production ou la croissance de la valeur ajoutée, la quantité de biens et services autres que ceux qui sont gracieusement offerts par la nature, est le résultat du système productif industriel. Or, comme il a été précédemment démontré, l'industrie elle-même doit son existence à la maîtrise des produits d'origine minérale qui entrent dans la fabrication des machines et la fourniture d'énergie. Dès lors, il est juste de dire que l'industrie minière est le catalyseur de la nouvelle richesse des Etats-nations qu'on appelle la croissance économique. En d'autres termes partout où s'implante une exploitation minière qui est aussi le résultat d'une activité industrielle, s'amorcent deux processus. Le premier concerne la croissance de la production de biens autres que les actifs naturels, alors que le deuxième porte sur la croissance de la valeur ajoutée.

d) L'apport de l'industrie minière

En développant un projet minier, le pays d'accueil bénéficie de revenus fiscaux, de recettes d'exportation, d'entrées d'investissements, de nouveaux emplois créés, ce qui donne du pouvoir d'achat à un nombre supplémentaire de citoyens aptes à consommer des biens produits dans d'autres secteurs d'activité (Figure 5). Le projet permet également au pays hôte de faire des dépenses supplémentaires occasionnées par la mise en place du dispositif nécessaire à son encadrement.

De ce point de vue, le projet minier doit être perçu comme un catalyseur de croissance des activités économiques dans le pays hôte comme l'indique l'auréole des parties prenantes impliquées dans la conduite d'un projet minier (Figure 6, p. 50). Le projet induit aussi des importations de biens d'équipement (machines), de services divers et de la main d'œuvre qualifiée. La différence entre les gains du projet et les rémunérations des importations de biens non produits localement peut influencer positivement ou négativement la création de valeur ajoutée. En tout état de cause, il faut se convaincre que sans l'existence de l'industrie minière, le système productif issu de la révolution industrielle aurait été incapable de fonctionner durablement. Finalement, la conclusion à laquelle il faut aboutir c'est que l'industrie minière est la génératrice de la nouvelle richesse des nations qu'on appelle croissance économique, qu'elle soit synonyme de croissance de la valeur ajoutée ou de croissance de la production de biens.

A ce niveau de notre démarche, il apparaît clairement que seuls les Etats-nations qui ont réussi à s'approprier la révolution industrielle peuvent prétendre au statut de pays riches. Même s'ils ont des croissances économiques négatives ou nulles sur leur propre territoire à l'heure actuelle, leur aptitude à stimuler la croissance économique ailleurs dans le monde, à travers l'exportation des investissements, de la technologie, en fait des pays riches. C'est le cas de certains pays de l'Union européenne dont les taux de croissance du PIB ne sont pas flamboyants actuellement, mais qui continuent de jouir du statut de pays riches. De ce point de vue, il n'est pas exagéré de dire que la capacité à transformer les produits miniers en biens d'équipement est finalement un indicateur de richesse. C'est bien ce qui fait que la carte des pays riches coïncide avec celle des pays qui ont, dans le passé comme dans le présent, la possibilité de transformer les biens primaires d'origine minérale en biens divers de consommation et d'équipement. A ce niveau, on peut citer par exemple, la plupart des pays de l'Europe occidentale (Royaume-Uni de Grande Bretagne, Suède, Allemagne, France, Italie, Suisse…), et d'autres pays hors d'Europe, dont, Etats-Unis, Japon, Canada, Russie, Australie, Chine, Brésil, Afrique du Sud, Inde, etc. Parmi les pays pauvres se trouvent de nombreux pays d'Afrique à forte croissance économique certes, mais qui restent dans cette deuxième catégorie de pays parce que la croissance dont ils jouissent est crées par d'autres. Ce sont des pays dans lesquels le tissu industriel est faible, les activités économiques dominées par l'exportation de produits très peu transformés et rendues possibles grâce au financement extérieur. Parmi eux, se trouvent la Guinée, le Tchad, le Nigéria, la République Démocratique du Congo, le Gabon, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Soudan, etc.

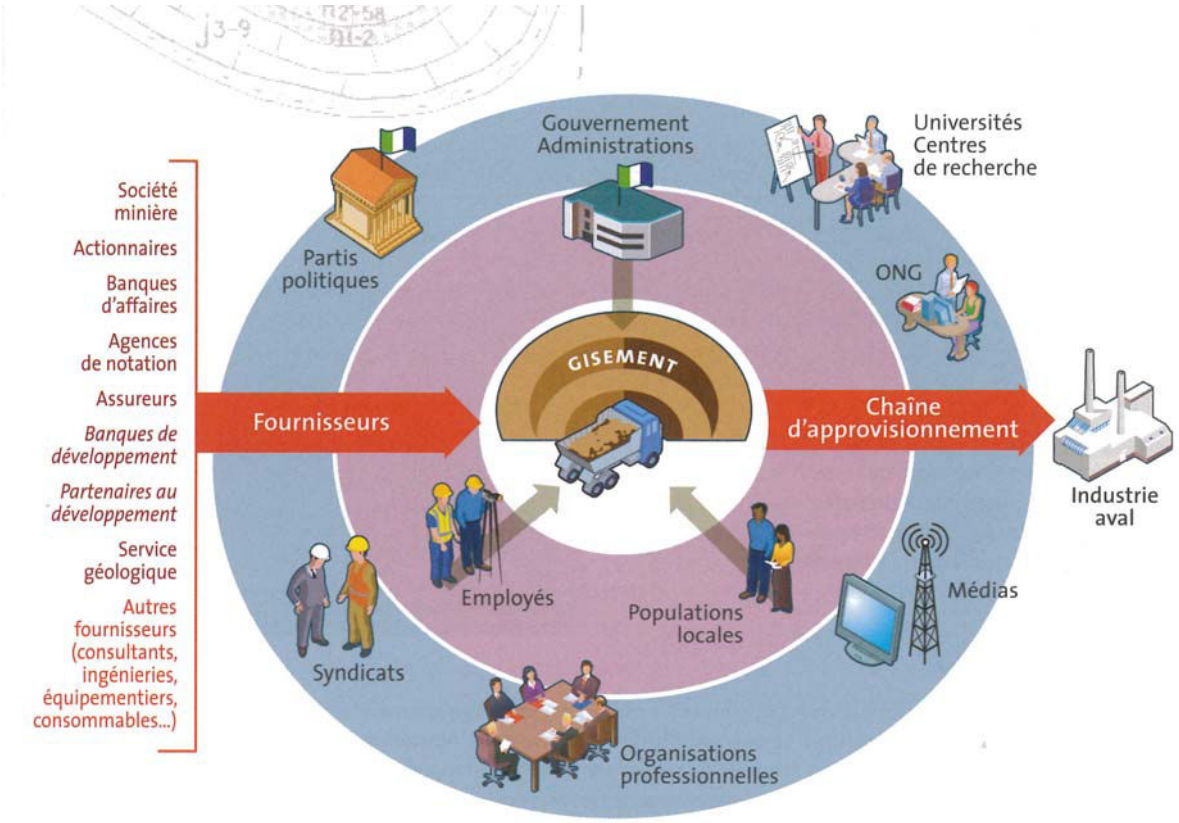

Figure 6 – Schéma de toutes les parties prenantes d'un projet minier contribuant à la diversification des activités économiques dans le pays d'accueil du projet. Source :P. Christmann *et al.* « Vers une gouvernance d'une matière première minérale », Géosciences, BRGM, 2012, n° 15, p. 75

Conclusion

Depuis la naissance des Etats-nations au XVIIème siècle, s'est engagée la réflexion sur les moyens de transformer les actifs naturels, confinés et limités à l'intérieur des frontières nationales, en biens et services abondants permettant de faire face aux besoins qui apparaissaient illimités. Cent ans plus tard, la révolution industrielle est venue répondre à cette problématique en permettant la production de masse. Fondée sur la mécanisation et les sources d'énergie inanimées, la révolution industrielle a généré la nouvelle richesse des nations appelée croissance économique. L'industrie minière est apparue dès lors, comme le catalyseur de ce mode de production, dans la mesure où c'est elle qui a fourni les ressources monétaires qui ont facilité les investissements, les métaux qui ont permis la fabrication des machines, et les substances minérales énergétiques indispensables à la mise en œuvre de la production industrielle et de sa ventilation. Depuis cette époque, la pérennisation et l'expansion de la révolution industrielle ont stimulé le développement des projets miniers à travers la planète et ont fait de l'industrie minière le véritable catalyseur de la croissance de production de biens autres que ceux trouvés dans la nature.

Finalement, depuis la seconde moitié du XVIIIème siècle, grâce à l'industrie minière, qui a permis de faire face aux besoins essentiels des hommes, des rêves qui paraissaient impossibles à réaliser il y a seulement un siècle ont pu l'être, comme par exemple la conquête de la lune, la révolution internet, la médecine à distance ... Dès lors, peut s'envisager la réflexion sur l'importance de l'industrie minière dans les relations économiques internationales.

Chapitre 2 : L'industrie minière dans l'économie internationale

Introduction

Le passage de l'économie de prédation à l'économie de production a permis d'asseoir l'économie mondiale sur un système de solidarité entre les entités territoriales souveraines que sont les Etats-nations. Pour que cette vision largement admise des relations économiques internationales connaisse un succès, deux conditions importantes sont requises : un Système Monétaire consensuel et une disponibilité assurée des biens et services utiles à la satisfaction des besoins du plus grand nombre. L'Economie internationale qui a pour objet de créer un marché mondial ou une plateforme internationale où tous les Etats-nations peuvent se procurer librement et à un juste prix les ressources dont ils ont besoin, a fini par devenir largement tributaire des produits miniers.

Ce chapitre se propose de donner des explications à cette « minéralo-dépendance » de l'économie mondiale, afin d'éclairer le débat qui a cours sur sa durabilité, eu égard au caractère limité et à l'inégale répartition géographique des ressources minières. Il comprend deux sections. La première, intitulée **«** *Les métaux précieux, socles du Système Monétaire International »*, rappelle le rôle joué par les métaux précieux dans l'organisation du Système Monétaire International. La deuxième, intitulée *« Les matières premières minérales comme piliers du commerce international »*, rappelle les fondamentaux du commerce international et fait remarquer en quoi aucun maillon (production, transport, commercialisation, information et consommation) de la chaîne des échanges commerciaux mondiaux ne peut se soustraire de l'influence de l'industrie minière.

I.2.1- Les métaux précieux, socles du Système Monétaire International

Bien que les premières pièces de monnaie métallique apparurent au VIIe siècle[44] avant Jésus Christ en Grèce (en Lydie) « et se répandirent rapidement sur le pourtour de la Méditerranée[45] », c'est à partir du XIème siècle après JC[46] qu'ont commencé, selon plusieurs sources, à émerger les échanges sur de longues distances, contraignant ainsi les sociétés humaines à sortir progressivement du système de troc pour embrasser et amplifier définitivement le système d'échanges avec une contrepartie monétaire.

De tous les produits utilisés comme monnaie, les métaux précieux, or et argent, ont fini par s'imposer comme une monnaie universelle pendant au moins 1000 ans. C'est la propension de l'Europe à utiliser exclusivement les métaux précieux, or et argent, comme monnaie dans ses échanges avec les autres parties du monde et son émergence comme centre du monde dès le XIXème siècle, qui ont largement contribué à asseoir des systèmes monétaires fondés sur les métaux précieux.

Voyons pourquoi les métaux précieux ont été choisis comme monnaie et quelles ont été les conséquences de ce choix sur l'industrie minière.

---

[44] Roland Séroussi, *L'histoire de l'Or*, Paris, Editions France-Empire, 1998, p. 57.

[45] Alpha Encyclopédie, *La grande encyclopédie universelle en couleurs, Tome 10, LOT-MOSA*, Paris, Editions Atlas, 1977, 4050.

[46] Vincent Lannoye, *L'histoire de la monnaie pour comprendre l'économie. Apprendre du passé pour influencer le futur*, Le Cri Edition, 2011, p. 98.

I.2.1.1 - Le système monétaire métallique et ses conséquences sur l'industrie minière

L'histoire nous apprend que les premiers échanges commerciaux ont eu lieu sous forme de troc. C'est seulement quand les relations commerciales se sont complexifiées et se sont étendues que l'idée de *« rapporter la valeur de tous les biens à un bien de valeur universellement reconnue*[47] *»* est née et s'est imposée. Selon plusieurs sources, c'est *« au VIe siècle avant notre ère, en Perse, que les premières pièces de monnaie en or auraient été frappées*[48] *»*, jetant ainsi les bases de la capacité de l'or à jouer un tel rôle. Depuis cette période, trois métaux, l'or, l'argent et le cuivre[49][50] ont été utilisés comme monnaie, avec une grande longévité en ce qui concerne l'or et l'argent.

Dans les lignes qui suivent, nous expliquons la fonction monétaire de l'or et de l'argent et nous montrons comment cette fonction a influencé le développement de l'industrie minière. Mais avant, voyons ce qu'est la monnaie.

Dans leur ouvrage intitulé *Economie politique*, Raymond Barre et Frédéric Teulon expliquent que la monnaie se définit mieux par sa fonction. Selon eux, « *la monnaie est une marchandise, la monnaie est un intermédiaire des échanges, la monnaie est un étalon de valeurs (comme mesure de valeurs), la monnaie est un moyen de libération, d'extinction d'une dette, la monnaie représente un pouvoir d'achat, la monnaie est un accumulateur d'épargne (moyen de conserver le passé), la monnaie est un moyen de préparer l'investissement.*[51] » En somme, comme le dit Raymond Barre, cité par El Goulli, dans son ouvrage *Monnaies et systèmes monétaires et financiers tunisiens, des origines à nos jours*, « *la monnaie est un bien d'échange généralement accepté au sein de la communauté*[52] *»*. Dès lors, il convient de conclure que la monnaie repose à la fois sur des caractéristiques et des fonctions[53]. Nous retenons au titre des caractéristiques, la liquidité, la fongibilité et l'universalité. Au titre des fonctions, nous notons que la monnaie est un instrument d'échange, un instrument de mesure des valeurs et un instrument de réserve. Nous retenons enfin que la monnaie est une marchandise qu'il faut transporter et faire circuler. Ainsi, il apparaît clairement que seuls les objets qui remplissent les conditions de mobilité aisée et la capacité à résister aux avaries ont des chances d'être acceptés comme pouvant servir de monnaie. Dès lors c'est naturellement que l'or et l'argent ont été choisis comme monnaie.

D'après Richard Cantillon[54], cité par Raymond Barre et Frédéric Teulon, « *l'or et l'argent seuls sont de petit volume, d'égale bonté, faciles à transporter, à subdiviser, sans déchets, commodes à garder, beaux et brillants dans les ouvrages qu'on en fait et durables jusqu'à l'éternité*[55] ». L'acceptation de l'or et de l'argent comme monnaie a donné naissance à deux systèmes monétaires métalliques : le bimétallisme or-argent et le monométallisme or, qui se sont succédés dans le temps et dans l'espace. Il faut noter cependant qu'en fonction de l'abondance relative de l'or et de l'argent et des croyances culturelles et religieuses, une lutte entre ces deux métaux précieux pour s'imposer comme la monnaie de premier rang a eu lieu. Nous notons que jamais dans l'histoire, l'argent n'a été utilisé comme monnaie sans que l'or ne le soit aussi, alors qu'il est arrivé que l'or soit utilisé comme monnaie à l'exclusion de l'argent.

---

47 Yannick Colleu, *Guide d'investissement sur le marché de l'or*, Paris, Côté Finances, 2008, p.18.
48 *Id.* p. 17.
49 Peter L. Bernstein, *Le pouvoir de l'or, histoire d'une obsession*, Editions Mazarine, 2007, p. 135-136.
50 Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme – XVe-XVIIe siècle*, Tome 1, Paris, Armand Colin, 1979, p. 519.
51 Taoufik EL Goulli, *Monnaies et systèmes monétaires et financiers tunisiens, des origines à nos jours*, Tunis, 2008, Edition La Maghrébine pour l'Impression l'Edition et la Publicité (MIP), p. 19.
52 *Id.*
53 Nicolas Perrin, *Investir sur le marché de l'or. Comprendre pour agir*, Paris, Edition Arnaud Franel, 2013, p. 22.
54 Banquier et Economiste irlandais (1680-1734), un des pionniers de l'économie politique
55 Raymond Barre & Frédéric Teulon, *Economie politique*, Paris, Presse Universitaire de France, 1997, p.252.

Voyons à présent les caractéristiques des différents systèmes métalliques et leurs conséquences sur l'industrie minière.

a) Le bimétallisme

Il faut entendre par bimétallisme la possibilité pour l'or et l'argent d'avoir été concomitamment, *« jusqu'en 1870, la base des règlements des échanges commerciaux*[56] *».* En général, l'or servait prioritairement à financer les grandes transactions internationales tandis que l'argent servait davantage à financer les échanges domestiques. Il faut noter qu'au tout début du commerce sur de longues distances, deux conceptions du rôle des métaux précieux se sont opposées. Il y a d'un côté les Européens qui considéraient que l'or et l'argent pouvaient servir de monnaie pour faciliter les échanges commerciaux. Il y avait, à contrario, les Asiatiques pour qui ces deux métaux précieux étaient tout simplement des biens à thésauriser et non à faire circuler. Peter L. Bernstein illustre bien cette situation (Tableau III) quand il rappelle, que de tous les blocs régionaux qui entretenaient des relations commerciales dès le début du XIème siècle, « *les Asiatiques ne percevaient pas l'or comme une monnaie, à la manière des Occidentaux… Les souverains asiatiques n'avaient pas de telles conceptions. Comme l'Occident, ils admiraient la beauté de l'or et ce qu'il signifiait en termes de pouvoir, mais ils considéraient ce métal comme quelque chose de trop important pour servir de monnaie qui passerait d'une main sale et indigne à une autre*[57]». D'ailleurs, selon eux, *« répandre l'or dans le public aurait amoindri la puissance de l'Etat[58]»*. Toujours selon Peter L. Bernstein, en se comportant ainsi, l'Asie avait vite fait d'apparaître comme « *une éponge pour les métaux précieux*[59] ». Malgré ces deux approches différentes, nous pouvons dire que le choix de l'or et de l'argent comme monnaie en Europe, pour des échanges sur de longues distances dès le début du XIème siècle, a fait grimper au fil du temps la demande de ces deux métaux précieux. Les Européens en avaient donc besoin pour soutenir leurs échanges avec l'Asie, leur principal partenaire commercial de l'époque. La question fondamentale était donc de savoir où trouver de l'or et de l'argent dans la mesure où les ressources européennes étaient en deçà des besoins de l'Europe.

- *Le bimétallisme et la demande de métaux précieux en Europe*

Au fur et à mesure que l'on allait à l'intégration des économies mondiales, les besoins en or et en argent s'accroissaient en Europe alors que leurs réserves s'épuisaient. De l'avis des spécialistes, ce besoin croissant de métaux précieux en Europe, et au-delà de l'Europe dans le monde, était essentiellement tiré par :

- la mise en place progressive dès le XIème siècle d'une économie mondiale,
- l'explosion démographique en Europe et en Asie amorcée dès le XIVème siècle et qui s'est poursuivie au cours des siècles suivants,
- la démultiplication des ateliers de frappe (qui correspond à l'adoption des métaux précieux comme monnaie),
- le financement des guerres et de leurs conséquences notamment les paiements de rançon pour la libération des prisonniers,
- le financement de la recherche scientifique et de la révolution technologique,
- la fiscalité pour faire vivre les Etats,
- les dépenses de prestige des princes et des rois,
- et les investissements pour soutenir les vagues d'exploration et de colonisation des XVIème, XVIIème et XVIIIème siècles d'abord et XIXème siècle plus tard.

---

56 Yannick Colleu, op. cit., note 47, p. 23.
57 Peter L. Bernstein, op.cit., note 49, p. 221.
58 *Id.* p.122.
59 *Id.* p. 229.

From \ To	Western Europe	East Europe	Islamic World	Central Asia	Sub Saharan Africa	South Asia	Southeast Asia	East Asia
Westerne Europe	⊠	Sewords	Slaves Swords	——	——	——	——	——
Eastern Europe	Slaves, Furs, silver	⊠	Slaves, Furs, silver	Furs, swords	——	——	——	——
Islamic World	Peppers, spices, textiles, silk, silver	Textiles silver	⊠	Textiles	Salt, textiles, manufact, swords, horses	War horses	Gold	Spices
Central Asia	——	Silver	Paper, silver, slaves	⊠	——	Silver, Rexports from China and Muslin world	——	Horses
Sub Saharan Africa	——	——	Gold, slaves, ivory, rice	——	⊠	Timber, iron	——	——
South Asia	——	——	Pepper, spices, silk, teak, textiles	Pepper, textiles	Textiles	⊠	Textiles pepper	Textiles
Southeast Asia	——	——	Spices, perfumes	——	——	Silk, spices, teak, rices, rubies.	⊠	Perfumes, spices, sandal-wood
East Asia	——	——	Silk, porcelain	Silk tea	——	Silk, porcelain	Silk, cooper, cash	⊠

Tableau III : Les échanges commerciaux au XIème siècle (source : R. Findlay et K.H. O'Rourke, 2007, Power and Plenty, Princeton Univ. Press)

Voyons à présent comment l'offre de métaux précieux s'est comportée au cours du règne du système monétaire bimétallique.

- *Le bimétallisme et l'offre de métaux précieux*

En dépit de l'importance des métaux précieux pour le développement des échanges commerciaux pour les uns et pour accroître les richesses thésaurisées pour les autres, il faut avoir présent à l'esprit que « *les sources de l'or et de l'argent sont déterminées par la nature plutôt que par les êtres humains qui les utilisent*[60] ». C'est la raison pour laquelle, il fallait aux Européens non seulement des capacités de production endogènes, mais aussi des capacités de production exogènes, au cas où celles-ci s'avèreraient insuffisantes. On comprend donc pourquoi depuis le début du XVème siècle, « *en Europe, l'importance de l'or passera de sa possession en tant que ressource naturelle à la capacité de chaque nation à accumuler l'or en circulation* [partout dans le monde] *pour le mettre au service de sa puissance*[61] ». Concernant l'argent, R. Pitaval précise ceci : « *assez abondant en Europe*

60 Peter L. Bernstein, op. cit., note 49, p.103.
61 *Id.*, p.109.

pendant l'Antiquité, ce métal en disparut progressivement durant le Moyen Âge [c'est-à-dire entre 500 et 1500 ans après Jésus-Christ], exporté dès lors (comme il a continué à l'être constamment depuis) vers l'Asie, l'Inde, la Chine, etc.[62] » On a même parlé en Europe de *« la famine des métaux »* au XVème siècle[63].

S'agissant de l'or, il convient de noter qu'alors que l'Europe réussissait auparavant à couvrir ses besoins pour faire face à ses importations de biens d'Asie et faciliter ainsi ses échanges avec l'extérieur, au cours du XIVème siècle, les capacités de production de l'Europe sont entrées dans ce que les économistes appellent « *la loi des rendements décroissants*[64] ». Cela veut dire que « *les exploitations minières européennes jadis prospères ont fini par décliner*[65]. En conséquence, *« l'offre de métal précieux … ne parvenait pas à suivre l'expansion de la demande. Les pénuries de métal laissaient les ateliers de frappe inactifs pendant de longues périodes. De 1373 à 1411, la production anglaise annuelle de pièces d'or ne dépassa pas le montant moyen de neuf mille cinq cents livres, environ un dixième de la production d'avant la peste noire. Les ressources minières s'épuisaient aussi, car même avec des salaires élevés les hommes n'acceptaient plus le travail pénible dans les mines d'or. Les décrets contre l'exportation de la « bonne monnaie » ou des métaux précieux n'étaient pas plus efficaces que les régulations imposant aux importateurs de produits locaux d'utiliser leurs revenus pour acheter des produits locaux et les exporter. La répétition de telles ordonnances suggère qu'elles étaient difficiles à mettre en application et fréquemment ignorées*[66] ». Pour ces raisons, l'aventure, c'est-à-dire le mouvement qui consiste à aller chercher l'or et l'argent au-delà des frontières européennes, en prenant tous les risques possibles, se présentait comme l'alternative crédible à cette soif de métaux précieux qui ne pouvait s'étancher en Europe. Des sources d'approvisionnements additionnelles identifiées vont être l'Afrique, l'Amérique latine et les autres parties du monde.

- L'Afrique comme première solution du déficit de métaux précieux en Europe

  La destination qui était à la portée de l'Europe était l'Afrique, mais les faibles productions d'or d'origine africaine n'ont pas permis de mettre prioritairement le continent africain au cœur des projets des aventuriers des métaux précieux. En effet, et selon Peter L. Bernstein, « *dès 1470, les Portugais avaient établi dans le golfe de Guinée un important comptoir commercial qu'ils baptisèrent Sao Jorge de Mina. Mais ils eurent beau y édifier une ville importante et entretenir des activités commerciales soutenues avec les indigènes au nord et à l'ouest, ils ne parvinrent jamais à devenir les propriétaires de champs aurifères africains, ni même à participer à leur exploitation. L'or qui était envoyé au Portugal depuis Sao Jorge de Mina était le résultat de trocs : les Portugais l'échangeaient contre du sel, des manteaux et des robes, des tissus de pourpre ou d'indigo, de la toile, des ustensiles en cuivre et en laiton, du corail, des coquillages et du vin blanc. Les affaires marchaient bien. Au début du XVIe siècle, environ sept cents kilos d'or étaient ainsi envoyés chaque année d'Afrique vers le Portugal, un volume substantiel si l'on considère que l'ensemble de la production européenne ne dépassait pas quatre tonnes, auxquelles le Portugal ne contribuait en rien*[67] ». Une telle offre ne pouvait en aucun cas combler les besoins européens. Dans ces conditions, se trouvent motivées et justifiées d'autres aventures dont la plus fructueuse est incontestablement celle de Christophe Colomb en 1492.

---

62 R. Pitaval et L. Ganet, *Traité général de commerce des minerais & métaux combustibles, alliances, engrais, etc.,* Paris, Publications Robert Pitaval, 1921, p. 197.

63 Vincent Lannoye, op. cit., note 46, p. 112.

64 Fernand Braudel, op. cit., note 50, p. 380.

65 *Id.*

66 Peter L. Bernstein, op. cit., note 49, pp. 135-136.

67 *Id.,* pp. 157-158.

- L'Amérique latine : l'Eldorado

  Quand Christophe Colomb entame l'aventure dès août 1492, c'est bien pour tenter de découvrir de nouveaux sites où l'Europe pourrait s'approvisionner en métaux précieux. Effectivement, l'aventure de Christophe Colomb a été couronnée de succès puisqu'il y a rencontré de l'or et de l'argent en de très grandes quantités qui ont permis aux capacités monétaires de l'Europe de s'accroître, permettant ainsi aux Européens de continuer à être les principaux animateurs de la révolution commerciale. Il n'est donc pas exagéré de dire que ce sont les grandes quantités d'or et d'argent venues d'Amérique qui ont jeté les bases des relations économiques et financières mondiales durables et l'intégration effective des « Nouveaux mondes » dans l'économie européenne et mondiale, ce qu'il est convenu d'appeler la première mondialisation.

  Ainsi, au titre des résultats de l'entreprise Colombienne, il convient de noter qu'« *un volume important d'or et d'argent traversa l'Atlantique, du Nouveau Monde vers l'Espagne d'où partit Christophe Colomb, durant les années 1500*[68] ». On parle ainsi « *d'inondation*[69] » de l'Europe par l'or et l'argent provenant d'Amérique. Comme le précise Peter L. Bernstein citant d'autres sources, « *le stock total d'or et de l'argent en Europe, à la fin du XVIe siècle, était près de cinq fois plus important qu'en 1492. Pour imaginer l'importance des volumes, il faut se représenter des convois armés de soixante navires transportant les trésors vers l'Europe. En certaines occasions, il y eut jusqu'à cent navires. Au début du XVIe siècle, chacun de ces vaisseaux transportaient deux cents tonnes de cargaison, et, au début du XVIIe siècle, les plus grands navires allaient jusqu'à quatre cents tonnes. Durant la seule année 1564, cent cinquante quatre navires arrivèrent à Séville pour débarquer leur cargaison de trésors*[70] ». Eduardo Galeano ne dit pas le contraire, lui qui affirme dans son ouvrage *Les veines ouvertes de l'Amérique latine,* qu' « *entre 1503 et 1660, cent quatre-vingt-cinq mille kilogrammes d'or et seize millions de kilogrammes d'argent arrivèrent dans la métropole andalouse*[71] [et que] *l'argent transporté en Espagne en un peu plus d'un siècle et demi représentait le triple des réserves européennes. Et il ne faut pas oublier que ces chiffres officiels sont sous-évalués*[72] ».

Notons en outre, qu'une fois que les ressources trouvées et ramassées ont été transportées vers l'Europe, commence l'exploitation des ressources mises en évidence. C'est donc le bimétallisme qui a engendré le développement si ce n'est le boom minier en Amérique latine qui s'est propagé un peu plus tard sur l'ensemble du continent américain. Nous pouvons donc conclure que c'est le bimétallisme or-argent qui est à l'origine de l'internationalisation de l'industrie minière. Ici encore, au fur et à mesure que les ressources d'Amérique latine s'épuisaient, s'élargissaient aussi les frontières de l'exploitation minière au point qu'au tournant du XIXème siècle, les sources de l'offre des métaux précieux vont s'étendre à tous les continents à travers ce qu'il est convenu d'appeler les ruées vers l'or, dont les résultats sonneront le glas de l'utilisation de l'argent comme monnaie. En conséquence, à l'entame des années 1800, on assista à « *la conversion progressive de la communauté internationale à l'étalon-or, à la suite de la Grande-Bretagne qui l'adopta la première au début du XIXe siècle*[73] ». *A*insi naquit le système monométalliste-or.

---

68 Peter L. Bernstein, op. cit., note 49, p. 179.

69 Pierre Bezbakh, *Histoire de l'économie. Des origines à la mondialisation*, Paris, Petite Encyclopédie Larousse, 2005, p. 43.

70 Peter Bernstein, op.cit,. note 49, p.179.

71 Eduardo Galeano, *Les veines ouvertes de l'Amérique latine. L'histoire implacable du pillage d'un continent*, Paris, Librairie Plon, 1981, p.37.

72 *Id.*

73 Peter L. Bernstein, op. cit., note 49, p. 322.

b) Le monométallisme

L'option prise de ne considérer que l'or comme monnaie a créé « *une hausse de la demande pour l'or, essentiellement en vue de faire des réserves, de la part, non pas des individus mais des banques centrales des nations, comme la banque d'Angleterre ou la banque de France ou bien encore le trésor américain…l'énorme expansion de l'activité économique, du commerce international et des investissements*[74] » qui s'ensuivit, a fait de la constitution de réserves d'or une priorité internationale. Comme il fallait s'y attendre, cette montée en puissance de la soif mondiale de l'or a eu pour conséquence l'élargissement de la géographie de l'offre de l'or. Elle s'est étendue à la Sibérie dès 1838, à l'Australie dès 1839, à la Californie dès 1848, en Afrique du Sud dès 1852, au Nevada et au Colorado dès 1859, et à l'Alaska dès 1867 lors de ce que l'on appelle les ruées vers l'or.

De l'avis des historiens de l'économie de l'or, « *c'est la colossale masse d'or extraite au XIXe siècle - quelque onze mille tonnes, soit autant que depuis l'origine du métal - qui transforme le paysage monétaire d'abord national, puis sur un plan beaucoup plus élargi… En 1876, l'Italie, la Belgique, la Suisse, les pays scandinaves, les Pays-Bas, et la Belgique s'étaient tous ralliés* … à *la fin de la décennie, seules l'Inde et la Chine parmi les grands pays, étaient encore sur un étalon argent*[75] ».

De l'avis général, l'or a pu s'imposer parce que l'agent souffrait de plusieurs handicaps :

- il n'a pas le lustre de l'or, car il se ternit beaucoup plus rapidement.
- pour une valeur donnée, le volume de l'argent est plus important que celui de l'or. Dès lors, il était plus convenable d'utiliser l'or pour les grandes transactions entre les Etats.
- avec le même volume physique de chaque métal, la Monnaie produisait une plus grande valeur en pièces d'or qu'en pièces d'argent.
- avec la révolution industrielle et le boom commercial qui avait suivi, le négoce et la finance qui se développaient avec une vigueur jamais vue, le coût du transport d'une valeur donnée d'or revenait beaucoup moins cher que celui de la même valeur d'argent.
- avec la révolution industrielle, l'argent a davantage servi à des fins industrielles, ce qui ne permettait pas d'attester de la masse monétaire en argent avec fiabilité ; et
- avec la découverte de l'Amérique au XVème siècle, le rapport de la valeur entre l'or et l'argent qui est resté à peu près stable entre la naissance du christianisme et les Grandes découvertes du XVème siècle, s'est trouvé déséquilibré en défaveur de l'argent[76].

- *Le monométallisme-or et ses manifestations*

Le monométallisme or s'est manifesté de plusieurs façons. Dans un premier temps, à partir de 1870 jusqu'en 1931, l'étalon-or s'est mis progressivement en place. L'or devient la référence et les monnaies, convertibles en or. Ensuite, dès 1946, l'étalon-change-or ou système de Bretton Woods prend le relais : l'or est la référence pour le dollar. Les autres monnaies sont convertibles en dollars. Le dollar est indexé sur l'or et convertible en or. Enfin, à partir de 1971, l'or est coté librement en dollar, ce qui fait qu'à l'entame de 1973, les devises s'échangent selon un système de change flottant[77].

---

74 Peter L. Bernstein, op. cit., note 49, p. 322.
75 *Id.* p. 325.
76 Nathan Lewis, *Gold : the once and future money*, John Wiley & Son, Inc., 2007, p. 116-121.
77 Yannick Colleu, op.cit, note 47, p. 24.

Précisons que malgré la victoire de l'or sur ses autres concurrents, la fin du système monétaire monométalliste-or a été prononcée officiellement en 1971, mais c'est effectivement en 1976 que l'or a été démonétisé. En lieu et place, il a été adopté au niveau mondial un cadre fonctionnel qui consacre la flottabilité des devises.

Depuis le début des années 1980, l'or est coté en dollar comme toutes les autres commodités. Malgré la démonétisation de l'or, sa demande ne faiblit pas. Les dépenses d'exploration non plus. L'offre, quant à elle, provient de toutes les régions du monde au point d'éviter une situation de monopole ou de quasi-monopole. Avec la mise au point du procédé de cyanuration ou de la lixiviation en tas, l'exploitation de l'or a encore de beaux jours devant elle.

I.2.1.2 – La fin du système monétaire métallique et ses conséquences sur l'industrie minière

A partir de 1976, on était en droit de penser que l'aventure pour la recherche et la production de l'or était terminée. Cependant qu'avons-nous constaté? Concernant la demande, en dépit de la démonétisation de l'or, elle existe et serait de l'ordre de 3600 tonnes par an. Elle est tirée par la bijouterie 60 % ; les applications industrielles de l'ordre de 12 %, notamment dans l'industrie des nouvelles technologies, comme l'électronique ou les nanotechnologies et par l'investissement dans l'or de l'ordre de 25 % du total de la demande annuelle[78]. Il faut ajouter à cela la demande des banques centrales. S'agissant de l'offre de l'or dans le monde, notons que « *la production minière reste la première source (59 %), suivie par le recyclage (31 %) et les ventes des banques centrales représentent 10 %*[79] ». Comme nous le constatons, la démonétisation de l'or n'a nullement affecté l'intérêt pour l'or. Ce qu'il faut noter, cependant, c'est qu'il devient une commodité (mais pas comme les autres). L'or sert toujours de valeur refuge.

En guise de conclusion, nous disons que depuis que le bimétallisme s'est imposé au XVIème siècle et que le monométallisme a repris le relais au XIXème siècle, pour s'arrêter à son tour dans le dernier quart du XXème siècle jusqu'à nos jours, la fonction monétaire de l'or n'a pas faibli. Bien au contraire, l'or devient l'objet de demande et d'offre des banques centrales dont le rôle est pourtant d'émettre les devises en papier. Le fait qu'en dépit de la démonétisation des métaux précieux, les activités de recherche, d'exploitation, de commercialisation et de transformation de l'or continuent de susciter autant d'engouement de la part des individus et des gouvernements, montre bien que la fonction monétaire de l'or est celle qui guide ces activités. Dans ces conditions, nous pouvons affirmer sans grand risque de nous tromper que depuis au moins cinq cents ans, ce sont les métaux précieux qui constituent le socle du Système Monétaire International.

En tout état de cause, nous pouvons affirmer que :

- leur choix comme monnaie aura été déterminant dans l'économie mondiale dans la mesure où leur quête et leur exploitation auront permis d'étendre les frontières du progrès à d'autres régions du monde dont l'existence dans leur forme actuelle est due aux métaux précieux ;
- leur choix comme monnaie aura permis de financer toutes les recherches et innovations qui ont conduit le monde au progrès et changer ainsi les modes de production et de consommation qui tirent aujourd'hui le commerce international ;
- leur choix et leur quête auront enfin aidé à rendre viables d'autres secteurs d'activités comme le commerce international dont la pérennisation et l'expansion dépendent des produits miniers.

---

78 *Histoire de l'or - évolution de* l'or, http://www.cpordevises.com/or/histoire consulté le 28/01/2014.

79 *Id.*

I.2.2 - Les produits miniers comme piliers du commerce international

Pour comprendre les liens entre l'industrie minière et le commerce international, il convient de préciser que l'objet du commerce international est de créer un espace (marché) mondial où les Etats-nations ou simplement les consommateurs peuvent acquérir au prix du marché, à tout instant et partout, les biens et services dont ils ont besoin. Dans ces conditions, l'analyse de l'évolution des volumes, de la valeur et des flux de produits échangés depuis au moins cinq siècles, montre que pour assurer la durabilité du commerce international, il faut réunir plusieurs déterminants :

- Il faut disposer de monnaie pour faciliter les échanges. C'est ce rôle que l'or et l'argent ont joué au cours des siècles qui ont suivi les XIIème et XIIIème siècles jusqu'à la fin du XXème siècle. Grâce à l'afflux massif de l'or et de l'argent, en provenance des régions autres que l'Europe, plusieurs autres déterminants ont pu se mettre en place en favorisant la diversification des secteurs d'activité.
- Il faut disposer d'un marché de grande taille pour écouler les biens et services produits. Il faut noter à ce niveau que ce sont les Grandes découvertes du XVème siècle, consécutives à la recherche de l'or et de l'argent, qui ont jeté les bases de la première mondialisation, faisant du commerce une activité transfrontalière. Mieux, c'est grâce aux produits miniers que les productions agricoles (utilisation des phosphates comme engrais, mécanisation de l'agriculture…) se sont accrues et que la médecine (chirurgie, industrie pharmaceutique…) a évolué, permettant ainsi de lutter contre la mortalité, ce qui équivaut à la croissance démographique, toutes choses qui favorisent les échanges.
- Il faut produire des biens et services en grande quantité et en qualité pour répondre aux besoins de plus en plus croissants de la société humaine mondialisée. C'est la maîtrise des métaux, du charbon, de l'électricité qui fait que les biens échangés sont diversifiés aujourd'hui. Les biens primaires, manufacturés et la plupart des services ne sont possibles que parce que les sociétés humaines ont su utiliser les métaux, les non métaux et autres substances industrielles.
- Il faut disposer de moyens de transport appropriés pour porter les biens et facteurs de production d'un point à un autre dans des délais raisonnables. L'accroissement des capacités de transport : les navires, les conteneurs, le train, l'avion, les voitures, le chemin de fer, les routes et autres moyens de communication qui facilitent les échanges sont tous tributaires de l'industrie minière.
- Il faut disposer de moyens de communication et d'information pour assurer la circulation de l'information en temps réel. C'est le rôle que joue la révolution des technologies de l'information et de la communication avec internet, les satellites, la radio, la télévision, le télégraphe, le fax, le téléphone, dont tout prouve qu'ils sont tous tributaires des produits miniers.
- Il faut qu'il existe des agents ou des entreprises pour produire les biens et les services. La plupart des entreprises disposent de biens de consommation et d'équipement divers et performants grâce à l'industrie minière. Les usines de construction automobile, aéronautique, d'armement, de biens de tous ordres sont les fruits de l'industrie minière. Le développement du commerce mondial qui s'est accéléré après la seconde guerre mondiale a eu pour conséquence la production de masse de certains non ferreux comme l'illustre la figure 7.
- Il faut qu'il existe la technologie pour soutenir les industries de base (sidérurgie, production de l'aluminium et chimie) ; les industries de consommation (industries agro-alimentaire, automobile, textile…) ; les industries de pointe (constructions électriques et électroniques, aéronautique, bio-industrie). Mieux, tous les laboratoires dans lesquels se conçoivent ces recherches et développements sont équipés d'outils tous tributaires de l'industrie minière.
- Il faut pouvoir assurer la fourniture de l'énergie pour faciliter les mouvements et la production. C'est bien ce que font l'industrie pétrolière, l'industrie hydro-électrique dont l'essentiel des intrants est constitué de produits miniers.

- Il faut pouvoir disposer d'armes pour assurer la sécurité et la défense des populations, des territoires et des voies de commerce aériennes, maritimes, terrestres et fluviales. C'est bien ce que fournit l'industrie de l'armement dont toutes les composantes sont tributaires de l'industrie minière.
- Il faut suffisamment de logements pour héberger la population qui ne cesse de croître. C'est ce que les maisons (en hauteur) permettent grâce à la maîtrise des métaux, toutes tendances confondues.
- Enfin, il faut pouvoir vêtir les populations. C'est ce que permet l'industrie textile dont la production est plus qu'importante grâce à la mécanisation du processus de tissage et des machines à coudre.

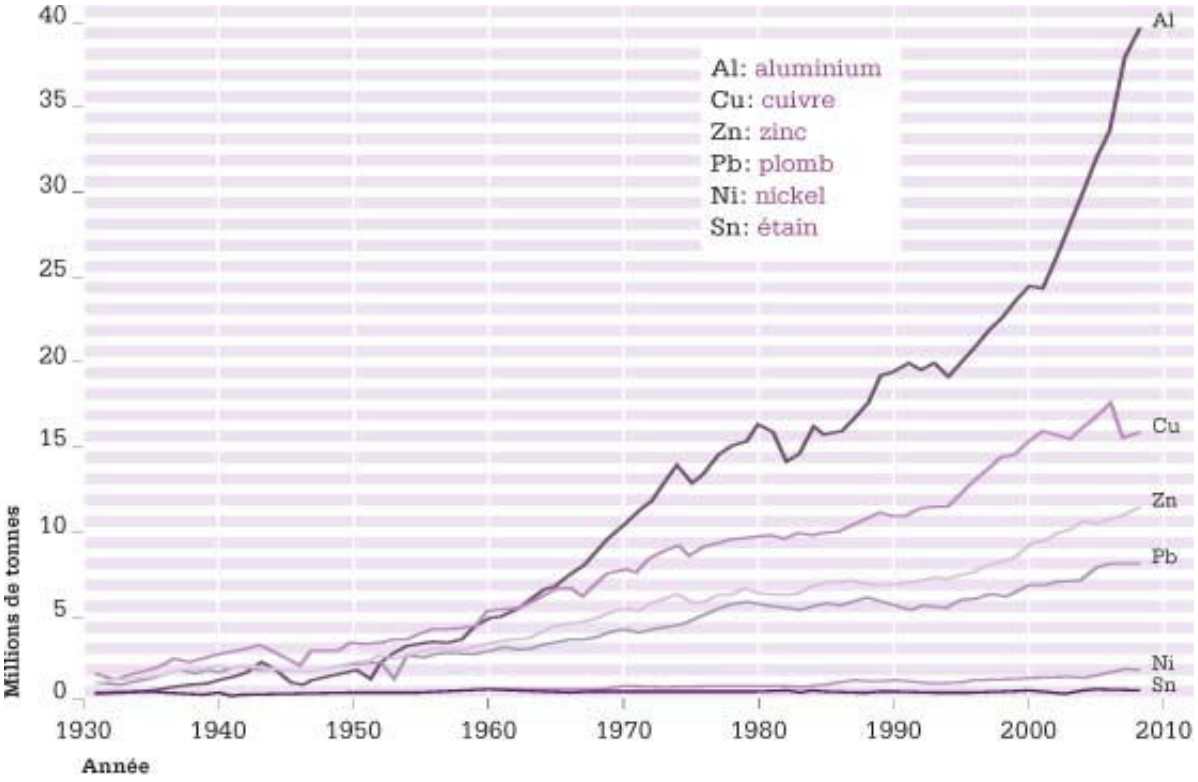

Figure 7 - Production de quelques métaux non ferreux dans le monde depuis 1950 (en millions de tonnes (aluminium de première fusion et cuivre raffiné non allié) Source: Société chimique de France, d'après l'Annuaire Statistique Mondial des Minerais et Métaux (SIM et BRGM) jusqu'en 1999 et USGS depuis cette date

Au regard de ce qui précède, nous pouvons conclure que le commerce international actuel n'est possible et durable que grâce à la maîtrise des produits miniers par l'humanité. Les biens d'origine primaire agricole et minière, les biens manufacturés, toutes catégories confondues sont fournis en masse et en qualité parce qu'en amont, on a su transformer certains produits miniers en biens. L'industrie est donc le socle du système productif mondial (Figure 8). Dès lors, on comprend que la plupart des ressources minières soient qualifiées de ressources stratégiques.

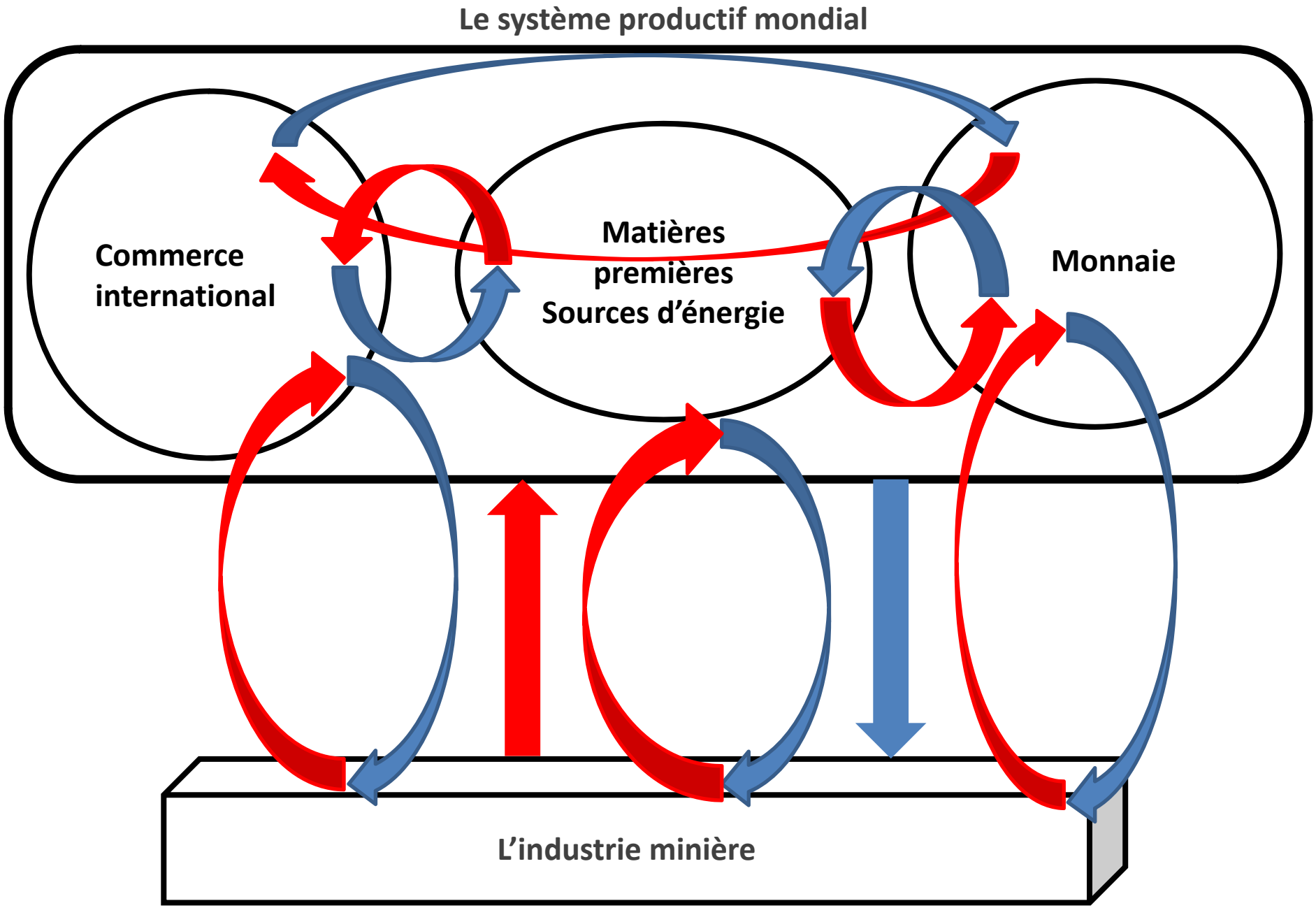

Figure 8 - L'industrie minière : socle du système productif mondial. En noir : le système productif - En rouge : l'offre - En bleu : la demande

C'est ce que résume John C. Kraft en ces termes : « *since minerals are central to the global war on poverty, the term 'strategic' can be applied to them not only for their military worth, but also for their value in the political and economic management of the earth's resources. Minerals play a crucial role in world prosperity and world peace. Because of the increasing consumption of minerals resulting from an expanding world population and greater industrialization, there is an imperative need for discovery of new resources, alternative technologies of mineral exploitation, composite materials, and alternative energy sources*[80]». Dès lors, toute perturbation des approvisionnements en produits miniers devient une préoccupation de toute la planète.

Conclusion

La quête des métaux précieux en Europe, qui a conduit aux grandes découvertes du XVIème siècle, a jeté les bases du décloisonnement économique du monde et ainsi fondé l'économie internationale. Grâce aux ressources monétaires ramenées en Europe, essentiellement l'or et l'argent, la recherche et développement, les innovations et les inventions ont favorisé le progrès technique, qui a permis à son tour de déboucher sur la révolution industrielle.

Avec la révolution industrielle ce sont toutes les forces motrices de l'économie internationale qui ont été mises en place. Grâce à la disponibilité des minerais métalliques, (fer, bauxite, cuivre, zinc, plomb, manganèse, nickel, chrome, tungstène, vanadium, étain, titane, platine), le machinisme né en Europe et sa diffusion dans les autres parties du monde ont favorisé la naissance du commerce international grâce auquel les bases de la prospérité européenne ont pu être partagées.

Le progrès technique qui continue de se nourrir des produits miniers a permis la révolution des transports et des communications qui ont eu pour conséquence la baisse des coûts des transports et des transactions, l'intensification des échanges internationaux, l'accroissement continu de la gamme de produits échangés. Dans le même temps, la mobilité des facteurs de production et la démultiplication des volumes de biens échangés ont été assurées.

Ce chapitre a donc montré que l'industrie minière a permis dès le XVème siècle de concevoir un système productif mondial qui a été effectivement mis en œuvre à partir de la seconde moitié du XIXème siècle avec l'explosion de la mécanisation, de nouveaux procédés de la métallurgie, la chimie, l'usage d'une autre forme d'énergie qui est la vapeur, toutes choses qui font de l'activité minière, une force motrice des déterminants de l'économie internationale. Dès lors, il faut comprendre que la sécurisation des approvisionnements en produits miniers et le renouvellement des réserves soient des préoccupations d'ordre mondial. Tout risque d'interruption mérite donc d'être étudié afin de proposer des solutions durables.

[80] John C. Kraft, *Strategic Minerals and World stability*, in Gerard J. Mangone (ed.), *American Strategic Minerals*, New York, Crane, Russak &Company, 1984, p.1.

- DEUXIEME PARTIE -

Les Mobilisations Communautaires dans l'Industrie Minière, effets de la Mondialisation ou Résurgences des nationalismes des ressources ?

Chapitre 1 – Les coûts sociaux et environnementaux des projets miniers comme sources des Mobilisations Communautaires dans l'industrie minière

Introduction

Jusqu'aux grandes découvertes du XVème siècle, bien que la production de métaux précieux soit une activité quasi universelle, il faut reconnaître que les quantités produites ont été très modestes[81]. En outre, faut-il le noter, ce sont les besoins de plus en plus croissants de l'Europe qui a adopté l'or et l'argent comme monnaie, (et que les productions internes n'arrivaient pas à combler), qui vont conduire non seulement à la découverte des Amériques, mais aussi donner à l'industrie minière toute l'ampleur qu'elle n'a jamais perdue jusqu'à nos jours.

Avant l'aventure colombienne et compte tenu de l'importance de cette activité, les mineurs européens, vont bénéficier d'avantages sociaux qui leur permettaient d'exercer ce métier dans des conditions qui respectent la dignité humaine. De l'avis des spécialistes, les mineurs bénéficiaient d'avantages reconnus, consignés dans une charte, la Charte minière dont certains points font mention d'exemption d'impôt, de nourriture garantie, de salaire fixé[82].

Avec la découverte des Amériques, la quête de l'or et de l'argent restera la même sauf que les Européens qui y arrivent n'entendent pas appliquer à ceux qu'ils emploient comme mineurs, les mêmes règles qui prévalaient chez eux. Grâce à leur supériorité militaire, ils parviennent à faire d'eux des esclaves ; ce qui leur permet d'acquérir les métaux précieux à un très bas coût de production.

Ce modèle de croissance de l'industrie minière fondé sur la recherche exclusive du profit, sans prendre en compte les coûts sociaux comme c'était le cas en Europe, expose l'industrie minière à la résistance des autochtones, toute chose qui annonce les premières contestations des projets miniers par son encaissant sociologique, même si par la suite la traite négrière a permis de remplacer les esclaves indiens par ceux venus d'Afrique[83].

Dans la seconde moitié du XIXème siècle, consécutivement à la deuxième révolution industrielle, le capital minier productif d'origine européenne va s'internationaliser davantage et s'étendre à des substances minérales autres que les métaux précieux, avec toujours pour principal moteur la recherche de bas coûts de production. Encore une fois, ce modèle fondé sur l'utilisation d'une main d'œuvre abondante et asservie va exposer l'industrie minière aux contestations de son encaissant sociologique. Mieux, les populations autochtones, dans leur quête d'émancipation, exigeront que les mines soient au service de l'industrialisation locale au lieu de continuer à favoriser l'industrialisation de l'Europe.

---

81 J.J. Bache, World Gold deposits, *A quantitative classification, Orléans, BRGM, 1987, pp.4-5.* Selon l'auteur, de -3900 à 500 après JC, la quantité d'or produite était de 10.257 tonnes ; tandis que celle produite de 1492 à 1977 soit en 485 ans est de 90.380 tonnes.

82 Michel Rabinovitch, *Les trésors de la terre. Histoire et littérature d'une grande aventure*, Paris, La Société de l'Industrie Minérale, 2000, p. 81.

83 Godknows Boladei Igali, *Perspectives on Nation-State formation in contemporary Africa*, Oxford,Trafford Publishing, 2014, p. 87.

A l'analyse, les manifestations de mécontentement contre les projets miniers enregistrés dès le XVIème siècle, et qui vont rythmer l'évolution de l'industrie minière jusqu'à la fin du XXème siècle, n'ont pas été de véritables menaces contre les bases de l'approvisionnement en produits miniers des Européens dans un premier temps, et des marchés mondiaux dans un second temps. A contrario, depuis le début des années 90 qui coïncide avec la fin de la guerre froide, on assiste à un véritable renouveau des contestations contre les projets miniers, à la différence que toutes les tentatives de les étouffer par le recours à la force ont échoué. Ce sont de véritables menaces contre l'industrie minière auxquelles il faut faire face par des solutions alternatives.

Face aux contestations des projets miniers par les populations affectées, que nous désignons par Mobilisations Communautaires, devenues une tendance lourde de l'industrie minière mondiale car se rencontrant en Indonésie, en France, en Australie, au Canada, etc., ce chapitre, intitulé « *Les coûts sociaux et environnementaux des projets miniers comme sources des Mobilisations Communautaires dans l'industrie minière »,* se présente comme une analyse des causes profondes de ce désamour entre les encaissants sociologiques des projets miniers et l'industrie minière pourtant présentée comme étant le moteur du progrès de la civilisation humaine.

Il comporte deux sections. La première intitulée *« Les mobilisations communautaires dans l'industrie minière avant la fin de la guerre froide »* met en évidence les rapports conflictuels entre l'industrie minière et les populations riveraines des projets miniers avant la fin de la guerre froide et essaie d'expliquer pourquoi au cours de cette longue période ils n'ont pas constitué de grands risques pour l'industrie minière. La deuxième section intitulée *« Les mobilisations communautaires dans l'industrie minière à l'ère de la mondialisation »* démontre que les mobilisations communautaires sont devenues un nouveau risque pour l'industrie minière mondiale après avoir analysé leurs causes, leurs manifestations et leur ampleur.

II.1.1 - Les Mobilisations Communautaires dans l'industrie minière avant la fin de la guerre froide

Dans la première partie de notre travail, nous avons démontré le rôle moteur que joue l'industrie minière dans le système productif mondial depuis le début de la révolution commerciale des XIème et XIIème siècles jusqu'à nos jours. En conséquence la demande en produits miniers (métaux précieux, métaux, non métaux) ne cesse de s'accroître. Afin d'y faire face, plusieurs modèles de croissance de l'offre des produits miniers ont été adoptés en fonction des évolutions sociétales. Pour l'essentiel, nous devons reconnaître qu'ils ont été bâtis sur la domination des autochtones par ceux qui éprouvaient le besoin de disposer de ces ressources.

A chaque fois, les populations locales ont eu à exprimer leur mécontentement face à ces dénis de liberté de choix que véhiculaient ces modèles de croissance de l'industrie minière. Dans les lignes qui suivent, il s'agit de démontrer pourquoi ces contestations n'ont pas constitué de risque pour le développement des projets miniers jusqu'à la fin des années 1980.

Pour ce faire, trois grandes périodes vont être considérées. Il s'agit de celles qui vont :

- des grandes découvertes du XVème siècle jusqu'à l'ouverture des mines autres que celles des métaux précieux hors d'Europe (1492-1850) ;
- des indépendances en Amérique latine jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale (1850-1945) ;
- de la décolonisation de la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à la fin de la guerre froide (1945-1990).

Pour chaque période considérée, nous identifierons les évolutions sociétales majeures et leurs incidences sur la demande en produits miniers, ainsi que le modèle de croissance mise en place pour assurer l'offre de produits miniers. Nous exposerons enfin, la réaction des populations locales, avant de dire son impact sur le développement des projets miniers et les solutions qui y ont été apportées.

II.1.1.1 - 1492 – 1850 : La lutte contre l'esclavage minier en Amérique latine

a) Les évolutions sociétales majeures de 1492 à 1850

Au cours des quatre siècles qui ont suivi la découverte des Amériques, l'humanité a enregistré plusieurs transformations qui ont confirmé sa vocation à produire d'avantage de biens et services afin de se soustraire de la précarité. Ainsi :

- Au titre des transformations économiques et financières, nous pouvons citer : l'adoption du bimétallisme or-argent comme système monétaire, l'épuisement des réserves de mines de métaux précieux en Europe, la première révolution industrielle en Europe, la prolifération des banques et établissements financiers, la naissance du capitalisme et le début des mouvements internationaux de capitaux.

- Au titre des transformations sociales et culturelles, on peut mentionner : l'explosion démographique et de l'urbanisation croissante en Europe, l'esclavage minier en Amérique latine, la traite négrière, la révolution américaine, la révolution française qui vont promouvoir les valeurs humanistes et l'abolition de l'esclavage.

- Au titre des transformations politiques et stratégiques, on peut mentionner : la naissance des Etats-nations au XVIIème siècle, l'émergence des Amériques comme membres de la communauté mondiale, les guerres de conquête, de colonisation et de décolonisation en Amérique, la maîtrise des routes maritimes, la contestation de la suprématie militaire européenne par les Américains, la perte d'influence des européens sur le continent américain, les projets d'émigration européenne vers les pays neufs (Australie, Afrique sud, Canada…).

De toute évidence, toutes ces transformations ont accru la demande de produits miniers en Europe principalement et secondairement aux Etats-Unis d'Amérique.

Voyons comment l'Europe s'organise pour y faire face ?

b) Le modèle de croissance de l'industrie minière adopté

Pour accroître l'offre de métaux précieux le modèle adopté est fondé sur la domination militaire. Ainsi, grâce à sa supériorité militaire, l'Europe va d'abord piller les ressources trouvées en Amérique latine, avant d'y instaurer l'esclavage minier par la colonisation et un peu plus tard, la traite négrière pour suppléer la défection enregistrée en Amérique latine et maintenir les capacités de production. De l'avis de nombreux spécialistes, de 1493 à 1700, ce modèle de croissance permet d'acquérir plus de cinquante et un mille tonnes d'argent en provenance des Amériques, soit à peu près 81 % de la production mondiale[84].

C'est le lieu de rappeler aussi que les Etats-Unis, apparus comme une puissance émergente dès la seconde moitié du XVIIIème siècle, ont commencé à être une source de production et de consommation de produits

[84] UNESCO, *L'histoire de l'humanité de 1492 à 1789*, Volume V, Paris, UNESCO, 2008, p. 70.

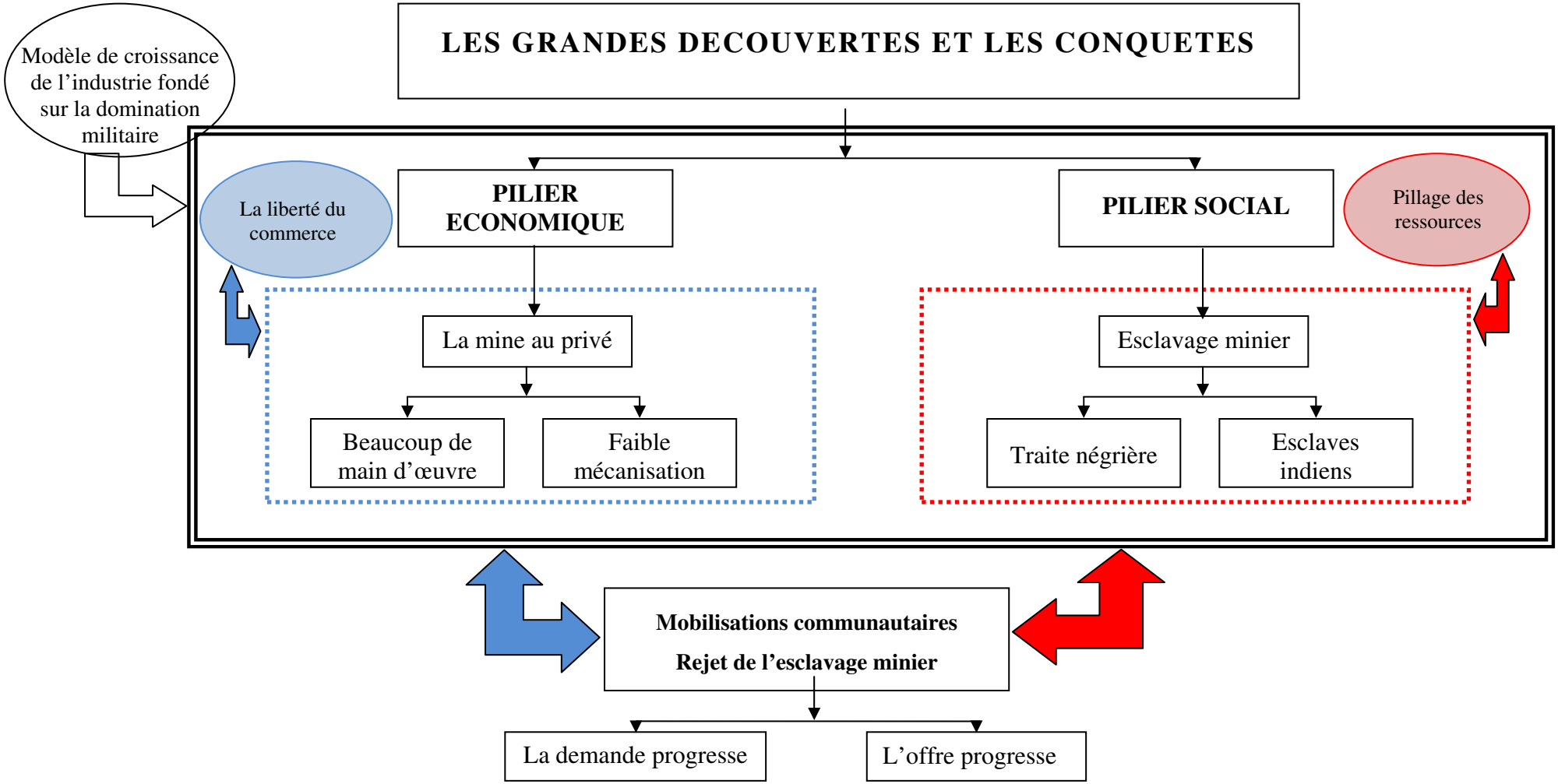

Figure 9 – Les mobilisations communautaires de 1492 à 1850 : La lutte pour l'abolition de l'esclavage minier (premier modèle de croissance de l'industrie minière hors d'Europe

miniers. Nous pouvons donc conclure qu'au cours de cette période, (1492-1850), le modèle de croissance de l'industrie minière est essentiellement fondé sur la domination militaire jusqu'à la révolution américaine tout au moins, et vers la fin de la première moitié du XIXème siècle, sur la domination militaire doublée de la puissance de l'investissement à l'étranger.

Face à cela comment ont réagi les populations locales ?

c) Les attentes des populations locales

Dans les zones de production du nouveau monde, les populations locales aspirent à la liberté. Leurs mobilisations visent essentiellement à mettre fin de l'esclavage minier des Indiens et à l'esclavage tout court, avec la traite des noirs. Avec la révolution Américaine, les attentes porteront sur la nécessité d'utiliser les ressources domestiques pour une industrialisation locale.

La quête de liberté des populations locales s'est concrétisée par des révoltes parfois violentes que les Européens ont pu vaincre grâce à leur supériorité militaire. Ceci est confirmé par Jean Ziegler dans son ouvrage intitulé *La haine de l'occident*, lorsqu'il rappelle que « *durant les trois siècles et plus qu'aura duré la domination coloniale espagnole aux Amériques, la résistance indienne n'aura jamais faibli. Le martyrologe des insurgés indiens, dans les vallées, dans les gorges et sur les hauts plateaux des Andes, traverse les siècles… Une puissante révolte balaya, par exemple, les Andes centrales en 1571. Elle fut conduite par un Indien du nom de Tùpac Amaru, qui se disait descendant du dernier Inca. Il fut capturé. Des milliers de ses combattants, leurs femmes et leurs enfants furent massacrés, leurs villages brûlés. Le vice-roi espagnol du Pérou, Francisco de Toledo, organisa à Cuzco un procès public. Tùpac Amaru fut affreusement torturé, puis décapité. Vers la fin du XVIIIe siècle, c'est dans les mines que s'organisa la résistance la plus acharnée*[85] ».

Au regard de ce qui précède, nous notons que ce sont les manquements sociaux du modèle de croissance de l'industrie minière adopté au cours de cette période afin de faire face aux besoins de plus en plus croissants en produits miniers qui ont suscité les premières mobilisations communautaires dont les plus importantes ont été celles menées par les Indiens et aussi par les esclaves venus d'Afrique.

Evidemment, elles n'ont pas représenté de risques pour l'industrie minière à cette époque, parce que grâce à la puissance militaire de l'Europe, le recours à la force a eu raison d'elles. Mieux, ce modèle a continué à s'étendre aux autres régions du monde au fur et à mesure que les besoins en produits miniers augmentaient et que les frontières des consommateurs allaient au-delà de celles de l'Europe (Figure 9).

II.1.1.2 - 1850 – 1945 : La lutte pour l'appropriation de la révolution industrielle

a) Les évolutions sociétales majeures

Au cours de ce siècle qui précède les trente glorieuses, on assiste à une accélération des évolutions sociétales qui va aboutir incontestablement à une nette augmentation de la demande des produits miniers, ce qui va nécessiter la mise sur pied d'un modèle de croissance approprié et conséquent de l'offre. Ainsi :

[85] Jean Ziegler, *La haine de l'Occident*, Paris, Albin Michel, 2008, pp. 208-209.

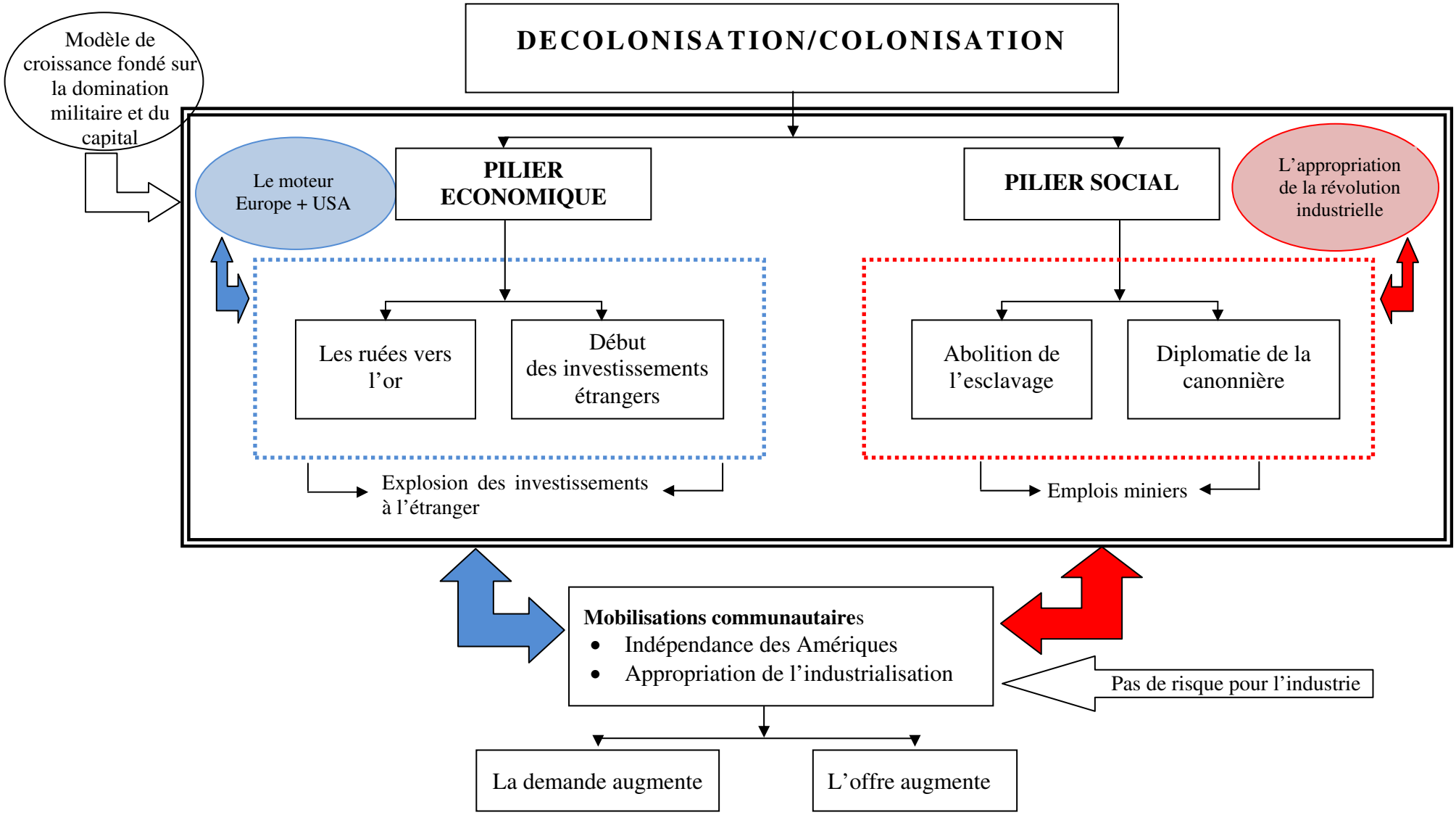

Figure 10 - Les mobilisations communautaires de 1850 à 1945 : la lutte pour l'appropriation de la révolution industrielle (deuxième modèle de croissance de l'industrie minière hors d'Europe)

- Au titre des transformations économiques et financières, nous pouvons citer : les productions des ruées vers l'or (1850-1900, exploitation intense de l'or en Californie ; 1890 au Nevada et au Colorado ; 1851, la découverte des riches dépôts de victoria en Australie, 1897-1900, exploitation intense de Klondike en Alaska 1886, exploitation de l'or en Afrique du Sud[86]), l'explosion des mouvements internationaux des capitaux, la diffusion de la révolution industrielle sur tous les continents (Europe, Etats-Unis, URSS, Japon), l'explosion du commerce intercontinental, l'émergence des firmes multinationales, etc.

- Au titre des transformations technologiques, nous assistons à toute une série d'inventions et d'innovations parmi lesquelles, la révolution de la chimie, le début de forage pétrolier avec les plates-formes pétrolières, les métaux de base, la révolution des communications et des transports (chemins de fer, automobile, aviation civile, transport maritime, avion à réaction), l'explosion de la demande des métaux de base et des métaux d'alliage, l'ordinateur, etc.

- Au titre des transformations sociales et culturelles, on peut noter la persistance de l'explosion démographique et de l'urbanisation avec l'apparition des gratte-ciels, de l'ascenseur, l'émigration de masse des Européens vers les pays neufs, la télévision, la pellicule couleur, etc.

- Au titre des transformations politiques et stratégiques, on peut citer la décolonisation complète de l'Amérique latine, la conférence de Berlin, la naissance des empires coloniaux français et britanniques d'Afrique et d'Asie, la montée en puissance des Etats-Unis et de l'URSS comme puissances dominantes aux côtés de l'Europe après la première guerre mondiale, les deux guerres mondiales, la course à l'Armement (chars d'assauts, radar), la création de l'ONU, l'urgence de démantèlement des empires coloniaux, la guerre des étoiles avec la naissance des fusés, la découverte de l'énergie et de la bombe atomiques, etc.

Une fois de plus, toutes ces mutations sociétales qui exigent de réelles capacités de production de biens à usage durable vont contribuer à diversifier et à généraliser l'usage des produits miniers et faire de l'industrie minière une activité véritablement mondiale. La demande des produits miniers va s'accroître dans la mesure où posséder des produits miniers devient davantage un facteur de puissance et de domination.

Voyons maintenant quel est le modèle de croissance de l'industrie minière mis en place ?

b) Le modèle de croissance de l'industrie minière adopté

Pour accroître l'offre de produits miniers, le modèle adopté est fondé encore une fois sur la domination militaire doublée de la domination du capital (Figure 10). Dans un monde où cohabitent désormais des Etats industrialisés, les Etats nouvellement indépendants d'Amérique latine sous domination des Etats-Unis, des pays neufs c'est-à-dire les colonies de peuplement européen (Canada, Nouvelle-Zélande, Australie, Afrique du Sud), et les colonies européennes d'Afrique et d'Asie, le bâton et la carotte sont au service de la sécurisation des approvisionnements en produits miniers.

Dans le modèle de développement de l'industrie minière, la domination militaire s'exprime par la colonisation de l'Afrique et de l'Asie et la mainmise des Etats-Unis d'Amérique sur l'Amérique latine, au nom de la doctrine Monroe, « l'Amérique aux Américains ».

[86] J.J. Bache, op.cit., note 81, p. 3.

Quant à la domination du capital, elle s'exprime par les ruées vers l'or, les investissements miniers entre les Etats industrialisés et la création de grandes firmes multinationales minières qui vont à l'assaut du monde pour mettre en valeur les réserves minières sous la protection militaire ou diplomatique de leurs pays d'origine. Toutes choses qui concourent à l'accroissement de l'offre de produits miniers.
Quelles ont été les réactions des populations locales face à cette deuxième génération de modèle de développement de l'industrie minière hors d'Europe ?

c) Les attentes des populations locales

Ce modèle de deuxième génération fondé sur la domination militaire et du capital, expérimenté de 1850 à 1945, accélère l'internationalisation de l'industrie minière. En effet, il n'a pas enregistré d'opposition de la part des populations locales. Bien au contraire, la tendance sur tous les continents, en dehors de l'Afrique exception faite à l'Afrique du Sud, est de mettre l'industrie minière au service de l'industrialisation locale d'une part et de l'industrialisation des métropoles à partir des empires coloniaux d'autre part.

L'offre de produits miniers n'est donc pas menacée. L'industrie minière ne court aucun risque. Elle continue donc d'être le moteur du système productif et du progrès.

II.1.1.3 - 1945 – 1990 : Le nationalisme des ressources

a) Les évolutions sociétales majeures

Bien que connue depuis la plus haute antiquité, l'activité minière n'a été véritablement au cœur des relations économiques internationales qu'à partir de la fin de la seconde guerre mondiale. Non seulement les substances extraites se sont diversifiées (Figure 4, p. 44), mais aussi les quantités extraites ont atteint des proportions très importantes (Figure 9, p. 60), avec à la clef des voyages sur de très grandes distances. Le principal moteur de cette croissance des besoins a été incontestablement la reconstruction des zones dévastées par la seconde guerre mondiale, en particulier l'Europe et le Japon.

Comme aux périodes précédentes, de nombreuses transformations sociétales ont servi aussi de catalyseurs à cet accroissement de la demande.

- Au titre des transformations économiques et financières, nous pouvons citer : l'existence de marchés mondiaux de matières premières minérales, la Division internationale du travail, la naissance du concept de développement économique qui stimule la valorisation des ressources naturelles, l'explosion des investissements à l'étranger, les expropriations et les nationalisations des investissements dans les pays du Tiers-monde, la naissance du Tiers-mondisme, l'émergence du Consensus de Washington ou le triomphe de l'économie de marché, l'expansion des grandes firmes multinationales, la naissance et l'émergence de l'écologie, émergence d'un droit international de l'investissement international, la naissance des institutions de Bretton Woods, la naissance d'une nouvelle géographie de l'industrie extractive, notamment celle du fer[87]

- Au titre des transformations technologiques, nous assistons à toute une série d'inventions et d'innovations : le sous-marin atomique, les satellites artificiels, internet, les microprocesseurs, la miniaturisation, les navettes spatiales, les supraconducteurs, le téléphone mobile, la télévision numérique, les tailles des projets miniers qui deviennent de plus en plus grandes grâce au progrès technologique, etc.

[87] B. Dézert, *Minerais métalliques et métallurgie de base dans le monde*, Paris, Centre de documentation Universitaire, 1972, p. 21.

- Au titre des transformations sociales et culturelles, la production et la consommation de masse, les migrations de masse, l'explosion démographique, l'expansion de l'urbanisation, le début des grands média, l'adoption du développement humain et du développement durable comme modèles de développement, la fin de la bipolarisation du monde…
- Au titre des transformations politiques et stratégiques, nous assistons à la décolonisation complète dans le monde, à la naissance et à la fin de la guerre froide, à la création de l'ONU, à la course aux armements, à la bipolarisation du monde, à deux chocs pétroliers, à la tentative de mise en place d'un nouvel ordre économique international, à la guerre des étoiles, à la naissance de grands ensembles régionaux (Union Européenne, Organisation de l'Union Africaine, etc.), au Dialogue Nord-Sud, à la naissance du Mouvement des Non-alignés, à l'adoption du principe de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles...

Cette période, bien plus que les précédentes, a fait des produits miniers des armes diplomatiques et stratégiques. Dès lors, l''industrie minière est devenue un instrument de développement socio-économique, un moyen d'affirmer son indépendance économique pour les pays industrialisés, et un motif de dépendance d'un Etat sous-industrialisé avec des Etats industrialisés, (exemple : Mauritanie et pays de l'Union européenne, Jamaïque-Canada,…) dans la mesure où ce sont les pays industrialisés qui leur fournissent les capitaux, achètent les productions minières, et leur procurent l'assistance technique[88].

Le fait le plus remarquable qu'il faut signaler, c'est qu'à cause de la taille des projets due à la mécanisation poussée, qui devient de plus en plus gigantesque, les impacts des projets miniers ont commencé à se faire sentir et ont commencé à susciter des réactions de la part des environnementalistes. Mais le contexte et le rôle joué par l'industrie minière n'ont toujours pas permis d'être à leur écoute.

Voyons maintenant quel est le modèle de croissance de l'industrie minière mis en place ?

b) Le modèle de croissance de l'industrie minière adopté

Pour faire face à cette explosion de la demande de produits miniers dans un monde bipolaire, le modèle de croissance de l'industrie minière s'appuie sur la triple domination militaire, idéologique et du capital des consommateurs sur les détenteurs de ressources (Figure 11, p. 74).

Quelles ont donc été les réactions des populations locales face à ce modèle de développement de l'industrie minière ?

c) Les attentes des populations locales

Dans les zones de production, et principalement dans les pays du Tiers monde, les populations locales n'ont pas eu droit à la parole. Les projets miniers étaient tout simplement des enclaves. Ils étaient au service du développement économique dont l'indicateur était davantage la croissance économique que le bien-être des populations riveraines des projets.

Le débat sur le rôle économique de l'industrie minière était entre Etats. D'ailleurs, toute manifestation contre un projet aurait été perçue comme un acte subversif et réprimé comme tel. Les différentes législations, de type colonial ne mentionnaient pas d'études d'impact environnemental non plus à cette époque. Avec le contexte de

[88] B. Dézert, op.cit., note 87, p. 12.

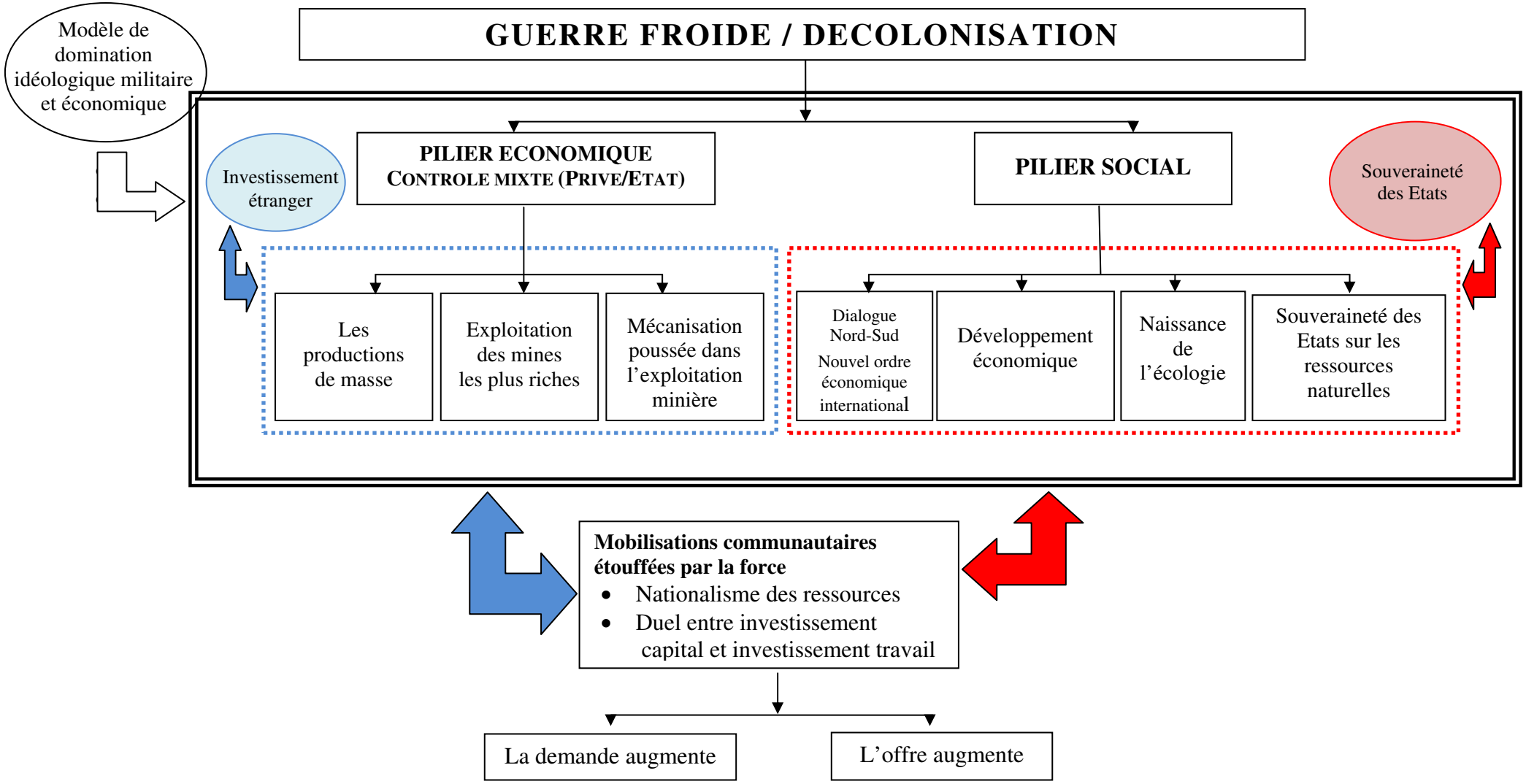

Figure 11 – Les mobilisations communautaires entre 1945 à 1990 : le nationalisme des ressources (troisième modèle de croissance de l'industrie minière hors d'Europe)

guerre froide qui prévalait, aucune manifestation des populations n'était possible. Seuls les Etats et les entreprises avaient voix au chapitre. Le nationalisme des ressources dans les Etats du Tiers-monde qui a consisté, soit à nationaliser les projets existant avant les indépendances, soit à exploiter par eux-mêmes les ressources nationales, n'a pas été un risque majeur pour le développement des projets miniers. En général quand cette option agaçait les pays industrialisés, ils avaient recours à la force pour déposer le leader qui osait agir ainsi (ce furent les cas de Mossadegh en Iran le 19 août 1953 sous la pression des Britanniques qui lui reprochaient d'être à la solde des soviétiques[89] et de Salvador Allende au Chili, renversé le 11 septembre 1973 parce que trop nationaliste selon les Américains[90]).

Avant d'aborder la période post-guerre froide, il convient de conclure en notant que de 1492 jusqu'à la fin de la guerre froide, l'industrie minière s'est développée sans tenir compte des coûts sociaux et environnementaux qu'elle a occasionnés. La domination militaire et du grand capital alimentée par des considérations idéologiques, n'ont pas permis aux populations de sortir victorieuses de leurs tentatives de revendications en faveur du respect de leurs droits fondamentaux. Même les velléités de nationalismes étatiques des ressources ont été de simples tempêtes dans un verre d'eau.

Finalement, nous retenons qu'au cours des cinq cents ans qui ont suivi le voyage de Christophe Colomb en Amérique (1492-1990), l'industrie minière s'est développée et a constitué le moteur du progrès humain, en se montrant peu vertueuse en matière de respect droits de l'homme. Il faut noter qu'en aucun cas, les productions n'ont été menacées dans la mesure où la force arrivait à vaincre les velléités de résistance.

Voyons ce qu'il en ait depuis la fin de la guerre froide.

II.1.2 - Les mobilisations communautaires dans l'industrie minière à l'ère de la mondialisation : rejet du consensus de Washington et promotion de la responsabilité sociétale des acteurs

II.1.2.1 - Les mobilisations communautaires post-guerre dans l'industrie minière, lutte contre la pauvreté

a) Les évolutions sociétales majeures

Depuis la fin de la guerre froide, nous assistons à la naissance d'une économie mondiale intégrée appelée mondialisation marquée par plusieurs transformations sociétales.

- Au titre des transformations économiques et financières, nous pouvons citer : le triomphe de l'économie du marché avec ses trois piliers que sont la dérèglementation, la privatisation et la libéralisation, la fin de la Division internationale du travail, l'émergence de certains pays anciennement membres du Tiers monde comme le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud au rang de pays industrialisés, la création de l'Organisation Mondiale du Commerce fondée sur l'ouverture des marchés, l'accélération des mouvements internationaux des capitaux, l'émergence d'une société mondiale du savoir.

- Au titre des transformations technologiques, nous assistons à l'intensification de la révolution des technologies de la communication et de l'information notamment, la révolution de la téléphonie mobile, le règne

[89] www.herodote.net/ 19_Août_1953-evenement-19530819.php consulté le 26/7/14 à 11 :47.
[90] www.legrandsoir.info/le-renversement-d-allende-raconte-par-washington-html consulté le 26/07/2014 à 16:51.

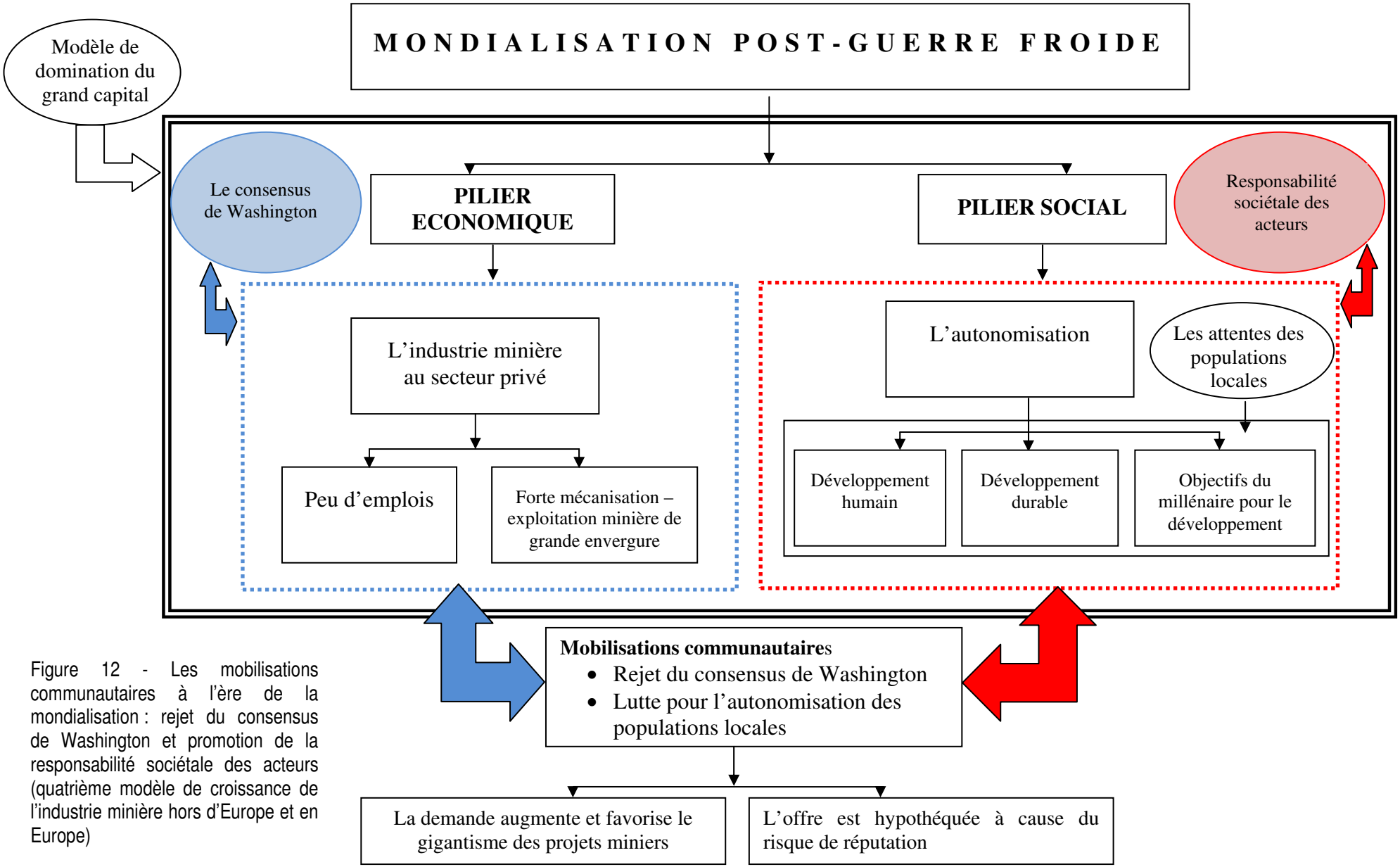

Figure 12 - Les mobilisations communautaires à l'ère de la mondialisation : rejet du consensus de Washington et promotion de la responsabilité sociétale des acteurs (quatrième modèle de croissance de l'industrie minière hors d'Europe et en Europe)

des réseaux sociaux (facebook, twiteurs, …), l'avènement de la télévision numérique, la révolution internet, le développement des transports de masse, la mécanisation très poussée de l'exploitation minière, etc.

- Au titre des transformations sociales et culturelles, la naissance des grands médias (BBC World, France 24, Euronews, …), l'émergence d'une opinion publique internationale, l'explosion démographique, l'accentuation de l'urbanisation, le triomphe des nouveaux paradigmes du développement tels que le Développement humain, le développement durable, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la Responsabilité sociétale ;

- Au titre des transformations politiques et stratégiques, nous pouvons citer la révolution des affaires militaires, la multi-polarisation du monde, l'émergence de nouveaux critères de puissance, la lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité, la dépendance énergétique, l'essor des énergies renouvelables, la lutte pour le nucléaire civil, la lutte contre le nucléaire, l'émergence de la gouvernance globale, la prolifération d'acteurs non étatiques des relations internationales, la naissance du risque de réputation et des risques transnationaux, la démultiplication des conflits locaux, les guerres de ressources, la prolifération de tribunaux internationaux,…

Finalement, l'usage des produits miniers pour la mise en œuvre de toutes ces mutations s'est diversifié. La demande globale s'est accrue. En somme l'importance des produits miniers s'est renforcée.

Voyons maintenant le modèle de croissance de l'industrie minière mis en place, pour y faire face.

b) Le modèle de croissance de l'industrie minière après la guerre froide

La fin de la guerre froide a annoncé la fin de l'usage de la force militaire contre les populations pour s'approprier des ressources naturelles dont on a besoin. Dans tous les cas, là où cela a été outrepassé l'on a fini par asseoir des stratégies de négociation pour obtenir un climat apaisé sans lequel les coûts d'exploitation s'avéreraient prohibitifs.

A l'exception de quelques pays, le modèle de croissance de l'industrie minière post-guerre froide est la domination du grand capital. A cet effet, l'on peut penser que les critères d'investissement demeurent les considérations économiques et non géopolitiques (Figure 12).

Quelles sont les réactions des populations face à ce modèle de développement de l'industrie minière ?

c) Les attentes des populations locales

Depuis le début des années 1990, il y a un rejet de ce modèle de croissance de l'industrie minière par les populations locales. Elles veulent que les critères de décision d'investissement prennent en compte les coûts sociaux et environnementaux. Pour que cela soit, elles n'hésitent pas à organiser des actions de résistance qui empêchent le bon déroulement des projets.

A l'analyse, les causes des mobilisations contre les projets miniers sont de deux ordres. il y a des causes liés à la nature des projets miniers d'une part, et d'autre part, les causes liés au modèle de croissance actuel de l'industrie minière, la mondialisation ou la domination du grand capital.

Voyons à présent, ce que les populations reprochent aux projets miniers et à la mondialisation.

- Les coûts liés à l'exploitation minière

Une analyse des caractéristiques des projets miniers au XXIème siècle montre qu'ils sont de plus en plus étendus, que la plupart sont des mines à ciel ouvert, qu'ils offrent en conséquence très peu d'opportunité d'emplois non qualifiés. Cette analyse montre également que le stockage des déchets de la mine a un impact sur l'écosystème local comme c'est le cas de la mine de Grasberg en Indonésie où les rejets de 250.000 tonnes par jour vont dans les rivières environnantes, avec des conséquences incalculables sur la flore et la faune, sans compter les risques de maladie pour les populations locales[91]. En général, les plus vieilles mines en exercice au cours de cette période ont ouvert pendant la guerre froide. Elles induisent des coûts sociaux et environnementaux importants non pris en compte :

- Au plan social

  Les mines modernes emploient de la main d'ouvre expatriée, ce que ne tolèrent plus les populations locales. La plupart des mines contestées aujourd'hui ont été entreprises sans l'accord préalable des populations locales. Celles-ci estiment que les ressources leur appartiennent et que par conséquent, tout projet de mise en valeur doit requérir leur avis préalable. En général, quand s'ouvre une mine, elle apparaît comme un « Etat dans l'Etat » dans les zones des projets. Les travailleurs de la mine ont des revenus beaucoup plus élevés que ceux des populations environnantes, ce qui crée des frustrations. La mine est donc un projet par essence inégalitaire dans la zone du projet. Les populations locales ne supportent pas cela et luttent pour que la mine leur donne aussi du pouvoir d'achat. Il arrive des fois où les travaux de la mine demandent que les populations partent de leur site habituel pour être recasées ailleurs. Cette perte d'identité est de nature à susciter leur mécontentement et donc leur mobilisation contre les projets miniers. En général, l'ouverture d'une mine provoque un afflux de populations qui donne parfois l'impression aux populations locales d'être envahies, voire colonisées. Toute chose qui peut susciter la désapprobation de leur part.

  En termes d'éducation, de santé, les projets miniers construisent souvent des infrastructures pour leur personnel alors que les populations n'y ont pas accès. Cette situation provoque aussi la colère de celles-ci qui n'hésitent pas à se mobiliser pour dénoncer cette discrimination.

  Sur le plan des retombées économiques, les populations ont le sentiment de servir de vaches à lait en voyant les lingots de métaux précieux ou des quantités d'autres substances sortir de leur terre sans qu'en retour, elles ne perçoivent une rétribution directe, soit de la part des opérateurs miniers, soit de l'Etat. Ce sentiment de frustration est aussi exprimé à travers des Mobilisations contre les projets.

  Sur le plan culturel, les montagnes ou autres sites que les projets miniers sont appelés à détruire sont considérés comme des dons de dieu qu'il faut conserver et non détruire. C'est le cas en Indonésie, où les riverains de la mine d'or de Grasberg considèrent la terre comme une entité vivante et que par conséquent, la mine, le transport des stériles ou tailings comme un acte de violence envers la terre. Comme ils le disent eux-mêmes, «the land [needs] to be alive and spiritual. The very act of mining, transportation of mine waste, and surrounding tailings is an act of violence against the spirit of the land[92] ».

  Au total, nous pouvons dire que les populations locales se mobilisent pour dénoncer le sentiment de ne pas bénéficier assez des retombées sociales des projets miniers.

---

91 S.Prakash Sethi, op.cit., note 6, p. 69.

92 *Id.* p. 75.

- Au plan environnemental

  Les coûts environnementaux sont ont pour noms, pollutions des de l'air et des eaux, déforestation, bruits, bref perturbation de la sérénité dans laquelle vivaient les populations locales avant l'implantation du projet minier. La crainte des risques à venir ou des risques présents contribue à mobiliser les populations locales pour dire non aux projets miniers.

  Ces quelques caractéristiques propres aux développements des projets miniers ont tendance à marginaliser les populations locales pendant le déroulement des projets miniers. Les mobilisations dénoncent cette situation et demandent que des solutions allant dans le sens du renforcement de leur capacité soient trouvées.

Voyons à présent, les causes liées à la mondialisation, contexte dans lequel se déroulent les projets miniers.

- *Les coûts liés à la mondialisation*

L'un des grands principes de la période post-guerre froide est de tenir l'Etat à l'écart des secteurs productifs, de réduire sa capacité normative. Dans ces conditions, les grands projets miniers apparaissent comme une rétribution du grand capital. En effet, au cours de cette période portée par le Consensus de Washington, plusieurs transformations sociétales ont été expérimentées. Au plan économique, nous avons vu les programmes d'ajustement structurels qui demandaient aux Etats de baisser les dépenses publiques ; au plan politique, la démocratie s'est imposée comme modèle unique de gouvernance politique ; au plan social, les Etats sont débordés par les besoins toujours croissants et insatisfaits des populations, ce qui met en place des sociétés inégalitaires. Dès lors, la défaillance de l'Etat ou la mise à l'écart de l'Etat suscitent des réactions vives des populations qui se sentent abandonnées.

Le modèle de croissance de l'industrie minière dans cette période post-guerre froide est fondé sur la domination du grand capital. En d'autres termes, dans la plupart des cas, les financements viennent des pays consommateurs pour valoriser les ressources locales. Mieux, il a été demandé aux Etats qui accueillent les projets de laisser le champ libre aux entreprises minières, et que c'est seulement à ce prix, que la mine jouera pleinement son rôle de catalyseur de la croissance économique synonyme disait-on de développement.

Malheureusement, dans les grandes zones d'exploitation minière d'Amérique latine, d'Océanie, d'Afrique et même d'Europe ayant opté pour ce modèle, l'exploitation minière a peut-être aidé les Etats, mais a rarement contribué au développement humain local. C'est sans aucun doute pour inverser ce modèle fondé sur leur mise à l'écart que les populations riveraines des projets miniers se mobilisent pour que l'industrie minière contribue effectivement à leur autonomisation et que soient prises en compte leurs aspirations à un mieux-être quand les ressources minières sont exploitées. Leurs mobilisations pour dénoncer ce modèle qualifié à juste titre de « *colonialisme des affaires* » par le Président François Mitterrand dans son mémorable discours de La Baule en 1990[93], ont rythmé et continuent de rythmer l'industrie minière depuis la fin de la guerre froide.

Voyons à présent, quelle est la sociologie de ces Mobilisations.

[93] RFI-Sommet France-Afrique 2003 - Le discours de La Baule (1990), http://wwwrfi.fr/actufr/articles/037/article_20103.asp consulté le 26/07/2014 à 11:39.

II.1.2.2 - La sociologie des mobilisations communautaires post-guerre froide

a) La typologie des mobilisations communautaires

Les protestations des populations locales contre les projets miniers sont de deux types. Il y a d'une part, les mobilisations communautaires non violentes et d'autre part, les mobilisations communautaires violentes.

- *Les Mobilisations Communautaires non violentes*

Dans les nouveaux rapports qu'elles entretiennent avec les Entreprises minières et l'Etat, les Populations Locales apparaissent comme des minorités subissant la loi du plus fort relativement aux nombreux risques qu'elles courent à l'ouverture d'une mine. S'estimant lésées et n'ayant aucun pouvoir de négociation, ces dernières n'hésitent pas à ameuter les opinions publiques nationale et internationale dans l'espoir d'en faire des alliés capables de les aider à faire face aux coûts écologiques et sociaux qu'occasionne l'ouverture d'une exploitation minière.

Dans son ouvrage intitulé *Être à l'écoute du risque d'opinion*, Jean-Pierre Beaudoin rappelle que *« le processus du risque d'opinion permet en effet à une minorité de renverser le sens du risque, d'inverser la relation menaçant-menacé…Tout pouvoir mis en cause devant l'opinion et/ou devant la justice se trouve contraint de consacrer une part, quelquefois significative, de son temps et de ses ressources au traitement de la situation ainsi créée. Autant de temps et de ressources qui se trouvent soustraits à la poursuite de ses projets ou activités « normaux »…Une organisation minoritaire dispose ainsi d'un moyen de pression, le risque d'opinion, dont l'intensité n'est pas liée à l'importance du nombre des membres du groupe qu'elle représente, mais à sa capacité de mobiliser l'opinion autour de sa cause*[94]… » Au total, comme on le constate et toujours selon le même auteur, « *le risque d'opinion infligé au management vient ainsi contrebalancer le risque, quelle que soit sa nature, subi par la minorité qui active ses mécanismes*[95] ».

Les Mobilisations Communautaires à caractère non violent dans l'industrie minière ont donc pour principale cible la réputation de l'entreprise minière et à un degré moindre celle de l'Etat, deux puissances respectivement privée donc financière et publique, c'est-à-dire disposant de forces de répression, capables à elles seules de contraindre au silence n'importe quelle organisation sub-nationale. Dans le cas des contestations non violentes, le but de ces mouvements de protestation n'est nullement de s'attaquer à l'outil de production que sont les installations et autres équipements de la mine. En revanche ils visent tout simplement, à l'aide de ce qu'il est convenu d'appeler la guerre par l'information, à influencer les décisions à prendre dans le cadre de négociations inclusives prenant en compte tous les intérêts en présence dans l'environnement immédiat du projet.

Dans ces conditions, les moyens d'action sont principalement les médias avec leurs démembrements que sont : les agences de presse, la télévision, la radio, les réseaux sociaux, la presse écrite et internet, sans oublier les moyens de proximité que sont les tracts et affiches, les haut-parleurs[96]…

En définitive, nous voyons bien que les conséquences de celles-ci sur les approvisionnements de produits miniers, même indirectes, sont réelles dans la mesure où les actions menées détournent les Entreprises de leur mission première qui consiste à produire des substances minérales dans le but de réaliser des profits. Les

---

[94] *S. Prakash, op. cit., note 6* pp. 58-59.
[95] *Id.*
[96] Loup Francart, *La guerre du sens*, Paris, Economica, 2000, pp.113-122.

informations véhiculées visent surtout à déstabiliser les acteurs traditionnels que sont les Entreprises et l'Etat pour les contraindre à partager leurs pouvoirs avec les populations locales. Comme le montre si bien Philippe Baumard, cité par Eric Delbecque dans son ouvrage intitulé *L'Intelligence économique*, les campagnes de déstabilisation d'une Entreprise fondées sur la dégradation de l'image de celle-ci « *au moyen de désinformation, de rumeurs, d'opérations d'influence, d'un lobbying organisé, etc*[97] », obéissent à trois objectifs : « *générer une paralysie décisionnelle; attaquer la réputation et la légitimité de l'adversaire ; entraîner la chute des soutiens financiers*[98] *».* D'où la pertinence de nos travaux, étant entendu que le risque d'opinion, « *le risque informationnel ou encore le risque d'atteinte à l'image*[99] » est désormais une menace qui pèse sur l'industrie minière.

- Les Mobilisations Communautaires violentes

L'analyse sommaire des causes des Mobilisations Communautaires dans l'industrie minière montre qu'elles sont essentiellement motivées par un instinct de survie et la volonté de dénoncer les inégalités au plan local que crée l'ouverture de la mine. En général, les minorités que sont les Populations Locales riveraines des projets miniers se sentent menacées dans leur existence par les impacts négatifs des projets miniers que sont : la pollution des terres, la perte de superficies cultivables, la pollution des eaux, la dégradation des conditions d'existence. Elles se sentent aussi lésées dans la mesure où l'extraction des ressources minières de leur sous-sol, et donc leur appauvrissement, ne leur profite pas assez. Ces situations sont exacerbées par l'indifférence des gouvernants et des investisseurs, toutes choses qui conduisent à une nécessité d'agir pour se faire entendre et bénéficier de réparations adéquates.

Ces différends de nature interne sont réglés de façon pacifique « *par le biais des instances administratives et politiques du pays plutôt que par les armes*[100] ». Dans un monde dominé par le *« nouvel âge de l'insécurité »*, il n'est pas exclu que les Populations Locales perdent patience et utilisent la violence pour se faire entendre. Ce fut le cas dans la mine de Grasberg en Indonésie, où en réponse aux Mobilisations Communautaires, la force a été utilisée sans que prennent fin les manifestations. De l'avis de S. Prakash Sethi, au cours de la période 1994-1996, au moins cinq incidents ont eu lieu entre la mine et les populations locales. En novembre 1994, un employé de la mine a été tué. Environ 600 policiers et militaires appelés en renfort ont été accusés de meurtre de 5 manifestants, de mauvais traitements sur plusieurs autres d'entre eux. Les affrontements ont été si violents que l'auteur les décrit en ces termes « *one of the cataclysmic donfrontations occurred on Christmas day, when the Papuan (Morning star) independence flag was raised in Freeport's administrative center of Tembagapura. The flag raiser was shot and killed by police. This event began a « bloody Christmas » in Tembagapura and Timika. Freeport's vehicles (cars, trucks, and buses) were wounded. The events were widely reported in the Indonesian and international news media; some reporters assigned partial responsibility to Freeport and its role in managing the conflict on the mine site. Freeport's subsequent challenges included violence in the region of the World Wide Fund for Nature (WWF) was kidnapped eighty kilometers east of Freeport's mining operations, the rescue operation was headquartered in Tamika (which is within Freeport's mining concession area), and the local population believed Freeport was a supplier of logistical support for the operations. In early April, the kidnapping*

---

97 Eric Delbecque, *L'Intelligence économique*, Paris, PUF, 2007, p. 76.

98 Id.

99 *Id.* p. 92. Selon Eric Delbecque, « la gestion du risque informationnel, et plus particulièrement du risque d'atteinte à l'image, fait désormais partie de la sécurité économique des sociétés, et donc de leurs priorités stratégiques. Les risques informationnels d'un acteur se définissent comme l'ensemble des conséquences potentiellement nocives, pour un acteur donné, de la médiatisation (orientée ou non) d'informations stratégiques (réelles ou manipulées) le concernant ou « impactant » sur lui. Ils peuvent affecter ponctuellement ou durablement (de manière circonstancielle ou pour des motifs structurels) l'image, la stratégie et les performances d'une entreprise, et donc affecter sa compétitivité et sa pérennité ».

100 Michael Renner, *Combat pour la survie*, Manille, Nouveaux Horizons, 2001, p. 33.

episode came to a violent end with the Indonesian army killing three kidnappers and two hostages. Following the end of kidnapping episode, the army carried out sweeps in several villages where villagers accused the army of violence, and human rights' violations. Near the end of the kidnapping saga, two days of severe violence broke out in Tembagapura and Timiki[101]*".*

Ces récits montrent bien que les Mobilisations Communautaire peuvent perturber l'activité de production de l'entreprise. Elles ont aussi un effet négatif sur la réputation de l'entreprise dans la mesure où, l'écho qui est donné est mondial, et que dans cette bataille de David contre Goliath, Freeport apparaîtra toujours comme le méchant qui viole les droits des populations locales. Pour cette mine qui représente la plus grande mine d'or dans le monde avec une production de 40, 9 tonnes produites en 2011 et 4000, 000 tonnes de cuivre produits, il est bien évident que de telles actions de violence ont un effet sur les capacités de mobilisation de ressources en bourse.

Cet exemple peut être complété par celui de l'exploitation de la mine de cuivre de Pangouna, l'une des plus grandes mines de cuivre au monde qui a dû fermer à cause des campagnes de sabotage des installations minières, vite transformées en guérilla, engagées par les populations de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée[102].

b) Les conséquences des mobilisations communautaires post-guerre froide sur l'industrie minière

Nous notons avant tout propos, à titre de rappel, que *« la contribution du secteur minier à la civilisation… et au progrès matériel est immense ; tous les progrès essentiels accomplis… pour satisfaire les besoins humains - en nourriture, logement, soins médicaux, enseignement, métier et transport - ont reposé sur l'utilisation de nouveaux minerais, un usage plus efficace des minerais ou un usage de minerais de meilleure qualité, en réalité souvent sur une combinaison de ces trois moyens. A travers l'histoire, la découverte d'un nouveau minerai, d'un nouvel alliage, d'une nouvelle méthode d'extraction ou de traitement d'un minerai, ou d'un nouveau gisement a eu un impact essentiel sur la croissance industrielle et la consommation*[103] ». Dès lors, l'ouverture d'une mine, où qu'elle se localise, a une signification économique à trois niveaux : local, national et international. C'est donc à ces différents niveaux qu'il faut mesurer les conséquences des Mouvements anti-industrie minière.

D'une manière synthétique, il convient de noter que lorsqu'une mine s'ouvre, elle « *nourrit les échanges extérieurs et procure un revenu supplémentaire sous la forme d'impôts et redevances, elle peut stimuler le développement de régions déprimées, améliorer la qualification professionnelle et technique, et constituer un noyau du développement économique*[104]».

---

101 S. Prakash Sethi, op. cit., note 6, p. 74.

102 *Id.* p. 36. Les travaux d'exploitation ont débuté en 1972. Les actions de sabotage ont commencé fin 1988 et la mine a fermé en mai 1989. Cela a représenté selon Michael Renner, une perte de 40% des revenus en devises de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

103 Rex Bosson et Bension Varon, *L'industrie minière dans le tiers-monde*, Washington, Banque Mondiale, 1977, p. 6.

104 *Id.* p. 98.

Au regard de ce qui précède, *« Le développement minier exige la combinaison de ressources physiques, financières et techniques en provenance de différentes sources et son produit traverse les frontières nationales. L'industrie fleurit bien dans un climat de coopération entre disciplines, pays, sources d'investissement, secteur privé et secteur public, gestionnaires et travailleurs, ensembles de recherche et d'information*[105] ». La mine a donc des engagements économiques, financiers et sociaux à honorer aux plans local, national et international (Figure 13).

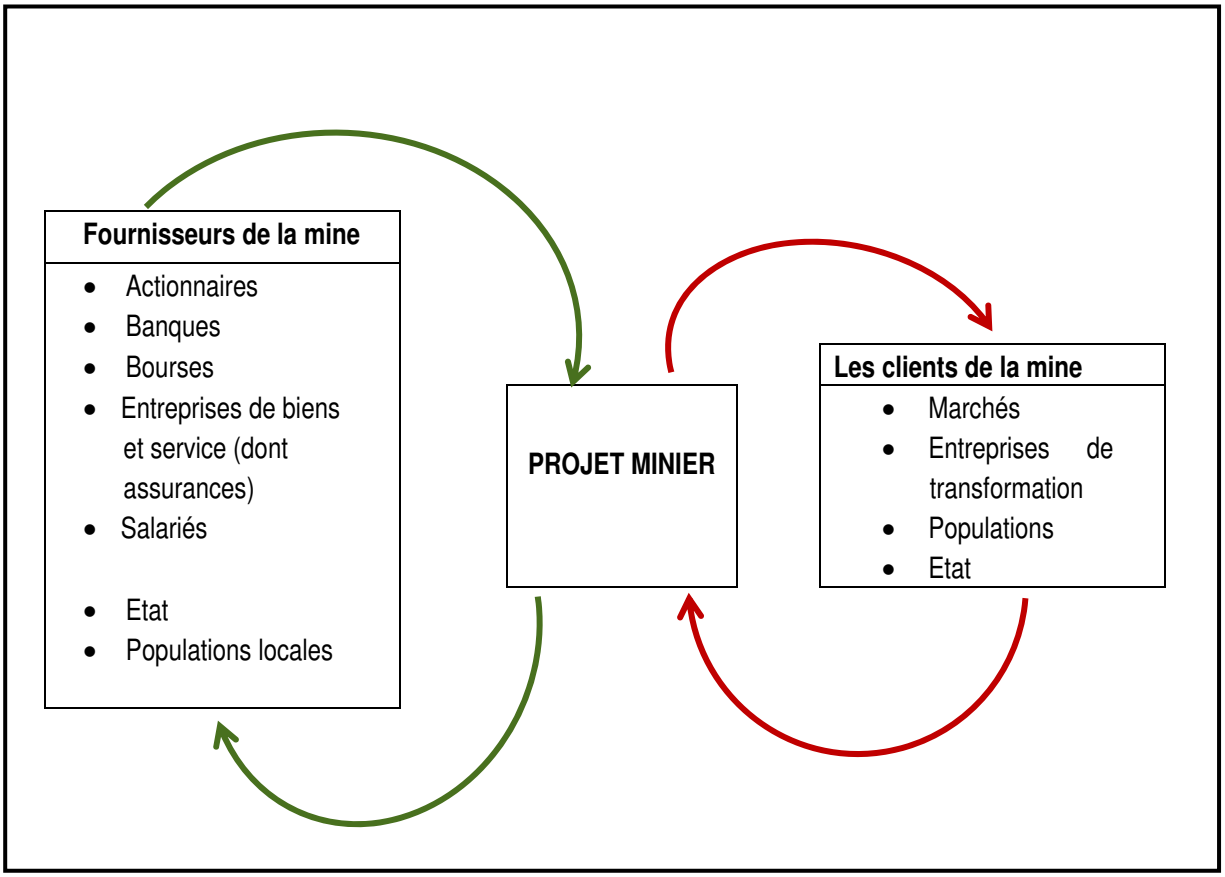

Figure 13 - Les partenaires affectés par l'interruption des activités de production d'une mine, aux plans local, national et international. Les mobilisations communautaires entraînent donc un dérèglement de tous engagements de la mine vis-à-vis des autres secteurs d'activité (remboursement des dettes, paiement des fournisseurs, paiement des dividendes, paiement des taxes et impôts, paiement des salaires, indemnisation des populations locales).

- Au plan local

Si les mobilisations interviennent en phase d'exploration, les conséquences sont minimes. Elles privent tout simplement les localités concernées d'opportunités d'emplois et de possibilités de devenir des pôles industriels plus tard.

Si les Mobilisations interviennent au moment où la mine est en production, alors les conséquences économiques, financières et sociales sont plus visibles au plan local. Les collectivités courent le risque de tuer une activité susceptible de leur procurer des revenus directs par des emplois offerts et indirects grâce aux activités qui se développement autour de l'implantation du projet.

[105] Rex Bosson et Bension Varon, op. cit., note 103, p. 22.

- Au plan national

Si les mobilisations interviennent en phase d'exploration, les conséquences sont énormes. Elles entament l'image du pays à l'extérieur en le présentant comme une destination à risque. Une telle réputation peut agir sur les autres secteurs d'activité. Les possibilités d'attirer des sources additionnelles de financement sont réduites et la croissance d'une manière générale peut en être affectée.

Si les Mobilisations interviennent au moment où la mine est en production, alors les conséquences économiques, financières et sociales sont plus visibles au plan national. Au niveau du budget, les contributions fiscales du projet minier peuvent se trouver affectées. Les partenaires du projet (banques, fournisseurs, assureurs…) peuvent connaître des troubles de trésorerie. A terme, les emplois aussi bien dans le secteur minier que tous les secteurs connexes peuvent être menacés. La consommation des ménages liés à la mine peut aussi baisser. Des risques de pertes d'emplois en série peuvent être occasionnés.

En guise de conclusion, nous pouvons affirmer que la structure de financement de la mine, la nature de l'activité minière et son rôle dans l'économie nationale, font qu'en cas de perturbation continue d'une activité minière comme c'est le cas dans les mines de platine en Afrique du Sud, ont incontestablement des conséquences incalculables sur l'économie nationale.

- Au plan international

Si les mobilisations interviennent en phase d'exploration, les conséquences peuvent être très graves pour la survie de l'activité minière et de tout le système productif mondial. L'exploration est la phase au cours de laquelle des capitaux publics sont mobilisés pour renouveler les réserves et accroître les chances du système productif mondial de se projeter dans l'avenir. Si de façon universelle l'exploration est combattue voire impossible, il faut alors craindre pour l'avenir du système productif mondial.

Si les Mobilisations interviennent pour arrêter les activités de production à l'échelle de la planète, alors, il faut craindre une crise économique et financière mondiale. Tout d'abord, ce sont les marchés des matières premières minérales qui connaîtront de graves tensions dans la mesure où, les approvisionnements étant supprimés, les prix vont flamber, ce qui va avoir des conséquences sur les prix des biens et services. Il faut noter ensuite, que la structure du financement des activités de production fait appel à la contribution de plusieurs établissements financiers qui attendent à des délais précis que les ventes des productions minières viennent rembourser ce qu'ils ont prêté à la mine afin qu'ils soient à leur tour en mesure d'honorer leurs engagements vis-à-vis d'autres créanciers et ainsi de suite. En troisième lieu, il faut préciser que les ressources de l'exploitation minière proviennent aussi des ventes des actions en bourse. Etant entendu que la bonne tenue des actions en bourse est intimement liée aux performances de l'entreprise minière, une hibernation prolongée de la production peut entraîner une perte de confiance et une dépréciation de la valeur boursière des entreprises concernées. De telles situations peuvent discréditer le secteur minier qui cessera dans ces conditions d'attirer de nouveaux investissements.

En guise de conclusion, nous notons que les conséquences des mouvements anti-industrie minière sont de portée mondiale et peuvent à terme perturber la paix et la sécurité internationales. Ils peuvent être à l'origine d'un ralentissement du renouvellement des réserves minières mondiales. Ils peuvent provoquer une crise de la dette et du crédit non seulement au plan national mais aussi au plan international. Ils peuvent aussi causer le chômage

à grande échelle, dans la mesure où les industries de transformation n'étant plus approvisionnées, des pertes d'emplois viendraient accompagner le manque d'activité.

L'exploration se faisant à partir de fonds d'origine publique (Figure 14) en provenance des pays industrialisés, les donateurs (c'est-à-dire l'opinion publique), par ailleurs très sensibles aux problématiques de droit de l'homme et de la participation du public aux décisions pouvant modifier leurs conditions de vie, hésiteraient à soutenir l'activité minière contre le bien-être des populations locales. La raison étant que les mobilisations communautaires sont perçues comme une dénonciation du non respect des droits fondamentaux des populations locales. De tout ce qui précède, il ressort que les Mobilisations Communautaires dans l'industrie minière post-guerre froide ont des conséquences certaines sur le développement des projets miniers. Elles se caractérisent par leur capacité à survivre aux répressions par la force. Elles s'internationalisent facilement grâce aux relais que constituent les moyens modernes de communication. Elles affectent les capacités de production des projets auxquels elles s'attaquent. Elles affectent aussi et surtout la réputation des acteurs traditionnels que sont l'Etat et les entreprises minières. Elles sont aussi coûteuses à réprimer qu'à gérer de façon pacifique et par la négociation. La principale victime est, certes, l'entreprise dont les investissements sont pris en otage, mais force est de reconnaître que tout le système productif mondial peut être affecté par l'universalisation des mouvements anti-industrie minière. Dès lors, *« il est de l'intérêt …des pays en développement aussi bien que des pays développés de ne pas interrompre le flux d'investissement dans l'industrie minière*[106] ».

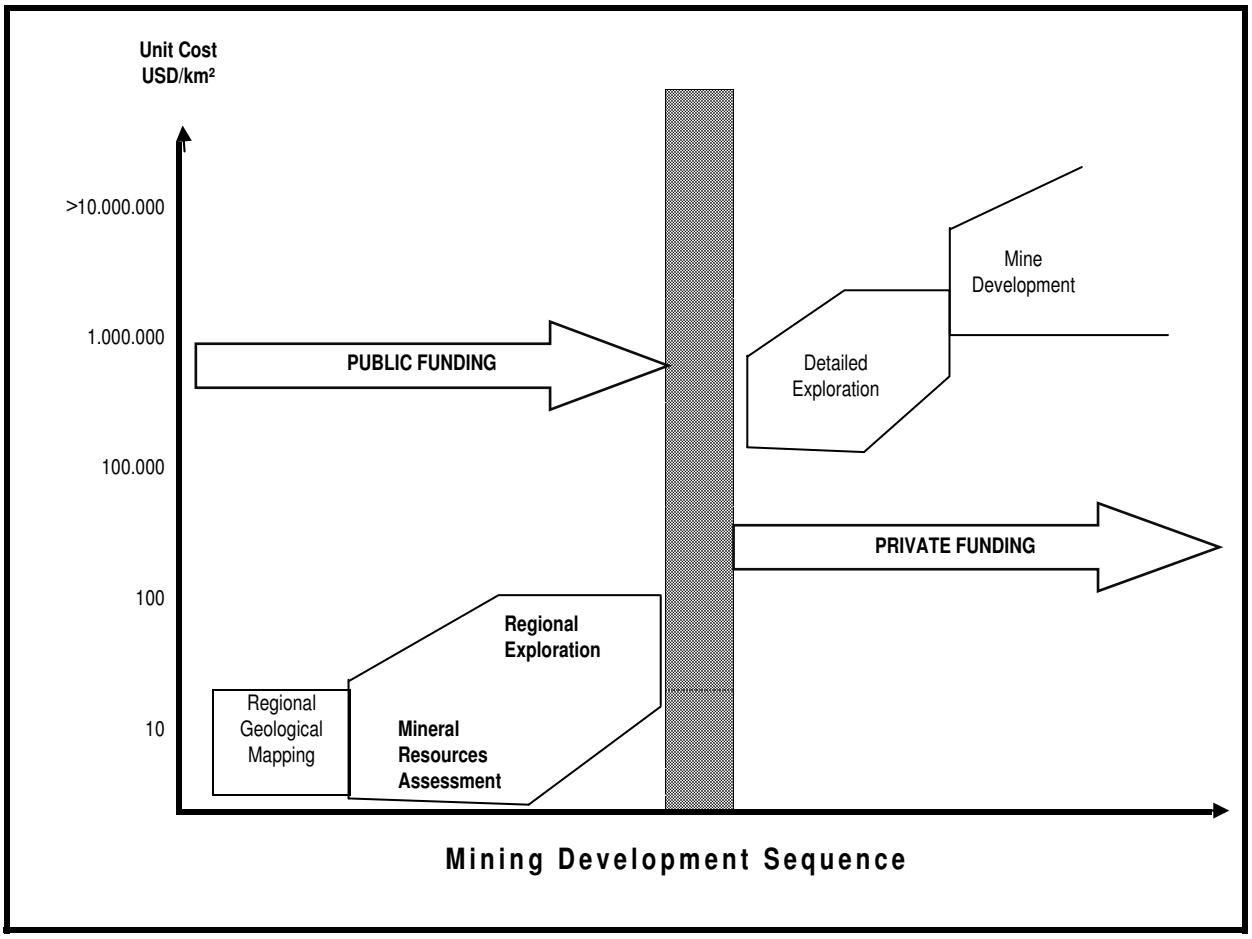

Figure 14 - Schéma de l'interaction entre fonds d'origine publique et fonds d'origine privée dans la conduite des projets miniers. Source : World bank a mining strategy for Latin America and the Caribbean (1996) p. 31.

[106] Rex Bosson et Bension Varon, op. cit., note 103, p. 22.

c) La cartographie des mobilisations communautaires post-guerre froide

Dès que l'idée nous est venue d'aborder la question de l'impact des attentes des Populations Locales sur les projets miniers, la première réaction a été de penser que la cartographie des Mobilisations Communautaires épouserait aisément celle des pays non-démocratiques, pour la raison évidente que ces derniers étaient les berceaux supposés des dénis des nouveaux droits humains : droits de l'homme, droit au développement, droit à un environnement sain… Force est de reconnaître cependant que l'analyse fine de la question par la Banque Mondiale, dans son *Rapport 2003 sur le Développement dans le monde*, montre bien que *« dans des pays aussi variés que l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, la Turquie, le Nigeria, le Pérou, et même la France, l'Allemagne, les Populations Locales luttent depuis la fin des années 1990 pour faire entendre leurs voix et s'organiser pour qu'une exploitation des ressources leur assure des profits durables*[107]*. » et contribue au développement humain local.* Il faut noter toutefois que de tous les 193 pays au monde, très peu regorgent des ressources de matières premières minérales et très peu en sont de grands producteurs. Comme l'indique la carte ci-dessous (Figure 15), ceux qui animent les marchés mondiaux sont essentiellement les Etats-Unis d'Amérique, le Pérou, le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Inde, l'Australie, la Chine, la Russie, le Canada, la Guinée, le Maroc… La perturbation des activités de ces principaux pays est susceptible d'affecter durement l'économie mondiale. Malheureusement, la plupart de ces pays connaissent effectivement des mouvements anti-industrie minière.

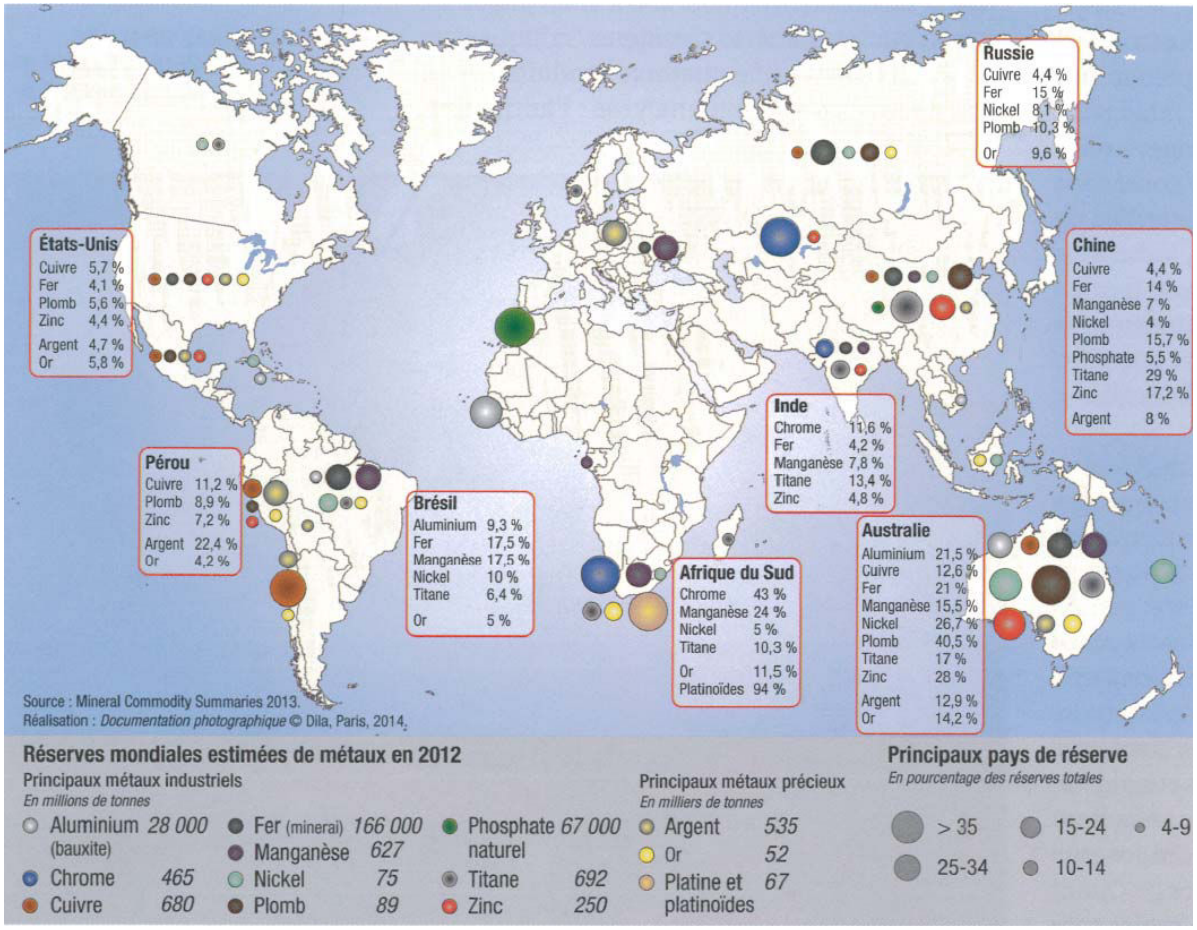

Figure 15 - Carte de la répartition mondiale des réserves estimées de métaux en 2012 (B. Mérenne-Schoumaker, Energies et Minerais. Des ressources sous tension. Documentation Photographique, Dossier 8098, mars-avril 2014, p. 5)

[107] Banque Mondiale, *Rapport sur le Développement dans le Monde 2003*, Paris, ESKA, 2003, p. 89.

Dès lors, trois observations sont possibles :

- La première laisse apparaître que le phénomène des Mobilisations communautaires ou des mouvements « **anti-industrie minière** » n'est pas lié à la nature du régime politique. Les contestations des projets miniers ont lieu dans les pays démocratiques comme dans les pays non démocratiques.

- La deuxième observation montre clairement que les Mobilisations Communautaires ne sont pas liées au niveau de développement des pays qui y font face. Elles se vivent dans les pays industrialisés comme dans les pays non industrialisés, dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement.

- La troisième rappelle que les tentatives de faire taire ces mouvements par le recours à la force ont toutes échoué. Il faut donc avoir recours à des solutions négociées.

De ce qui précède, nous notons que les mobilisations contre les projets miniers sont devenues une des tendances lourdes de l'industrie minière au XXIème siècle. Compte tenue de leur ampleur, de leur cartographie, l'élaboration des stratégies pour les endiguer dépasse les seuls Etats et les seules entreprises minières.

Comment y faire face donc ? Telle est la réponse que va donner le chapitre 2 de cette deuxième partie.

Conclusion

Depuis des millénaires, l'activité minière est entreprise sur l'ensemble des cinq continents. Seulement, il convient de noter que c'est la volonté de l'Europe de combler ses besoins en produits miniers qui s'accroissaient au fil des transformations sociétales par la mise en valeur de ressources à bas de coûts de production qui a jeté les bases de l'industrie minière mondiale. De 1492 à nos jours, les modèles de croissance de l'offre de produits miniers mis en place ont tous reposé sur la domination des zones d'accueil des projets grâce à la puissance militaire et/ou du capital financier, avec pour fil conducteur la recherche à bas coûts de production. Jusqu'à la fin de la guerre froide (1990), plusieurs tentatives de rejet des modèles de croissance fondés sur la domination ont été expérimentés sans jamais parvenir à hypothéquer l'offre des produits miniers dans la mesure où le recours à la force et/ou à la menace diplomatique n'est pas parvenu à desserrer chaque fois, l'étau.

Au cours des vingt-cinq dernières années, la tendance est à la remise en cause du modèle post-guerre froide porté par le Consensus de Washington qui met de côté les Etats en privilégiant la rémunération du grand capital et l'industrie minière tournée vers la croissance économique et non la satisfaction des besoins des communautés locales. Malgré les recours à la force pour étouffer ces « mouvements anti-industrie minière », leur ampleur et leur étendue en font une des tendances lourdes de l'industrie minière. Contrairement aux périodes passées, le contexte de mondialisation facilité par les révolutions des technologies de l'information et de la communication ont fait de ces mobilisations de véritables risques qu'il faut absolument gérer dans la mesure où elles se transforment vite en revendications sociales au lieu d'être perçues comme des manœuvres de subversion. Face à l'impuissance de la force à les étouffer, l'option prise par les acteurs de l'industrie minière consiste à considérer la dimension locale des projets sans jamais délégitimer l'Etat sans l'avis duquel, aucun projet minier n'est à envisager (Figure 16).

Au final, il s'agit de concevoir un cadre consensuel qui favorise l'accroissement de l'offre des produits miniers en plaçant davantage l'exploitation minière au service du développement durable au lieu de la consacrer à la seule croissance économique.

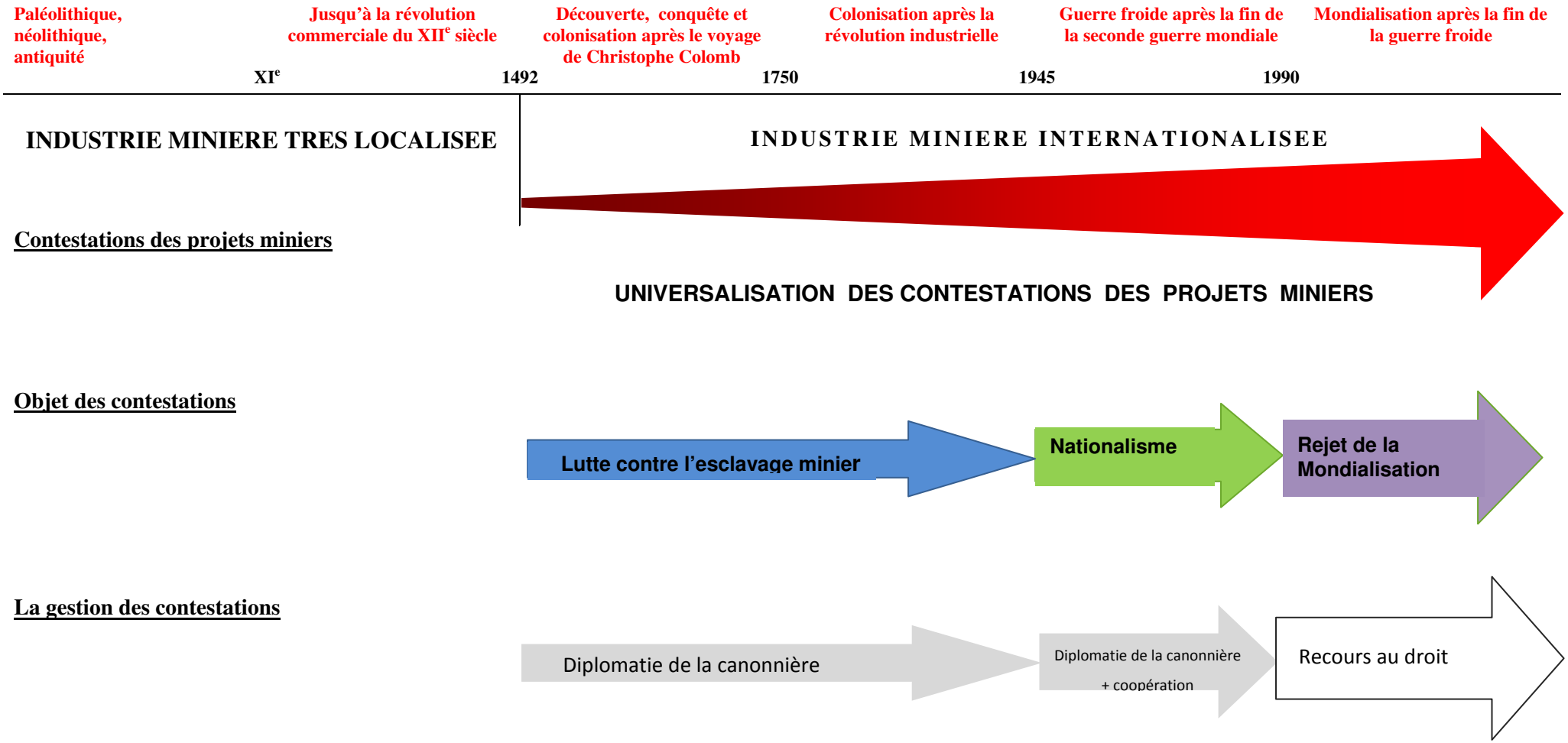

Figure 16 - Les adaptations de l'industrie minière dans une perspective historique. La gestion des contestations de projet minier est passée d'une gestion de type privé à une gestion multilatérale. On abandonne donc le recours à la force pour privilégier les principes d'un droit international de l'investissement international.

Chapitre 2 - L'internationalisation des Mobilisations Communautaires dans l'industrie minière : le temps de nouvelles réglementations pour un nouvel ordre minier

Introduction

Dans le chapitre précédent, nous avons démontré que la mondialisation post-guerre froide et son corollaire d'explosion « *des libertés individuelles et collectives et l'implication des citoyens dans la gestion de la cité*[108] », doublés du gigantisme des projets miniers, ont donné aux Mobilisations communautaires un caractère de nuisance de dimension mondiale où qu'elles se déroulent étant entendu que l'usage de la force pour y mettre fin n'est plus viable. Dans ces conditions, la recherche de solutions à ce phénomène qui est devenu une menace systémique ne peut se faire que dans un cadre global. Parce qu'elles rejettent les anciens modèles de croissance de l'industrie minière fondés principalement sur la maximisation des profits des investisseurs, la gestion de ces Mobilisations « anti-industrie minière » est au cœur de nouvelles législations minières qui vont au-delà des seules capacités normatives des Etats et des Entreprises minières.

Si de l'Indonésie à la Roumanie, en passant par la Grèce, la Guinée, le Mali, le Chili, le Pérou, la France, l'Allemagne, le Canada et bien d'autres pays que nous ne citons pas ici, les Mobilisations des collectivités locales parviennent à contraindre les entreprises minières à accepter d'internaliser les coûts sociaux et environnementaux dans les études de profitabilité des projets miniers, c'est parce que le contexte post-guerre froide (la Mondialisation) a fini par légitimer la prise en compte des besoins de tous les acteurs (parties prenantes)[109] comme condition de survie des projets miniers. Dès lors, se justifie la problématique de la construction d'un nouvel ordre minier fondé sur le nécessaire dialogue entre tous les acteurs (parties prenantes).

Ce chapitre, intitulé *L'internationalisation des Mobilisations Communautaires dans l'industrie minière : le temps de nouvelles réglementations pour un nouvel ordre minier*, donne les raisons pour lesquelles la gouvernance globale des ressources minières comme modèle de croissance de l'industrie minière est la solution qu'il convient de proposer pour résoudre la problématique des mobilisations contre les projets miniers. Il comporte deux sections. La première, intitulée *La gouvernance globale comme nouveau modèle de croissance de l'industrie minière*, explique que la règlementation de l'industrie minière à l'ère de la mondialisation résulte d'un compromis entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques de cette activité, et expose les conditions de sa mise en œuvre pour apaiser les tensions dans les zones d'exploitation minière. La deuxième, intitulée *La mise en œuvre du nouveau modèle de croissance de l'industrie minière au XXIème siècle,* explique comment cette approche théorique de la gestion des mobilisations contre les projets miniers se traduit de façon pratique à l'échelle d'un Etat.

[108] Soungalo Ouattara, *Gouvernance et libertés locales. Pour une renaissance de l'Afrique*, Paris, Karthala, 2007, p.10.
[109] Jacques Igalens & Sébastien Point, *Vers une nouvelle gouvernance des entreprises. L'entreprise face à ses parties prenantes*, Paris, Dunod, 2009, p.27.

II.2.1 - La gouvernance globale de l'industrie minière comme nouveau modèle de croissance de l'industrie minière

L'analyse des causes des Mobilisations communautaires montre qu'elles reprennent à leur compte les exigences formulées à l'échelle internationale, à savoir ; faire en sorte que les grands projets de développement comme les projets de développement minier, tout en gardant leur caractère économique, contribuent à améliorer les conditions de vie des populations riveraines de ceux-ci.

Cette responsabilité qui incombe traditionnellement aux Etats qui accueillent les projets est entièrement partagée par les Entreprises minières qui n'hésitent plus à prendre des initiatives pour améliorer leur image et leur réputation qui ont tendance à être écornées par les Mobilisations communautaires. Finalement, la façon dont les ressources doivent être ou sont exploitées afin d'apporter la paix dans les zones affectées par les projets devient un objet de consensus entre les Etats, les Entreprises minières et les populations locales que soutiennent les ONG internationales et les grands médias publics comme privés, bref la société civile. C'est ce nouveau consensus qui place tous les projets de développement minier sous surveillance mondiale ou citoyenne mondiale que nous appelons la gouvernance globale de l'industrie minière.

II.2.1.1 - La gouvernance globale de l'industrie minière : conception et finalité

a) Définition de la gouvernance globale de l'industrie minière

Alors qu'elle se définit de plusieurs façons, nous retenons que la gouvernance globale de l'industrie minière peut se définir comme « *le système d'action conjuguée des acteurs privés et publics,* [et mixtes] *englobant les Etats, organisations régionales, institutions multilatérales, entreprises et mouvements sociaux*[110] », ayant pour but de traiter de toutes les questions liées à la survie de l'industrie minière à l'échelle mondiale et de parvenir à édicter des règles à vocation universelle pouvant encadrer les activités minières où qu'elles se déroulent. Vue sous cet angle, elle se veut un nouveau modèle de croissance de l'industrie minière qui vient se substituer à tous les modèles qui ont prévalu depuis 1492 et qui sont universellement rejetés depuis le début des années 1990 par les populations et collectivités locales affectées par les projets miniers. Compte tenu de sa vocation à résoudre une menace mondiale et de la nature des acteurs impliqués dans sa conception, il n'est pas exagéré de dire que la gouvernance globale préfigure le droit international des ressources minières. Elle s'articule autour de deux volets : un cadre de réflexion stratégique et un outil opérationnel.

b) Le cadre de réflexion stratégique de la gouvernance globale de l'industrie minière

D'une façon générale, nous rappelons que la montée en puissance des Mobilisations des communautés riveraines des projets miniers contre les exploitations minières fait désormais partie des risques systémiques liés à la mondialisation post-guerre froide. D'où l'émergence d'un cadre de réflexion stratégique au sein duquel des réponses sont envisagées de façon globale et des règles à vocation universelle sont établies pour les contrer et ramener la paix dans les zones des projets miniers.

Le cadre de réflexion stratégique de la gouvernance globale des ressources minières décrit toutes les plateformes possibles où les acteurs publics, privés et mixtes se rencontrent pour échanger leurs points de vue et édicter des règles à vocation universelle pour encadrer les projets miniers. Notons par ailleurs que ces règles, en

[110] Françoise Nicolas et Jean-Marie Paugam, *Une nouvelle donne économique mondiale, in IFRI, Ramses 2006, 60 ans après la guerre, un monde en recomposition*, Paris, Dunod, 2005, pp. 55-56.

paraphrasant Stéphane Paquin, n'émanent pas toujours d'une autorité officielle ; elles sont produites par la prolifération de réseaux dans un monde interdépendant[111]. Dès lors, la conception de ce nouvel instrument de valorisation des ressources minières repose sur des rencontres formelles ou informelles entre acteurs de l'industrie minière consacrées à des réflexions sur l'avenir possible et souhaitable de l'industrie minière eu égard à la systématisation des mouvements « anti-industrie minière » orchestrés par les populations affectées par les exploitations minières et amplifiés à travers le monde. A l'analyse, c'est l'incapacité des acteurs traditionnels que sont les Etats, Associations d'Etats et Entreprises minières à apporter seuls, comme ce fut le cas par le passé, des solutions aux revendications des populations affectées par les projets miniers, qui est à l'origine de l'élargissement, à des acteurs privés, de la base de la réflexion concernant l'avenir du secteur minier.

La gouvernance globale de l'industrie minière, entendue comme procédure de conception de règles à vocation universelle pour encadrer l'exploitation minière, a deux objectifs principaux et des objectifs spécifiques. Concernant les objectifs principaux, il faut noter, d'une part, la promotion d'une politique mondiale de valorisation des ressources minières centrée sur le développement humain durable[112] (le bien-être individuel) et d'autre part, la création d'un partenariat mondial (regroupant acteurs étatiques et non étatiques) pour le développement minier.

A cet égard, plusieurs objectifs spécifiques leur sont sous-jacents. Au nombre de ceux-ci se trouvent :

- l'identification de tous les acteurs et leurs attentes respectives ;
- l'harmonisation des stratégies des acteurs ;
- la promotion de l'Etat de droit ;
- la compensation de l'affaiblissement des capacités normatives de l'Etat ;
- la réflexion concertée sur la situation à long terme de l'industrie minière ;
- la réduction des risques de réputation ;
- la minimisation des risques sociaux et environnementaux ;
- l'accroissement de l'acceptabilité des projets miniers par les populations locales ;
- la reconnaissance des capacités normatives aux populations affectées par les projets miniers ;
- le recours systématique à l'approche juridique pour juguler les contestations des projets miniers ;
- la recherche et la promotion de la transparence dans l'encadrement juridique des activités minières ;
- la construction d'un droit international des ressources minières ;
- l'adoption de concepts directeurs du nouveau modèle de croissance de l'industrie minière ;
- la responsabilisation de tous les acteurs ;
- la définition des outils de mise en œuvre de la gouvernance globale.

Afin de mieux cerner les contours du nouveau modèle de croissance de l'industrie minière que nous suggérons comme réponse appropriée face aux pressions des collectivités et populations locales affectées par les projets miniers, nous nous proposons d'en définir les acteurs, les sources, les objets et la finalité.

- *Les acteurs de l'industrie minière post-guerre froide*

Au cours des cinq cents années qui ont suivi la découverte des Amériques, le modèle de croissance de l'industrie minière fondé sur la domination militaire, idéologique et économique a laissé aux Etats et aux entreprises la responsabilité exclusive de décider lors des projets de valorisation des ressources minières.

[111] Stéphane Paquin, *Economie politique internationale*, Paris, Montchrestien, 2009, p.84.
[112] Philip Andrews-Speed, *International Competition for Resources. The role of law, the state and of the markets,* Dundee, Dundee University Press, 2008, 134.

Depuis que ce modèle a rencontré la résistance des populations locales sans pouvoir les réduire au silence, même en utilisant la force comme ce fut le cas dans la mine de Grasberg[113] en Indonésie, le nombre d'acteurs impliqués dans la conduite et la surveillance d'un projet minier ne se limite plus seulement aux Etats et aux Entreprises minières. Dès lors se modifie la typologie des acteurs dans la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance de l'industrie minière. Ainsi deux groupes d'acteurs se dégagent. Il y a d'une part les acteurs étatiques et d'autre part, les acteurs non étatiques.

- Les acteurs étatiques

Dans le cadre de notre travail, sont considérés comme acteurs étatiques, les Etats et toutes les les Organisations intergouvernementales ou interétatiques telles que l'ONU, l'OCDE, la Banque Mondiale, le FMI, l'OMC, l'Union Africaine, l'Union Européenne, etc. Au nombre des acteurs étatiques de l'industrie minière, nous pouvons donc citer : les Etats producteurs, les Etats consommateurs, les Entreprises minières publiques, les associations et organisations d'Etats (communément appelés Organisations Internationales), les tribunaux publics nationaux et/ou internationaux. Parmi ces associations et organisations d'Etats, il y en a qui sont à caractère politique (ONU, UA), quand d'autres s'occupent essentiellement des questions économiques, sociales et/ ou commerciales (OMC, Banque Mondiale, FMI). Ce sont des entités de régulation qui veillent à ce que les projets miniers se déroulent en accroissant l'autonomisation des populations locales.

- Les acteurs non étatiques

Les acteurs non étatiques de l'industrie minière, quant à eux, sont de plusieurs ordres. Il y a d'un côté les acteurs économiques privées que sont les sociétés multinationales spécialisées dans l'exploration, l'exploitation, le transport et la commercialisation des produits miniers, et de l'autre, les Communautés Locales, les Organisations de la Société Civile, les chambres arbitrales et les Médias.

Les premiers sont tournés vers la recherche de profits quand un projet minier se développe, tandis que les seconds veillent à ce que les activités se déroulent conformément aux piliers des nouveaux paradigmes du développement que sont le développement humain, le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Face à la montée en puissance des Mobilisations communautaires post-guerre froide, les acteurs qui se regroupaient facilement sous ces deux chapeaux forment désormais selon leur capacité normative et selon leur influence trois sphères : la sphère économique, la sphère politique et la sphère civile. Ces trois grands groupes qui structurent la Mondialisation sont donc ceux qui structurent également le nouveau modèle de gouvernance de l'industrie minière ou de croissance de l'offre de produit minier que nous désignons par Gouvernance globale de l'industrie minière (Figure 17).

En d'autres termes, l'industrie minière s'étant internationalisée, sa règlementation où que les projets se situent est largement influencée par des réflexions externes et globales. Le tout est de parvenir à donner de l'activité minière l'image d'une activité vertueuse en matière de droit de l'homme, du bien-être individuel tout en favorisant la croissance économique. En rappelant que l'industrie minière est, depuis la révolution industrielle de la seconde moitié du XVIIIème siècle, le socle du système productif mondial, aucun de ses groupes d'acteurs ne veut que l'activité minière soit un jeu à somme nulle. Tous veulent que l'exploitation des ressources minières prenne en compte les intérêts de chacun des acteurs. Ces intérêts sont d'ordre économique, social, stratégique, environnemental et « réputationnel ».

[113] S. Prakash Sethi,op.cit. note 6, p.69.

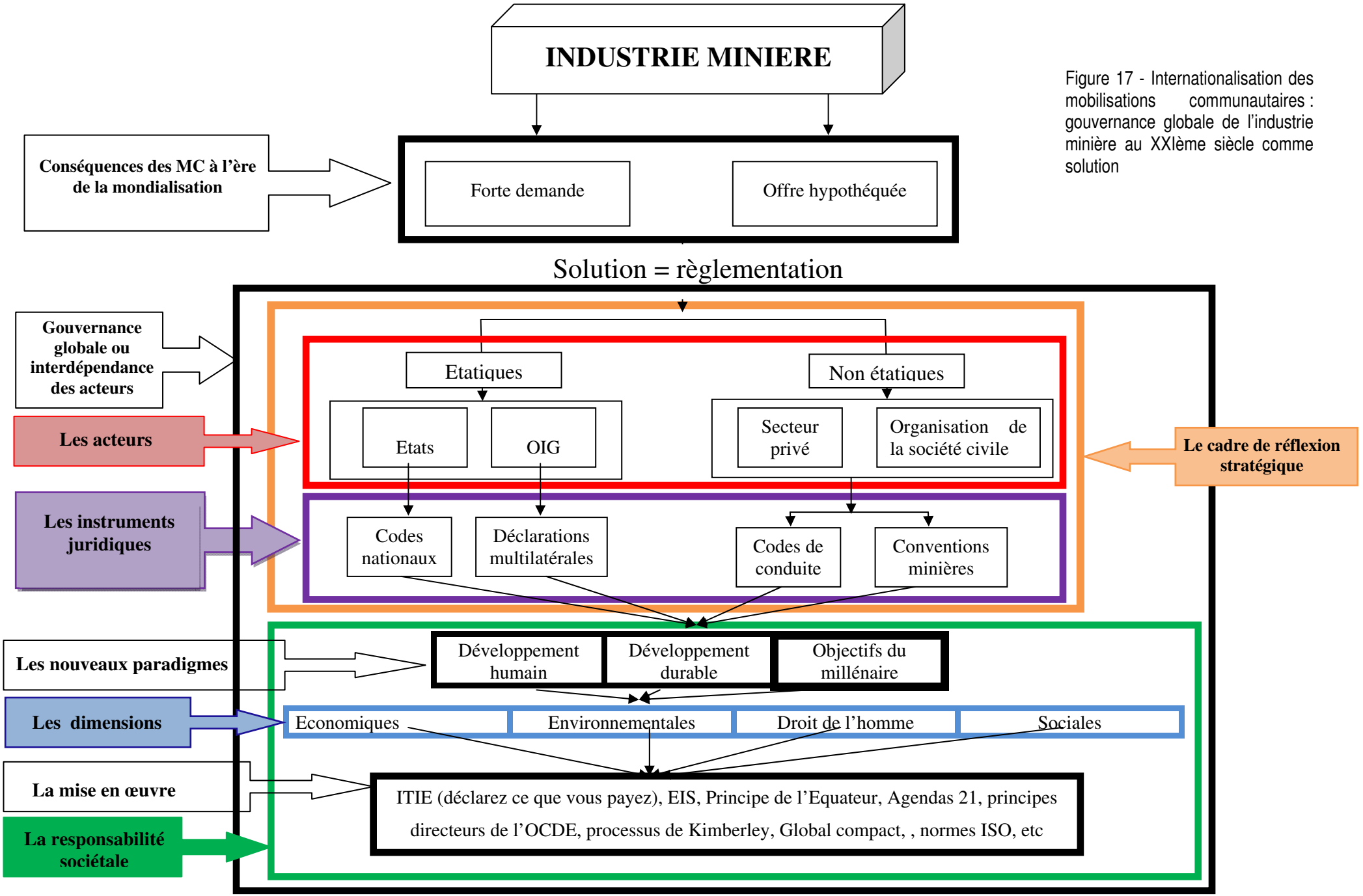

Figure 17 - Internationalisation des mobilisations communautaires : gouvernance globale de l'industrie minière au XXIème siècle comme solution

En vérité, il convient de noter que depuis le début des années 1990, la communauté internationale a choisi de repenser le modèle de développement minier en proposant de le mettre au service de nouveaux paradigmes comme le Développement Humain, le Développement Durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement, comme pour rattraper les promesses non tenues du Consensus de Washington.

- *Les sources de la gouvernance globale de l'industrie minière*

Face à la problématique des résistances aux projets miniers dans le monde que ne peut juguler seul l'Etat, chaque groupe d'acteurs a pris des initiatives. Ainsi, compte tenu de la pluralité des acteurs, les sources de la gouvernance globale des ressources minières sont elles aussi multiples et conduisent à plusieurs déclinaisons. Comme le laisse entrevoir Claude Revel, auteur de l'ouvrage, *La Gouvernance mondiale a commencé*, les grands principes qui structurent les éléments à mettre ensemble pour bâtir un cadre législatif, règlementaire et institutionnel sont d'ordre politique (souveraineté), économique et financier (rentabilité, pouvoir d'achat, transparence, lutte contre la corruption), technique (sécurité, précaution, durabilité), social (égalité des droits humains, non-discrimination), **juridique** (bonne gouvernance d'entreprise), et comportemental (entreprise citoyenne)[114].

A cet égard, il faut admettre que même si le cadre de réflexion stratégique de la gouvernance globale des ressources minières n'est pas un « *corps légitime mondial de règlementation*[115] », la présence en son sein des entreprises multinationales et des ONG implantées dans de nombreux pays, ayant une connaissance large du terrain et agissant à la fois globalement et localement[116] en fait un laboratoire multilatéral d'harmonisation des règles servant de bases crédibles à un véritable droit international des ressources minières.

De façon plus explicite, nous pourrions citer comme sources de ce droit international des ressources minières en émergence, les éléments suivants:

- les actes unilatéraux des Etats (les Codes nationaux, les règlements…) ;
- les études et rapports des institutions internationales (Stratégie pour l'industrie minière africaine de la Banque Mondiale, Initiative pour les matières premières de l'UE, Déclaration d'Addis-Abeba ou Vision africaine des mines…) ;
- les décisions multilatérales des organisations internationales (la déclaration sur le droit au développement, la déclaration de Stockholm, la déclaration de Rio…) ;
- les engagements volontaires des entreprises (les normes ISO…) ;
- les rapports des ONG (Greenpeace, Amnesty International, Oxfam…) ;
- les reportages des grands medias (CNN, France 24, le Monde, Financial Times, BBC, TV5…);
- les résultats des conférences à caractère multilatéral, (sous-régional, régional et national), consacrées à la problématique de la survie de l'industrie minière,
- les analyses, reportages et autres articles ou publications privés ou publics dans tout autre support consacrés au sujet ;
- l'abondante littérature (ouvrages spécialisés ou pas) portant sur le sujet.

De plus en plus, ces éléments constituent des sources des règles mondialement observées dans la mise en œuvre des politiques de valorisations des ressources minières.

---

[114] Claude Revel, *La gouvernance mondiale a commencé*, Paris, Ellipses, 2006, p.26.
[115] *Id.* p.38.
[116] *Id.*

- Les objets de la gouvernance globale de l'industrie minière

Plusieurs idées structurent le concept de gouvernance globale qui, rappelons-le, est par définition un mode de régulation hybride de l'industrie minière dans une perspective mondiale. Dans le cadre de notre travail dont la finalité est de proposer un mode de régulation de l'exploitation minière à l'échelle mondiale par la voix de négociation entre les Etats souverains, les multinationales, les organisations internationales et les ONG, « *afin de satisfaire aux besoins du marché mais aussi à ceux des citoyens et de la société*[117] », il convient de noter que dans la conception de ce nouveau modèle de valorisation des ressources minières, les frontières entre secteurs publics et privés s'estompent[118].

Parce qu'elle est fondée sur la recherche d'efficacité et d'efficience dans la gestion des ressources minières à la satisfaction de tous les acteurs, la gouvernance globale des ressources minières reposera sur six grandes idées fondamentales que sont : la souveraineté[119], la responsabilisation[120], la prédictibilité[121], la participation[122], la transparence[123] et l'égalité de tous devant la loi.

- La finalité de la gouvernance globale de l'industrie minière

La conception et la promotion de politiques minières qui contribuent désormais au développement humain durable aux niveaux local, national et international a induit un changement de comportement de la part des acteurs traditionnels de l'industrie minière. Ainsi, l'élargissement du cadre conceptuel de la nouvelle règlementation minière à vocation universelle indique clairement que « *l'Etat-nation n'a pas l'exclusivité des prises de décision, de la mise en place des normes*[124] » relatives à l'activité minière.

Force est de reconnaître cependant que l'Etat-nation reste tout de même le « *cadre privilégié des orientations de base pour assurer le bien-être humain et la bonne gestion des ressources naturelles*[125] ». Dès lors, il convient de ne pas perdre de vue que la finalité de la gouvernance globale de l'industrie minière est de réaliser ce consensus autour de la nécessité de mettre l'activité minière au cœur du développement humain durable, de faire partager cette mutation sociétale par tous les acteurs, et de s'assurer de l'existence de mécanismes permettant de mettre en œuvre sur le carreau de la mine, soit individuellement, soit collectivement, ces politiques minières conçues ensemble. A ceux-ci doivent s'ajouter également des possibilités d'évaluation et de corrections en cas de nécessité.

117117 Carlos Milani (Dir.), *Démocratie et gouvernance mondiale, quelles régulations pour le XXIe siècle ?,* Paris, Karthala, 2003, p. 62.
118 *Id.* p.57.
119 La souveraineté, signifie ici que tous sont d'accord pour respecter des valeurs partagées, mais chacun s'approprie les règles et les met en application de façon libre.
120 Ici, la responsabilisation, comme l'explique la Banque Africaine de Développement (BAD), dans son rapport 2005 sur le Développement en Afrique, « *met l'accent sur l'obligation de rendre compte pour l'affectation, l'utilisation des ressources publiques, conformément aux normes admises juridiquement en matière de budgétisation, de comptabilité et d'audit* ».
121 La prédictibilité est fondée sur la précaution et la prévention qui intègrent la gestion des risques.
122 La participation dans la gouvernance globale de l'industrie minière sous-tend *« la décentralisation de l'autorité à tous les niveaux donc, l'émergence de libertés locales ouvrant les processus nationaux de prise de décision à la participation des acteurs étatiques et non étatiques* ». Soungalo Ouattara, *Gouvernance et libertés locales. Pour une renaissance de l'Afrique,* Paris, Karthala, 2007, p.10.
123 Id. p.10.
124 David Reed, *Ajustement structurel, environnement et développement durable*, Paris, L'Harmattan, 1996, p.35.
125 *Id.*

II.2.1.2 - La responsabilité Sociétale comme outil opérationnel de la Gouvernance globale de l'industrie minière

Depuis la fin de la guerre froide, les projets miniers, où qu'ils se déroulent, sont sous surveillance mondiale. Le comportement des entreprises minières au plan local, national et international devient donc une préoccupation d'ordre mondial. A cet égard, la gouvernance globale de l'industrie minière s'est imposée comme modèle de croissance de l'industrie minière avec pour objectif majeur de favoriser l'entente des différents acteurs sur nécessité de promouvoir le développement humain durable dans les zones des projets miniers. En rejetant l'idée d'un seul gendarme chargé de suivre leur comportement, les acteurs se sont appropriés la pratique de la Responsabilité Sociétale comme outil par lequel chacun d'eux promeut de façon souveraine le développement humain durable dans les zones des projets miniers, en laissant à l'opinion la possibilité de le juger (Figure 17, page 93).

Afin de mieux cerner les enjeux de la Responsabilité Sociétale, nous nous proposons de la définir, de rappeler son évolution de même que ses objectifs, les conditions de succès de sa mise en œuvre et sa finalité.

a) La Responsabilité Sociétale : définition et évolutions

- Définition de la Responsabilité Sociétale

Selon *Le Grand Larousse illustré 2015*, la responsabilité peut se définir de plusieurs façons. Premièrement, elle est une « *obligation de réparer une faute, de remplir une charge, un engagement*[126] ». Deuxièmement, c'est une « *obligation de réparer le préjudice causé à autrui par l'inexécution d'un contrat ou toute action dommageable commise par soi-même, par une personne qui dépend de soi, ou par une chose que l'on a sous sa garde*[127]». Dans ces conditions, et toujours selon le dictionnaire Larousse, est responsable « *qui doit répondre de ses actes ou de ceux des personnes dont il a la charge ; qui pèse les conséquences de ses actes, et qui est à l'origine d'un mal, d'une erreur*[128] ». Bref, est responsable, « *toute personne qui a la capacité de prendre des décisions*[129] ».

De l'avis général, la montée en puissance de la prise de conscience mondiale fondée sur la nécessité d'un élargissement du nombre des concepteurs des politiques publiques minières à tous les acteurs publics et privés, résulte d'une « *reconceptualisation du développement… centrée sur la lutte contre la pauvreté individuelle* [130] ». Dans ces conditions, et dans le cadre de notre travail, nous définissons la Responsabilité Sociétale comme l'engagement et l'obligation de mettre au cœur de son ac.tion la lutte contre la pauvreté individuelle et collective dans les zones affectées par les activités minières.

Il convient de noter cependant que ce concept est l'objet de controverses entretenues par trois courants de pensées que sont :

- ceux qui pensent que l'entreprise n'a de responsabilité que d'accroître les profits des actionnaires ;
- ceux qui pensent qu'en plus de ses responsabilités à l'égard des actionnaires, l'entreprise a aussi des responsabilités d'ordre social à l'égard de la société tout entière,

---

126 *Le Grand Larousse illustré*, 2015, Paris, Larousse, 2015, p.1003.
127 *Id.*
128 *Id.*
129 *Id.*
130 Michael Cerna, *La dimension humaine dans les projets de développement*, Paris, Karthala, 1998, p.22.

- enfin, ceux qui pensent que tous les acteurs qui concourent directement ou indirectement à la réalisation des projets miniers doivent assumer ensemble, mais de façon différenciée, leur responsabilité vis-à-vis des collectivités affectées par les projets miniers.

Dès lors, l'on comprend que la définition du concept de Responsabilité Sociétale ne peut pas être univoque. Par ailleurs, la montée en puissance de sa médiatisation au cours des vingt cinq (25) dernières années montre bien que sa prise en compte dans l'industrie minière fait partie des évolutions sociétales auxquelles l'industrie minière doit s'adapter.

- Evolutions de la pratique de la Responsabilité Sociétale

Depuis le début des années 1990, les collectivités et populations affectées par les projets miniers font pression sur les projets miniers au motif que les projets miniers leur causent des dommages et des préjudices qui ne sont pas réparés. Elles estiment aussi que la part de revenus miniers qui leur est allouée n'est pas à la hauteur de leurs attentes ou des sacrifices consentis. Parce que l'Etat et les entreprises minières sont obligés d'aller à la table de négociation avec les Manifestants pour trouver une solution négociée à leur revendication, nous pouvons déduire que les projets miniers ont fini par reconnaître qu'ils avaient effectivement des responsabilités à l'égard des collectivités et populations affectées par les projets miniers. Comme tout projet minier est « *par définition et par nécessité*[131] », une activité internationale, il va sans dire que les menaces que représentent les Mobilisations contre les projets miniers à cause des longs délais de démarrage des projets liés à la gestion des mécontentements locaux, appellent davantage de responsabilité de la part de tous les acteurs.

Dans ces conditions, la Responsabilité Sociétale qui a semblé incomber à ses débuts dans les années 1950 aux seules entreprises minières est devenue un outil d'adhésion au grand marché de vertus que représente la lutte pour la promotion du développement humain durable dans toutes ces composantes, dans les zones de projets miniers. On est donc passé depuis le début des années 1990, de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) minières à la Responsabilité Sociétale des Acteurs (RSA) en ce début de XXIe siècle. La question qui se pose à tous aujourd'hui est de savoir les objectifs à atteindre en adhérant à la démarche RSA.

b) Les objectifs que s'assigne la Responsabilité Sociétale des Acteurs

La Responsabilité Sociétale des Acteurs (RSA) se déploie pour répondre à trois contraintes majeures. Il s'agit d'abord de la gestion du risque de réputation[132], ensuite de l'appropriation des mutations structurelles intervenues dans le processus décisionnel de mise en valeur des ressources minières et enfin de la réalisation dans les zones minières des nouveaux paradigmes du développement que sont le développement humain, le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

- La Responsabilité Sociétale des Acteurs comme outil de gestion du risque de réputation

Jusqu'en 1990, le modèle de croissance de l'industrie minière en vigueur a laissé des passifs environnementaux (nuisances environnementales) dans plusieurs régions du monde, sans que des mesures appropriées ne soient prises pour les réduire. A titre d'exemples, notons :

[131] Rex Bosson & Bension Varion, *op. cit.,* note103, p. 22
[132] Emmanuel BAYLE et al, *Sport et RSE* : vers un engagement responsable ? Bruxelles, Ed. De Boeck, 2011, p. 94

- qu'en 1987, L. FAUGERES cité par Michel Deshaies, a montré qu'à partir de 1955, lors de *«l'extraction et l'utilisation du lignite pour la production d'électricité en Macédoine grecque*[133]», des nuisances environnementales ont été créées sans que ne soient prises en compte les contraintes du milieu. Selon Michel Deshaies, il a terminé son étude en reconnaissant que « *l'exploitation du lignite génère des nuisances environnementales considérables de plus en plus mal acceptées : la pollution atmosphérique et la nécessité de déplacer des villages au fur et à mesure de la progression de l'exploitation*[134] ».
- qu'en 2006, dans son ouvrage, *Effondrement, comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Jared Diamond, a retracé les passifs environnementaux occasionnés par l'industrie minière dans le Montana aux Etats-Unis, datant du XIXe siècle. Selon Jared Diamond, « *il y a, dans l'Etat, environ vingt mille mines abandonnées, dont certaines sont récentes mais qui, pour la plupart d'entre elles, datent d'il y a un siècle ou plus…La très grande majorité de ces mines n'ont pas de propriétaire encore vivant qui pourrait en assumer la responsabilité financière, ou alors les propriétaires connus ne sont pas assez riches pour réhabiliter les mines et traiter définitivement les rejets acides*[135] ». Ces passifs sont d'autant plus spectaculaires que Jared Diamond, estime qu'ils pourraient justifier les raisons pour lesquelles, « *des investisseurs venus d'Allemagne, d'Afrique du Sud, de Mongolie et d'autres pays, et qui envisageaient de placer des capitaux dans les mines, se sont récemment rendus dans le Montana pour y constater par eux-mêmes les erreurs commises dans l'exploitation et leurs conséquences*[136] ».
- qu'en 2000, Peter L. Bernstein, explique dans son ouvrage, *Le pouvoir de l'or ; histoire d'une obsession,* comment les méthodes d'exploitation d'or par jet d'eau ont été nuisibles à l'environnement dans plusieurs régions du monde, notamment aux Etats-Unis. Selon Peter L. Bernstein, « *le forage hydraulique a été occasionnellement employé dans d'autres régions d'Europe, mais c'est surtout en Californie, en 1852, au plus fort de la ruée vers l'or, qu'il fit sa réapparition la plus spectaculaire…Les dégâts sur l'environnement étaient épouvantables. Des forêts et des terres agricoles disparurent en un rien de temps. Les déchets se déversaient jusque dans la baie de San Francisco, laissant derrière eux des montagnes éventrées et des paysages désolés parsemés d'amas de cailloux. Le forage hydraulique resta le principal mode d'extraction jusqu'en 1884, date à laquelle des citoyens en colère parvinrent à le faire déclarer hors la loi*[137].»

Au début des années 1990, la médiatisation de graves accidents liés à l'exploitation minière a également contribué à ternir l'image de l'industrie minière et demandé plus de responsabilité de la part des acteurs du secteur minier. A ce niveau, Hevina S. Dashwood, dans son ouvrage *The Rise of Global Corporate Social Responsibility, Mining and the Spread of Global Norms*, rappelle qu'en 1996 « *placer Dome's (now Barrick) Marcopper mine in the Philippines had a major accident when the plug to the tailings dame gave away, causing serious damage to rivers downstream and disrupting the livelihoods and health of people living nearby*[138] »,*tout comme en 1998*, "*the tailings dam at the Aznacollar mine (owned by Swedish/Canadian Boliden-Apirsa) in Spain, collapsed, killing almost all life in the river, and threatening the nearby Donana National Park, a UN World Heritage site*[139]». Toutes ces mauvaises expériences ont été à la base d'un désamour entre l'opinion publique en général et les populations riveraines des projets miniers en particulier, et les projets de développement minier. Comme cette image ternie de l'industrie minière rejaillit négativement sur tous les acteurs de la filière, ceux-ci ont finalement reconnu qu'ils ont des responsabilités dans la conduite des projets miniers. En conséquence, depuis le début des années 1990 pour certains et 2000 pour la plupart, les principaux acteurs de la filière ont adopté des

133 Michel Deshaies, *Les territoires miniers, exploitation et reconquête*, Paris, Ellipses, 2007, p. 44.
134 Id.
135 Jared Diamond, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard, 2006, pp. 48-49.
136 Id.
137 Peter L. Bernstein, *op. cit.*, note 49 p. 27.
138 Hevina S. Dashwood, *The Rise of Global Corporate Social Responsibility, Mining and the Spread of Global Norms*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, pp. 78-82.
139 *Id.*

codes de bonne conduite ou tout autre instrument les engageant au respect des attentes sociales des collectivités et populations locales des zones des projets miniers devenues des points de convergence d'intérêts globaux. En agissant ainsi, chaque acteur préserve sa réputation qui demeure le capital le plus précieux dans un monde ouvert et concurrentiel.

- *La Responsabilité Sociétale des Acteurs comme réponse aux mutations structurelles dans le processus décisionnel de valorisation des ressources minières*

Jusqu'en 1990, le processus décisionnel relatif à l'exploitation des ressources minières ne prenait pas en compte la participation des populations et collectivités affectées par les projets miniers. Il faut noter cependant qu'à partir de la fin de la guerre froide, la mutation majeure à laquelle l'ancien modèle de croissance de l'industrie minière fondé sur la domination militaire, idéologique et du grand capital, doit faire face, est celle qui commande que les populations dont l'existence peut être affectée par un projet minier donnent leurs avis préalables, et qu'en cas d'insatisfaction, elles puissent exprimer ouvertement et publiquement leurs désaccords sans courir le risque d'être inquiétées par la force. Dès lors, l'industrie minière est appelée à s'accommoder à cette mutation structurelle qui élargit le nombre des acteurs et instaure un mode d'action diplomatique au niveau du processus décisionnel relatif à la valorisation des ressources minières.

Au total, la RSA se présente comme l'opportunité pour chaque acteur de prendre acte des changements institutionnels intervenus dans la prise de décision de valoriser les ressources minières et de demander qu'on ne le juge qu'à partir de ses propres engagements et non sous la contrainte d'un autre acteur. Ce faisant, chaque acteur reconnaît l'obligation morale qui lui est faite *« de mettre fin de façon souple et pragmatique à la séparation de l'économique et du social, d'une part, et de l'économique et du politique, d'autre part*[140] *».*

- *La Responsabilité Sociétale des Acteurs comme outil de promotion des nouveaux paradigmes du développement*

Comme il a été largement exposé dans le chapitre 2 de la deuxième partie de notre travail, nous rappelons que, de 1492 à 1990, le modèle de croissance de l'industrie minière fondé sur la recherche de bas coûts de production a privilégié la rémunération du capital et la croissance économique des Etats. En conséquence, dans les zones minières, la pauvreté a régné et les ressources vitales des collectivités et populations riveraines des projets miniers ont été détruites sans contrepartie. Depuis le début des années 1990, ce modèle est rejeté d'abord par les populations locales et ensuite par l'opinion publique internationale formée d'Organisations diverses de la Société Civile, sans oublier les institutions internationales multilatérales (Banque mondiale, FMI…) et bilatérale (ACDI, Union Européenne…).

En d'autres termes, ce nouveau comportement en faveur de l'avènement d'un capitalisme à visage humain est partagé par les acteurs de la vie économique, politique et sociale qui s'accordent à reconnaître depuis le début des années 1990 que le développement ne se limite pas à la croissance économique. Dans ces conditions, est considérée désormais comme finalité des investissements miniers, la réalisation simultanée dans les zones des projets miniers des nouveaux paradigmes du développement que sont : le développement humain, le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

[140] M. Mahmoud Mohamed, *L'irruption des droits de l'homme dans l'ordre économique international,* Paris, LGDJ, 2012, p. 212.

c) Les nouveaux paradigmes du développement comme l'échec du Consensus de Washington

Au début des années 1980, le modèle de croissance adopté dans l'industrie minière a été le Consensus de Washington et ses trois principaux piliers : la déréglementation, la privatisation et la libéralisation. Après une dizaine d'années de pratique de ce modèle, le bilan a été que dans les pays miniers, la pauvreté s'est généralisée et les populations locales ont été des laissés pour compte. De ce point de vue les cris de colère des populations locales visent non seulement à rejeter ce modèle, mais aussi à rappeler aux acteurs de l'industrie minière la nécessité de mettre en œuvre l'essentiel des trois nouveaux paradigmes du développement que sont le développement humain, le Développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

- Le développement humain

De l'avis des spécialistes, « le développement humain est un processus visant à améliorer les possibilités offertes aux individus. De toutes ces possibilités, on en a retenues trois principales car quelque soit le niveau de développement, ce qui est important pour tout individu, c'est de vivre longtemps et sainement, d'acquérir des connaissances et avoir accès aux ressources nécessaires pour disposer d'une vie décente ». Le développement humain prend donc en compte, l'espérance de vie, l'éducation et le revenu[141].

Quand en 1990, le PNUD publie le premier rapport sur le développement humain, l'on comprend que les projets de développement sont invités désormais à faire du développement humain un des axes principaux de leur action sur le terrain. Si de façon théorique les exigences du développement humain sont connues, (« the process of widening people's choices in a way which enables them to enjoy long, healthy and creative lives[142] ») de façon concrète sur le terrain, il convient de doter les populations riveraines des projets miniers d'infrastructures leur permettant de s'éduquer, d'éduquer leurs enfants, de se soigner décemment, et de bénéficier d'autres services publics.

Au total, en intégrant le développement humain dans l'agenda de l'industrie minière, la contribution des projets miniers à la croissance économique est maintenue dans la mesure où l'activité minière est à caractère économique, mais il lui est demandé, de donner du pouvoir d'achat aux populations locales afin de leur permettre d'avoir accès à l'éducation, de vivre longtemps et en bonne santé.

- Le développement durable

Enoncé en 1987 et adopté lors du sommet de la terre de Rio en 1992, la définition généralement admise pour le développement durable est « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Selon plusieurs sources, le développement durable s'appuie donc sur les principes :

- de solidarité entre les générations d'une part, et entre les Etats d'autre part ;
- de participation de tous les éléments de la société (gouvernements, entreprises, universités, organismes non gouvernementaux, autochtones, jeunes, femmes, etc.) qui fait des projets de développement des processus inclusif et démocratique ;

---

141 Emmanuelle Tourme-Jouannet, *What is a fair international Society ? International Law between Development and recognition*, Hart Publishing, 2013, p.39.

142 Liesbeth Colen, Miet Maertens and Johan Swinnen, *Foreign direct investment as an engine for economic growth and human development, in Olivier de Schutter (Ed.)Foreign investment and Human development. The Law and economics of international investment agreements*, New York, Routledge, 2013, p..71

- de précaution qui indique que, pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats et l'ensemble des autres décideurs.

Finalement, le développement durable rappelle la nécessité de concilier le développement et la gestion rationnelle de l'environnement. Rapporté à l'industrie minière, le développement durable implique la participation des populations affectées par les projets miniers aux processus de prise de décision d'ouverture des mines afin que leurs avis soient pris en compte. L'outil de mise en œuvre du développement durable est l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) qui permet, en matière de gestion des risques environnementaux et même sociaux, de passer d'une « culture de réaction à une « culture de prévention »[143] dans les zones des projets miniers.

Au total, la reconnaissance du développement durable comme responsabilité de l'industrie minière dans les zones affectées par les projets vient remettre en cause le modèle de développement de l'industrie minière qui a eu cours jusqu'à la fin de la guerre froide et qui a toujours voulu privilégier le tout économique en négligeant l'internalisation des coûts environnementaux. Ainsi, la prise en compte du développement durable dans la conduite des projets de développement minier jette désormais les bases d'un nouveau modèle de croissance de l'offre des produits miniers fondé sur la responsabilité environnementale (réduire les nuisances et les pollutions), la responsabilité économique (permettre aux populations locales d'avoir du pouvoir d'achet en leur versant directement une partie des revenus générés) et la responsabilité sociale (réduire leur marginalisation en leur offrant les opportunités d'être des parties prenantes des projets miniers).

- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Adoptés en 2000, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), constituent un pacte entre 189 pays du monde pour vaincre la pauvreté humaine, d'abord à l'horizon 2015 et sans aucun doute au-delà. Ils déclinent en 8 objectifs et 17 indicateurs, le processus de développement humain dans les milieux pauvres ; et il faut en tenir compte désormais dans la mise en œuvre de la responsabilité sociétale des projets de développement.

De tous ces objectifs qui seront présentés en détail dans la troisième partie de notre travail, nous retenons l'objectif n°8 « develop a global partnership for development » comme un pilier inclusif des efforts à déployer par la société civile, la société économique et la société politique, au plan local, national et international pour donner aux communautés locales la possibilité de sortir de la précarité[144].

Rapportés à l'industrie minière, la réalisation des OMD dans les zones affectées par les projets, signifie que les projets doivent donner aux populations locales du pouvoir d'achat, garantir le respect de leurs droits fondamentaux (droit à l'alimentation, droit à l'éducation, aux soins de santé et à un niveau de vie décent) et les inclure dans le processus de prise de décision de la valorisation des ressources minières, étant entendu que les projets miniers ont tendance à diminuer le stock de capital naturel sur lequel elles tirent l'essentiel de leur moyen de subsistance.

Comme les deux premiers paradigmes, les Objectifs du Millénaire pour le Développement jettent aussi les bases d'un nouveau modèle de croissance de l'offre des produits miniers capable d'accroître l'adhésion des populations locales au développement des projets miniers.

---

143 Jean-François Rioux, *La sécurité humaine*. Une nouvelle conception des relations internationales, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 46.
144 Jean-Pierre Chauffour, *The Power of freedom. Uniting development and human rights*, Washington, Cato, 2001, pp. 57-63.

En conclusion, nous notons qu'au cours des vingt-cinq dernières années, la consécration au plan international de nouveaux indicateurs de richesse autres que la croissance du PIB est venue rappeler que le modèle de croissance de l'industrie minière ne peut plus être celui de la domination. Au rythme des mutations sociétales intervenues après la chute du mur de Berlin, les populations locales ont acquis une capacité de résistance et une capacité de nuisance qui leur permettent de s'engager dans cette guerre asymétrique contre les Grandes compagnies minières sans pour autant être battues d'avance. Mieux, le fait qu'elles s'attaquent à leur image et à leur réputation constitue un argument qui oblige les Etats et les Entreprises minières à accepter de concevoir un nouveau modèle qui prenne en compte ces trois nouveaux paradigmes dans ce qu'il est convenu d'appeler la responsabilité sociétale des acteurs. L'activité minière demande désormais un minimum de régulation et elle ne saurait être laissée à la seule initiative des puissances d'argent.

d) Les conditions de succès de la pratique de la Responsabilité Sociétale des Acteurs

A l'analyse, la Responsabilité Sociétale symbolise une adhésion à des valeurs communes, à charge à chacun de les mettre en œuvre de façon autonome et différenciée. Les acteurs économiques (BAD, Banque mondiale, FMI, Organisations des Banques, l'OCDE, Le G8…) ont leur forme d'engagement, les acteurs politiques (Etats, ONU, UA, …) ont les leurs, et les Organisations transfrontalières (Amnesty International, Greenpeace, Oxfam, CNN, France 24, RFI…) ont les leurs également. A travers cette multitude d'engagements, les conditions de convergence reposent essentiellement sur deux éléments : des valeurs communes partagées et des éléments d'évaluation communs.

- Les valeurs partagées

La finalité de la gouvernance globale de l'industrie minière comme modèle de croissance est de mettre l'homme au cœur des projets miniers. Celle-ci est traduite en acte par les acteurs de l'industrie en mettant un accent particulier sur la réalisation du développement humain durable dans les zones de projets miniers. Ayant des intérêts divergents, les valeurs communes que partagent les acteurs impliqués dans l'industrie minière, portent essentiellement sur la viabilité et la profitabilité des projets miniers, la protection de l'environnement et l'accroissement du pouvoir d'achat des populations et collectivités affectées par les projets miniers auxquels s'ajoute la prise en compte de leurs attentes sociales. Parce que chacun des acteurs entend être jugé en fonction de ses propres engagements, les modes opératoires en matière de Responsabilité des Acteurs sont aussi divers que les intérêts en présence. Ils vont de l'engagement volontaire au respect des normes universellement admises.

- Les éléments communs d'évaluation de la pratique de la Responsabilité Sociétale des Acteurs

Depuis la fin de la guerre froide, les activités socioéconomiques se déroulent dans un monde ouvert où les frontières ont disparu. A cet égard, il est juste de dire que compte tenu de leur importance dans le système productif mondial, les ressources minières où qu'elles se localisent deviennent un enjeu mondial. Dès lors le comportement des promoteurs des projets miniers devient une maison de verre pour la communauté internationale. En d'autres termes, tout ce que la mine fait a besoin d'être su localement, nationalement et internationalement.

Ainsi, la transparence, l'accès à la justice pour tous, l'accès à l'information et la participation inclusive au processus décisionnel avant, pendant et après le projet minier deviennent des indicateurs de responsabilité de tout projet minier. A ce titre, des codes de conduite sont rendues disponibles sur internet, des codes miniers

également, des politiques des bailleurs de fonds sont publiées, des contrats miniers également, des manifestations couvertes par les medias, bref les acteurs s'obligent ou s'engagent à ce que tout projet minier dans lequel ils sont impliqués soit mis sous surveillance citoyenne mondiale.

e) La finalité de la pratique de la Responsabilité Sociétale dans l'industrie minière

Le contexte de mondialisation post-guerre froide qui est marqué par l'explosion des libertés individuelles et collectives a permis aux populations affectées par les projets miniers de contester le modèle de croissance de l'industrie minière qui a prévalu de 1492 à 1990. Parce que le recours à la force est devenu inefficace pour étouffer ces mouvements sociaux qui prennent en otage des projets miniers dont l'importance pour le système productif mondial n'est plus à démontrer, nous pensons que le nouveau modèle de croissance proposé, c'est-à-dire la gouvernance globale de l'industrie minière assortie de la pratique de la Responsabilité Sociétale des Acteurs, est à même d'atténuer les colères des populations affectées par les projets miniers.

II.2.2. - L'architecture du nouvel ordre minier mondial

Si les différentes étapes de la mise en œuvre de la gouvernance globale de l'industrie minière sont respectées, il y a fort à parier qu'elle contribuera à l'autonomisation des populations et collectivités affectées par les projets miniers. Dès lors, l'industrie minière, passerait d'une règlementation verticale à une règlementation horizontale, où le fil conducteur reste la conciliation de l'économique, du politique et du social. A ce moment là, naîtrait un autre ordre minier mondial mettant le bien-être de l'homme au cœur des projets miniers, avec pour conséquence un nouveau rôle de l'Etat, celui d'équilibrer les intérêts de ceux qui lui confèrent sa légitimité, c'est-à-dire l'électorat et ceux des investisseurs qui lui donnent son prestige.

II.2.2.1 - Les principales caractéristiques du nouvel ordre minier mondial

En tant que telle, l'industrie minière a des dimensions : locale, nationale, et internationale dans la mesure où tout prouve aujourd'hui que l'extinction des actions de résistance, de contestation d'un projet minier, menées par les populations locales relève de la gouvernance globale. Bien que les projets miniers soient localisés sur un territoire, ce sont finalement trois sphères et non deux, comme ce fut le cas dans un passé récent, qui dessinent l'architecture des lois et règlements qui encadrent leur déroulement. Il s'agit des sphères économique, politique et civile.

La sphère économique se propose de s'acquitter de sa responsabilité économique qui consiste à donner du pouvoir d'achat aux populations affectées par les projets à travers les profits qu'elle réalise. La sphère politique incarnée par les acteurs étatiques se charge de veiller à ce que les libertés des populations affectées soient garanties afin de leur permettre d'agir ou de réagir lorsque leurs besoins essentiels ne sont pas satisfaits. Enfin, la sphère civile qu'incarnent les Organisations de la société civile rappelle aux deux sphères traditionnelles de l'industrie leurs responsabilités sociétales (respecter la loi, prendre en compte les attentes des populations locales et de toutes les parties prenantes, se conformer aux normes nationales et internationales, agir dans la transparence …).

Dans ces conditions, parce qu'elles ont la responsabilité de rendre les zones des projets paisibles, les législations minières modernes doivent être le fruit **d'un consensus tri-articulé autour des valeurs que sont finalement la transparence, le pouvoir d'achat et la liberté.** C'est ce qui nous fait dire, après l'échec de l'extinction des mobilisations Communautaires post-guerre froide par la force, que l'encadrement juridique de

l'industrie minière qui demeure une activité ancrée dans le territoire national, doit se nourrir de valeurs issues de ce consensus mondial qui fait de la responsabilité sociétale, l'essence de tout projet susceptible de perturber un tant soit peu les capacités d'autonomisation des populations affectées.

Dans ces conditions, il faut conclure que le nouvel ordre minier international qui inspire ou influence les ordres miniers nationaux est **désormais tripolaire**. Ses lignes de force sont essentiellement tournées vers le respect des droits de l'homme qui ont fini par s'imposer comme le lieu de convergence de nos trois nouveaux paradigmes du développement humain durable que sont le développement humain, le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Depuis le début des années 1990, la finalité de l'ordre minier tripolaire est donc la lutte contre la pauvreté dans les pays d'accueil des projets miniers afin de rendre effective l'autonomisation accrue des populations affectées par les projets de développement minier. Dès lors, toute politique nationale de mise en valeur des ressources minières au XXIème siècle naissant comporte obligatoirement un certain nombre de valeurs mises à disposition par les différentes sphères de l'ordre minier tripolaire et qu'elles s'engagent à respecter. Evidemment, le respect de ces valeurs procure de la compétitivité et de l'attractivité à ces politiques nationales, et préserve les différentes parties prenantes du risque de réputation qui est, comme nous l'avons souvent rappelé, cette sentinelle déterritorialisée qui rappelle à chaque instant, l'obligation de tenir son rang en matière de responsabilité sociétale, donc de respect des droits fondamentaux de l'homme dans la conduite des projets de développement minier.

Voyons à présent, le portefeuille de parties prenantes de la nouvelle règlementation minière mondiale et les valeurs proposées en vue du consensus tripolaire soutenant le nouvel ordre minier international en construction.

II.2.2.2 - Le domaine de définition du nouvel ordre minier mondial

Le domaine de définition contient tous les acteurs qui influencent désormais les lois et règlementations nationales en matière de valorisation des ressources minières nationales. Il est composé des sphères politique, économique et civile.

a) La sphère politique

Depuis la fin de la guerre froide, il s'est instauré un ordre (le Consensus de Washington) selon lequel les Etats doivent être à l'écart du secteur productif au motif que la fameuse « main invisible » d'Adam Smith aiderait à garantir à chacun ce qui lui est dû quand un projet minier est développé.

Au bilan, nous nous rendons compte que cette promesse est difficile à tenir dans la mesure où aucune solution en dehors de la règlementation ne peut garantir la paix dans les zones des projets et qu'à l'échelle internationale l'unanimité est désormais faite (en adoptant de nouveaux indicateurs de développement) autour d'un besoin de règlementation des rapports entre l'industrie minière et son encaissant sociologique. Dès lors, il convient d'avoir recours à un minimum d'autorité pour fixer les règles du jeu et garantir à chacun ce qui lui est effectivement dû.

La sphère politique qui se compose d'un ou plusieurs réseaux d'acteurs étatiques et non étatiques à vocation politique se propose d'édicter des règles dont la mise en œuvre pourrait répondre aux attentes des populations et collectivités locales. Ce sont eux qui ont la charge de définir les règles autour desquelles l'activité minière doit se dérouler. On y trouve les Etats, les Organisations intergouvernementales comme l'ONU, le G7, la Banque

mondiale, le FMI, les Organisations régionales et sous-régionales, dont le rôle est d'édicter des principes contraignants ou non qui sont opposables au comportement des Etats étant entendu que tout projet minier se déroule sur un territoire national.

b) La sphère économique

Elle regroupe aussi des acteurs ou des réseaux d'acteurs étatiques et non étatiques dont la vocation principale est de créer la richesse pour le plus grand nombre. Ce sont des entreprises publiques ou privées, des banques publiques ou privées, des établissements boursiers, etc. dont l'activité quotidienne est de fournir l'alimentation, les services de santé, les matières premières, les vêtements, le financement, etc, avec le souci de réaliser des profits en produisant aux plus bas coûts de production possibles dans le but de dégager des dividendes pour satisfaire les actionnaires. Face à la dégradation de leur image dans les zones affectées par les projets, elle a fini par acquérir des capacités normatives qui influencent également la nouvelle règlementation de l'industrie minière.

c) La sphère civile

Elle regroupe aussi des acteurs et des réseaux d'acteurs étatiques comme les grands médias publics à vocation universelle (RFI, France 24, BBC World, CNN, Internet, les réseaux sociaux, Al Jezeera, etc.), les organisations de normalisation et d'audit, les ONG à vocation transnationale comme Greenpeace, Amnesty international, Human Rights watch, Transparency international et les organisations de la société civile dont les actions consistent à veiller au respect du droit à l'information, de l'accès à la justice, de la transparence, de l'absence de corruption et du respect des règles éthiques en général.

La sphère civile se présente donc comme la sentinelle qui permet d'éviter les abus et manquements en soumettant chaque partie prenante à une auto-évaluation continue de ses activités pour les rendre conformes aux engagements pris et aux engagements conventionnels, au risque de voir son image et sa réputation ternies et ses produits boycottés. La sphère civile a aussi acquis des capacités normatives qui influencent aussi les lois et règlements nationaux en matière de valorisation des ressources minières.

En tenant compte du rapport de forces entre les trois sphères qui concourent à la règlementation minière du XXIème siècle, nous notons que le nouveau modèle de croissance de l'industrie minière est fondé sur le nécessaire dialogue inclusif entre toutes les parties prenantes qui visent à concilier la profitabilité des projets miniers avec la responsabilité sociétale des acteurs. Le tout est de ne pas tuer l'industrie minière, parce que dans ce jeu à trois, elle représente « la poule aux œufs d'or ».

Voyons à présent, comment se met en place au niveau national le consensus réalisé à partir des propositions des trois sphères.

II.2.2.3 - Les législations minières nationales post-guerre froide : expression de la Responsabilité Sociétale de l'Etat

La gouvernance globale de l'industrie minière comme nouveau modèle de croissance de l'industrie minière, est à l'origine d'une transformation significative des rapports entre l'Etat et les ressources minières. En effet, bien que la souveraineté des Etats sur les ressources minières nationales ne soit pas remise en cause, le cadre législatif et réglementaire, autrement dit, la législation minière, qu'offre l'Etat pour la valorisation de ses ressources minières est désormais d'inspiration interne et externe. Contrairement au passé (1492-1990), cette nouvelle

expression de la volonté politique de l'Etat dans l'industrie minière lui confère désormais des Responsabilités Sociétales. Afin de maîtriser les contours de ces mutations d'ordre institutionnel, nous nous proposons de définir la législation minière, d'en donner les objectifs et de préciser ces nouvelles finalités.

a) Définition, objectifs et finalité des nouvelles législations minières

- Définition

La législation minière est selon plusieurs sources, « l'expression d'une politique minière ». En nous appuyant sur la définition donnée par Pierre Legoux[145], nous pouvons affirmer :

- qu'elle comporte l'ensemble des législations (investissements, régime fiscal, code minier proprement dit) qui fixent de façon panoramique les conditions offertes par un gouvernement à tous ceux (acteurs publics comme privés nationaux ou non) désireux de valoriser les ressources de son sous-sol ;
- qu'elle regroupe aussi l'ensemble des règles techniques requises pour assurer la sécurité des ouvriers et du public en vue d'une exploitation rationnelle de la ressource, de la protection des droits de l'homme et l'environnement ;
- qu'elle détermine les procédures de mise en œuvre des mécanismes de contrôle des activités minières et désigne clairement les organismes chargé de s'en occuper ;
- qu'elle définit les objectifs assignés aux activités minières en garantissant non seulement la rentabilité des projets mais aussi les possibilités de développement humain durable dans les zones de projet.

Finalement, le rôle majeur de l'Etat se résume à la définition des objectifs assignés à l'industrie minière nationale, dans la mesure où les autres aspects que comporte la législation minière relèvent de la Responsabilité collective des acteurs.

- Objectifs des nouvelles législations minières

En acceptant que les législations minières nationales soient désormais d'inspiration interne et externe, l'Etat vise à atteindre des objectifs principaux et des objectifs spécifiques. Au titre des objectifs principaux, il convient de noter :

- la prise en compte des intérêts de tous les acteurs (étatiques et non étatiques) ;
- la nécessité de concilier les dimensions économiques, politiques, sociales et culturelles des projets miniers ;
- la recherche d'équilibre entre indicateurs de performance financier et indicateurs de performance sociale,
- la place prioritaire accordée au bien-être humain dans la conduite des projets de développement minier.

En ce qui concerne les objectifs spécifiques, nous notons que les nouvelles législations minières visent à :

- démocratiser le processus décisionnel relatif à la valorisation des ressources minières ;
- accroître les capacités normatives des populations locales ;
- faire passer les populations et collectivités affectées par les projets miniers de statut de riverains des projets à celui de bénéficiaires des projets miniers ;
- gérer le risque de réputation auquel tout Etat qui manquerait à ses obligations est susceptible d'être exposé ;
- encadrer la réalisation du développement humain durable dans les zones des projets miniers ;

---

[145] Pierre Legoux, *Rapport sur la législation minière dans les pays africains*, Paris, Annales des Mines, supplément semestriel au numéro de février-mars 1983, pp. 13-24.

- montrer que l'Etat est devenu un justiciable comme tous les autres dans la mesure où qu'il soit lui-même exploitant ou arbitre, l'Etat a désormais des responsabilités.

Au total, nous retenons que la nouvelle génération de législations minières matérialise la convergence ou la confluence des différents engagements que prennent les acteurs pour s'acquitter de leurs Responsabilités Sociétales respectives. Dès lors, et compte tenu de la pluralité de ces acteurs, l'encadrement juridique qu'offre l'Etat à travers sa législation minière traduit la recherche constante d'un équilibre entre les Responsabilités Sociétales des différentes sphères : politique, économique, et citoyenne.

- Finalité

Appelées à être des éléments d'équilibre entre les différentes attentes des acteurs de l'industrie minière, les législations minières nationales ont fini par devenir des outils d'encadrement de l'autonomisation des populations et collectivités affectées par les projets de développement minier. Dès lors, les nouvelles législations nationales fondées sur le respect et la promotion des droits de l'homme et de la protection de l'environnement deviennent des facteurs de compétitivité.

b) Les indicateurs de compétitivité et d'attractivité des nouvelles politiques minières nationales

Pour qu'une législation minière nationale ou un Code minier national jouisse de l'attractivité et de la compétitivité, au regard de la gestion des Mobilisations communautaires donc en matière de responsabilité sociétale, il faut y trouver des éléments garantissant[146] :

- la transparence, pour lutter contre la corruption et l'ignorance des populations locales,
- la liberté pour permettre aux populations locales de dire non à ce qui influence négativement leur vie, et
- l'amélioration de leur pouvoir d'achat afin de s'offrir des services de base, toute chose prouvant qu'elles peuvent bénéficier directement des revenus générés par la mine.

Au cours des 25 dernières années, la gouvernance des ressources naturelles en général, c'est-à-dire la façon de gérer les ressources économiques et sociales pour assurer le bien-être des populations locales et des autres citoyens du monde, est le fruit de la tri-articulation.

Les instruments juridiques de base dont s'inspirent les Etats pour mettre en place leurs politiques respectives que nous ne saurions citer tous, sont donc le résultat de négociations permanentes rythmées par les évolutions sociétales et des attentes des populations affectées, entre les trois sphères déjà indiquées, sur la base de ce que reconnaissent nombre d'auteurs. Dans ce cas, et selon de nombreuses sources, « la sphère politique représente **la légalité**, la sphère économique représente **le profit**, et la sphère civile **les valeurs »** (Figure 18).

Dans ces conditions, outre les déclarations et autres textes qui reconnaissent la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles, le droit au développement, qui ont cédé face au modèle de croissance fondé sur la domination militaire, idéologique et du grand capital qui a eu cours pendant la guerre froide, nous devons noter pour l'essentiel, que les éléments clés qui consolident la nécessité d'accroître les capacités des populations locales lors des projets miniers ont pour noms : la Déclaration universelle des droit de l'Homme de 1948, la déclaration de Rio de 1992, l'Agenda 21 et les Agendas 21 locaux, l'Initiative pour la transparence dans les

[146] Ludovic François, *Entreprises et société civile, nouveaux acteurs des relations internationales*, in Pascal Chaigneau (Dir.), *Enjeux diplomatiques et stratégiques 2006*, Paris, Economica, 2006, p.61.

Industries extractives (ITIE), le Principe de l'Equateur, les Etudes d'Impact environnemental et social, le Processus de Kimberley, Le Global compact ou Pacte mondial de l'ONU, les directives de l'OCDE, de la Banque Mondiale, du FMI, les normes ISO, la Global Reporting Initiative, les rapports et recommandations des *think thanks,* les codes de conduite des Entreprises Minières, etc…

Voyons ce qu'il faut retenir de ces éléments clés.

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948,

Adopté en 1948 par l'Assemblée générale des nations Unies, cet instrument n'a pas la même valeur juridique qu'un traité international. Elle n'est donc pas contraignante. Toutefois, sa portée universelle et ses ambitions en font un document très influent. Elle contient des articles pertinents relatifs aux droits politiques (liberté individuelle, droit à la sûreté, interdiction de l'esclavage et de la torture, présomption d'innocence, liberté de conscience), sociaux et économiques (droit à un niveau de vie suffisant de manière à assurer la santé et le bien-être des individus, droit à l'éducation,…). Pour rendre contraignantes ces ambitions, il a été rédigé et adopté en 1966, deux pactes dont un est relatif aux droits civils et politiques et l'autre aux droits économiques et sociaux qui ont une valeur juridique car entrés en vigueur en 1981[147].

C'est un document qui influence énormément le comportement de chacun des éléments des trois sphères qui portent les lois et règlements en matière de développement minier.

- La déclaration de Rio de 1992

C'est un document de 27 principes adopté à l'issue du sommet de la terre en 1992 à Rio. Il est complété par des documents de mise en œuvre des objectifs visés par la déclaration. Il s'agit essentiellement de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de produire des biens et services durables, de protéger l'environnement. La grande innovation sortie de Rio est que dans la conduite des projets de développement, il faut penser global et agir local. Dès lors, ce document se présente comme une véritable boussole pour chacun des acteurs de l'industrie minière qui voudrait accroître les capacités des populations locales.

[147] http://WWW.vie-publique .fr/ decouverte-institutions/citoyen/ap visité le 12/06/2014 à 12h19.

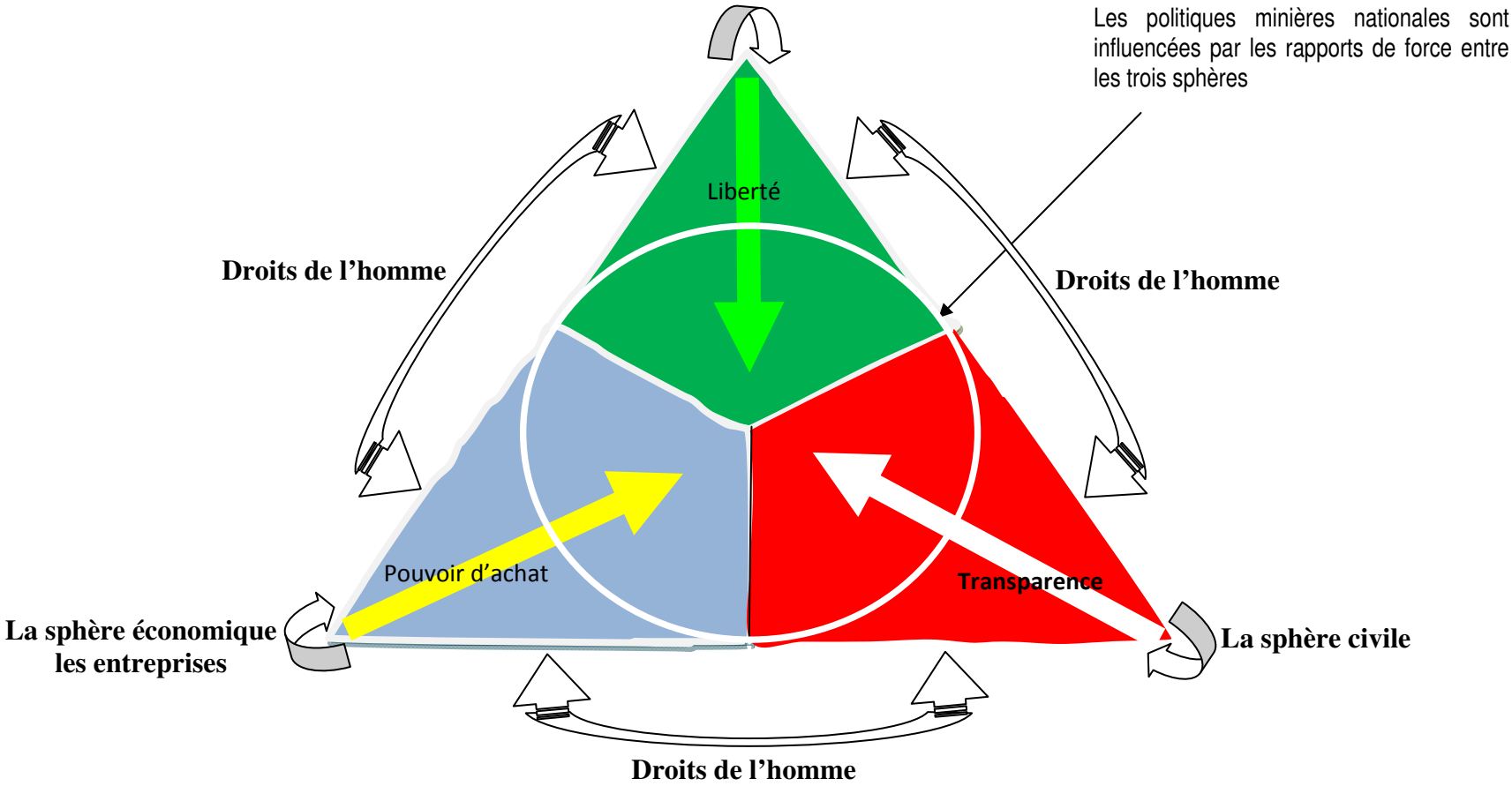

Figure 18 - Les bases du nouvel ordre minier international : L'ordre minier international repose sur la tri-articulation entre la sphère économique, la sphère politique et la sphère civile

- L'Agenda 21 et les Agendas 21 locaux (communément Action 21)

Adoptés au Sommet de la Terre (1992), ils décrivent les priorités de l'ONU en matière de développement durable pour le XXIème siècle. Dans ce texte, l'ONU incite les pouvoirs publics à définir des Agendas 21 à chaque échelon géographique des Etats, à travers un dialogue avec ses habitants, c'est-dire ceux qui sont susceptibles d'être affectés par les projets de développement.

A travers les Agendas 21 locaux, les populations et collectivités locales sont davantage responsabilisées dans la mesure où elles ont une connaissance réelle des réalités du terrain. Dans l'élaboration des lois et règlements nationaux dans le domaine minier, ce sont des documents de référence dans la mesure où, 'Agenda 21 aiguillonne la planification à long terme, favorise le dialogue et la concertation avec les citoyens, encourage la promotion d'approches intégrées du développement national et local… A terme, les Agendas 21 locaux facilitent la prise de décision concertée et permet l'appropriation par les habitants des solutions adoptées, afin de gagner leur adhésion.

- Les Etudes d'impact Environnemental et Social

Adoptées à la conférence de Rio en 1992, c'est une procédure analytique d'anticipation qui permet « l'identification et l'évaluation des incidences d'un projet sur les milieux naturels et humains, en vue d'en exposer les conséquences négatives ou positives à court, moyen et long terme, et de proposer des mesures d'atténuation ou de suppression des impacts négatifs[148] ». C'est une procédure et une pratique qui donnent aux parties prenantes la possibilité de suivre l'évolution des rapports entre les projets et leur encaissant sociologique. C'est donc un outil de veille inclusif et susceptible d'accroître la confiance entre les parties prenantes dans les zones affectées par les projets miniers.

- L'initiative pour la transparence dans les industries Extractives (ITIE)

L'Initiative pour la Transparence dans les Industrie Extractives (ETIE) est une initiative multipartite composée de gouvernements, sociétés, groupes de la société civile, investisseurs et organisations internationales. Il s'agit d'une initiative volontaire qui est mise en place par les pays dont les gouvernements l'ont ratifiée, avec pour but principal le renforcement de la gouvernance par l'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans le secteur des industries extractives.

Les activités de l'ITIE se résument essentiellement en la publication par les gouvernements de ce qu'ils reçoivent des sociétés extractives (« Publiez ce que vous gagnez ») et la publication par les entreprises de ce qu'elles paient aux gouvernements (« Publiez ce que vous payez »). Ainsi, dans un pays membre de l'ITIE, la société civile a plus de chance de demander des comptes à son gouvernement sur la gestion des revenus miniers.

En adoptant ces principes, les autorités nationales et les entreprises minières créent un climat de confiance qui donne aux populations et collectivités locales des raisons de croire à une activité au service des intérêts collectifs et individuels.

[148] Dispositions préliminaires de la loi n°2014-138 portant Code Minier de la République de Côte d'Ivoire.

- Les principes de l'Equateur

Créés en 2003, les dix principes adoptés par les établissements bancaires de renommée internationale ont pour objectif de s'assurer que les projets financés sont développés d'une manière socialement responsable et respectueuse de l'environnement. Ils constituent donc un document de référence qui permet à toutes les parties prenantes y compris les populations locales de rappeler aux initiateurs des projets miniers la nécessité de prendre en compte leur dimension, économique, environnementale et sociale par anticipation.

Comme document, il permet au secteur financier de voler au secours des populations locales dont le manque de moyens et d'expertise pourraient les amener à adhérer à des projets sans trop savoir les conséquences sur leur environnement. De ce point de vue les principes de l'Equateur donnent au secteur financier un rôle prépondérant dans la mise en place des lois et règlements régissant la valorisation des ressources minières. Ils s'inscrivent ainsi dans la culture de l'anticipation, fondée sur la précaution et la prévention.

- Le Global Compact ou le Pacte mondial

Initié en 1999 par le Secrétaire Général de l'ONU, ce pacte a été adopté au siège de l'ONU à New York le 26 juillet 2000. Il comporte dix principes fondés sur quatre grands thèmes. Il s'agit de la défense des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Il est opposable aux entreprises et donne à celles qui y adhèrent l'image de structures vertueuses en matière de droit de l'homme et de protection de l'environnement.

A ce titre, le Global Compact ou pacte mondial est un document d'auto-évaluation qui peut attester de la volonté d'agir en nuisant le moins possible. Cela peut accroître la confiance entre les adhérents et les populations locales affectées par les projets.

- Le Processus de Kimberley

C'est un régime international de certification des diamants bruts réunissant des gouvernements, des entreprises de production et de commercialisation du diamant afin d'éviter de négocier sur le marché mondial, l'achat des diamants présentés par des mouvements rebelles dans le but de financer leurs activités militaires. Le Processus de Kimberley fait donc en sorte que le diamant ne soit pas au service des guerres, mais de la protection des droits de l'homme.

L'adhésion au processus de Kimberley est un gage de transparence qui atténue les soupçons qui pèsent très souvent sur les multinationales dans leur rapport avec les mouvements rebelles dont la vocation inavouée est d'affaiblir les Etats pour tirer le maximum de profit de l'exploitation des ressources nationales.

- Les normes ISO

L'organisation internationale de normalisation (International Standards Organisation) élabore des normes qui sont en réalité des « exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques à utiliser systématiquement pour assurer l'aptitude à l'emploi des matériaux, produits, processus et services [149]». Ce groupe d'experts issus de plusieurs pays du monde dont les pays en développement, permet d'avoir une idée de ce qui est accepté, toléré ou refusé en matière de management environnemental, de responsabilité sociétale, etc.

[149] http://www.iso.org/iso.fr/home/ standards.html visité le 12/06/ à 14h36.

Ces normes sont toujours utiles pour renforcer la confiance entre les populations affectées par les projets et les initiateurs des projets miniers. En la matière, l'existence de la série de normes ISO 9000 consacrée à la gestion de la qualité, ISO 14000 dévolue à l'élaboration de système de gestion environnementale et ISO 26000 relative à la Responsabilité Sociétale offre aux Etats une batterie d'instruments de référence pouvant aider à accroître la confiance des populations et collectivités affectées par les projets miniers dans la mesure où lesdites normes leur donnent l'assurance d'une surveillance et d'une vigilance universelles.

- *Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales originaires des pays membres de l'OCDE*

L'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) regroupe une trentaine de démocraties au monde ayant opté pour l'économie de marché. Elle élabore des principes directeurs qui sont des recommandations des gouvernements membres de l'OCDE opposables aux entreprises originaires des pays membres qui investissent à l'étranger. L'OCDE élabore aussi des principes directeurs et des normes qui demandent aux entreprises de contribuer au développement durables, de créer de l'emploi, de respecter les lois nationales et règles internationales. Les principes directeurs sont applicables aux entreprises multinationales ainsi qu'à toutes les entités qu'elles comportent « indépendamment de l'endroit où elles font leurs affaires (y compris les pays qui n'ont pas souscrit aux principes directeurs. Les entreprises multinationales sont tenues d'encourager leurs partenaires en affaire que sont les sous-traitants à opérer de façon qui puisse être compatible avec les principes directeurs[150] ». La plupart des entreprises multinationales étant originaires des pays membres de l'OCDE, ces principes apparaissent comme une auto-régulation qui atteste de la volonté des entreprises multinationales d'agir dans la transparence et sans abuser des faiblesses institutionnelles ou normatives des pays d'accueil. Ces documents permettent ainsi à toutes les parties prenantes de suivre le comportement de l'entreprise et de voir à quel point l'adéquation entre ce qu'elle consent de faire et ce qu'elle fait existe. C'est donc un élément d'apaisement dans les relations entre la multinationale et les populations affectées par les projets.

- *La Global Reporting Initiative (GRI)*

De l'avis général, la pratique de la Responsabilité Sociétale des acteurs implique la nécessité pour chaque acteur de communiquer ses performances sociales et sociétales. Dans cette optique, la Global Reporting Initiative (GRI) se présente comme un élément à la disposition de l'Etat dans la mesure où elle lui permet de disposer d'un cadre pour le « *reporting développement durable le plus utilisé au monde en vue de permettre cette évolution vers une plus grande transparence* ». Etablie en 1997, la GRI qui est avant tout « *une organisation 'multiparties prenantes'(experts des entreprises, syndicats, ONG, investisseurs, cabinets de comptabilité et d'audit) qui est en charge de la préparation ou de la révision des lignes directrices*[151] », offre un cadre de reporting qui comprend des « *lignes directrices », fixe les principes et les indicateurs que peuvent utiliser les organisations pour mesurer et consigner leur performance économique, environnementale, et sociétale. La GRI milite pour un plus large de ces lignes directrices, qui sont en accès libre pour le public*[152] ». A ce titre, la GRI qui jette les bases de la normalisation des performances sociétales sur une base volontaire et légale pose la problématique de la crédibilité de l'information communiquée. Son adoption comme élément de gestion des risques de réputation devient ainsi un élément de dissuasion des populations et collectivités locales en quête d'assurance dans la maîtrise des impacts des projets miniers et un élément d'attractivité des Etats.

---

[150] Axel Müller, *Instruments internationaux pour la promotion de la responsabilité des entreprises, Atelier de stratégie sous-régionale de la société civile sur les industries extractives*, Douala, 18-20 Mars 2009. www.Refula.org/documents/RSE.OCDE.ppt (12/06/14)

[151] Michel Capon & Françoise Quairel-Lanoizelée, *La responsabilité sociale d'entreprise*, Paris, La Découverte, 2007, p. 107.

[152] *GRI et ISO 26000 : pour une utilisation conjointe des lignes directrices du GRI et de l'ISO 26000*, www. Globalreporting.org. consulté le 9/06/2015.

En conclusion, nous constatons que, jusqu'au début des années 1990, les lois et règlements dans l'industrie minière étaient fortement centralisés et à l'initiative soit des Etats, soit des Entreprises minières. Depuis la fin de la guerre froide, l'émergence de nouveaux paradigmes du développement plaçant l'homme au cœur des projets de développement minier ont fragmenté les sources des lois et règlements régissant la mise en valeur du potentiel minier. A l'analyse, les lois et règlements actuels qui déclinent les politiques nationales minières pourtant, ont fini par placer l'industrie minière où qu'elle s'entreprend au cœur d'une gouvernance qui est la synthèse d'initiatives d'auto-régulation dont le but est de démonter qu'on a effectivement conscience de ses droits mais aussi de ses obligations.

L'émergence de la sphère civile en général et des populations locales en particulier comme acteurs chargés vérifier que la vie des populations dans les zones affectées par les projets est prise en considération, donne à l'activité minière une dimension sociale qu'elle n'avait pas sous les modèles de croissance par la domination.

Au total, il apparaît clairement que la nouvelle génération de régulation minière appelle à une responsabilité anticipatrice des principaux acteurs pour éviter de déporter les risques sur les générations futures. On passe donc d'une régulation réparatrice à une régulation anticipatrice. Les législations minières du XXIème siècle sont certes des politiques nationales de développement minier, mais elles sont d'inspiration internationale, nationale et locale. Dans ces conditions, leur mise en œuvre effective va demander des coûts auxquels il faut faire face.

Voyons comment peut se faire la mobilisation des ressources pour les politiques minières nationales du XXIème siècle.

Voyons à présent comment ils peuvent être mis en œuvre.

II.2.2.3 - Comment financer le nouveau modèle de développement de l'industrie minière au XXIème siècle ?

Tout au long de ce chapitre l'accent a été mis sur la nécessité de placer l'homme au cœur du développement des projets miniers et de la réalisation du développement humain durable dans les zones de projet minier. L'objectif visé est *« d'autonomiser les personnes pauvres en investissant dans leurs capacités*[153] » ; en d'autres termes, les Etats sont appelés à offrir aux pauvres, selon la Banque mondiale, « *un outil pour favoriser la croissance économique et réduire la pauvreté*[154] ». A cet effet, des réformes d'ordre doctrinal, législatif, règlementaire, institutionnel et managérial des textes existants sont rendues indispensables. De telles options que doivent obligatoirement prendre les Etats dans la conception et l'élaboration de leur politique minière, pour espérer vaincre les résistances des oppositions des populations affectées par les projets miniers, ont forcément des coûts.
Afin de mieux cerner les enjeux que représentent les nouvelles générations de législations minières, nous nous proposons de décliner les grands axes du développement humain durable, de donner la signification des différentes réformes institutionnelles rendues nécessaires avant de présenter les opportunités de financement requises.

[153] Banque mondiale, *Autonomisation et réduction de la pauvreté ; outils et solutions pratiques,* Paris, Nouveaux Horizons, 2004, p.xiii.
[154] *Id.*

a) Rappel des fondamentaux du nouveau modèle de croissance de l'industrie minière

Le modèle de croissance de l'industrie minière fondé sur la tri-articulation a pour objectif de concilier sa vocation financière et la prise en compte de ses responsabilités sociétales dont la finalité est de contribuer au bien-être des populations locales en respectant leurs droits fondamentaux.

Il s'agit donc de :
- reconnaître que les populations locales ont des droits sur les ressources minières,
- noter que désormais l'Etat hôte a un rôle de coordination des instruments juridiques de la gouvernance des ressources minières,
- accepter d'allouer désormais une partie des revenus générés par l'exploitation minière directement aux populations locales,
- noter que la clé de répartition des revenus miniers entre les Etats et les collectivités locales, n'est plus du ressort exclusif des Etats hôtes,
- s'engager collectivement à réparer les préjudices causés à leur milieu naturel,
- garantir la participation des populations locales à la prise de décision de mise en valeur des ressources minières.
- les sortir de la pauvreté,
- traquer la corruption afin que les droits et devoirs des parties prenantes soient transparents ;
- noter que l'investissement étranger direct reste le principal moteur de la croissance de l'industrie minière dans la plupart des pays miniers ;
- noter que la force ne peut plus régler les conflits miniers,
- faciliter l'accès à l'information, à la justice des populations locales,
- ériger la responsabilité sociétale des acteurs comme doctrine du nouveau modèle de croissance de l'industrie minière fondé sur la gouvernance globale.

b) L'autonomisation des collectivités et populations locales le défi à relever

Le nouveau rôle de l'Etat et partant ceux de tous les acteurs ou parties prenantes des projets miniers dans la recherche de solutions aux Mobilisations contre les projets miniers, consistent en l'encadrement et la promotion de l'autonomisation des populations affectées par les projets miniers. Comme le souligne la Banque mondiale, cet objectif implique « *l'établissement et le maintien des infrastructures ou des services locaux, comme l'approvisionnement en eau potable, les installations sanitaires, les écoles, les services de santé, les routes, la gestion de la forêt*[155] ». Il convient de noter d'ailleurs que dans leur étude intitulée, *Large Mines and the Community, Socioeconomic and Environmental Effects in Latin America, Canada, and Spain*, Gary McMahon and Felix Remy[156] démontrent que l'explosion démographique qui accompagne très souvent l'ouverture des projets miniers entraîne des besoins locaux en services et infrastructures tels que les routes, les écoles et les hôpitaux. D'une façon synthétique, nous notons que l'autonomisation des populations locales dont la finalité est *« l'accroissement des avoirs et des capacités des personnes pauvres, dans le but de leur permettre de mieux participer, négocier, influencer, maîtriser et responsabiliser les institutions qui ont une incidence sur leurs vies*[157] ». Dès lors, se dégagent les priorités suivantes dans les zones minières :

- la priorité accordée à l'éducation et l'information des citoyens ;

---

[155] *Id.* p. xiv.

[156] Gary McMahon and Felix Remy, *Large Mines and the Community, Socioeconomic and Environment Effects in Latin America, Canada, and Spain*, Washington, The World Bank, 2001, p.41.

[157] Banque mondiale, op. cit., note 153, p. 29

- la création de mécanismes institutionnels favorisant l'implication et la participation des populations affectées au processus décisionnel ;
- l'émergence d'organisations de personnes pauvres et de groupes de citoyens bien structurés pour équilibrer la recherche d'indicateurs financiers et sociaux. (p.xviii)
- la pratique de la bonne gouvernance au niveau local, national et international, qui crée une interdépendance entre l'Etat, la société civile et le secteur privé.

De l'avis général, le nouveau rôle de l'Etat qui consiste à encadrer l'autonomisation des populations affectées par les projets miniers entraîne des mutations d'ordre doctrinal, institutionnel, réglementaire et managérial. Au plan doctrinal, l'Etat comme seul représentant de l'intérêt général des populations et collectivités affectées a cédé la place à la nécessité de démocratisation et de décentralisation du processus décisionnel relatif à la valorisation des ressources minières. Il apparaît en conséquence et de façon universelle que les projets de développement miniers cessent d'être des enclaves comme ce fut le cas entre 1492 et 1990, pour devenir de véritables catalyseurs et moteurs de développement local[158].

Au plan réglementaire et institutionnel, la propension qui a consisté des siècles durant à considérer l'Etat et les Entreprises minières comme acteurs exclusifs des projets de développement minier est révolu. Désormais, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques minières nationales est le fruit d'une interaction entre la société civile, le secteur privé et l'Etat, assortie d'une volonté réaffirmée pour chacune des trois sphères de s'acquitter de ses Responsabilités Sociétales. Conscients que la réputation est devenue un capital non marchand de premier ordre que favorise l'ouverture du monde, la société civile pousse pour plus de transparence dans la conduite des acteurs politiques et économiques ; le secteur privé se bat pour garantir la rentabilité des projets, alors que l'Etat s'engage pour garantir les libertés individuelles et collectives.

Au plan de la gouvernance des revenus générés par l'activité minière, ou plus exactement de la gestion des retombées du développement des projets miniers, deux phases sont à considérer. En phase d'exploration, les impacts étant moindres, la tâche principale des promoteurs des projets est de préparer des textes clairs devant régir les relations futures entre les trois sphères en cas de découverte d'une mine. A ce niveau, ce sont les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement qui assurent le financement des réformes institutionnelles en faisant en sorte que la licence sociale octroyée par les populations et collectivités locales devienne un sésame sans lequel le projet ne peut démarrer. En phase de construction de la mine et d'exploitation, les impacts étant significatifs et directement liés au projet minier, les sources de financement des besoins de réparation et d'accroissement des capacités relèvent désormais de la volonté des Etats et des entreprises minières de concéder une partie des revenus générés aux populations et collectivités locales.

Les exemples de conception et d'élaboration de nouveaux modes de régulation de l'industrie minière expérimentés dans des pays miniers comme le Canada, et rapportés avec éloquence par Myriam Laforce, Bonnie K. Campbell et Bruno Sarrasin, dans leur étude intitulée, *Pouvoir et régulation dans le secteur minier. Leçons de l'expérience Canadienne*, sont si symptomatiques des engagements d'autonomisations des populations et collectivités affectées par les projets miniers vécus un peu partout dans le monde qu'ils placent les nouvelles législations minières dans « *la nécessité d'harmoniser les activités minières avec le milieu social et environnemental où elles se réalisent*[159] ».

[158] Bonnie K Campbell, *Modes of Governance and Revenue Flows in African Mining,* New York, Palagrave Macmillan, 2013, p.13.

[159] Myriam Laforce, Bonnie Campbell et Bruno Sarrasin, *Pouvoir et régulation dans le secteur minier. Leçons à partir de l'expérience canadienne*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 35.

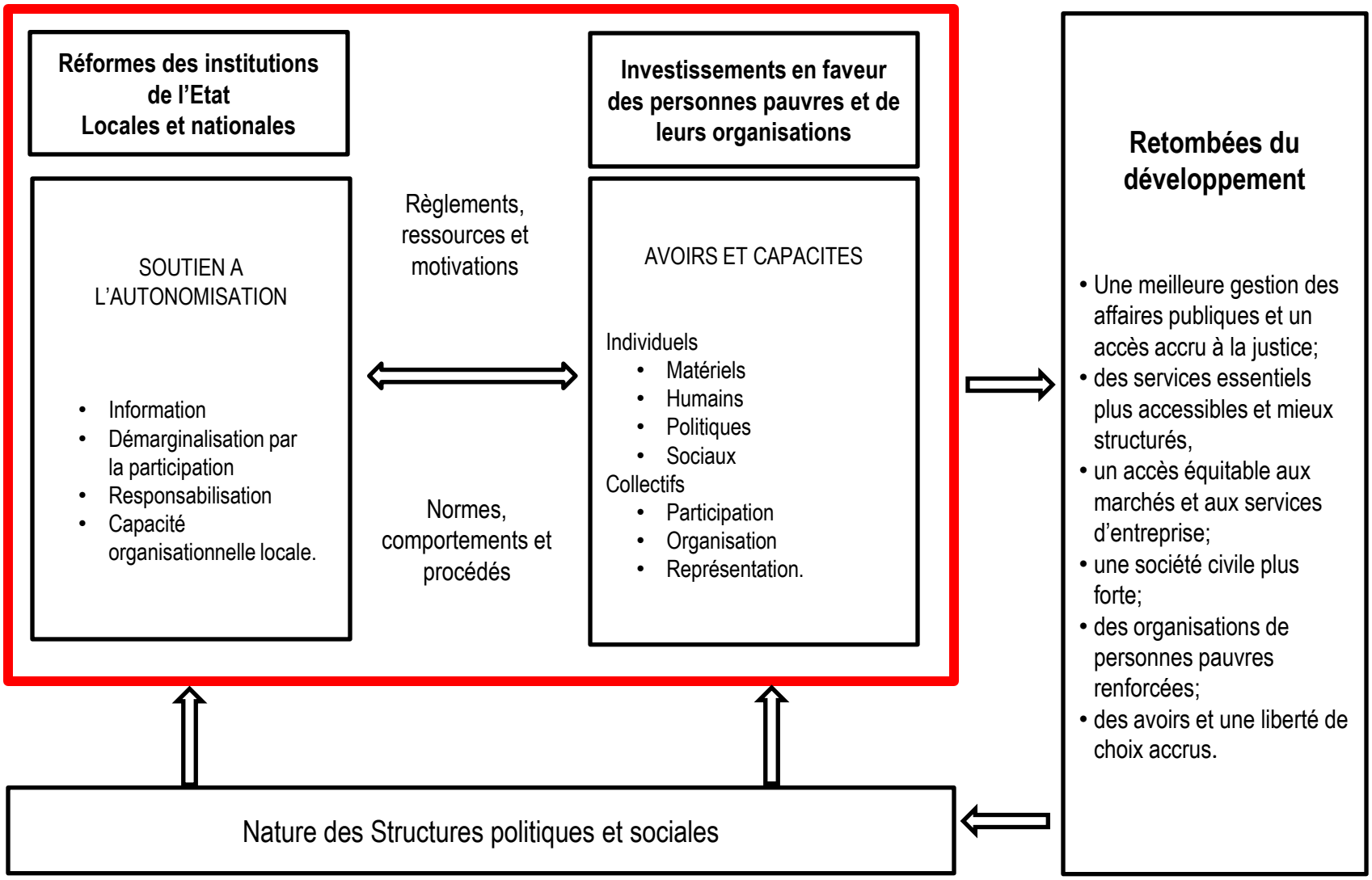

Tableau IV - Structure de l'autonomisation (Banque Mondiale, Autonomisation et réduction de la pauvreté ; Paris, Nouveaux Horizons Ed., 2004, p. 29)

Avec ce tableau, il apparaît clairement que le financement de l'autonomisation des populations et collectivités locales a deux composantes : une composante immatérielle et une autre matérielle. La composante immatérielle est sur la mise en œuvre d'un cadre règlementaire et institutionnel consensuel. La composante matérielle prend en compte la satisfaction des besoins sociaux essentiels à travers la réalisation d'infrastructures physiques, de biens d'équipement et des investissements productifs.

c) Le mode de financement

Afin de faire face à ces nouvelles responsabilités, les capitaux demandés pour accroître les flux physiques de produits miniers sur les marchés mondiaux sont énormes. Ils ne peuvent pas être fournis par les seules entreprises minières ou les Etats. Les sources de financement s'étendent donc aux marchés des capitaux (banques et bourses).

Comme l'indique la figure14 page 85, en phase d'exploration, les fonds sont majoritairement d'origine publique, tandis qu'en phase d'exploitation, ils sont essentiellement d'origine privée. Dans ces conditions, chacun des donateurs gère au mieux son image en s'efforçant d'apparaître, dans la mesure du possible, vertueux en matière de respect des droits de l'homme. C'est la raison pour laquelle les principales sources de financement (les bourses, les banques, et les actionnaires) se dotent de règles et de principes qui montrent leur volonté de s'acquitter de leurs responsabilités sociétales.
Nous pouvons donc affirmer que le mode de financement du nouveau modèle de croissance de l'industrie minière est hybride. Son déploiement se fait partout dans le monde, en prenant l'engagement de respecter les droits économiques, sociaux, politiques et culturels des populations riveraines des projets de développement minier. Afin d'attirer le maximum de ces fonds, les Etats n'hésitent pas à se doter de politiques nationales d'inspiration internationale, avec des objectifs assez différenciés.

Au plan local, les collectivités veulent que leur soit versée une partie des revenus miniers, afin de s'offrir localement des opportunités de développement humain durable. Elles veulent aussi être sûres qu'en cas de risques majeurs, les réparations seront effectives. Au plan national, les Etats ont le souci d'accroître les recettes fiscales, les recettes d'exportations, de se doter d'infrastructures, et d'offrir des opportunités d'emplois aux populations locales. Au plan international, les Entreprises veulent faire du profit, en entretenant cependant de bonnes relations avec les populations locales. La communauté internationale veut surtout que la mine continue de jouer son rôle, à savoir : soutenir le système productif mondial, sécuriser les flux de produits miniers et encourager la prise en compte des droits humains dans la zone de développement des projets miniers.

Ce mode de financement qui échappe en grande partie à l'Etat, place les rapports entre l'industrie minière et les populations locales au cœur de la gouvernance globale. En d'autres termes, les réponses à donner aux Mouvements anti-industrie minière deviennent une responsabilité collective. Elles ont trois volets :

- un volet financier portant sur la répartition des revenus miniers entre les autorités centrales et les collectivités décentralisées, avec pour but de réduire l'écart entre les niveaux de vie des travailleurs de la mine et celui des populations locales ;
- un volet politique qui consiste à accroître l'autonomie des populations locales à travers la décentralisation. Cette mutation commande que l'on sollicite l'avis des populations locales avant d'implanter un projet minier qui aura des conséquences sur leur vie.
- un volet environnemental qui consiste à assurer les parties prenantes du projet minier que des dispositions appropriées sont prises pour éviter d'exposer les populations locales aux risques environnementaux majeurs, avant, pendant et après les projets miniers.

Cette nouvelle orientation dans les rapports entre l'industrie minière et son encaissant sociologique se traduit dans les Codes Miniers, en invitant l'exploitant minier à établir « *un plan de développement des communautés locales, en concertation avec les communautés riveraines et en accord avec les autorités administratives territoriales et locales, avec des objectifs clairs et un plan d'investissement* [160]».

A l'analyse, c'est à l'entreprise minière qu'il revient de résoudre les problèmes soulevés par les communautés locales. L'Etat qui accueille le projet n'agissant qu'en simple facilitateur et les autres membres de la communauté nationale comme de véritables sentinelles pour le respect des droits de l'homme dans les zones des projets de développement minier. Il faut noter cependant que tous les acteurs qui contribuent au financement des projets miniers sont devenus très regardants en ce qui concerne les relations entre le projet minier et les collectivités locales, dans la mesure où, en cas de conflit, ils sont tous perdants.

Conclusion

Jusqu'en 1990, un modèle de croissance de l'industrie minière fondée sur la recherche effrénée de profits des entreprises et la croissance économique des Etats a existé. En conséquence, les Etats et les entreprises avaient à titre exclusif le monopole du processus décisionnel relatif à la valorisation des ressources minières.

Depuis 1990, cet ancien modèle est contesté de façon universelle et est entrain de céder le pas à un nouveau modèle fondé sur la gouvernance globale des ressources minières, synonyme de démocratisation du processus décisionnel, avec pour objectif principal de mettre l'homme au cœur des activités minières et de façon spécifique, la lutte contre la pauvreté à travers la réalisation des nouveaux paradigmes de développement que sont le Développement Humain, le Développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ce nouveau modèle qui brise les frontières entre acteurs publics et privés fait entrer l'industrie minière dans l'ère de responsabilités où la promotion des droits de l'homme et la protection de l'environnement sont devenus des éléments de compétitivité. Si pendant longtemps la tendance était de penser qu'il incombait à la seule entreprise d'avoir des Responsabilités Sociétales, le Risque de réputation auquel sont exposées toutes les parties prenantes confère à chacune d'elles des Responsabilités Sociétales.

Dès lors, la gouvernance globale des Ressources minières donne aux législations minières nationales, l'expression d'une Responsabilité Sociétale des Etats tirée par la constante recherche d'un équilibre entre les Responsabilités Sociétales des Sphères économiques, politiques et civiles. Finalement, la prise en compte des attentes des populations locales sous-tend une standardisation des législations minières dans la mesure où les objectifs assignés à l'industrie minière finissent par se résumer en l'autonomisation des collectivités affectées par les projets miniers dont le coût financier est supporté aussi bien par les Institutions financières internationales, les Etats que par les Entreprises minières. Toutefois, la nature même de l'activité minière suscite quelques interrogations. Premièrement, la contribution qu'apporterait l'opérateur minier est-elle de circonstance ou doit-elle s'inscrire dans la durée ? Deuxièmement, comment l'inscrire dans la durée si à tout moment la mine peut fermer pour des raisons externes ? Troisièmement, s'agissant des préjudices environnementaux, que se passerait-il si la réparation des dégâts environnementaux à n'importe quel stade de la vie de la mine coûtait plus chère que les fonds mis de côté à cet effet ?

C'est à ces questions que tente de répondre la troisième partie de notre travail.

[160] Code minier de la Côte d'Ivoire, voir annexe 2

- TROISIEME PARTIE -

L'Industrie Minière en Afrique et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement : vers une activité minière socialement responsable

Chapitre 1 : La signification économique des projets miniers en Afrique

Introduction

Bien avant la colonisation, l'activité minière était connue en Afrique. Il faut toutefois reconnaître que son importance était très limitée. Les produits miniers servaient à cette époque aux besoins locaux (parures, monnaie, outils divers, ...). Seules quelques substances étaient accessibles eu égard aux méthodes d'exploitation relativement modestes. Ce n'est qu'avec la colonisation que l'inventaire des ressources minières du continent s'est accéléré. Toutefois, faut-il noter, c'est à la fin de la Seconde guerre mondiale que la production minière africaine a connu une montée en puissance[161]. Ainsi, à partir de 1945, les zones de production minière en Afrique commencent à devenir un enjeu de développement, aussi bien pour les puissances européennes que pour les colonies qui passaient progressivement d'une économie de cueillette à une économie monétaire. La seule vraie question qui s'est posée aux spécialistes d'économie du développement était de savoir comment l'exploitation des ressources minières en Afrique pouvait aider au décollage des pays anciennement colonisés et à l'amélioration du bien-être des populations riveraines des projets miniers.

Il faut noter cependant que les passions et les considérations d'ordre idéologique engendrées par la guerre froide n'ont pas permis de trancher le débat. Il a fallu donc attendre que les populations riveraines des projets miniers donnent elles-mêmes de la voix partout sur le continent (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Guinée, Nigeria, Afrique du Sud…) à l'entame des années 1990 pour que la réflexion sur la contribution des exploitations minières à l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de vie des populations riveraines des projets miniers sortent des milieux universitaires et académiques pour devenir de véritables sujets de politique de coopération internationale, après des débuts timides dans les années 1980.

Ce chapitre intitulé *la signification économique des projets miniers en Afrique* se propose de mettre en évidence le rôle joué par l'industrie minière dans le développement économique en Afrique dans une perspective historique. Il comprend deux sections. La première section, intitulée *brève histoire de l'industrie minière en Afrique,* donne un aperçu des moteurs du dynamisme de l'industrie minière en Afrique des origines à nos jours. La deuxième section, intitulée *les caractéristiques de l'industrie minière en Afrique* démontre que les faibles performances sociales de l'industrie minière en Afrique sont imputables à son caractère extraverti.

III.1.1 - Brève histoire de l'industrie minière en Afrique

III.1.1.1 - Les activités minières pendant la période précoloniale

Avant l'ère de la colonisation, l'Afrique connaissait l'activité minière. Les nombreuses recherches conduites sur la question révèlent que la plupart des exploitations minières étaient de type artisanal et ne concernaient que quelques substances dont l'or, le cuivre et le fer en particulier. Dans ces conditions, les initiatives africaines en

[161] J. Chemery, *Histoire de la mise en valeur minière des territoires d'Afrique centrale*, Paris, BRGM, 1960, p. 15.

matière d'exploitation d'or et d'autres métaux à cette époque étaient mues par des besoins locaux, d'ampleur très limitée d'ailleurs. A cette époque aussi, faut-il le noter, l'Afrique était très peu liée au système international, mais ses produits miniers servaient essentiellement comme monnaie pour faciliter les échanges avec l'Europe voisine. Jusqu'à la fin du XIXème siècle, ce sont ces formes d'exploitation qu'on rencontrait sur le continent, à l'exception de l'Afrique du Sud qui connaissait déjà les ruées vers l'or et même le diamant dès la fin de la seconde moitié du XIXème siècle.

III.1.1.2 - La colonisation catalyse l'industrie minière moderne africaine

Selon plusieurs sources, dont notamment Henri Wesseling dans son ouvrage, *Le Partage de l'Afrique,* c'est bien après la défaite de la France contre l'Allemagne en 1870, que la nécessité ou non de jouer un rôle en Afrique en y construisant un empire colonial français d'Afrique s'est emparée de la classe politique française, succédant ainsi aux ambitions britanniques qui y existaient bien longtemps auparavant. Dans le cadre de notre travail, nous nous intéresserons davantage au pourquoi du partage de l'Afrique en colonies étant entendu que la date marquant le début de l'aventure coloniale européenne en Afrique tarde à rencontrer l'adhésion de tous.

Ceci dit, qu'est-ce qui a bien pu motiver l'entreprise coloniale européenne en Afrique ?

Même si dans la littérature parlant de l'aventure coloniale européenne en Afrique, la recherche de matières premières et de débouchés est mise en avant, force est de remarquer que selon les auteurs, il y a une combinaison de raisons qu'il faut mentionner. Ainsi, faut-il y trouver des raisons d'ordre philosophique, politique et économique. Selon Wesseling, c'est après la première guerre mondiale que l'Afrique est devenue un enjeu pour les puissances coloniales. Comme il a tenu à le dire dans *Le Partage de l'Afrique*, s'agissant de l'exploitation minière, il convient de noter que c'est « *dans l'entre-deux-guerres, [*et non avant *que] l'importance économique de ce continent pour l'Europe augmenta considérablement. Le commerce et les investissements s'accrurent. Plusieurs millions d'Européens y vécurent temporairement ou s'y établirent définitivement*[162] ». Selon plusieurs sources, « *après le partage de l'Afrique [*à la Conférence de Berlin*] qui marque le début de l'ère coloniale, des prospecteurs privés ou travaillant pour le compte des sociétés minières, déferlent en Afrique pour y chercher des minéraux*[163] ».

Dans ces conditions, il apparaît clairement que si au départ, l'entreprise coloniale avait pour ambition de trouver des débouchés pour l'industrie manufacturière d'Europe, les découvertes et les premières exploitations de produits miniers engagées tout au long des trente premières années du XXème siècle ont permis de croire que les colonies pouvaient être à terme des sources d'approvisionnement de matières premières minérales pour l'industrie manufacturière européenne. C'est pourquoi, comme le précise Pierre-Noël Giraud, *«avec l'expansion des activités minières, les administrations coloniales instituèrent dans leurs colonies des départements des mines et de recherches géologiques, chargés d'effectuer des levés géologiques, de la prospection minière et de superviser les activités minières dans les colonies. Au cours des deux guerres mondiales, ces organismes coloniaux ont recherché activement des matières premières minérales pour soutenir l'effort de guerre. Il entrait*

[162] Henri Wesseling, *le Partage de l'Afrique*, Paris, Folio Gallimard, 2002, p. 702.

[163] Quelques-unes de ces compagnies acquirent une telle influence qu'elles ne se bornèrent pas à prospecter, exploiter et commercialiser les minéraux, mais allèrent jusqu'à administrer au nom du gouvernement de leurs régions où elles opéraient. Par exemple British South Africa company, sous le régime de Cécil Rhodes, ne se contentait pas de l'exploitation et du commerce de toute une gamme de minéraux en Afrique australe, mais réussit à conquérir et à annexer au cœur de l'Afrique de vastes régions, qui allaient devenir la Rhodésie du Nord et la Rhodésie du Sud, aujourd'hui nations indépendantes de Zambie et du Zimbabwe ».

également dans leurs attributions d'octroyer des concessions et de percevoir les impôts fonciers et les redevances sur le produit des activités d'exploitation et de prospection minières[164] ».

L'objectif visé était que l'industrie minière africaine participe à la viabilité économique des colonies et renforce l'indépendance des métropoles vis-à-vis de territoires concurrents. Comme le rappelle si bien Pierre-Noël Giraud, imprégnées de cet enjeu, *« les firmes minières occidentales se sont effectivement lancé à la recherche des richesses minières du tiers monde et les ont mises en exploitation. Il est assez clair que leur objectif n'était pas d'abord le plus grand bien-être des populations locales, mais l'appropriation de rente et l'approvisionnement au meilleur coût des industries en aval*[165]*. »*

Nous disons en guise de conclusion, que c'est la colonisation de la fin du XIXème siècle qui a jeté les bases de l'exploitation minière moderne en Afrique, mais c'est seulement à partir des années 1940-950 que l'exploitation minière a grande échelle a commencé. En Guinée les premières exportations de bauxite datent de 1952. Au Maroc, bien que l'exploitation minière moderne ait débuté dans les années 1920, c'est à partir des années 1960 que des quantités significatives de phosphates ont été mises sur le marché. Au Niger, l'aventure minière a commencé dans les années 1940, mais c'est dans les années 1970 que les productions d'uranium ont commencé à jouer un rôle significatif dans l'économie du pays[166].

III.1.1.3 - Les activités minières pendant les trente glorieuses (1945-1975)

Les besoins de reconstruction de l'Europe et du Japon, au lendemain de la seconde guerre mondiale, vont démultiplier le recours aux matières premières minérales en provenance du continent africain. Du coup, sous l'impulsion des innovations technologiques, d'injection de capitaux venant d'Europe, les productions minières africaines se sont diversifiées progressivement et sont devenues abondantes[167]. Nous considérons donc que depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, la place de l'Afrique dans la géopolitique mondiale des ressources minières s'est énormément consolidée[168].

L'entrée de l'Afrique dans les relations économiques internationales a pour support la quantité, la qualité et la diversité des ressources minières qu'on y trouve. Par exemple « *le sous-sol africain renferme 80 % du platine, 40% des diamants, plus d'un cinquième de l'or et du cobalt des réserves mondiales connues*[169] ». Notons également qu'en Afrique, « *les économies minières –Maroc (Phosphate), Guinée (bauxite), Liberia (diamants), Mauritanie (fer, pétrole), Sierra Leone (diamants et phosphate) et Togo (phosphate), RDC (cuivre, coltan…), Zambie (cuivre), Zimbabwe (platine, diamants,…), Afrique du Sud (platine, charbon, or, diamants), Botswana (diamants), Namibie (uranium), Mozambique (uranium)*[170] » sont connues depuis le début des années 1950.

---

164 Pierre-Noël Giraud, *Géopolitique des ressources minières*, Paris, Economica, 1983. p. 86.

165 *Id.*

166 Smaïl Khennas (Dir.), *Industrialisation, ressources minières et énergie en Afrique*, Dakar, Codersria, 1993, p. 2-19.

167 Pour l'industrie sidérurgique, il y est produit : Cobalt (Maroc, Zaïre et Zambie), Chrome (Madagascar, Soudan et Zimbabwe), Fer (plusieurs pays de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique australe), manganèse (Gabon, Ghana, Maroc et Zaïre), Nickel (Botswana, Maroc et Zimbabwe), Tungstène, Tantale et Niobium (Mozambique, Nigeria, Zaïre et Zimbabwe). Vanadium (Namibie)…

168 Guillaume Fine, *Les nouvelles dynamiques économiques* in *L'Afrique en mouvement*, Paris, La Documentation Française, n° 33 septembre-octobre 2008, Questions internationales, p. 63. L'auteur précise que « Outre les hydrocarbures, l'Afrique demeure le premier producteur mondial de ressources minérales comme le platine, le manganèse, le vanadium, le cobalt, l'or ou les diamants dont le continent détient encore entre 40 % et 90 % des réserves mondiales. L'Afrique produit également 40% du chrome disponible sur le marché international, 10 % du cuivre et de la bauxite, enfin 15 à 20% de l'uranium qui reste en partie inexploité ».

169 Philippe Hugon, *Un développement en dehors de la mondialisation ?* in La Documentation Française, Questions internationales n° 33 septembre-octobre 2008, *L'Afrique en mouvement*, Paris, La Documentation Française, 2008, p. 73.

170 *Id.*

Au total, nous pouvons conclure qu'au cours des trente glorieuses, le continent africain est plus apparu comme un réservoir de matières premières minérales, qu'un débouché de produits manufacturés faute de marché local. Le bon comportement des cours des matières premières au cours de cette période a même poussé certains Etats africains à des prises de participations dans le capital de certains projets miniers et à des nationalisations pures et simples qui prendront fin dès le début des années 1980 avec la crise économique et la dégradation continue des cours des matières premières minières. Ce fut le cas en Zambie où l'industrie minière qui était contrôlée par le British South African Co., fut nationalisée à l'indépendance sans que cela ne soit au service de l'industrialisation du pays. Elle a gardé son caractère extraverti[171].

III.1.1.4 - Les activités minières pendant la période post-trente glorieuses (1975-1990)

Dans cette période, le boom minier des années précédentes s'essouffle à cause des chocs pétroliers (1973-1974 et 1979) qui rendent peu compétitives la plupart des exploitations minières en Afrique à cause de la flambée des charges liées à l'énergie. On assiste alors à un repli des capitaux occidentaux sur les exploitations minières des pays développés ; ce qui se solde par le déclin relatif des exploitations minières africaines.

Le constat général est que les performances économiques antérieures en termes de croissance s'effondrent. Les Etats miniers d'Afrique n'arrivent plus à subvenir aux besoins sociaux de la population. En clair, nous assistons à une paupérisation généralisée qui les prédispose du coup à ce qu'il est convenu d'appeler les politiques d'ajustement structurel. En définitive, ils ne sont plus maîtres de leur destin quoiqu'indépendants depuis au moins deux décennies. Suite à la crise économique mondiale, les pouvoirs de négociation des Etats africains s'affaiblissent davantage. En conséquence, les appuis financiers extérieurs se présentent comme des bouffées d'oxygène pour la relance économique et le remboursement des dettes consenties au cours des trente glorieuses. D'où le retour massif des capitaux privés dans le développement des projets miniers en Afrique, à partir de la fin des années 1980.

III.1.1.5 - Les activités minières pendant la période de la mondialisation (de 1990 à nos jours)

A la fin de la guerre froide, on assiste à l'intégration des économies du monde qu'on appelle la mondialisation. La tendance est au renforcement de la privatisation des activités productives. Le changement qu'il faut noter en outre est que, contrairement aux périodes précédentes, où l'indicateur de développement était seulement la croissance économique, le règne du capital privé, donc des entreprises multinationales va connaître un bémol avec l'invention d'indicateurs alternatifs focalisés sur le bien-être individuel et favorisés par les concepts de Développement humain lancé dès 1990, de Développement durable consacré en 1992 et d'Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) lancés en 2000. Dès lors, tous les acteurs de l'industrie minière en Afrique vont s'engager dans un processus de responsabilité sociale qui favorise non seulement l'exploitation minière pour la mettre au service du progrès de l'humanité, parce que la ressource minière n'est transformée en richesse que lorsqu'elle est exploitée, mais aussi la prise en compte de la dimension environnementale et sociale des projets miniers.

La vérité, qui est immuable, est que l'histoire moderne de l'industrie minière en Afrique est la fille des différentes révolutions industrielles en Europe et dans les autres parties du monde. Comme le continent africain a raté ces différentes révolutions industrielles, il n'a pas su se transformer en un marché de consommation des produits miniers. L'Afrique est donc demeurée, même après les années 80, (où le plan d'action de Lagos pour l'industrialisation de l'Afrique est lancé), exportatrice nette de matières premières brutes (Figure 19). Dans ces

[171] Smaïl Khennas, op.cit., note 166, p. 13.

conditions, il ne faut pas s'étonner que l'impact de l'industrie minière sur son développement soit faible. La grande interrogation depuis la fin des années 1980 est de se demander si le potentiel minier africain ou encore, le secteur minier africain, peut apporter le développement en Afrique.

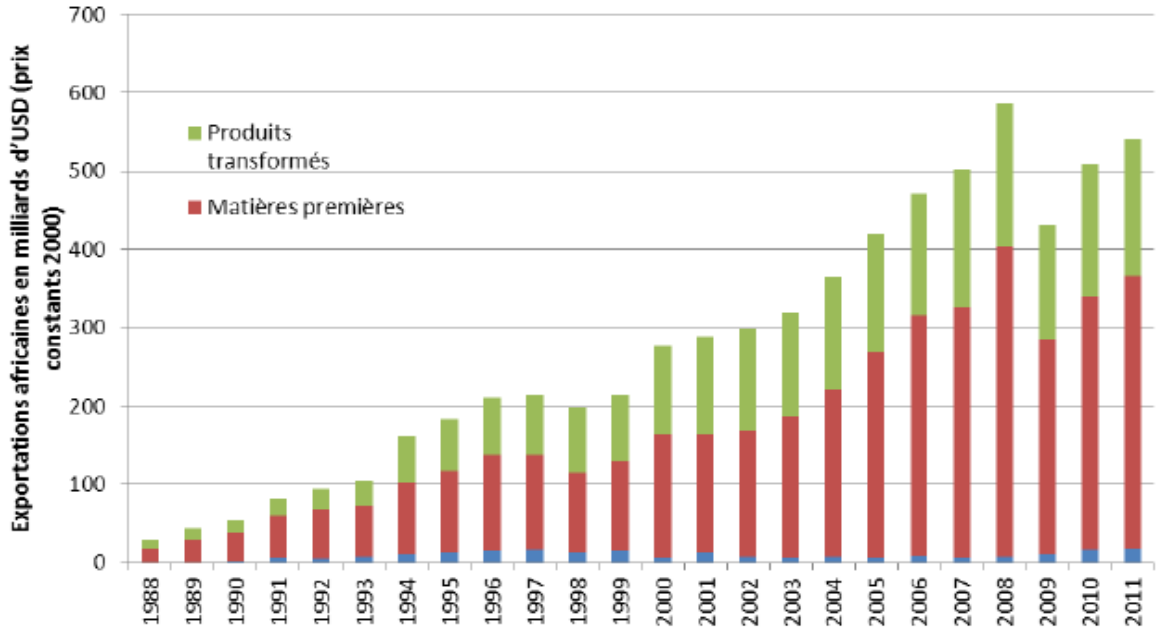

Figure 19 – Evolution des exportations africaines entre 1988 et 2011. Le tableau ci-dessus illustre l'importance des exportations de matière premières dans les économies des pays africains et, par conséquent, leur degré de dépendance. Outre les pays d'Afrique de l'Ouest, d'autres sont évidemment dans la même situation en regard du poids de leurs ressources naturelles, minières ou agricoles : l'Angola, le Gabon, le Congo, la Guinée équatoriale ou le Tchad, en ce qui concerne les produits pétroliers, bientôt le Mozambique et la Tanzanie, et bien d'autres encore, Burundi, RDC, Malawi, Mali, République centrafricaine, Zambie ou Zimbabwe, s'agissant d'autres produits non transformés (Google Image, http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1535.asp)

Sans vouloir répondre à cette question maintenant, nous pouvons noter que contrairement aux autres parties du monde, Amérique du Nord, Canada, Australie, le continent ne s'est pas approprié la transformation des ressources minières pour son industrialisation. Le secteur minier est resté un secteur extraverti. De toute évidence, quand on parle de l'industrie minière africaine, il faut dire que le moteur de sa croissance dépend de la santé des économies des pays industrialisés.

Voyons à présent, comment se caractérise cette activité dont le dynamisme est lié à ce qui se passe ailleurs.

III.1.2 - Les caractéristiques de l'industrie minière en Afrique

L'analyse minutieuse de l'histoire de l'industrie minière en Afrique vient de montrer que c'est à la présence des entreprises européennes que l'Afrique doit l'inventaire de son potentiel minier. Une fois que l'on a reconnu cela, il faut admettre aussi que depuis le début des années 1960, la présence exclusive des matières premières minérales brutes dans la plupart des exportations africaines (Figure 18) pose la question de la nature des relations entre les Etats africains demeurés essentiellement pourvoyeurs de produits bruts et les grands centres de consommation situés essentiellement dans les pays industrialisés. L'actualité de l'industrie minière en Afrique, son histoire et ses objectifs révèlent qu'elle a une et une seule caractéristique : c'est ce que le Pr. Mbonko Lula

appelle « *sa triple dépendance extérieure*[172] » : dépendance technologique, financière et commerciale. Il en résulte que c'est grâce au savoir-faire étranger, aux capitaux extérieurs et aux débouchés hors du continent africain que l'industrie minière africaine existe.

III.1.2.1 - La dépendance technologique

La valorisation des ressources minières en Afrique montre que les quantités produites et la variété des produits miniers d'origine africaine se sont accrues depuis la colonisation. De 1952 à 1954, les exportations de bauxite en Guinée sont passées de 10.000 tonnes à 540.000 tonnes avant de chuter à 54.000 tonnes en 1964 après les Indépendances[173]. Cette progression a été possible parce que de nouvelles techniques d'exploration et de production ont été introduites à chacune des phases du processus de valorisation des ressources minières africaines en remplacement des méthodes d'exploitation artisanale connues de longue date dans plusieurs localités africaines.

Dans le domaine de l'exploration, des méthodes d'exploration indirectes (la géophysique) ont facilité l'identification de ressources inaccessibles aux méthodes directes traditionnellement connues en Afrique. Ces méthodes importées ont accru les chances de découvertes de concentrations minières. Il convient de noter aussi que c'est dans le domaine de l'exploitation que les changements les plus perceptibles ont été enregistrés. De l'avis des spécialistes, l'industrie minière en Afrique est passée de l'exploitation artisanale à très faible cadence à l'exploitation à grande cadence grâce aux apports technologiques importés. Les nouvelles techniques d'exploitation introduites par la colonisation ont donc permis au continent africain de figurer parmi les pourvoyeurs de matières premières minérales de rang mondial dès le début des années cinquante.

Dans le domaine de la minéralurgie ou plus spécifiquement du traitement des minerais, des méthodes chimiques et mécanisées ont permis d'accroître les cadences de minerais traités. Toutes ces innovations dans le processus de valorisation des ressources minières en Afrique sont venues d'ailleurs. Elles ont aussi un coût. Dans ces conditions, le rôle des Etats africains détenteurs de ressources minières dans les prises d'initiatives est resté très limité, voire inexistant dans la majeure partie des cas. Aussi bien dans le domaine de l'exploration, de l'exploitation que de la consommation. Les technologies visant à améliorer les performances du secteur sont toutes d'origine étrangère.

En conséquence, il n'est pas exagéré d'affirmer que sans le génie technologique étranger, il n'y a point de secteur minier moderne et significatif africain. Dès lors, le coût extrêmement élevé de la rétribution d'une telle dépendance est devenue un facteur limitant de la maximisation des retombées financières à laquelle le continent africain est en droit de s'attendre. Finalement, comme le dit si bien le Pr. Mbonko Lula, le coût occasionné par la dépendance technologique étant devenu très élevé pour les économies nationales caractérisées par la faiblesse de leurs épargnes intérieures, les pays dotés de ressources minières exploitables ont presque tous été obligés de recourir au financement extérieur ; d'où la dépendance financière de l'industrie minière africaine.

III.1.2.2 - La dépendance financière

Le passage progressif, parfois accéléré, de l'exploitation artisanale à l'exploitation mécanisée des ressources minières en Afrique exige de gros efforts d'investissements. Désormais l'activité minière demande la mobilisation

---

[172] Mbonko Lula, *L'industrie minière et le développement économique des pays africains : cas de la République du Zaïre* in ONUDI, *Problèmes et perspectives de l'industrie minière en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1992, p. 43.

[173] Smaïl Khennas, op.cit., note 166, p. 137.

de capitaux énormes mais aussi dits à risque avec un délai de retour sur investissement beaucoup plus long. Dans l'industrie minière, on n'est jamais sûr de recouvrer ses investissements. De telles aventures sont hors de portée des Etats et des privés africains, exception faite toutefois de la partie australe du continent[174]. Au regard des efforts financiers à faire, le secteur minier africain depuis le début du XXe siècle est demeuré largement tributaire du capital étranger. Sans cet apport extérieur, le secteur minier africain moderne n'aurait pas existé. C'est pourquoi, les investisseurs étrangers demandent en retour comme l'explique Pierre-Noël Giraud dans son ouvrage *Géopolitique des ressources minières,* que les transformations des produits miniers africains se fassent hors du continent africain. A ce jour, cette caractéristique est perceptible et même renforcée dans la mesure où la principale source de financement de l'industrie minière en Afrique relève des investissements étrangers et de l'Aide Publique au Développement d'origine multilatérale et/ou bilatérale, comme le montre le tableau V, ci-dessous.

Pays	Année de la réforme	Montant des investissements miniers	Commentaires
Tanzanie	2000	2001-2008 : 250 millions de dollars par an en moyenne	Entre 1990 et 1999, les investissements étaient inférieurs à 10 millions de dollars par an
Liberia	En cours, réforme entamée en 2006	7 milliards de dollars d'investissement signés entre 2006 et 2010	L'investissement total pourrait atteindre 10 milliards de dollars d'ici à 2015
Madagascar	2005	5,5 milliards de dollars d'investissement signés pour deux projets en 2005 et 2006	QIT Madagascar Minerals* (1 milliard de dollars) a également bénéficié d'une garantie de prêt de la Banque mondiale afin de réhabiliter le port qui sera utilisé pour l'exportation du minerai
Mozambique	2006	2008 : 804 millions de dollars	24 millions de dollars en 2002 ; 2 à 3 milliards de dollars d'investissement dans le charbon prévu pour les trois à quatre prochaines années
Mauritanie	Aux alentours de 2003	2003-2008 : 500 millions de dollars au total	13,5 millions de dollars d'investissement en 2001, 11 millions en 2002

** QIT Madagascar Minerals est une compagnie minière détenue par Rio Tinto (80 %) et par le gouvernement malgache (20 %).*
Sources : Banque mondiale (2003 ; 2009 ; 2010a ; 2010b), Mining Journal (2009), Pelon (2010), Roe et Essex (2009).

Tableau V : Réforme du secteur minier et évolution des investissements en Afrique (Source : G. McMahon, Quels impacts de la libéralisation du secteur minier africain ? *in* Secteur Privé et Développement, 2011, n° 8, p. 13)

D'ailleurs, il suffit de noter que depuis la fin des années 1990 la plupart des politiques minières en Afrique ont été révisées afin de les rendre attractives à l'investissement étranger pour comprendre le degré de dépendance financière de l'industrie minière. La preuve en est que ce sont parfois les Chefs d'Etats du continent qui vont de sommets en sommets pour promouvoir leurs secteurs miniers respectifs. Mieux, en Afrique, les institutions de promotion des investissements ont toutes, vocation à promouvoir les projets miniers pour espérer bénéficier de l'investissement étranger. C'est bien la confirmation que les Etats et les privés africains ne sont pas prêts à prendre des risques dans le domaine minier. Les ressources domestiques à mobiliser étant presqu'impossibles pour l'industrie minière, le prix à payer est sans aucun doute l'absence de capacité à transformer sur le continent africain, des ressources produites en Afrique. A ce niveau, il convient de dire que la dépendance financière a un coût très élevé qui peut ruiner les espoirs des africains de bénéficier positivement de l'exploitation de leurs ressources minières.

Aussi longtemps que l'industrie minière africaine sera tributaire des investissements étrangers, elle échappera au contrôle des africains et les produits seront transformés hors d'Afrique. Il est donc inutile d'amplifier l'idée selon

[174] Elikia M'Bokolo, *L'Afrique au XXe siècle – Le continent convoité*, Paris, Edition du seuil, 1985, p. 297. L'auteur nous fait remarquer ceci : « grâce à ses richesses minières – le diamant découvert en 1867 et l'or en 1881 – l'Afrique du Sud a été le premier pays d'Afrique à entrer dans l'ère industrielle et le seul où le capitalisme se soit développé à une grande échelle. » Notons que plusieurs sources font état de la découverte, en Afrique du Sud, du diamant en 1866 et l'or en 1881.

laquelle les ressources minières africaines sont pillées par les investisseurs étrangers dans la mesure où les ressources du sous-sol n'ont de valeur que si elles sont exploitées et transformées. Comme leur valorisation demande d'énormes capitaux et surtout de l'énergie que ne peut réunir le continent, (le cas de la Guinée pour la transformation de sa bauxite est symptomatique), est-il juste de continuer de parler de pillage des ressources africaines dans ce cas ? Une compétition saine n'est-elle pas permise à ce niveau, un peu plus de cinquante ans après les indépendances ?

III.1.2.3 - La dépendance commerciale

Les produits miniers n'ont de valeur que s'ils sont transformés dans l'industrie. Dans ces conditions ce sont les pays qui ont cette capacité à travers les usages que commandent les innovations technologiques, comme c'est le cas aujourd'hui des pays émergents (Brésil, Inde, Chine, Afrique du Sud…), qui sont les catalyseurs du dynamisme de la production minière. Dans tous les cas, il suffit de comprendre que l'activité minière en Afrique est conduite par des sociétés originaires des pays industrialisés et que malgré les indépendances, sa contribution aux économies nationales africaines reste essentiellement concentrée sur les recettes fiscales et d'exportation pour se convaincre de son caractère extraverti. Tant que les productions africaines ne seront écoulées que sur des marchés extérieurs, les belles performances de production n'auront qu'un impact limité sur le développement humain dans « les pays miniers » d'Afrique.

Comme le montrent le tableau VI et la figure 18 (page 109), le continent africain est certes le premier producteur mondial de platine, de cobalt et de diamant, minéraux convoités par l'industrie, mais force est de reconnaître qu'il en tire très peu de profits parce que toutes ces productions sont destinées à l'exportation et valorisées hors d'Afrique.

Il convient de noter, en outre, que puisque ce sont les demandes des pays industrialisés qui sont à la base du dynamisme de l'industrie minière en Afrique, penser que le secteur minier africain en fait un pôle de croissance est une illusion dans la mesure où toutes difficultés enregistrées dans les économies consommatrices peuvent tarir inéluctablement les capacités de croissance en Afrique.

		productions en 2005			productions estimées en 2015		
Minerais	Unité	Afrique	Monde	% Mondial	Afrique	Monde	% Mondial
Platinium	1 000 onces	5 115	6 640	77 %	6 100	7 800	78 %
Cobalt	tonnes	32 100	57 500	56 %	48 000	80 000	60 %
Manganèse	1 000 tones	4 010	10 400	39 %	8 000	14 000	57 %
Diamants	1 000 carats	90 400	196 000	46 %	120 000	210 000	57 %
Palladium	1 000 onces	2 605	8 405	31 %	3 100	9 000	34 %
Or	tonnes	522	2 470	21 %	550	2 550	22 %
Uranium	tonnes	8 150	50 900	16 %	12 000	55 000	22 %
Bauxite	1 000 tonnes	15 900	172 000	9 %	30 000	200 000	15 %
Cuivre	1 000 tonnes	730	15 500	5 %	2 000	23 461	9 %
Zinc	1 000 tonnes	410	9 560	4 %	800	11 165	7 %
Charbon	1 million de tonnes	249	5 886	4 %	425	8 857	5 %
Alumine	1 000 tonnes	675	66 733	1 %	780	94 673	1 %

Source : Performance Consulting, 2007

Tableau VI : Part de l'Afrique dans la production mondiale de certains minerais entre 2005 et 2015 («Le secteur minier en chiffres », *in* Secteur Privé et Développement, janvier 2011, n° 8, p. 18) *Source : Performance Consulting, 2007*

Conclusion

Cette brève incursion dans l'histoire de l'industrie minière en Afrique révèle qu'elle comporte deux phases essentielles. Celle qui va de la fin de la Seconde guerre mondiale à la fin de la guerre froide et celle qui part de la fin de la guerre froide à nos jours.

Ce chapitre montre bien qu'en dépit de l'accession de nombre de pays d'Afrique à l'indépendance en 1960, le modèle de croissance et le rôle de l'industrie minière en Afrique sont restés les mêmes. C'est une activité dominée par les compagnies en provenance des pays industrialisés, et les productions africaines sont essentiellement destinées à l'exportation. Les Etats africains qui ont clamé leur souveraineté sur leurs ressources naturelles dès le début des années 1960 ne comptent que sur l'extérieur pour la valorisation des ressources endogènes, bien sûr à l'exception de la partie australe du continent et de quelques pays de l'Afrique blanche du Nord.

Nombre d'observateurs peu avertis ont souvent continué de parler de pillage des ressources africaines par l'extérieur, même après les indépendances. Ce chapitre montre qu'à l'analyse, ce sont les faibles capacités du continent à mettre en évidence par ses soins ses propres potentialités minières, à transformer ses propres ressources ou à offrir des infrastructures adéquates et une quantité suffisante d'énergie pour la transformation des produits miniers en Afrique, qui font de son industrie minière un secteur totalement extraverti et donc peu valorisant pour l'ensemble des économies nationales. En effet, ne possédant ni la technologie, ni les capitaux, ni les débouchés pour produire et consommer ses propres ressources, est-ce que le sort de l'Afrique pouvait être

différent de ce qu'il est aujourd'hui ? C'est-à-dire être une destination à bas coût de production où l'essentiel des attentes au plan national ne se résume qu'en recettes fiscales et d'exportation ?

Dans ces conditions et dans la mesure où les effets de la mine continuent de peser sur leurs moyens de subsistance quelles que soient les performances macro-économiques nationales, le non développement ou le mal développement des populations affectées par les projets miniers en Afrique devient une préoccupation mondiale.

Avec les réformes des années 1990 qui ont accéléré le désengagement des Etats africains du secteur productif en Afrique, l'activité minière est dominée par l'investissement privé international dans le développement des projets miniers. Dès lors, l'objectif prioritaire assigné à l'activité minière africaine doit être le développement humain dans les zones de production. Dans ces conditions, la réflexion sur la nouvelle fonction de l'industrie minière africaine devient une préoccupation de premier ordre.

En définitive, ce que l'on attend des Etats africains, c'est de développer de réelles capacités d'appropriation des retombées de l'industrie minière par une gestion beaucoup plus rigoureuse des ressources financières engrangées et la mise en place d'institutions capables de contribuer au développement intégré des zones affectées par les projets miniers.

Comment réussir ce pari ? Quels sont les mécanismes à mettre en place pour y parvenir ? Voici les sujets auxquels le deuxième chapitre tente de donner des réponses.

Chapitre 2 - L'industrie minière en Afrique, de la fonction financière à la fonction sociale

Introduction

De la fin de la seconde guerre mondiale à la fin de la guerre froide, la plupart des projets miniers en Afrique ont eu pour objectifs premiers de rémunérer le capital investi, de rétribuer les Etats hôtes sous formes de redevances, taxes et impôts divers. Ce modèle de croissance de l'industrie minière qui a privilégié la profitabilité des projets connaît des limites dans la mesure où partout dans le monde émerge depuis la fin des années 1990, le concept de responsabilité sociétale des projets de développement basé sur l'autonomisation des populations riveraines des projets d'exploitation des ressources minières.

Les retombées locales attendues des projets miniers d'Afrique sont désormais appelées à ne plus être essentiellement d'ordre financier, mais contribuer aussi à l'amélioration des capacités des collectivités locales riveraines des projets miniers. D'une façon formelle, les projets miniers sont appelés à associer à leur fonction financière, une fonction sociale. Dès lors se pose la question de savoir de quelles marges de manœuvre dispose le continent africain, compte tenu du caractère extraverti de l'industrie minière en Afrique, pour que cette reconversion des objectifs de l'activité minière se fasse à la satisfaction des populations et collectivités locales et des opinions publiques nationales et internationales.

Ce chapitre intitulé « *L'industrie minière en Afrique, de la fonction financière à la fonction sociale* » explique l'émergence de la fonction sociale de l'industrie minière en Afrique et donne des indicateurs de sa mise en œuvre. Il comprend trois sections. La première section intitulée, la fonction financière de l'industrie minière africaine rappelle pourquoi pendant cinquante ans, les populations locales ont été ignorées dans la distribution des retombées des projets. La deuxième section intitulée la fonction sociale de l'industrie minière africaine explique à son tour les concessions que doivent faire les acteurs traditionnels des activités minières pour que leur contribution au développement local soit une réussite. La troisième section intitulée, *la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans les zones minières : vers une exploitation minière socialement responsable*, dit pourquoi la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement est le gage de la réussite d'une industrie minière socialement responsable en Afrique.

III.2.1 - La fonction financière de l'industrie minière africaine

De l'avis des spécialistes d'économie du développement, lorsque les Entreprises minières occidentales ont décidé de valoriser les ressources minières de l'Afrique, leur principal objectif était de réaliser des profits en garantissant des approvisionnements stables aux industries de transformation de leurs différents pays d'origine, au coût le plus bas possible.
C'est d'ailleurs ce qu'explique bien Pierre-Noël Giraud en disant : « *il est assez clair que leur objectif n'était pas d'abord le plus grand bien-être des populations locales*[175] ». D'ailleurs, l'histoire de l'industrie minière en Afrique montre que jusqu'aux indépendances africaines dans les années 1960, c'est la vision des firmes minières

[175] Pierre-Noël Giraud, op. cit., note 164, p. 86.

occidentales évoluant en Afrique qui a guidé les politiques de valorisation des ressources minières sur le continent noir. Pierre-Noël Giraud explique éloquemment que pendant cette période, les Etats des pays d'origine des firmes minières les accompagnaient en édictant « *des législations minières générales, applicables sur le territoire métropolitain, et d'autres législations fondées sur les mêmes principes, applicables aux colonies. Certains Etats soutenaient l'expansion des sociétés minières par des mesures fiscales favorables… et tous faisaient en sorte de ménager à « leurs » firmes un accès privilégié aux territoires qu'ils tenaient sous leur influence. Les Etats hôtes, lorsqu'ils étaient indépendants, se contentaient également de régler l'intervention des firmes étrangères par des législations générales, et de percevoir des taxes essentiellement sous la forme « ad valorem ». Cette forme de taxation revient à considérer que la firme n'est redevable au pays hôte que d'un dédommagement proportionnel à la quantité de minerai qui quitte le pays, indépendamment des profits que procure la qualité ou l'excellence de sa gestion. Tout se passait comme si les firmes achetaient, pour une fraction de la valeur du marché du minerai, le droit d'inventeur. La conception selon laquelle la mine « appartient à l'inventeur », donc à celui qui l'a découverte et a investi dans le développement, était très largement acceptée, tant par les Etats des pays d'origine des firmes que, de gré ou de force, par les Etats des pays hôtes. Il en résultait que l'essentiel de la rente revenait aux firmes*[176] ».

Jusqu'à une date récente, le modèle de valorisation des ressources minières en Afrique est resté inchangé. Même dans les pays comme la Mauritanie, la Zambie, le Zaïre (Actuelle RDC) où des nationalisations ont eu lieu, l'objectif prioritaire était de faire de l'activité minière une « *source de recettes en devises étrangères et de revenu public permettant le financement d'autres projets dans le cadre d'un plan de développement*[177] ».

Voyons à présent pourquoi dans la plupart des pays miniers d'Afrique, l'exploitation minière est restée une source de revenus financiers au lieu de servir de base d'industrialisation locale. En d'autres termes quelles ont été les motivations de la fonction financière de l'industrie minière africaine ? Voyons à présent ce que revêtait comme signification pour les acteurs le fait de ne reverser que des revenus financiers aux principaux pays miniers d'Afrique.

III.2.1.1 - Quelles significations pour les acteurs ?

D'une manière générale, la valorisation des ressources minières en Afrique a été tirée par la recherche de bas coûts de production. Dès lors, il faut avouer que les critères de décision des investissements miniers en Afrique n'ont jamais cessé d'être d'ordre financier même si des parenthèses de nationalisation ont fait croire le contraire. La plupart d'entre eux n'avaient pas les capacités requises et l'autorité nécessaire pour inverser l'héritage de la colonisation. De toutes les façons, ceux d'entre eux qui ont procédé à des nationalisations ont très rapidement fini par reconnaître que les exigences de l'activité minière en Afrique allaient au-delà des simples slogans. C'est pourquoi le rôle qui a été dévolu à l'activité minière peut se comprendre comme un consensus qui prenait en compte les intérêts des différents acteurs. Ceux-ci sont au nombre de deux catégories. Il y a d'une part les acteurs hors du continent africain et les Etats africains d'autre part.

a) Les acteurs extérieurs à l'Afrique

- Les pays industrialisés

[176] Pierre-Noël Giraud, op. cit., note 164, pp. 143-144.
[177] *Id.* p. 193.

En s'intéressant au secteur minier en Afrique à partir des années 1950, les pays industrialisés d'Europe avaient à cœur d'élargir leur capacité d'approvisionnement en matières premières minérales pour faire face aux besoins du boom économique qui a suivi la fin de la seconde guerre mondiale. Objectivement, l'Afrique s'imposait à eux pour des raisons géopolitiques et économiques. S'agissant des raisons géopolitiques, nous disons qu'avec la décolonisation du sous-continent indien en 1947, il devenait incertain pour les puissances européennes d'alors de continuer de s'approvisionner à partir de cet espace géographique. Avec la réunification de la Chine en 1949, les capacités d'approvisionnement du Japon se sont réduites. Les Etats-Unis étant devenus une puissance mondiale dès la fin de la première guerre mondiale et la tutelle du monde libre n'entendaient pas avoir de concurrents sur le sous-continent Latino-américain. Il en est de même de l'Australie qui dès le début du XXe siècle accédait à l'indépendance et cessait du coup d'être une vache à lait pour la puissance colonisatrice européenne. Notons également, qu'au sortir de la seconde guerre mondiale, il n'était plus possible pour les occidentaux de s'approvisionner en matières premières dans les pays d'Europe de l'Est, placés tous sous le parapluie protecteur de l'ex-URSS, le leader du monde communiste ou d'économie planifiée. Dans ces conditions, l'Afrique apparaissait comme le ventre mou des rapports stratégiques internationaux du moment, et par conséquent le lieu de déploiement des ambitions minières des pays industrialisés d'Europe et du Japon.

Dès lors, la logique qui a prévalu depuis cette époque était de tout faire pour soutenir le développement post-guerre de l'Europe et du Japon à partir des productions minières de l'Afrique nouvellement indépendante. En conséquence, pour les anciennes puissances coloniales, les produits miniers ne devraient pas être consommés en Afrique. Grâce à des stratégies finement menées, il fallait éviter que les pays africains ne deviennent rapidement des économies industrialisées ou diversifiées à partir d'une industrie minière initiée par les occidentaux. La logique développée est donc une logique indépendantiste qui interdisait l'émergence d'infrastructures de transformation de produits miniers en Afrique susceptibles de créer une rupture de leurs approvisionnements. Dès lors, comme le reconnaît Pierre-Noël Giraud, *« la plupart des pays industrialisés imposent des barrières tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (contingentements) croissantes avec le degré de transformation du produit importé*[178] ». En d'autres termes, les produits miniers bruts en provenance d'Afrique étaient à la limite exonérés de taxe, tandis que les produits transformés étaient frappés de taxes proportionnelles à leur niveau de transformation.

Nous pouvons conclure que cette pratique, celle qui consistait à tout faire pour que, dans la mesure du possible, aucune velléité de transformation locale des produits miniers ne naisse dans la tête des Africains est l'une des raisons qui ont installé l'industrie minière africaine dans une fonction purement financière pour les Africains. C'est peut-être ce qui justifiait leur attitude bienveillante vis-à-vis des pays d'Afrique producteurs des matières premières exportables et le transfert de ressources publiques sous forme d'aide appelée Aide Publique au Développement (APD) à la plupart des pays miniers du continent africain.

Sur le plan économique, il faut noter la baisse des coûts de transport due à l'apparition des navires minéraliers de grandes capacités dans la seconde moitié du XXème siècle qui mettait fin à la transformation des produits miniers sur *« le carreau des mines de houille et près des gisements ferreux et non ferreux* [179]» à réduit les chances d'industrialisation africaine par l'exploitation de ses ressources. La plupart des productions africaines ayant commencé après 1950, il est bien évident que la révolution dans les transports maritimes et aussi l'absence de capitaux propres comme le dit B. Dézert, dans son ouvrage intitulé, *Minerais métalliques et*

[178] Pierre-Noël Giraud, op.cit., note 164, pp. 409.
[179] B. Dèzert, op. cit., note 87, p. 43-47.

métallurgie de base dans le monde, ont été des facteurs limitants des objectifs dans l'industrialisation locale par les productions minières domestiques.

- *Les multinationales et les entreprises minières*

Pour les multinationales, dont la plupart sont les bras avancés des pays industrialisés, l'Afrique est le nouvel eldorado de l'industrie minière internationale. Elles y viennent donc pour faire du profit en développant des projets miniers à des coûts très bas comparativement à ceux de leurs pays d'origine et des autres parties du monde le cas échéant. La logique des multinationales était donc de réduire au strict minimum les coûts d'exploitation directs et indirects dans le seul but de maximiser leurs profits. Dans ces conditions, non seulement les multinationales voulaient des rendements plus élevés que ceux qu'elles auraient eus si les investissements se faisaient dans leurs pays d'origine, mais aussi « *le rapatriement d'une fraction aussi importante que possible des bénéfices, ne serait-ce que pour couvrir les risques beaucoup plus grands de nationalisation et de troubles politiques*[180] ». Si en plus du rapatriement des produits miniers pour être transformés dans les pays européens, il faut rapatrier les bénéfices, que reste-t-il donc aux pays miniers d'Afrique pour financer leur développement ? Dans ces conditions, il ne restait aux pays miniers d'Afrique que les gains fiscaux divers et les recettes d'exportation.

Finalement, la recherche de profit a contraint les multinationales à ne pas étendre leurs activités en aval. Emboîtant le pas aux pays industrialisés dans leur politique de taxation au prorata de la qualité des produits entrants, les multinationales ont largement tiré argument de cette pratique qui « *réduit la rentabilité des investissements de transformation dans les pays producteurs*[181] », pour accroître les exportations de produits bruts destinés à être transformés dans leurs pays d'origine.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que les multinationales ont amplifié les politiques de leurs pays d'origine, en n'offrant pas de chance aux Etats d'Afrique de diversifier leurs activités industrielles au-delà de la collecte de leurs recettes fiscales. En mettant au point la doctrine selon laquelle la mine appartient à l'inventeur, donc à celui qui l'a découverte, les firmes minières se sont octroyé les plus gros bénéfices, laissant aux Etats africains des revenus en-deçà de leurs attentes, comme pour paraphraser Pierre-Noël Giraud, parlant « *des arguments des compagnies internationales contre la transformation des minerais dans les pays en voie de développement* [182]» dans son ouvrage intitulé, *Géopolitique des ressources minières*,.

- *Les Institutions Financières Internationales*

Elles ont pour mission de promouvoir la coopération internationale et de créer un consensus entre les différents acteurs du développement minier international et d'aider au développement des nouveaux Etats en voie de développement d'Afrique. Visiblement influencées par les pays industrialisés[183], leurs actions, en leur qualité de médiateurs de plate-forme de concertation et de laboratoires de normes, ont tendance à privilégier les points de vue des pays industrialisés et des multinationales à telle enseigne qu'il n'est pas rare de les voir ajuster ou réajuster des politiques de développement spécialement conçues pour l'Afrique que n'accepteraient, sous aucun

---

180 Paul Bairoch, *Le tiers-Monde dans l'impasse : le démarrage économique du XVIII au XXème siècle*, 3ème édition, Paris, Ed. Gallimard, pp. 324-325.

181 Pierre-Noël Giraud, op. cit., note 164, p. 409.

182 *Id. p. 407.*

183 Jean-Pierre Cling et François Roubaud : *« Toutefois, chaque banque régionale subit l'influence de grands pays industrialisés voisins, voire du même continent : les Etats-Unis dans le cas de la Banque interaméricaine, le Japon pour la Banque asiatique et les pays européens (dont la France) pour la Banque africaine. »*, *La Banque mondiale*, Edition La Découverte, Paris, 2008, p. 93.

prétexte, les pays industrialisés eux-mêmes. Aussi au cours de la période 1945-1980, les Institutions Financières Internationales ont-elles cautionné les stratégies des pays industrialisés et des firmes minières en privilégiant seulement les aspects financiers dans l'investissement minier en Afrique.

b) Les nouveaux Etats africains

Vis-à-vis des projets miniers, les Etats africains se sont mis dans une position de rentiers dès 1960 bien que leur souveraineté sur les ressources minières de leur sous-sol ait été reconnue par la communauté internationale au début des années 1960. Pour eux, l'ouverture d'une mine est vue comme une source de revenus via la fiscalité.
En effet, comme le confirment plusieurs spécialistes de l'économie du développement, l'industrie minière en Afrique avait dès le départ une fonction financière pour les Etats africains. C'est pourquoi, depuis son entrée dans l'économie internationale disons-le après la seconde guerre mondiale, toutes les stratégies élaborées aussi bien par les pays consommateurs que par les firmes minières ont mis en avant l'exploitation des produits miniers pour l'exportation. Dans ces conditions, les gains dont ils pouvaient disposer, ne pouvaient être que d'ordre financier. Or, en ce qui concerne l'industrie minière, il convient de noter deux choses importantes. Premièrement, la décision d'ouverture d'une mine intervient toujours après des études de faisabilité dans lesquelles les critères de rentabilité financière prennent toujours le pas sur les effets induits qui sont généralement les infrastructures d'accompagnement du projet. Comme la réalisation de ces infrastructures est en général à la charge des Etats, et que ces Etats avaient besoin de la mine pour recevoir en retour des devises étrangères, il n'est pas rare de voir des Etats s'endetter pour les financer, alors que les gains tirés, sous forme de rente, de l'exploitation ne peuvent pas couvrir les emprunts. Deuxièmement, la mine n'est pas une activité philanthropique, c'est-à-dire que les multinationales ne venaient pas pour financer les politiques sociales des Etats. Dans ces conditions, au cours de la période allant de la fin de la seconde guerre mondiale à l'entame de la décennie 80, les gains des pays miniers d'Afrique, qui ont d'ailleurs évolué en dents de scie, n'ont pu faire face aux besoins primaires de l'essentiel de leurs populations en général, et des populations riveraines des projets miniers en particulier. D'où le non développement de la plupart des zones des projets miniers.

En guise de conclusion, nous disons que c'est la synthèse des logiques des acteurs de l'industrie minière africaine qui lui a conférée une fonction financière de 1945 à 1990, et même à ce jour, ce qui a eu des conséquences néfastes sur les économies, les politiques environnementales et sociales des pays miniers d'Afrique.

III.2.1.2 - Quelles conséquences économiques, environnementales et sociales ?

a) Les conséquences économiques

Disons tout d'abord que les activités d'extraction minière ont commencé au début des années 1900. Pour nombre d'observateurs, en s'intéressant à l'activité minière en Afrique, les anciennes puissances colonisatrices auraient pu jeter les bases de l'industrialisation de l'Afrique parce que, et selon Paul Bairoch, « *la découverte et l'exploitation d'une source de matière première ouvrent comme première et principale possibilité la continuation en aval des activités ainsi créées, c'est-à-dire l'établissement d'une industrie valorisant cette matière première*[184] ». Malheureusement, le fait de prendre les matières premières pour les envoyer directement en Europe n'a pas permis de jeter les bases de l'industrialisation de l'Afrique.
Si au cours du XIXème siècle, à cause des coûts de transport très prohibitifs, « *il était impensable, sur le plan économique, de concevoir une trop grande distance entre les lieux d'exploitation des matières premières et ceux*

[184] Paul Bairoch, op.cit, note 180, p. 323.

des sièges de transformation[185] », ce qui a favorisé l'industrialisation des colonies de peuplement d'Amérique, d'Australie et d'Afrique australe, il faut noter que le début des années 1950 qui marque le démarrage des activités minières à grande échelle en Afrique a aussi coïncidé avec la baisse des coûts de transports. La conséquence immédiate est que la séparation des zones de transformation et des zones d'exploitation devenait possible. C'est bien pourquoi *« une fraction largement dominante de l'industrie extractive du Tiers-Monde sert à l'alimentation des industries localisées dans les pays développés*[186] ».

Au regard de ce qui précède, nous pouvons affirmer que les pays développés n'ont pas favorisé l'industrialisation de l'Afrique selon les règles classiques citées plus haut, mais force est de reconnaître que le minimum que les pays africains ont engrangé à travers la fiscalité n'a pas été réinvesti, il a été tout simplement dépensé. On constate donc que malgré leur potentiel minier riche et varié, la plupart des pays miniers africains sont restés classés parmi les plus pauvres de la planète à la fin des années 1980. Au lieu d'être des économies développées, les économies minières en Afrique sont restées dans la logique de l'ancienne Division Internationale du Travail stratégiquement élaborée et soigneusement mise en place par les anciennes puissances coloniales. Dès lors, au lieu de bâtir des économies diversifiées, la plupart des économies africaines tributaires de l'industrie minière sont restées peu diversifiées et insuffisamment préparées pour résister aux chocs extérieurs résultant des variations des cours mondiaux des produits miniers. Les économies minières africaines sont restées extraverties, d'où leurs performances en dents de scie depuis la colonisation jusqu'au début des années 1980. Dès lors, faut-il s'étonner que ces pays aient continué de vivre d'Aides Publiques au Développement ? Le fait le plus marquant est que l'industrie minière, qui est apparue comme un pourvoyeur de ressources pour les budgets nationaux, n'a pu sortir les populations riveraines des projets miniers de la pauvreté et de la misère. Les ressources engrangées n'ayant pas servi au développement des zones minières.

b) Les conséquences environnementales

De 1945 à 1960, la plupart des espaces d'exploitation minière en Afrique étaient des colonies; ils étaient donc des prolongements des métropoles, c'est-à-dire des puissances colonisatrices. Dès lors, les questions environnementales dans les mines africaines ne pouvaient qu'être le reflet de ce qui se passait dans les mines des principaux pays industrialisés que sont : les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie, les pays d'Europe de l'ouest, et l'Afrique du Sud. Comme au cours de cette période l'environnement n'était pas encore une préoccupation dans les puissances coloniales, les projets miniers en Afrique étaient développés sans réelle prise en compte de l'environnement.

Au-delà de cette période, c'est-à-dire de 1960 à 1970, les projets miniers en Afrique étaient développés dans des Etats indépendants, mais dans un contexte de guerre froide, donc de la diplomatie de la canonnière. La mine était au service de la puissance des Etats, elle se développait donc toujours au détriment de l'environnement. Aucune législation ne prévoyait la prise en compte de l'environnement avant, pendant et après la mine.

Il convient de préciser que c'est à partir des années 1970 que la protection de l'environnement dans les zones d'exploitation en général est devenue d'abord une préoccupation aux Etats-Unis, avant de s'inviter dans le débat international et impacter les comportements des acteurs du secteur que sont : les pays développés, les entreprises minières, les Institutions Financières Internationales et les Etats détenteurs de ressources.
Au total, il convient de noter que les contraintes environnementales de l'industrie minière africaine n'ont pas été prises en compte parce que pendant longtemps elles n'ont pas été une priorité pour les pays développés

185 Paul Bairoch, op.cit, note 180, p. 113.
186 *Id.*

initiateurs de l'industrie minière en Afrique. Pendant cette période, il fallait éviter des coûts opératoires élevés. C'est pourquoi le vide juridique et le vide institutionnel relativement à la protection de l'environnement ont laissé des passifs environnementaux lourds de 1945 à 1980.

c) Les conséquences sociales

Au cours de cette période, l'industrie minière en Afrique s'est déroulée sous des législations minières d'inspiration coloniale, un système politique fait de dénis de droits de l'homme ravivé par le contexte de la guerre froide. Cette organisation du monde fondée sur la diplomatie de la canonnière a favorisé le renversement de régimes démocratiques par les autorités des grandes puissances industrialisées dans le seul but d'assurer la protection des intérêts de leurs entreprises multinationales[187].

Etant sous domination coloniale depuis la fin du XIXème siècle et devenus indépendants en demeurant dans le giron des anciennes puissances coloniales, il était difficile au cours de cette période de l'histoire du continent africain d'invoquer les droits de l'homme dans les zones des projets miniers, étant donné que la colonisation d'abord, et la guerre froide ensuite, ont été des systèmes de gestion des hommes fondés sur de nombreux dénis de leurs droits et de leur dignité. Il faut préciser qu'à l'entame des années 1950, le caractère universel de la protection et de la promotion des droits de l'homme a été pris en otage par la division du monde en deux blocs antagonistes idéologiquement. Dans ces conditions, le continent africain qui avait la réputation d'être une zone de bas coûts de production ne pouvait être que peu vertueux en matière de droits de l'homme. Il était donc hors de question de distraire une partie des revenus engrangés pour des projets sociaux, ce qui était d'ailleurs loin des préoccupations des entreprises et des Etats qui fondent leurs décisions sur des critères de rentabilité financière. Le cadre juridique ne mentionnant pas les prestations sociales a caractérisé les mines. Les salaires sont restés bas, les investissements sociaux dans les zones des projets sont restés très faibles. Il fallait faire le minimum d'investissements publics pour préserver la rentabilité financière des projets. Là encore, le développement local a été mis en berne.

En guise de conclusion**,** il faut noter qu'au cours des vingt-cinq premières années qui ont suivi la fin de la seconde guerre mondiale, la vision dominante a été de penser que la croissance économique était à même de contribuer de façon significative à l'élévation du niveau de vie des populations et à l'amélioration de leur condition de vie. Ainsi, pour nombre de spécialistes de l'économie du développement, seule l'augmentation du taux de croissance qui se mesure par « *le pourcentage de variation du Produit intérieur brut (PIB) en volume*[188] », devait guider les Etats dans la réalisation du développement. A cette époque, l'impératif de développement national avait pour nom la croissance économique. Ainsi, dans les pays industrialisés d'Europe, d'Asie et d'Amérique comme non industrialisés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine, les actions en faveur du progrès humain ont consisté, pendant au moins un quart de siècle, à l'exploitation à outrance des ressources naturelles en général et des ressources minières en particulier, pour soutenir les besoins de tels engagements. Evidemment, la course à la croissance a engendré l'accroissement des besoins de matières premières minérales avec l'explosion de produits à forte intensité minérale. Cette politique de croissance centrée sur les Etats a été poursuivie jusqu'à ce que l'on réalise à l'entame des années 1970, que les populations de la plupart des Etats miniers d'Afrique ont sombré dans la pauvreté et la misère tout au long de cette relative prospérité enregistrée au cours des deux décennies ayant suivi les indépendances.

---

187 Philip Alston, *The EU and Human rights*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 554. L'auteur rappelle comment les exemples du renversement de Salvador Allende au Chili en 1973, du coup d'Etat militaire au Guatemala en 1954 et du renversement de Pascal Lissouba au Congo sont autant de situations qui illustrent bien jusqu'où les pays industrialisés peuvent aller pour défendre les intérêts de leurs multinationales.

188 Jacques Généreux, *Introduction à la politique économique*, Paris, Edition du Seuil, 1999, p. 95.

Finalement, nous sommes entrés dans les années 1990, avec une cartographie mondiale de l'extrême pauvreté largement dominée par la présence remarquée et massive de la quasi-totalité des pays d'Afrique producteurs de minéraux. En plus de ce qu'ils ont connu des taux de croissance de plus en plus bas, ils ont des populations vivant dans les environs des projets totalement démunies et très pauvres (Figure 20, p. 142). Profitant du mouvement général qui consiste à repenser le développement en lui donnant un visage plus humain, une autre fonction est assignée à l'industrie minière : la fonction sociale.

III.2.2 - La fonction sociale de l'industrie minière africaine

Dans l'analyse des retombées de l'économie minière en Afrique, nous faisons remarquer que tant que les économies des pays développés étaient en pleine croissance, que les cours des matières premières se comportaient bien, ce qui permettait aux Etats africains d'engranger des ressources financières conséquentes, il était impossible de penser aux effets collatéraux de l'exploitation minière en Afrique.

Les chocs pétroliers de la seconde moitié des années 1970 (1973-1975 et 1979) qui ont entraîné la baisse des activités industrielles dans les principaux pays consommateurs des matières premières minérales ont montré les vulnérabilités des économies africaines avant de révéler au grand jour que les prospérités relatives des économies minières en Afrique essentiellement fondées sur l'exportation de produits primaires ont créé de fortes « *marginalités* [et entrainé comme le dit Elsa Assidon], le *délitement* [de] *l'optimisme en l'avenir par croissance interposée*[189] ».

Depuis le début des années 1980 jusqu'à nos jours, il est apparu clairement que la principale vulnérabilité des économies africaines reste la paupérisation grandissante dans laquelle se trouvent les populations riveraines des projets miniers. L'Afrique n'étant ni maître d'ouvrage, ni maître d'œuvre de son industrie minière, nous sommes tentés de nous demander comment elle va procéder pour faire de la lutte contre la pauvreté une priorité dans le domaine des mines, étant entendu que les revenus tirés de l'exploitation minière n'ont pas réussi à faire face de façon autonome aux besoins des populations riveraines des projets miniers. Conscients de la menace que représente la misère dans les environs des projets miniers, les acteurs extérieurs de l'industrie minière africaine vont s'engager, à l'unanimité, à donner à cette activité une nouvelle fonction : la fonction sociale, étant entendu que la fonction financière seule aura prouvé ses limites.

III.2.2.1 - Quelles significations pour les acteurs ?

Nous ne le dirons jamais assez, ce sont les besoins des pays industrialisés qui sont à l'origine de l'existence de l'industrie minière moderne en Afrique. Il faut noter également que pour avoir été les premières zones d'exploitations minières, ces pays industrialisés n'ignoraient pas les impacts désastreux de l'exploitation minière à grande échelle sur l'environnement, surtout à partir du XIXème siècle, avec des tailles d'exploitation de plus en plus grandes.

Toutefois, il faut reconnaître que les rapports entre les activités minières en Afrique et leur environnement ont été le reflet des relations entre l'activité minière et son environnement dans les pays industrialisés. Jusqu'en 1992, les coûts environnementaux et sociaux en Afrique ont été lourds pour la simple raison que dans les pays industrialisés ceux-ci étaient considérés comme des externalités. Il a donc fallu attendre le début des années 1990, avec la consécration du concept de Développement Durable à Rio, pour que des instruments juridiques et des mécanismes internationaux incitant à une prise en compte des volets social et environnemental soient

[189] Elsa Assidon, *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte, 2002, p. 88.

envisagés dans la valorisation des ressources minières en Afrique. Les réformes des politiques minières engagées dans la première moitié des années 90 en ont tenu compte. Nous pouvons donc dire que, dès cet instant, l'industrie minière a été invitée à avoir désormais une fonction sociale, c'est-à-dire à prendre en compte le bien-être des populations affectées par les projets de développement minier.

Voyons ce que cela signifie pour les acteurs qu'ils soient hors d'Afrique ou africains.

a) Les acteurs hors d'Afrique

- *Les pays industrialisés*

Les pays industrialisés qui sont les principaux consommateurs des produits miniers en provenance d'Afrique sont désormais soumis à la pression de leurs opinions publiques nationales et des organisations de la société civile pour ne pas faire ailleurs ce qui est interdit chez eux. Ils s'engagent donc à contribuer à la reforme des législations minières en Afrique afin qu'elles intègrent les principes édictés de bonne conduite environnementale au plan international. Elles ont aussi la responsabilité de veiller à ce que les revenus tirés de l'exploitation minière profitent en premier chef aux populations affectées par les projets miniers. Finalement, leur objectif principal étant de sécuriser leurs approvisionnements, ils pèsent de tout leur poids pour apparaître comme étant soucieux du respect des droits de l'homme dans les zones des projets miniers. La fonction sociale de l'industrie minière africaine donne donc aux pays industrialisés la possibilité de réhabiliter leur image et de payer leur dette éthique vis-à-vis des populations riveraines des projets miniers.

- *Les Multinationales et les Entreprises minières*

Leur objectif est de faire des profits. Elles sont donc les derniers à vouloir internaliser les coûts sociaux et environnementaux des projets miniers. Elles veulent donc exploiter à des coûts de production très bas et dans des environnements apaisés. Elles savent aussi qu'en cas de conflits dans les zones de projets, ce sont leurs actifs qui sont pris en otage. Pour toutes ces raisons, elles n'hésitent pas à contribuer aux réformes réglementaires et institutionnelles tendant à minimiser les coûts sociaux et environnementaux de leurs projets. En fin de compte, il faut noter qu'étant elles aussi sous surveillance citoyenne internationale grâce à la révolution des technologies de l'information et de la communication, la fonction sociale de l'industrie minière africaine leur offre l'opportunité de réhabiliter leur image afin de se faire accepter des populations locales. Elles n'hésitent pas à prendre des initiatives là où l'Etat[190] met du temps à réagir à partir des responsabilités sociales qu'elles se donnent elles-mêmes. La finalité étant de soigner leur image.

- *Pour les Institutions Financières Internationales*

Pendant longtemps, les Institutions Financières Internationales se sont montrées complices des violations des droits de l'homme dans l'industrie minière africaine pour avoir accepté de financer des projets peu vertueux en la matière. La fonction sociale de l'industrie minière africaine leur donne aussi l'occasion de soigner leur image vis-à-vis des populations locales et de paraître maintenant comme les garants du respect de leurs droits en refusant de financer les projets qui ne les respecteraient pas. Elles jouent un rôle de sentinelle internationale afin que les différents acteurs de l'industrie minière africaine prennent en compte les objectifs de développement national qui consistent désormais en la lutte contre la pauvreté. Elles n'hésitent pas à financer des réformes du cadre réglementaire et institutionnel des Etats dans le but d'accroître leur capacité à faire respecter les grands principes

[190] J.A. Botin, *Sustainable management of mining operations*, Colorado, Society for Mining, Metallurgy, and Exploration Inc., 2009, p. 3.

des droits de l'homme et de la protection de l'environnement dans les zones des projets. Elles sont aujourd'hui des sources importantes du droit international relatif à la bonne conduite des entreprises et des Etats en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement.

b) Les Etats africains

Etant incapables de conduire eux-mêmes leur industrie minière, les Etats africains n'ont pas d'autres choix que d'adopter la nouvelle fonction qui leur est imposée de l'extérieur. Ils prennent donc toutes les dispositions pour que la paix règne dans les zones des projets pour éviter de tuer la poule aux œufs d'or, dans la mesure où les multinationales sont capables de mettre en compétition plusieurs destinations. Ainsi, la prise en compte, par les Etats africains de la fonction sociale, dans leurs cadres législatif, règlementaire et institutionnel de l'industrie minière, ne serait qu'une réponse au nouveau contexte international. La raison évidente est qu'une telle évolution émanant des pourvoyeurs de fonds pour le développement des projets miniers s'impose à eux. Dans ces conditions, de même que la fonction financière visait à assurer à l'Afrique la croissance de son PIB, la fonction sociale doit permettre aux Etats africains de continuer leur développement, mais cette fois-ci en tenant compte des aspirations de leurs populations locales comme le demandent leurs partenaires extérieurs. En somme, la prise en compte de la fonction sociale de l'industrie minière africaine est devenue aujourd'hui pour les Etats africains un facteur de compétitivité et de gouvernance dans la promotion de leur potentiel minier.

III.2.2.2 - Quelles conséquences économiques, environnementales et sociales ?

a) Les conséquences économiques

La fonction sociale n'a pas changé la signification économique de l'industrie minière pour les Etats africains. De tout temps, l'industrie minière africaine est restée une activité extravertie. Ce qui change, c'est que l'Etat africain qui est resté le collecteur principal des revenus miniers, est désormais invité par les institutions internationales à partager les revenus miniers avec les populations affectées par les projets miniers à travers une politique de décentralisation et d'autonomisation. L'objectif recherché est de mettre les projets miniers au service des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. De telles ambitions s'expriment à travers la décentralisation qui doit permettre aux communautés locales de disposer directement d'une partie des revenus miniers versés par l'entreprise et de décider de l'utilisation qu'il faut en faire, l'Etat n'étant que le garant de la mise en œuvre des nouvelles règles établies.

Dès lors, les vrais responsables du développement des populations affectées par les projets miniers sont les entreprises minières qui agissent sous le contrôle des opinions publiques des pays dont elles sont originaires. C'est bien pourquoi dans les zones minières doivent prévaloir les nouveaux indicateurs de développement dont le plus significatif est l'Indice de Développement Humain (IDH).

b) Les conséquences environnementales

Une réforme du cadre juridique et institutionnel intervenue dans la seconde moitié des années 1990 permet de prendre en compte l'environnement, avant, pendant et après la mine. Sur le plan juridique, la législation intègre les études d'impact environnemental, les études d'impact social, la participation publique, le principe de pollueur-payeur et le principe de l'indemnisation pour des préjudices subis par les populations locales. Avec la révolution des technologies de l'information et de la communication, les pays africains sont devenus un maillon de

l'environnement minier international, c'est-à-dire que plusieurs voies de recours ou des moyens de pression leur sont désormais accessibles.

Au total, la prise en compte de la fonction sociale de l'industrie minière est venue créer une plateforme mondiale d'instruments juridiques internationaux qui contribuent à la standardisation des normes environnementales opposables aux entreprises minières où qu'elles évoluent. Cette évolution peut être vérifiée à travers les principes directeurs de l'OCDE, le Global Compact, la déclaration de Rio de 1992, les Principes de l'Equateur, le Processus de Kimberley, les Initiatives pour la Transparence dans l'Industrie Extractive, les Normes ISO, … qui sont, par la pratique, devenus des éléments de droits nationaux opposables aux entreprises minières. A titre d'exemple, nous pouvons citer la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code minier de la République de Côte d'Ivoire[191] qui intègre tous ces éléments et fait obligation aux investisseurs d'en tenir compte.

c) Les conséquences sociales

La fonction sociale a transformé les projets miniers en pôle de développement. Les installations sanitaires, éducatives et routières que nécessite l'ouverture d'une mine sont désormais dimensionnées pour prendre en compte les accroissements de populations occasionnés par le projet minier. Par ailleurs, la fonction sociale a augmenté le pouvoir de négociation des populations affectées par les projets. Cela veut dire que leur avis compte désormais avant l'ouverture d'un projet et si leur vie est menacée, elles peuvent manifester librement et saisir les tribunaux de leur choix. En somme, la fonction sociale est venue rendre impérative l'étude d'impact environnemental et l'étude d'impact social des projets.

La réalisation des OMD dans les zones des projets miniers est devenue la meilleure façon de la mettre en œuvre.

III.2.3 - La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement : vers une industrie minière en Afrique socialement responsable

De façon générale, nous notons que le concept de développement est né après la seconde guerre mondiale, surtout après la mise en place du Plan Marshall par les Etats-Unis au profit de l'Europe. Par développement, il fallait entendre « *la lutte contre la faim, la pauvreté et le désarroi de la population européenne*[192] ». La finalité de ce plan pour le développement de l'Europe était de l'aider à revenir à un niveau qui puisse lui permettre d'être à nouveau un acteur clé de l'économie mondiale. En ce qui concerne les autres peuples de la terre dont les peuples colonisés d'Afrique, le développement a signifié tour à tour, lutte pour la liberté et la dignité confisquées, lutte pour bâtir des économies viables dans les anciennes colonies afin qu'elles soient dans une certaine mesure des partenaires avec qui les échanges économiques seraient possibles. Dans tous les cas, tout comme le plan Marshall, et comme le dit si bien Olga Navarro-Flores, le soutien apporté aux anciennes colonies a répondu et répondra toujours aux objectifs des pays industrialisés.

La Charte de l'Organisation des Nations Unies créée à l'initiative des vainqueurs de la seconde guerre mondiale, pour la plupart des pays industrialisés, reconnaît, en son article 55, le droit au développement de tout individu et demande à tous les Etats de veiller à ce qu'il en soit ainsi. C'est sans doute ce qui a suscité la création des

[191] Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, n° 3 du mercredi 2 avril 2014, pp. 48-69.

[192] Olga Navarro-Flores, *Le partenariat en coopération internationale. Paradoxe ou compromis ?* Québec, Presse de l'Université du Québec, 2009, p. 7.

institutions de Bretton Woods, dont les plus en vue sont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui ont pour mission d'aider les pays en voie de développement à rattraper leur retard sur les pays industrialisés. A juste titre, les décennies 1960-1970 et 1970-1980, appelées décennies du développement, avaient pour finalité d'éradiquer la pauvreté dans le monde. Malheureusement au bilan, les objectifs étaient loin d'être atteints. Après un diagnostic, les Institutions de Bretton Woods ont estimé que la part belle faite au rôle de l'Etat dans le secteur productif a éloigné le monde des objectifs du développement, à savoir, la lutte contre la pauvreté.

Une autre approche a été introduite sous le nom du Consensus de Washington, qui promettait la prospérité pour tous, en désengageant l'Etat des secteurs productifs et en faisant du secteur privé le moteur du développement. A la fin des années 1990, la preuve a été faite que cette pratique a également éloigné le monde des objectifs du développement, le nombre de pauvres dans le monde s'étant accru de façon considérable sous toutes les latitudes (Figure 20).

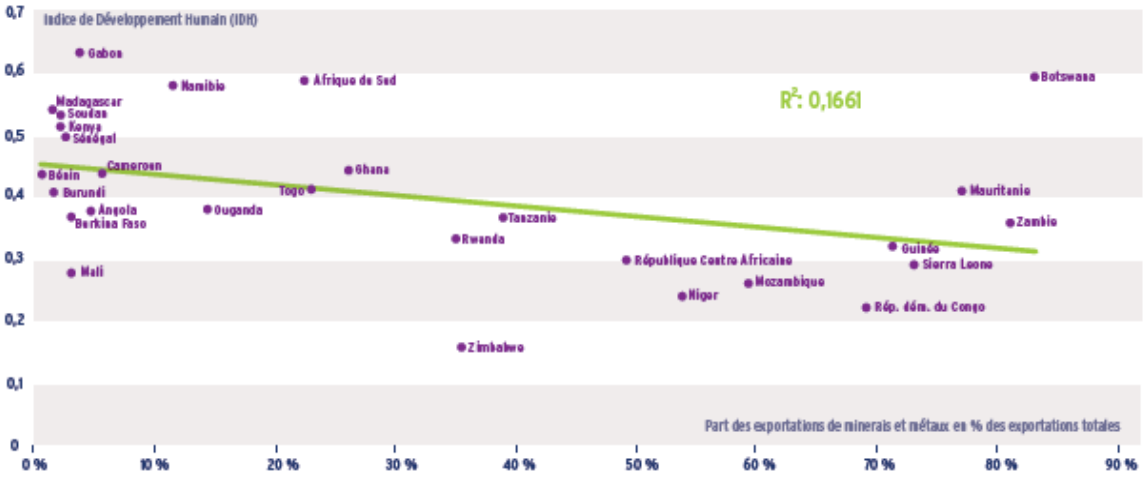

Plus la valeur de l'IDH est importante et plus l'indice est excellent. Le R^2, ou coefficient de corrélation, illustre l'intensité de la liaison entre les deux variables. Il varie entre -1 et +1. Plus sa valeur est proche de 1, plus les variables sont fortement corrélées. Ici le coefficient est très proche de 0, la corrélation n'est donc pas significative.
Source : Calculs de M. Patrice Christmann, Bureau de Recherche Géologique Minière, 2010

Figure 20 - Faible corrélation entre les exportations minières et l'indice de développement humain (IDH) en Afrique en 2005. (P. Christmann, BRGM 2010 in Secteur Privé et Développement, Janvier 2011, n° 8, p. 18).

Dans ces conditions, que fallait-il faire ?

En 2000, l'ONU a abrité ce qu'il est convenu d'appeler le sommet du Millénaire pour rappeler - par l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) - que le droit au développement était un droit reconnu à tous, de façon individuelle comme de façon collective et qu'il appartenait désormais, non plus aux seuls Etats et entreprises, mais à toutes les sphères de la société, d'œuvrer dans ce sens.

Les OMD constituent donc la feuille de route de tout acteur des relations internationales dont l'activité a un impact sur la vie des hommes. Dès lors, se trouvent interpelés les principaux acteurs de l'industrie minière dans la mesure où l'activité d'exploitation minière ne peut s'entreprendre sans bouleverser les conditions de vie des collectivités et populations riveraines des projets miniers. C'est vrai que c'est aux Etats qu'il incombe de garantir aux populations vivant sur leur territoire le minimum qu'il leur faut pour vivre décemment. S'agissant de l'industrie minière, il convient toutefois de reconnaître que le dynamisme des compagnies minières et leurs capacités financières semblent les désigner comme les moteurs de l'autonomisation des populations affectées par les projets miniers.

Afin de définir le cadre de leur action, voyons en quoi consistent les OMD et en quoi leur prise en compte dans la conduite des projets miniers a fini par devenir un prérequis des critères d'investissement minier.

III.2.3.1 - Définition des OMD

De l'avis de nombre de spécialistes, « *les Objectifs du Millénaire pour le Développement regroupent un ensemble de cibles quantifiées, assorties d'une date de réalisation, qui devraient permettre de résoudre les problèmes de l'extrême pauvreté dans toutes les dimensions – pauvreté de revenu, sous-alimentation, maladie, manque de logements corrects et exclusion sociale – tout en facilitant l'avènement de l'égalité des sexes et de la viabilité environnementale. Ils correspondent aussi à plusieurs droits de l'homme essentiels – le droit de chaque personne à la santé, l'éducation, le logement et la sécurité, comme le veulent la déclaration universelle des droits de l'homme et la déclaration du Millénaire…les OMD sont l'ensemble d'objectifs de réduction de la pauvreté qui réunissent l'adhésion la plus large, qui sont de plus en plus complets et plus spécifiques que le monde ait établis jusqu'à présent, de sorte que leur importance est multiple*[193] ». Les OMD viennent donc rappeler aux initiateurs de projets de développement que « *le développement au sens large comprend d'autres éléments encore, notamment des progrès dans le sens de l'égalité des chances, de la liberté politique et des libertés civiques*[194] ». C'est ce qui fait dire enfin que « *les OMD sont une déclaration essentielle d'intérêt international basée sur un engagement de promotion des droits de l'homme*[195] ».

Il apparaît clairement que si l'industrie minière en Afrique veut s'acquitter de ses responsabilités sociétales, elle doit veiller à ce que chacun des OMD soit mis en œuvre. Il convient de rappeler que les OMD se déclinent en huit objectifs et un ensemble d'indicateurs (Tableau VII).

Dans la plupart des réformes du cadre institutionnel, législatif et réglementaire des politiques minières nationales en Afrique, le modèle de croissance de l'industrie minière africaine qui a consisté à privilégier les bas coûts de production sans intégrer le développement communautaire dans les études de faisabilité est tout simplement abandonné au profit de celui qui sera capable de générer des dividendes aux actionnaires tout en donnant la possibilité aux populations locales de sortir de l'extrême pauvreté, de vivre en bonne santé, et de pouvoir peser sur les choix qui peuvent impacter leur présent et leur futur. Le défi que doit relever la mine en Afrique dans les années à venir consiste à définir le cadre dans lequel cette option sera mise en œuvre. C'est ce qui nous vaut de faire des propositions pour un encadrement efficient des rapports entre les projets miniers et les collectivités locales en Afrique.

---

193 Millénium Project, *Investir dans le développement. Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, PNUD, 2005, p. 1.

194 *Rapport sur le développement dans le monde 1991*, p.38, *in* Michel Norro, Economies africaines : analyse économique de l'Afrique sud-saharienne, Paris – Bruxelles, De Boeck & Lacier, 1998, p. 271.

195 PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2005*, Paris, Economica, 2005, p. 5.

Objectif 1 : **Réduire l'extrême pauvreté et la faim**	**1. Réduire de moitié le nombre de personnes extrêmement pauvres** **2. Réduire de moitié la proportion des personnes souffrant de la faim**
Objectif 2 : **Assurer l'éduction primaire pour tous**	3. Permettre l'achèvement d'un cycle complet d'études primaires pour tous les enfants
Objectif 3 : **Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**	4. Eliminer les disparités pour les filles dans l'enseignement primaire 5. Promouvoir l'égalité dans l'emploi 6. Promouvoir une représentation équitable des femmes dans les parlements nationaux
Objectif 4 : **Réduire la mortalité infantile**	7. Réduire de 2/3 la mortalité des moins de 5 ans 8. Généraliser la vaccination contre la rougeole
Objectif 5 : **Améliorer la santé maternelle**	9. Réduire de ¾ la mortalité maternelle
Objectif 6 : **Combattre le VIH/Sida, le paludisme et autres maladies**	10. Faire reculer l'épidémie du Sida 11. Faire reculer l'épidémie du paludisme 12. Faire reculer l'épidémie de la tuberculose
Objectif 7 : **Assurer un environnement durable**	13. Stopper la déforestation 14. Réduire de moitié le nombre de personnes sans accès à l'eau potable 15. Réduire de moitié le nombre de personnes sans accès à un réseau d'assainissement 16. Améliorer les conditions de vie dans les taudis
Objectif 8 : **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**	17. Réduire le chômage des jeunes

Tableau VII - Les Objectifs du Millénaire pour le Développement pour 2015

III.2.3.2 - Les mines et le défi des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Voyons comment les OMD peuvent être abordés dans le cadre des projets miniers en Afrique.

- Concernant l'objectif 1 (*réduire l'extrême pauvreté et la faim*), il faut noter qu'en général, l'ouverture d'une mine réduit considérablement les moyens de subsistance des collectivités locales affectées par les projets avec la réduction des surfaces cultivables, la pollution ou la surconsommation des réserves en eaux (de surface et souterraines), et aussi quelquefois les déplacements de villages, toutes choses susceptibles de plonger les populations concernées dans la pauvreté et la faim. Face à cela les populations peuvent rejeter les projets miniers. Il appartient donc aux acteurs de l'industrie minière de trouver un équilibre durable entre les besoins de la mine et les besoins actuels et futurs des populations.

- Pour les objectifs 2 (*assurer l'éducation pour tous*), 4 (*réduire la mortalité infantile*), 5 (*améliorer la santé maternelle*) et 6 (*combattre le VIH SIDA, la Paludisme et d'autres maladies*), d'une part, l'industrie minière a la

lourde responsabilité de compenser les déficits d'infrastructures de base des collectivités locales en faisant en sorte que les infrastructures construites pour les travailleurs de la mine et leurs familles servent aux communautés environnantes. D'autre part, l'Etat central doit allouer une partie des revenus aux Collectivités locales et territoriales afin qu'elles acquièrent des équipements et des infrastructures susceptibles de réaliser ces objectifs de façon autonome pendant et après le projet minier.

- Pour la réalisation des objectifs 3 (*promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*), 7 (a*ssurer un environnement durable*) et 8 (*créer un partenariat mondial pour le développement*), la mine doit effectivement allouer des ressources financières aux Collectivités locales et territoriales afin de leur permettre une plus grande autonomisation basée sur le renforcement de leur capacité (empowerment) à comprendre, promouvoir et respecter les droits de l'homme que véhiculent ces trois objectifs.

La réalisation des OMD dans les zones des projets miniers apparaît comme la mise en œuvre de la fonction sociale de l'industrie minière. Les Etats miniers d'Afrique sont donc contraints de réajuster leur politique minière en reconnaissant aux collectivités locales et territoriales un rôle d'acteurs majeurs de l'industrie minière. Une telle mutation suppose un dispositif institutionnel, législatif, réglementaire et financier adéquat pour encadrer durablement les rapports entre l'industrie minière et les populations locales.

III.2.3.3 - Propositions pour un encadrement efficient

Nous venons de montrer qu'en plus de la mission première de l'industrie minière qui est d'aider les gouvernements à lutter contre la pauvreté au niveau collectif (richesse des nations) par la stimulation de la croissance économique et de la réduction des inégalités sociales, s'est ajoutée, depuis le début des années 1990, la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau individuel (le bien-être individuel) dans les zones d'exploitation minière.

De l'avis général, même si cette option est initiée par les acteurs extérieurs, c'est à l'Etat qui accueille le projet minier qu'il appartient de lui donner corps à travers sa politique minière. Toutefois, le modèle de croissance de l'industrie minière en Afrique tirée essentiellement par des capitaux étrangers donne à l'Etat hôte des capacités normatives réduites et des possibilités d'action moindres que du temps des décennies de développement. Le succès de la réalisation des OMD au plan local repose sur un dispositif institutionnel, réglementaire et financier qu'il faut faire encadrer de façon globale.

a) Le dispositif d'encadrement de la mise en Œuvre des responsabilités sociétales dans les zones de projets miniers en Afrique

Les études récentes menées[196] portant sur les relations entre l'industrie minière et les communautés locales démontrent que l'exploitation minière en Afrique est désormais invitée à s'acquitter de ses responsabilités sociétales en mettant en œuvre le développement humain et le développement durable déclinés en Objectifs du Millénaire pour le développement, prioritairement dans les zones des projets. Le succès d'une telle option implique des actions aux niveaux international, national et local.

- Au plan international

[196] On peut citer celles conduites sous la Direction de Bonnie Campbell intitulée *Ressources minières en Afrique, quelle réglementation pour le développement ?,* parues en 2010, à Ottawa aux éditions CRDI.

Les instruments juridiques internationaux dont le nombre ne cesse de croître constituent un support assez solide pour faire de la mise en œuvre des OMD au plan local, un élément essentiel de l'industrie minière. En dépit de ce foisonnement de déclarations d'intention à l'initiative des Africains depuis le plan d'actions de Lagos en 1980, le caractère universel de la fonction sociale de l'industrie minière commande que la question des rapports entre l'industrie minière et les populations locales soit traitée au niveau le plus élevé, c'est-à-dire des Chefs d'Etat. Cela est d'autant plus important que l'industrie minière est le support du système productif mondial. Dès lors, un risque aussi important que les Mobilisations communautaires dans l'industrie minière ne saurait se gérer en dehors d'une telle instance.

S'agissant des institutions chargées d'encadrer ces relations, la création d'un Fonds Minier Mondial pour la gestion par anticipation et dans la durée des Collectivités locales affectées par les projets miniers, pourrait être envisagée. Il s'agit ici de permettre à toutes les entreprises minières d'alimenter ce Fonds, afin que les besoins exprimés par les populations locales dès la phase de l'étude de faisabilité commencent à être pris en compte une fois la construction de la mine entamée.

D'ailleurs, en 2002, dans le cadre du sommet sur le Développement durable de Johannesburg, « *neuf des plus grandes entreprises minières du monde, dont Rio Tinto, Newmont Mining Corporation, Barrick Gold Corporation, conscients de leurs responsabilités en la matière, ont confié à l'Institut International pour l'environnement et le développement (International Institute for Environment and Development « IIED*[197] ») le soin de réfléchir sur leurs relations avec les communautés locales. Le rapport qui a sanctionné l'étude, dénommé « *Breaking New Ground* », invite ouvertement les Entreprises minières à s'impliquer dans l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Sur le plan financier, il s'agit de partager les rentes avec les populations locales. Afin de réussir cela, une des résolutions du sommet mondial des Chefs d'Etats sur les rapports entre la mine et les Communautés locales serait la création d'un Fonds Mondial pour le Développement des Communautés Affectées par les Projets miniers. Ce Fonds serait alimenté par toutes les Entreprises minières du monde selon des modalités à fixer par elles-mêmes sous la surveillance des chefs d'Etats. Ce Fonds fonctionnerait comme une banque de développement et ferait des prêts aux populations locales sur la base de ce qu'elles seraient en droit d'attendre des entreprises minières lorsqu'une mine s'ouvre. Cela aura l'avantage d'introduire de la transparence dans les relations entre les entreprises et les populations locales. Cela permettra également de réduire les risques de domination que pourraient exercer les Entreprises minières sur les populations locales compte tenu des rapports asymétriques de leur pouvoir de négociation.

- Au plan national

Pour la réussite des projets de développement des communautés locales, il serait recommandable de créer une Autorité Nationale Autonome de Développement des Collectivités Affectées par les Projets de développement Minier au niveau de chaque Etat. Cette Autorité Nationale Autonome serait responsable devant le Fonds Mondial évoqué précédemment. Elle élaborerait, avec et pour les populations locales, les plans de développement qui leur conviennent et, en accord avec l'Etat et les Entreprises minières, irait obtenir du Fonds mondial ainsi créé les ressources nécessaires pour la réalisation des projets arrêtés. L'Autorité administrerait ainsi et par projet un Fonds de développement local qui proviendrait du Fonds Mondial pour le développement des populations

[201] Michel Deshaies, *Grands projets d'exploitation minière et stratégie des firmes minières pour se rendre ''environnementalement'' acceptables,* http://espacepolitique.revue.org/2113 consulté le 11/06/14 à 16:32.

riveraines des projets de développement minier. Cette procédure aura l'avantage de permettre à l'Etat de jouer son rôle de gendarme, à l'Entreprise minière de faire de la mine selon les règles de l'art, et à l'Autorité Nationale

ainsi créée d'agir dans la transparence et sous le contrôle de l'Etat, l'Entreprise minière, le Fonds mondial et les Communautés locales. L'Autorité Nationale Autonome sera dans ces conditions aussi bien partenaire des populations locales que de l'Etat et de l'Entreprise minière tout en veillant à dénoncer celui des acteurs qui viendrait à manquer à ces obligations.

- Au plan local

A ce niveau, l'Autorité Nationale Autonome veillera à mettre des comités locaux de développement des communautés locales par projets. Ces comités auront les mêmes responsabilités que l'Autorité Nationale mais à une échelle locale. Ils se comporteront comme des services décentralisés et suivront au quotidien le comportement de l'exploitant minier et de celui de l'Etat.

En guise de conclusion, nous pensons que si une telle démarche est acceptée le développement des populations locales pourra être assuré et pourra s'inscrire dans la durée.

b) Les indicateurs de performance

Les indicateurs de performance utilisés pour apprécier l'intérêt porté au développement communautaire dans le cadre des projets miniers se mesurent au plan juridique, institutionnel et financier.

Sur le plan juridique, l'aptitude des Etats à ratifier les principaux instruments juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux (contraignants ou pas) en matière de protection et de défense des droits de l'homme, et leur capacité à les transformer en législations nationales, est l'indicateur de la volonté politique, exprimée par les Etats concernés à travers leur code minier.

Sur le plan institutionnel, le principal indicateur est la capacité des Etats à créer ou à favoriser la création d'organismes, privés ou publics, susceptibles de traduire la volonté politique en actions.

Sur le plan financier, la part des finances publiques résultant des projets miniers allouées à l'amélioration du bien-être et à l'augmentation du niveau de vie des populations locales devient de plus en plus l'indicateur par lequel un Etat minier prouve son intérêt à lutter contre la pauvreté dans les sites des projets miniers. D'ailleurs, la plupart des pays africains qui ont fait des réformes de leur politique minière commencent progressivement à inverser la corrélation entre les exportations et l'IDH (Tableau VIII, p. 148).

Pays	Revenus des exportations minières (en % des exportations totales de marchandises, 2000-2007)	Taux de croissance annuel du PIB, 1989-1998	Taux de croissance annuel du PIB, 1999-2008	Indice de Développement Humain (IDH), 1995 (ou 2000)	IDH, 2008
Burkina Faso*	-	4,4	5,4	0,297	0,389
Rép.démocratique du Congo	54,0	-5,9	3,2	0,353 (2000)	0,389
Ghana	34,5	4,3	5,2	0,495 (2000)	0,526
Guinée	85,6	4,2	3,2	-	0,435
Liberia	51,9	-14,3	7,0 (2005-2008)	0,280	0,442
Mali*	-	3,3	5,5	0,267	0,371
Mauritanie	51,6	2,5	4,6	0,495 (2000)	0,520
Mozambique*	-	4,7	7,7	0,310	0,402
Niger*	-	1,5	3,7	0,258 (2000)	0,340
Sierra Leone	64,1	-4,2	9,9	-	0,365
Tanzanie*	-	2,8	6,5	0,425	0,530
Zambie	66,2	-0,1	4,9	0,454	0,481
Moyenne non pondérée	-	0,3	5,7	0,363	0,433**
(Moyenne pondérée en fonction de la population)	-	(0,1)	(5,1)	(0,355)	(0,428)

** Pays qui dépendent, fortement depuis les années 2000, des revenus miniers.*
*** 0,439 (0,435) hors Guinée et Sierra Leone*
Source : FMI (2009) pour la colonne 2, Banque mondiale (2010c) pour les colonnes 3 et 4, et PNUD (1995 ; 2000 ; 2008) pour les colonnes 5 et 6

Tableau VIII - Evolution comparée des exportations minières, du PIB et de l'IDH dans plusieurs pays réformateurs (Gary McMahon «Quels impacts de la libéralisation du secteur minier africain », Secteur Privé et Développement, n° 8, janvier 2011, p. 14)

Conclusion

Au tournant des années 1990, le contexte international a vu l'avènement de la mondialisation. En favorisant l'intégration de toutes les économies du monde et la libre circulation des capitaux, de l'information et des technologies, la mondialisation catalyse certes la croissance, mais favorise aussi la solidarité internationale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. L'industrie minière africaine dont la vocation première a été de générer des ressources financières pour favoriser le décollage et l'enrichissement des Etats hôtes des projets miniers (ce qui est synonyme de lutte contre la pauvreté au niveau collectif), est fortement obligée de tenir désormais compte de la nécessité de lutter contre la pauvreté individuelle[198]. La raison est que les entreprises elles-mêmes et les pays industrialisés, consommateurs des produits miniers, font du respect des droits de l'homme et du bien-être des communautés locales un des critères de l'investissement minier international. Cette nouvelle priorité, assignée à l'industrie minière au cours des vingt dernières années a fini par la doter d'une nouvelle fonction : la fonction sociale, en complément de la fonction financière.

La fonction sociale, qui consiste à donner suite aux préoccupations sociales locales n'est possible qu'à travers le transfert effectif de pouvoirs aux échelons inférieurs du gouvernement, dans la mesure où ces derniers maîtrisent mieux les priorités et problèmes locaux, en comptant toutefois sur la contribution financière des entreprises minières. Avec la fonction sociale, l'industrie minière africaine a désormais pour priorité la réalisation, au plan local, des indicateurs alternatifs de développement dont la synthèse se nomme : les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La réalisation des OMD, synonyme de succès de la fonction sociale de l'industrie minière africaine, aura donc son ancrage dans le territoire en raison des coûts sociaux et environnementaux très localisés des projets miniers.

[198] Selon la Banque mondiale, « être pauvre, c'est avoir faim, ne pas avoir un toit ni de vêtements décents, être malade et ne pas pouvoir se faire soigner ; c'est être illettré et sans instruction »…c'est ne pas avoir « les moyens ni de se faire entendre, …ni d'exercer une influence quelconque sur [les] décisions ». Banque mondiale, op.cit., note 146, p. 19.

CONCLUSION GENERALE
RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

Conclusion générale, recommandations et perspectives

Nos travaux ont permis de nous rendre compte que ce sont les mutations sociétales intervenues en Europe depuis les XIIème et XIIIème siècles qui ont provoqué l'explosion des demandes de produits miniers, d'abord en Europe, avant de s'étendre au reste du monde. Il faut noter que, de toutes ces mutations sociétales, c'est le choix des métaux précieux comme monnaie qui se présente comme l'accélérateur de l'internationalisation de l'industrie minière. Il est le catalyseur de la diversification des usages de nombreuses autres substances minérales à travers la révolution industrielle amorcée en Europe dès la seconde moitié du XVIIIème siècle.

Dès lors, nous pouvons affirmer que c'est pour satisfaire les besoins croissants de l'Europe au cours des cinq cents dernières années que des modèles de développement de l'industrie minière ont été expérimentés à travers le monde entier. Fondés sur la domination (militaire, idéologique et financière), tous ces modèles extravertis depuis les Grandes découvertes du XVème siècle ont eu pour fil conducteur la recherche de zones d'exploitation des produits miniers à bas coûts de production. Dans ces conditions, le maître mot était de négliger dans la mesure du possible l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux, alors que ce n'était pas le cas en Europe même.

Comme il fallait s'y attendre, ces choix stratégiques conçus et pensés en Europe pour sécuriser les approvisionnements en produits miniers ont suscité les rébellions des communautés qui en subissaient les effets, mais grâce à la supériorité militaire des Européens, elles ont pu être domptées et les productions minières ont pu croître sans difficultés majeures depuis le début du XVIème siècle jusqu'au début des années 1990.

Avec l'émergence de puissances concurrentes au fil des indépendances des peuples autrefois soumis par les pays industrialisés d'Europe, les besoins en produits miniers à l'échelle de la planète continuent de croître, et les modèles mis en place pour satisfaire la demande, n'ont pas changé. L'idée de minimiser les coûts sociaux et environnementaux pour produire aux coûts les plus bas possibles guide toujours les acteurs dont la première responsabilité est de rechercher et d'exploiter les gisements miniers aussi bien dans leurs propres pays que hors de leurs frontières nationales.

Face aux conséquences parfois insupportables de ces pratiques (pollution des eaux, déplacements des habitations), les populations riveraines des projets miniers ont commencé à s'opposer aux modèles de croissance de l'industrie minière, partout où leur droit au développement n'est pas respecté. De l'Indonésie à la Grèce en passant par la Roumanie, les USA, le Panama…, il y a une vague de mobilisation « anti-industrie minière » que les pouvoirs publics sont obligés de considérer dans la mesure où les tentatives de recours à la force pour les étouffer ont échoué. Dès lors, les manifestations des populations locales dans l'espoir de bénéficier des retombées de la mine sont devenues un risque pour l'activité minière.

Face à ce nouveau risque, un autre modèle de croissance est proposé. Il se fonde sur la gouvernance globale de l'industrie minière à travers un consensus entre les Etats qui sont les pouvoirs politiques, les Entreprises minières qui créent la richesse et les Organisations de la Société Civile (OSC) auxquelles appartiennent les collectivités et populations affectées par les projets miniers.

Nos travaux montrent que ce nouveau modèle de croissance de l'industrie minière est largement admis par tous acteurs de l'industrie minière puisqu'ils consentent à mettre en commun des propositions, des normes et des principes pour une industrie minière socialement et *''environnementalement''* responsable. Cette nouvelle vision de l'industrie minière équivaut à la mise en œuvre des indicateurs de développement que sont le développement humain, le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le cas du continent africain, dont les performances en matière de responsabilité sociale des projets miniers sont les plus faibles, a suscité la polarisation de notre attention dans l'analyse des nouveaux rapports entre les projets de développement minier et la satisfaction des besoins essentiels et des droits fondamentaux des populations locales. Bien que les conclusions mettent en évidence l'existence d'une réelle volonté politique par l'adoption des Codes miniers qui intègrent la dimension sociale des projets miniers, les faiblesses du cadre institutionnel et le manque de transparence dans la mobilisation des ressources financières au profit de l'autonomisation des populations locales appellent de notre part des propositions et les recommandations suivantes.

Recommandations

Les oppositions contre les projets miniers représentent, à bien y réfléchir, un problème de sécurité nationale et internationale. Au niveau des Etats pris individuellement, il faut éviter que les mobilisations se transforment en véritable tentative de déstabilisation et que la question de la gestion des ressources naturelles au profit des populations riveraines des projets ne se présente comme un cheval de Troie pour fragmenter les Etats et aboutir à leur faillite comme c'est le cas en Libye, au Soudan du Sud, et comme ce fut le cas il y a quelques années en Angola, et dans l'ancien Zaïre, actuelle République Démocratique du Congo, où les provinces riches ont souhaité devenir des Etats à part entière.

Il faut éviter qu'au niveau mondial, ce phénomène ne devienne un problème de sécurité internationale dans la mesure où, au nom des nouveaux droits humains qui fondent la gouvernance globale, les blocages répétés des grands projets miniers peuvent non seulement déstabiliser toute l'économie mondiale mais aussi susciter une mobilisation internationale pour y mettre fin, comme c'est le cas aujourd'hui au Nigeria où personne ne peut dire avec exactitude si la situation d'insécurité actuelle dans le pays qui menace par ailleurs la paix sous-régionale, est isolée ou a un lien avec les revendications humanitaires du Sud du pays pour le contrôle des revenus pétroliers.

Afin de mettre fin à ce mélange de formel et d'informel qui tend à caractériser la nouvelle règlementation minière, il nous faut préciser toutefois que le plaidoyer en faveur de l'autonomisation des populations et collectivités locales ne signifie pas qu'elles n'ont pas de devoirs. Cela veut dire que, dans la préservation de la cohésion nationale et de l'unité nationale, les Etats demeurent les arbitres en matière d'élaboration de politique minière nationale. Notre travail ne doit donc pas donner un blanc-seing aux communautés locales pour défier les gouvernements et menacer la stabilité et la paix intérieure.

Ainsi, au niveau mondial, nous recommandons :

1. La tenue d'un sommet mondial sur l'avenir de l'industrie minière au XXIème siècle
   Les mobilisations « anti-industrie minière » étant devenues des problèmes de société, il est urgent de les résoudre dans un cadre multilatéral. Dès lors, la tenue d'une telle conférence au niveau des chefs d'Etats sur l'avenir de l'industrie minière dans le monde devrait permettre de faire des recommandations pour jeter les

bases d'un vrai partenariat pour le développement minier en considérant les collectivités locales comme des acteurs incontournables de l'activité minière.

2. La création d'un Fonds Mondial pour le Développement des Collectivités affectées par le développement des projets miniers.
   Ce Fonds est le fruit d'un partenariat mondial pour le financement de l'autonomisation des populations et collectivités affectées par les projets miniers. Les contributeurs seraient essentiellement les entreprises minières exploitantes de par le monde. Il fonctionne de la façon suivante. Dès qu'une mine s'ouvre, sa durée de vie étant estimée, les sommes dues aux populations au titre de leurs de retombées financières directes peuvent être estimées à leur tour dans la mesure où elles représentent forcement une proportion du chiffre d'affaire ou des bénéfices projetés. En fonction des programmes d'autonomisation des populations et collectivités locales, le Fonds Mondial pourrait faire des prêts par anticipation aux autorités chargées d'encadrer le développement local, pendant et après les projets miniers. Le remboursement des emprunts est assuré par l'entreprise sur la base des montants à leur verser, arrêtés après négociation avec les populations et collectivités locales sur la durée de vie de la mine.

Au niveau des Etats producteurs, nous recommandons :

1) La création d'une Autorité Nationale Autonome chargée du Développement des Collectivités affectées par les projets miniers.
   Cette structure pluridisciplinaire est composée de compétences avérées en matière d'encadrement de l'autonomisation des populations et collectivités locales. C'est elle qui est donc l'interlocutrice du Fonds Mondial et des autres parties prenantes dans la négociation pour la prise en compte des intérêts des populations et des collectivités locales. Elle est commise par les populations et collectivités locales pour la défense de leurs intérêts. Elle pourra utiliser une partie des revenus des populations et collectivités locales pour assurer leur quotidien en termes de satisfaction des besoins sociaux (formation, éducation, santé, sécurité, loisir, logement, frais de justice, routes,…) et faire des investissements productifs à leurs profits dans le cadre d'un développement durable effectif.

2) La création d'un Fonds d'Investissement par projet pour servir les intérêts des générations actuelles et futures.
   Le Fonds d'investissement a pour objectif de procurer des dividendes aux populations et collectivités locales au cas où elles auraient acheté des actions dans des entreprises, ou d'être rétribuées au cas où elles auraient souscrit à des obligations. En procédant ainsi, l'Autorité Nationale chargée d'encadrer les programmes d'autonomisation des collectivités et populations locales suivrait les gains de chaque projet et contrôlerait l'équilibre entre les coûts sociaux et les bénéfices reversés aux populations et garantirait la transparence dans la gestion des coûts et avantages de chaque projet.

Nous pensons que nos recommandations sont susceptibles de permettre à l'industrie minière de porter à la fois la croissance économique, le développement humain durable des populations locales et de garantir la paix et la stabilité des Etats hôtes sans lesquelles la viabilité et la rentabilité des projets miniers seraient vouées à l'échec. C'est pourquoi, il faut espérer que notre étude serve à l'élaboration des politiques minières nationales, mais aussi aux politiques de valorisation des autres ressources naturelles, dont l'inégale répartition géographique à la surface du globe et au sein d'un même pays constitue une source de tensions et de conflits toujours renouvelés.

Perspectives

Mobilisations contre les investissements miniers et fonciers : le passage de la souveraineté formelle des Etats à la gouvernance globale des ressources naturelles

L'analyse prospective de nos travaux pose la problématique de leur portée dans la mesure où ils ont concerné une seule composante des ressources naturelles dont la valorisation est toujours au cœur des tensions et conflits internationaux. D'une façon générale, on est en droit de se demander si les mutations décrites dans notre étude, qui ont accompagné le mode de croissance de la valorisation des ressources minières, sont valables en ce qui concerne les autres ressources naturelles comme **la terre, l'eau, la mer, les forêts, les glaciers, les montagnes, etc, en un mot, les composantes de la flore et de la faune**.

En abordant les perspectives, c'est-à-dire la suite à réserver à nos travaux, il est essentiel que soit mise en évidence leur utilité dans la conception des politiques nationales de valorisation des ressources naturelles dans les pays industrialisés et non industrialisés afin que des approches nouvelles soient admises comme conséquences des mutations globales et que cessent les complaintes qui pourraient traduire le refus des gouvernants de tenir compte des liens étroits entre valorisation des ressources naturelles et exigences des nouveaux paradigmes du développement. En d'autres termes, si au XXème siècle, l'essentiel du débat en ce qui concerne la valorisation des ressources naturelles a eu pour point d'ogre la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles, le XXIème siècle semble avoir pris l'option de placer les ressources naturelles sous protection mondiale, avec une voie prépondérante des populations riveraines des projets de valorisation de celles-ci. Il faut cependant noter que dans chacun des deux cas, ce qui fait bouger le monde, c'est la volonté de résoudre la lancinante problématique de l'inégale répartition géographique des ressources naturelles du globe.

En effet, alors que l'importance des ressources naturelles pour le bien-être des hommes n'échappe à personne, force est de reconnaître que tous les Etats ne sont pas dotés du même potentiel. Dans ces conditions, les modèles conçus et mis en œuvre depuis les premières tentatives de mondialisation du XVIème siècle, visent essentiellement, selon cette idée de Dominique Rosenberg, à « *substituer une inégalité volontaire à une inégalité naturelle*[199] ». Par exemple, l'analyse des modèles de croissance de l'industrie minière au fil du temps laisse apparaître qu'ils ont eu pour sources ceux qui ont su transformer les premiers, les ressources minières en biens et services. Ceux qui n'ont pas eu cette opportunité alors même qu'ils disposaient de ressources abondantes sont devenus des « spectateurs » ou simplement des victimes de ces modèles. La finalité de ces modèles étant de permettre aux sociétés industrialisées de contrôler les approvisionnements en ce qui concerne les ressources minières, peut-on en dire de même pour toutes les autres ressources naturelles ?

Nos travaux révèlent, comme le soutient Dominique Rosenberg, que depuis toujours, l'accès des populations aux ressources naturelles *« a constitué la trame de l'histoire universelle*[200] ». Le rôle économique des ressources naturelles s'accroissant au fil des évolutions sociétales, celles-ci ont fini par s'imposer comme des éléments de puissance. Dès lors, les rapports entre ceux qui en disposent et ceux qui n'en ont pas finissent par devenir conflictuels. C'est la raison pour laquelle conclut Dominique Rosenberg, « *il est peu de conflits ou de tensions graves dans les relations internationales sans racines économiques*[201] ».

Les modèles de croissance de l'industrie minière fondés sur la domination, conçus et mis en œuvre depuis le XVème siècle par les puissances industrialisées et les politiques de nationalisation opérées dans les pays en

---

199 Dominique Rosenberg, *le Principe de souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles*, Paris, LGDJ, 1983, p. 21.
200 *Id*.
201 *Id.*

voie de développement présentées comme solutions alternatives traduisent éloquemment la persistance des rapports de forces qui font de la sphère économique l'élément moteur des relations internationales. Au regard de cela, nous notons que jamais les oppositions aux projets miniers extravertis n'ont été nulles. Tant que ceux qui s'y opposaient, affichaient une infériorité dans les rapports de force, il pouvait sembler qu'elles n'existaient pas.

Depuis les Grandes découvertes du XVème siècle jusqu'à la gouvernance globale tirée par le Consensus de Washington et la révolution des nouveaux droits humains ; en passant par les différentes vagues de colonisation, la conférence de Berlin qui consacra le partage de l'Afrique ; la doctrine de Monroe qui marqua l'influence exclusive nord-américaine sur les richesses d'Amérique latine et du continent américain ; nous pouvons affirmer que les humains ont toujours cherché à trouver une solution à l'inégale répartition géographique des ressources naturelles, qu'elles soient d'origine minière comme c'est le cas dans le cadre de notre étude ou de toute autre origine comme c'est le cas des terres, des eaux de surface, des mers…dans d'autres cadres.

Dans ces conditions, les résultats de nos travaux doivent contribuer à sortir la conflictualité autour de l'exploitation des ressources naturelles domestiques de l'antagonisme entre dominants et dominés, entre pauvres et riches et entre Nord et Sud. Notre étude porte certes, sur les ressources minières, mais ses conclusions restent inchangées si l'on remplace les ressources minières par d'autres ressources naturelles comme les terres arables, dont l'acquisition, par les multinationales, aux fins de satisfaire des demandes extérieures aux lieux de leur appropriation, suscite l'opposition des populations locales, comme ce fut le cas à Madagascar où, en 2009, la révolte paysanne a eu raison du Président Marc Ravalomanana.

La mobilisation contre les investissements fonciers et le défi de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles

Depuis le début des années 2000, il y a une vaste propension des multinationales à acquérir des terres arables où qu'elles se localisent, pour satisfaire les besoins croissants de l'agro-industrie. L'internationalisation de ce phénomène « *désigné par accaparement des terres ou land grabbing* » vise à corriger à son tour l'inégale répartition géographique des terres arables du globe, dans la mesure où ceux qui s'y adonnent estiment inconcevable de laisser des terres arables inexploitées alors que le progrès en a besoin. Ce processus de valorisation transfrontalière des terres arables est contesté par les populations locales[202]. Les méthodes utilisées, la géographie des contestations et le nombre d'acteurs impliqués montrent aussi que la conflictualité autour de la gestion des terres arables est également sortie de l'antagonisme Nord-Sud et riches-pauvres, pour devenir un vrai problème de société. Alors que le débat sur la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles a pratiquement dressé les Etats riches contre les Etats en voie de développement, ce clivage semble s'estomper face à la nécessité de valoriser les ressources foncières où qu'elles se localisent. La justification de ces investissements est controversée, mais force est de reconnaître que ceux qui s'y opposent et ceux qui y consentent se recrutent aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays non industrialisés. En vérité, « *il s'agit pour des entreprises mais aussi, pour des Etats en manque de terres arables (Libye, Arabie Saoudite, Chine, Inde, USA, pays européens) d'implanter dans d'autres pays des cultures alimentaires et des cultures énergétiques, pour gagner leur sécurité alimentaire et pallier la raréfaction des énergies fossiles (Burnod et al., 2011*[203]) ».

Comme dans l'industrie minière, *« les intérêts des investisseurs, publics ou privés, sont évidents : d'une part, garantir leur approvisionnement en aliments, en matières premières et en énergie ; d'autre part, développer leurs profits (Olivier Martin, 2011 ; Cicodev Africa, 2011 ; Le Quorum, 2011). Les Etats hôtes justifient ces projets*

[202] Amandine Adamczewski *et al*., *Investissements ou accaparements fonciers en Afrique ? Les visions des paysans et de la société civile au Mali*, developpementdurable.revues.org/9424 consulté le 24/07/2014 à 10 :51.

[203] *Id*.pp. 2-3

comme porteurs de développement, par l'apport de capitaux, la création de valeur et les emplois qu'ils engendrent. Ils soulignent la contribution à deux objectifs politiques majeurs : moderniser une agriculture considérée comme ''archaïque'', et développer le potentiel agricole à travers la mise en valeur de terres considérées comme peu productives[204]».

Les modèles adoptés, qui sont pour le moment fondés sur la domination du grand capital et des Etats - à la différence que cette fois-ci le capital est de toutes les origines - suscitent la réaction des populations locales qui estiment que leurs terres leur sont tout simplement spoliées. Les coûts sociaux et environnementaux apparaissant parfois insupportables par les populations locales.

Comme dans l'industrie minière, « *les conséquences de ces grands projets pour les populations locales peuvent être l'expulsion, la diminution des ressources disponibles (bois de feux, pâturages, …) ou la réduction des terres cultivables… La situation des paysans qui exploitent ces terres (agriculture pluviale, élevage extensif, chasse, cueillette…) est rendue fragile*[205]… ». D'une manière générale, les coûts sociaux sont présentés comme « *le prix à payer pour que la nation accède à un avenir meilleur* », par les organisations internationales chargées de lutter contre la faim et l'extrême pauvreté dans le monde comme la Banque mondiale et par les gouvernants des pays hôtes.

Face à ce qui est considéré comme une « *autre forme de néocolonialisme* », les populations locales, appuyées par des ONG internationales, s'organisent pour s'opposer au phénomène d'investissements fonciers à grande échelle.

L'internationalisation de cette autre conflictualité autour de la terre met au goût du jour la lancinante question de la gestion de l'inégale répartition géographique des ressources naturelles du globe. De ce point de vue, il apparaît clairement qu'au fur et à mesure que l'importance économique des ressources naturelles s'accroît, la tension autour de la gestion de cette injustice de la nature sera au cœur des relations économiques internationales. Dès lors, tous ceux qui y voient des éléments de puissance n'hésitent pas à concevoir des stratégies et des modèles dans le but de contrôler le maximum de stock mondial de ces ressources. Face à cette nécessité, les frontières physiques, morales, **religieuses** et même éthiques sont allègrement franchies. Il importe toutefois de reconnaître qu'au nom de la solidarité internationale, il serait difficile, voire injuste, de laisser des ressources endormies alors que les besoins de l'humanité ne cessent de croître.

Dans ces conditions, la finalité de nos travaux qui consiste à recommander une gouvernance globale des ressources minières et la Responsabilité Sociétale de tous les acteurs comme gage de leur gestion au bénéfice du développement humain durable des populations et collectivités locales, peut aisément s'appliquer aux ressources foncières. En guise de conclusion, nous pouvons dire que la réaction des populations locales dans le cadre de la gestion des ressources foncières et les mobilisations communautaires, mouvements anti-industrie minière, ne sont ni un phénomène nouveau, ni un phénomène spécifique à telle ou telle région du globe. Dès lors, nous pouvons affirmer que le modèle tri-articulé, fondé sur la gestion collective (acteurs privés et publics) des ressources naturelles, se présente comme une solution à expérimenter dans la gestion des mobilisations contre le phénomène « *d'accaparement des terres* ».

A l'analyse, notre étude jette les bases d'une gouvernance globale de toutes les ressources naturelles, y compris les ressources foncières, dont un potentiel significatif se localise dans les pays en voie de développement. Nos travaux rappellent aussi que la conflictualité autour des ressources naturelles trouve son explication dans les

[204] *Id.*
[205] *Id.*, p. 3

difficultés de mise en œuvre effective des Responsabilités Sociétales de tous les acteurs impliqués dans les activités économiques où qu'elles se trouvent.

Il faut donc comprendre tout l'intérêt de ce travail qui s'appuie sur des données objectives pour ancrer les conflictualités actuelles autour de la gestion des ressources naturelles dans des considérations fondées uniquement sur la nécessité de corriger l'inégale répartition géographique des ressources naturelles et la nécessité d'y parvenir de façon responsable[206].

Finalement, nous pouvons conclure qu'aucune valorisation rentable des ressources naturelles ne peut se faire désormais sans l'adhésion préalable des populations et collectivités locales. L'étude aura donc permis de savoir qu'avec les évolutions sociétales, on est passé d'un modèle de valorisation des ressources naturelles fondé sur la domination à un modèle fondé sur la gouvernance globale, ou encore d'un modèle régulé à un modèle autorégulé. Dès lors, se pose la nécessité d'ajouter à la dimension financière des projets de développement des ressources naturelles, la dimension sociale imposée par la prise en compte des nouveaux paradigmes du développement que synthétise le concept de responsabilité sociétale dans les projets. Toute chose qui nous fait passer d'une souveraineté des Etats sur les ressources naturelles à une gouvernance mondiale des ressources naturelles.

[206] Rory Sullivan & Craig Mackenzie, *Responsible Investment*, Greenleaf, 2006, p.38.

BIBLIOGRAPHIE

Alston P., 1999, *The EU and Human rights*, Oxford, Oxford University Press, p. 554.

Andrews-Speed P.,2008, *International Competition for Resources. The role of law, the state and of the markets,* Dundee, Dundee University Press, p. 134.

Assidon E., 2002, *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte, p. 88.

Bache J.J., 1987, World Gold deposits*, A quantitative classification,* Orléans, Ed. BRGM, pp. 4-5.

Bairoch P., 1992, *Le Tiers-Monde dans l'impasse : le démarrage économique du XVIII au XXème siècle*, 3ème édition, Paris, Ed. Gallimard, pp. 324-325.

Bakewell P.J., 1971, *Silver mining and society in colonial Mexico, Zacatecas 1546-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, p.151.

Banque Mondiale, 2003, *Rapport sur le Développement dans le Monde*, Paris, Ed. ESKA, p. 89.

Banque Mondiale, 2007, *D'où vient la richesse des nations* ? Paris, Ed. Economica, p. 24.

Banque mondiale, *Autonomisation et réduction de la pauvreté ; outils et solutions pratiques,* Paris, Nouveaux Horizons, 2004, p. xiii.

Barre R. & Teulon F., 1997, *Economie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 252.

Bayle E., et al, 2011, *Sport et RSE* : vers un engagement responsable ? Bruxelles, Ed. De Boeck, p. 94

Bebbington A., 2013, *Social Conflict, Economic Development and Extractive Industry, Evidence from South America, New York,* Routledge, pp. 96-97.

Bernstein PL., 2007, *Le pouvoir de l'or, histoire d'une obsession*, Editions Mazarine, pp. 135-136.

Bezbakh P., 2005, *Histoire de l'économie. Des origines à la mondialisation*, Paris, Petite Encyclopédie Larousse, p. 43.

Boniface P., 2010, *Comprendre le monde*, Paris, Ed. Armand Colin, p. 64.

Bosson R. et Varon B., 1977, *L'industrie minière dans le tiers-monde*, Washington, Ed. Banque Mondiale, p. 6.

Botin J.A., 2009, *Sustainable management of mining operations*, Colorado, Society for Mining, Metallurgy and Exploration Inc. Ed., p. 3.

Braudel F., 1979, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme – XVe-XVIIIe siècle*, Tome 1, Paris, Ed. Armand Colin, p. 519.

Brown W.K.,2012, *A History of Mining in Latin America. From The Colonial Era to The Present*, New Mexico, University of New Mexico Press, pp. 2-5.

Calabre S., 1997, *Filières et marchés mondiaux de matières premières, veille stratégique et prospective*, Paris, Ed. Economica, p. 13.

Campbell B. (Dir), 2013, *Modes of Governance and Revenue Flows in African Mining,* New York, Palagrave Macmillan, p. 13.

Campbell B. (Dir.), 2010, *Ressources minières en Afrique, quelle réglementation pour le développement ?* Ottawa, Ed. CRDI

Capon M.& Quairel-Lanoizelée F., 2007, *La responsabilité sociale d'entreprise*, Paris, La Découverte, p. 107.

Cerna M., 1998, *La dimension humaine dans les projets de développement*, Paris, Karthala, p. 22.

Chaigneau P. (Dir.), *Enjeux diplomatiques et stratégiques 2006*, Paris, Economica, 2006, p. 61.

Chalmin P., 2011, *Cyclope, les Marchés mondiaux 2011*, Paris, Ed. Economica, p. 463.

Chauffour J.P., 2009, *The Power of freedom Uniting development and human rights*, Washington, Ed. Cato Institute, pp. 57-63.

Chemery J., 1960, *Histoire de la mise en valeur minière des territoires d'Afrique centrale*, Paris, Ed. BRGM, p. 15.

Cling J.P. et François Roubaud, 2008, *La Banque mondiale*, Ed. La Découverte, Paris, p. 93.

Colleu Y., 2008, *Guide d'investissement sur le marché de l'or*, Paris, Ed. Côté Finances, p. 18.

Dashwood S.H. 2014, *The Rise of Global Corporate Social Responsibility, Mining and the Spread of Global Norms*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 78-82.

David C.P., 2006, *La guerre et la paix*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 73.

De Rivero O., 2003, *Le Mythe du développement*, paris, Ed. Enjeux-Planète, p. 118.

de Schutter O. *et al.,* 2003, *Foreign Direct investment and Human development. The Law and economics of international investment agreements*, New York, Ed. Routledge, p. 71

de Senarclens P., 1998, *Mondialisation, Souveraineté et théories des relations internationales*, Paris, Ed. Armand Colin, p .6.

Delbecque E., 2007, *L'Intelligence économique*, Paris, PUF Ed., p. 76.

Deshaies M.,2007, *Les territoires miniers, exploitation et reconquête*, Paris, Ellipses, p. 44.

Dézert B., 1972, *Minerais métalliques et métallurgie de base dans le monde*, Paris, Centre de documentation Universitaire, p. 21.

Diamond J., 2006, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard, pp. 48-49.

Easterlin R.A., 2000, *La croissante triomphante. Une perspective historique sur le XXIe siècle*, Manille, Ed. Nouveaux Horizons, p. 33.

El Goulli T., 2008, *Monnaies et systèmes monétaires et financiers tunisiens, des origines à nos jours*, Tunis, Ed. La Maghrébine pour l'Impression l'Edition et la Publicité (MIP), p. 19.

Findlay R.et O'Rourke K.H., 2007, *Power and Plenty,* Princeton University Press.

Fontaine G., 2010, *Gaz et Pétrole en Amazonie. Conflits en territoires autochtones*, Paris, Ed. L'Harmattan, p. 10.

Francart L, 2000, *La guerre du sens*, Paris, Ed. Economica, pp.113-122.

Galeano E., 1981, *Les veines ouvertes de l'Amérique latine. L'histoire implacable du pillage d'un continent*, Paris, Librairie Plon, p. 37.

Généreux J., 1999, *Introduction à la politique économique*, Paris, Ed. Le Seuil, p. 95.

Giraud P.N., 1983, *Géopolitique des ressources minières*, Paris, Ed. Economica, p. 86.

Godknows Boladei Igali, 2014, *Perspectives on Nation-State formation in contemporary Africa*, Oxford, Trafford Publishing, p. 87.

IFRI., 2005, Ramses 2006, 60 ans après la guerre, un monde en recomposition, Paris, Dunod, pp. 55-56.

Igalens J., & Point S.,2009, *Vers une nouvelle gouvernance des entreprises. L'entreprise face à ses parties prenantes*, Paris, Dunod, p. 27.

Igali BG., 2014, *Perspectives on Nation-State formation in contemporary Africa*, Oxford,Trafford Publishing, p. 87.

Institut de Relations Internationales de Dijon, 1974, *Les Hydrocarbures gazeux et le développement des pays producteurs*, Paris, Librairies Techniques, p. 7.

Juannet TE., 2013, Emmanuelle Tourme-Jouannet, *What is a fair international Society ? International Law between Development and recognition*, Oxford, Hart Publishing, p. 39.

Kennedy P., 2004, *Naissance et déclin des grandes puissances*, Paris, Ed. Payot, p. 252.

Khennas S. *et al.,* 1993, *Industrialisation, ressources minières et énergie en Afrique*, Dakar, Ed. Codersria, pp. 2-19.

Kissinger H., 2003, *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Ed. Fayard, p. 17.

Kraft J.C., 1984, *Strategic Minerals and World stability*, *in* G.J. Mangone (ed.), *American Strategic Minerals*, New York, Crane, Russak & Cie Ed., p. 1.

La Documentation Française, *L'Afrique en mouvement*, Paris, n°33 septembre-octobre 2008, Questions internationales, p. 63.

Laforce M. et al., 2012, *Pouvoir et régulation dans le secteur minier. Leçons à partir de l'expérience canadienne*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 35.

Landes D.S., 1998, *Richesse et Pauvreté des Nations, pourquoi des Riches ? Pourquoi des pauvres ?,* Paris, Ed. Albin Michel, pp. 246-247.

Lannoye V., 2011, *L'histoire de la monnaie pour comprendre l'économie. Apprendre du passé pour influencer le futur*, Le Cri Editions, p. 98.

Le Grand Larousse illustré, 2015, Paris, Larousse, p. 1003.

Lewis N., 2007, *Gold : the once and future money*, John Wiley & Sons Inc., pp. 116-121.

M'Bokolo E.,1985, *L'Afrique au XXe siècle – Le continent convoité*, Paris, Ed. Le Seuil, p. 297.

MacMahon G., and Remy F., 2001, *Large Mines and the Community, Socioeconomic and Environment Effects in Latin America, Canada, and Spain*, Washington, The World Bank, p. 41.

Mérenne-Schoumaker B., *Energies et Minerais. Des ressources sous tension.* Paris, Ed. Documentation Photographique, Dossier 8098, mars-avril 2014, p. 5.

Michalet C.A., 1999, La *séduction des nations ou comment attirer les investissements*, Paris, Ed. Economica, p. 102.

Milani C (Dir.), 2003, *Démocratie et gouvernance mondiale, quelles régulations pour le XXIe siècle ?,* Paris, Karthala, 2003, p. 62.

Millénium Project, 2005, *Investir dans le développement. Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, PNUD, p. 1.

Navarro-Flores O., 2009, *Le partenariat en coopération internationale. Paradoxe ou compromis ?* Québec, Presse de l'Université du Québec, p. 7.

Norro M., 1998, *Economies africaines : analyse économique de l'Afrique Sub-saharienne,* Paris, Bruxelles, Ed. De Boeck & Larcier, p. 271.

ONUDI, 1992, *Problèmes et perspectives de l'industrie minière en Afrique*, Paris, Ed. Présence Africaine, p. 43.

Ouattara S., 2007, *Gouvernance et libertés locales. Pour une renaissance de l'Afrique*, Paris, Karthala, p. 10.

Paquin S., 2009, *Economie politique internationale*, Paris, Montchrestien, p. 84.

Perrin N., 2013, *Investir sur le marché de l'or. Comprendre pour agir*, Paris, Ed. Arnaud Franel, p. 22.

Pitaval R. et Ganet L., 1921, *Traité général de commerce des minerais & métaux combustibles, alliances, engrais, etc.,* Paris, Publications Robert Pitaval, p. 197.

PNUD, 2005, *Rapport mondial sur le développement humain 2005*, Paris, Ed. Economica, p. 5.

Porter M.E., 1993, *L'avantage concurrentiel des nations,* Paris, InterEditions, pp. 595-596.

Prakash Sethi S., 2011, *Globalization and self-regulation. The crucial role that corporate codes of conduct play in global business*, New York, Ed. Palagrave Macmillan, p. 69.

Rabinovitch M., 2000, *Les trésors de la terre. Histoire et littérature d'une grande aventure,* Paris, Ed. La Société de l'Industrie Minérale, p. 81.

Reed D., 1996, *Ajustement structurel, environnement et développement durable*, Paris, L'Harmattan, p. 35.

Renner M., 2001, *Combat pour la survie*, Manille, Ed. Nouveaux Horizons, p. 33.

Revel C., 2006, *La gouvernance mondiale a commencé,* Paris, Ellipses, p. 164.

Rioux J.F., 2001, *La sécurité humaine. Une nouvelle conception des relations internationales*, Paris, Ed. L'Harmattan, p. 46.

Rosenberg D., 1983, *le Principe de souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles*, Paris, LGDJ, p. 21.

Salah Mohamed M. 2012, *L'irruption des droits de l'homme dans l'ordre économique international : mythe ou réalité ?*, Paris, L.G.D.J, p. 47.

Samuelson P.A. & Nordhauss W.D., 2005, *Economie*, 18ème édition, Paris, Ed. Economica, p. 431.

Séroussi R., 1998, *L'histoire de l'Or*, Paris, Editions France-Empire, p. 57.

Smith A., 2002, *Recherche sur la Nature et les causes de la Richesse des Nations, Livres III et IV*, Paris, Economica, p. 441.

Teulon F., 2006, *Croissance, crises et développement*, Paris, PUF, 8è édition, p. 32.

Tourme-Jouannet E., 2013, *What is a fair international Society ? International Law between Development and recognition*, Oxford, Hart Publishing, p. 39.

Travaillé D. et al., 2014, *La responsabilité sociétale des organisations*, Paris, Vuibert, pp. 337-338.

UNESCO, 2008, *L'histoire de l'humanité de 1492 à 1789*, Volume V, Paris, Ed. UNESCO, p. 70.

Veltmeyer H. and Petras J., 2014, *The New Extractivism. A post-Neoliberal Development Model or Imperialism of the Twenty-First Century?,* London, Zed books Ltd, pp. 1-20.

Wesseling H., 2002, *Le partage de l'Afrique*, Paris, Ed. Follio Gallimard, p. 702.

Ziegler J., 2008, *La haine de l'Occident*, Paris, Ed. Albin Michel, pp. 208-209.

Internet

www.Aldeah.org/fr/les-luttes-des-peuples-contre-lexploitation-minière-alternatives-de-resistance-face-lextractivisme consulté le 25/07/14 à 10 :11.

Agir contre toujours plus d'exploitation de ressources minières dans le monde : 22/07 : journée internationale de lutte contre la méga-industrie minière – [Yonne Lautre], Yonnelautre.fr/spip.php ? article4559 consulté le 25/07/14 à 10 :37.

Observers.france24.com/fr/content/20131010-bondoukou-taurian-mines-manganese-manifestation consulté le 25/07/14 à 10 :51.

www.politis.fr/L-Allemagne-repart-au charbon, 18339.html consulté le 25/07/14 à 11 :18.

www.rfi.fr/asie-pacifique/20121129-birmanie-manifestants-projet-minier-disperses-violemment/ consulté le 25/07/14 à 11 :43.

http://eglasie.mepasie.org/asie-du-sud/inde/2014-01-14-implantation-d2019un-site-minier-en -orissa-les-droits-des-aborigenes-12019ont-emporte consulté le 26/07/2014 à 16:41

Histoire de l'or- évolution de l'or, http://www.cpordevises.com/or/histoire consulté le 28/01/2014.

www.herodote.net/ 19_Août_1953-evenement-19530819.php consulté le 26/7/14 à 11 :47.

www.legrandsoir.info/le-renversement-d-allende-raconte-par-washington-html consulté le 26/07/2014 à 16:51.

Amandine Adamczewski et al., *Investissements ou accaparements fonciers en Afrique ? Les visions des paysans et de la société civile au Mali*, developpementdurable.revues.org/9424 consulté le 24/07/2014 à 10 :51.

http://WWW.vie-publique .fr/ decouverte-institutions/citoyen/ap visité le 12/06/2014 à 12h19.

Dispositions préliminaires de la loi n°2014-138 portant Code Minier de la République de Côte d'Ivoire.

http://www.iso.org/iso.fr/home/ standards.html visité le 12/06/ à 14 :36.

Axel Müller, *Instruments internationaux pour la promotion de la responsabilité des entreprises, Atelier de stratégie sous-régionale de la société civile sur les industries extractives*, Douala, 18-20 Mars 2009. www.Refula.org/documents/RSE.OCDE.ppt (12/06/14)

RFI-Sommet France-Afrique 2003- Le discours de La Baule (1990), http://wwwrfi.fr/actufr/articles/037/article_20103.asp consulté le 26/07/2014 à 11:39.

http://WWW.vie-publique .fr/ decouverte-institutions/citoyen/ap visité le 12/06/2014 à 12h19.

http://www.iso.org/iso.fr/home/ standards.html visité le 12/06/ à 14 :36.

Axel Müller, *Instruments internationaux pour la promotion de la responsabilité des entreprises, Atelier de stratégie sous-régionale de la société civile sur les industries extractives*, Douala, 18-20 Mars 2009. www.Refula.org/documents/RSE.OCDE.ppt (12/06/14)

Michel Deshaies, *Grands projets d'exploitation minière et stratégie des firmes minières pour se rendre ''environnementalement'' acceptables,* http://espacepolitique.revue.org/2113 consulté le 11/06/14 à 16:32.

GRI et ISO 26000 : pour une utilisation conjointe des lignes directrices du GRI et de l'ISO 26000, www. Globalreporting.org. consulté le 9/06/2015.

ANNEXES

Annexe 1 - Exemples de manifestations contre des projets miniers dans le monde

---

- En Indonésie, un projet français de mine de nickel contesté

Entreprises \Sites et riverains, publié le 26-10-2010

Une mine de nickel à Halmahera

A Weda Bay, sur l'île indonésienne d'Halmahera, un projet de mine sur l'un des plus importants gisements mondiaux de nickel, suscite l'ire de plusieurs ONG. L'exploitation du minerai, qui sera en grande partie conduite par Eramet, provoquerait d'importants dommages sur l'environnement et les communautés locales.

Si la déforestation causée par les plantations d'huile de palme en Indonésie est aujourd'hui très médiatisée, on connaît moins l'impact des mines sur ces îles riches en minerai (nickel, cuivre, or, charbon). Pourtant, leurs dégâts sur l'environnement sont tout aussi importants, estime la coalition « Une seule planète » qui lance sa campagne pour une meilleure gestion des ressources (voir encadré) par la médiatisation d'un projet de mine de nickel dont l'actionnaire majoritaire est la compagnie minière française Eramet, qui s'est liée avec le japonais Mitsubishi et la société d'Etat indonésienne PT Antam au sein de la PT Weda Bay Nickel.

- En Grèce : l'exploitation de l'or de Chalcidique contestée

par RFI , le 10 mars 2013

En Grèce, environ 15.000 personnes ont manifesté samedi 9 mars à Thessalonique contre un projet canadien d'exploitation d'or. Les partisans du projet du groupe Eldorado Gold, dont le gouvernement, avancent que celui-ci sera créateur d'emplois à l'heure où la Grèce est en plein marasme économique. Ses opposants rétorquent que l'exploitation de l'or causera des dommages irréversibles à l'environnement. *Avec notre correspondante à Athènes,* **Corinne Valois**

- En Birmanie : Aung San Suu Kyi chahutée par des manifestants

Par AFP, publié le 14/03/2013 à 14:54, mis à jour à 14:54

MONYWA (Birmanie) - La chef de l'opposition birmane Aung San Suu Kyi a été quelque peu chahutée jeudi par des villageois qui lui reprochaient de ne pas les soutenir dans leur combat contre une mine de cuivre, ont constaté des journalistes de l'AFP.

Aung San Suu Kyi (d) parle avec une femme durant sa visite dans un village situé autour de la mine de Leptadaung, à Monywa, dans le nord du pays (afp.com/Soe Than Win). La députée s'est rendue pendant deux jours dans des villages situés autour de la mine de Leptaaung, à Monywa (nord), où une centaine de personnes avaient été blessées par les forces de l'ordre en novembre. ..

- En Roumanie : le gouvernement fait marche arrière sur un projet de mine d'or

Publié le 09.09.2013, 14h06

La coalition au pouvoir en Roumanie a cédé lundi à la pression de la rue et retiré son soutien à un projet de loi contesté en faveur d'une gigantesque mine d'or canadienne mais l'exploitation minière n'est pas enterrée, estiment les analystes. **| Daniel Mihailescu**

- En Côte d'Ivoire, les victimes de l'exploitation minière crient leur colère

FRANCE 24 - 10/10/2013 / Côte d'Ivoire

Ils disent être en train de mourir. Depuis ce mercredi, les habitants de 14 villages de l'est de la Côte d'Ivoire manifestent contre la surexploitation minière qu'ils accusent d'avoir détruit leurs terres agricoles et de menacer à présent les populations. Et le gouvernement reste sourd à leur appel. Ce n'est pas la première fois que les habitants de la région de Bondoukou laissent exploser leur colère. En mai dernier, nous avions déjà rapporté la raison de leur courroux : ils dénonçaient l'absence d'indemnisation pour les ravages causés sur leurs terres par l'exploitation du manganèse, un minerai notamment utilisé pour la fabrication de l'acier…

- Au Guatemala, les paysans protestent contre les projets miniers

LaInfo.es, 23 junio, 2014

Les communautés autochtones et les paysans demandent au gouvernement de ne pas polluer leur habitat (Photo: PrensaLibre.gt). Des milliers d'agriculteurs et des membres du Conseil des peuples mayas de l'Ouest sont venus dans les rues de Guatemala City pour demander au gouvernement de respecter leur mode de vie qui ne prend pas en charge l'exploitation minière, hydroélectrique ou monocultures.Les Indiens se sont joints les masses paysannes et bloqué les principales rues de la capitale, parallèlement à la progression de l'union du secteur de la santé, nécessitant l'exécutif à se conformer à la convention collective et la fourniture d'intrants.Les syndicalistes mobilisés pacifiquement jusqu'à ce que le palais présidentiel.

Au Pérou : le gouvernement révoque une concession minière étrangère après de violentes émeutes

par RFI, Publié le 26-06-2011 Modifié le 26-06-2011 à 08:41

Manifestation contre un projet minier à Puno, au Pérou, le 15 juin 2011. REUTERS/Pilar Olivares

Au Pérou, le gouvernement a promulgué, samedi, un ensemble de lois suspendant l'activité minière dans la zone de Puno. C'est ce que réclamaient depuis plus d'un mois des milliers de manifestants de cette région du sud-est du pays, située à la frontière avec la Bolivie. Prises sur le tard, ces mesures n'ont cependant pas suffi à ramener le calme… *Avec notre correspondante à Lima,* **Chrystelle Barbier**

- ## Au Guatemala : Yolanda Oquelí en danger de mort pour son opposition à un projet minier

Yolanda Oquelí est la chef de file d'un mouvement de résistance pacifique à un projet minier d'une entreprise au Guatemala. Régulièrement menacée, elle a été blessée par balle en juin 2012 pour avoir dénoncé les impacts négatifs du projet sur l'environnement.

Guatemala : Yolanda Oquelí © James Rodriguez / mimundo.org
[27/12/2013]

AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

- En Argentine, fronde contre un mégaprojet minier polluant

Manifestation contre l'exploitation minière, Andalgala, juillet 2012 (Jérôme Le Boursicot, InfoSud)

A Cerro Negro, la mobilisation bat son plein contre la compagnie minière La Alumbrera, détenue à 50 % par la société suisse Xstrata. Depuis le 9 juillet, des activistes de toute l'Argentine bloquent les camions de ce consortium minier canado-suisse et coupent ainsi l'approvisionnement de Bajo La Alumbrera, l'une des plus grandes mines à ciel ouvert d'Amérique latine. Ils luttent « pour l'autodétermination des peuples et la préservation de l'environnement »…

- En Chine … Tibet's Resources Belong to Tibetans

Canadian based mining companies are leading the colonial exploitation of Tibet's natural resources and ***we need your help*** to stop these companies in their tracks.

Par ETL Blogger dans Nouvelles du Tibet le 17 Août 2012 à 18:36
Dharamsala, 17 aout 2012: Une action contre les projets d'exploitation minière dans la localité de Markham s'est faite violemment réprimer entrainant la mort d'un local et la détention de six autres.

- **En Inde, Une tribu indienne déterminée malgré l'ajournement de l'appel d'une compagnie minière**

Des centaines de Dongria Kondh manifestent contre l'appel de Vedanta concernant son projet minier.
Bikash Khemka/Survival
L'un des projets miniers les plus controversés au monde est de nouveau sous les feux de l'actualité après la manifestation de plusieurs centaines d'opposants à l'exploitation des collines de Niyamgiri en Inde.

- **Aux Etats-Unis, un projet minier en Alaska contesté par les écologistes**

LE MONDE | 19.04.2012 à 16h12 • Mis à jour le 19.04.2012 à 16h12 | Par Sylvain Cypel (New York, correspondance)

L'assemblée générale du géant de l'extraction minière Rio Tinto, jeudi 19 avril à Londres, promettait d'être agitée. Joel Reynolds, du Conseil pour la défense des ressources naturelles (NDRC), un des grands organismes de protection de l'environnement aux Etats-Unis (1,3 million de membres, des centaines de scientifiques et de juristes affiliés), est venu pour s'y faire entendre. Il est chargé de la mine Pebble, un projet d'extraction d'or et de cuivre à ciel ouvert en Alaska, objet d'une contestation croissante dans la baie de Bristol, où il se situe, et, au-delà, en Alaska, aux Etats-Unis et au Canada…

ANNEXE 2 – Extraits de nouveaux codes miniers africains montrant l'amélioration des rapports entre l'industrie minière et les populations locales

Extrait du code minier de Guinée, 2013

- Les articles 130 et 131 mentionnent expressément la nécessité de la prise en compte du développement local par les titulaires de titres miniers.

Extrait du code minier de Côte d'Ivoire, 2014

- Les articles 125 à 130 traitent de la question du développement des zones riveraines des projets par les exploitants miniers.

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice - Solidarité

CODE MINIER 2011 AMENDÉ

AMENDED 2011 MINING CODE

*Le document qui suit est une reproduction du Code minier de la République de Guinée (le « **Code Minier (2011)** »), tel qu'amendé par la loi modifiant la loi numéro L/2011/006/CNT du 9 septembre 2011 instituant le Code minier de la République de Guinée (la « **Loi Modificatrice** »). Veuillez prendre note que ce document est fourni à des fins de référence et de convenance seulement. Certaines dispositions du Code Minier (2011) qui n'ont pas fait l'objet d'amendements législatifs dans le cadre de la Loi Modificatrice ont néanmoins été modifiées dans le texte qui suit de sorte à être harmonisées avec la Loi Modificatrice. En conséquence, seuls le Code Minier (2011) et la Loi Modificatrice peuvent faire office de référence.*

En outre, quant à la version anglaise qui est fournie, le Traducteur s'est efforcé, le plus possible, de refléter le libellé de la version française originale. Veuillez prendre note, toutefois, que dans la mesure où la version anglaise n'a pas été préparée par des traducteurs certifiés, celle-ci demeure une traduction de convenance. En conséquence, seules les versions françaises du Code Minier (2011) et de la Loi Modificatrice peuvent faire office de référence.

*The following is a reproduction of the 2011 Mining Code of the Republic of Guinea (the "**2011 Mining Code**"), as amended by the legislation amending the Act L/2011/006/CNT of 09 September 2011 enacting the Mining Code of the Republic of Guinea (the "**Amending Legislation**"). Please note that this document is for provided for ease of reference and convenience only. Certain Articles of the 2011 Mining Code which were not amended in law by the Amending Legislation have nonetheless been amended in the following text so as to be harmonized with the Amending Legislation. Accordingly, only the 2011 Mining Code and the Amending Legislation should be relied upon.*

Furthermore, with respect to the English translation provided, the Translator has tried to reflect, to the extent possible, the wording of the original French version. Please note, however, that as the English translation has not been prepared by certified translators, it is provided for convenience only. Accordingly, only the French versions of the 2011 Mining Code and the Amending Legislation should be relied upon.

Les voies de communications établies ou aménagées par le titulaire d'un Titre minier à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre de ce Titre peuvent être utilisées par l'Etat ou par les tiers qui en feront la demande lorsqu'il n'en résultera aucun obstacle ni aucune gêne substantielle pour les activités du titulaire.

Lines of communication established or developed by the holder of a Mining Title within or outside the area of such Title, may be used by the State or by the third parties who request it, provided that such use does not result obstruct or substantially interfere in the activities of the holder.

Les modalités de cette utilisation seront définies en accord avec les parties prenantes.

The terms of this use will be defined by agreement with the parties involved.

Article 129 : Matériaux de construction

Article 129: Building Materials

Le titulaire d'un Permis d'exploitation ou d'une Concession peut disposer, conformément à la règlementation, pour les besoins de ses activités d'exploitation et de celles qui s'y rattachent, des matériaux de construction dont ces travaux entraînent nécessairement l'abattage.

The holder of an Operating Permit or Concession may use, in accordance with the regulation, for its operation activities and those associated therewith, the building materials which must be felled for the said work to proceed.

L'Etat ou, dans les cas déterminés par l'Etat, l'occupant légitime du sol ou l'usufruitier, peut réclamer, s'il y a lieu, la disposition de ceux de ces matériaux qui ne seraient pas utilisés par le titulaire dans les conditions précitées.

The State or, in cases determined by the State, the lawful occupant of the land or the usufructuary, may demand, if applicable, that the holder dispose of any such material not used by the holder under the above outlined conditions.

SECTION V : DES RELATIONS ENTRE LE DETENTEUR ET LES COMMUNAUTES LOCALES

SECTION V: RELATIONS BETWEEN THE HOLDER AND THE LOCAL COMMUNITIES

Article 130 : Développement de la Communauté locale

Article 130: Development of the Local Community

Tout titulaire d'un Titre d'exploitation minière doit contracter une Convention de Développement Local avec la Communauté locale résidant sur ou à proximité immédiate de son Titre d'exploitation minière. Les modalités d'élaboration de ces conventions sont définies par arrêté conjoint des Ministres en charge des Mines et de la Décentralisation.

A holder of a Mining Operation Title must enter into a Local Development Agreement (LDA) with the Local Community residing on or in the immediate vicinity of its Mining Operation Title. The terms for drafting these agreements are set out in a joint order of the Minister in charge of Mines and the Minister in charge of Decentralization.

L'objet de cette Convention de Développement Local est de créer les conditions favorisant une gestion efficace et transparente de la Contribution au Développement Local payée par le titulaire du Titre d'exploitation minière, et de renforcer les capacités de la Communauté locale dans la planification et la mise en œuvre du programme de développement communautaire.

The purpose of the Local Development Agreement is to establish conditions that are conducive to the efficient and transparent management of the Contribution to Local Development paid by the holder of the Mining Operation Permit, and to strengthen the capacities of the Local Community in the planning and implementation of the community development program.

La Convention de Développement Local doit inclure, entre autres, les dispositions relatives à la formation de la Communauté locale et plus généralement des Guinéens, les mesures à prendre pour la protection de l'environnement et la santé de la Communauté locale, et les processus pour le développement de projets à vocation sociale. Les principes de transparence et de consultation seront appliqués à la gestion du Fonds de Développement Economique Local ainsi qu'à toute Convention de Développement Local qui sera publiée et rendue accessible à la Communauté locale.

The Local Development Agreement must include, among other things, provisions for training the Local Community and, more generally, Guineans, environmental protection and health measures for the Local Community, and processes for the development of social projects. Principles of transparency and consultation will be applied to the management of the Local Economic Development Fund and to any Local Development Agreement which will be published and made available to the Local Community.

Le montant de la Contribution au Développement Local, contribution financière du titulaire d'un Titre d'exploitation minière au développement de la Communauté locale, est fixé à zéro virgule cinq pour cent (0,5%) du chiffre d'affaires de la société réalisé sur le Titre minier de la zone pour les substances minières de catégorie 1 et à un pour cent (1%) pour les autres substances minières.

The amount of the Contribution to Local Development, the financial contribution of the holder of a Mining Operation Title to the development of the Local Community, is fixed at zero point five percent (0.5%) of the turnover of the company made on a Mining Title of a zone for category 1 mine substances and one percent (1%) for other mine substances.

Il est créé un Fonds de Développement Local (FDL) qui sera alimenté par cette Contribution au Développement Local du titulaire du Titre minier dès la Date de première production commerciale. Les modalités d'utilisation de cette Contribution au Développement Local et les règles de fonctionnement et de gestion du Fonds de Développement Local, sont définies par un décret du Président de la République.

A Local Development Fund (LDF) is created which will be financed by this Contribution to Local Development from the holder of the Mining Title from the Date of First Commercial Production. The terms for using this Contribution to Local Development and the rules for the operation and management of the Local Development Fund are set out by decree of the President of the Republic.

Article 131 : Fermeture de l'exploitation

Article 131: Closure of Operation

Le titulaire d'un Titre d'exploitation minière est tenu de tout mettre en œuvre afin de procéder à la fermeture de son exploitation de manière progressive et ordonnée afin de préparer la Communauté locale à la cessation de ses activités. Il en avisera les administrations concernées au minimum douze (12) mois avant la date prévue de fermeture et préparera, six (6) mois avant cette date de fermeture, en collaboration avec l'Administration du territoire et la Communauté locale, un plan de fermeture de ses opérations d'exploitation.

The holder of a Mining Exploitation Title is required to do everything in order to proceed with the closure of its mining operations in a gradual and orderly manner in order to prepare the Local Community for the cessation of its activities. Such holder shall notify the administrations concerned at least twelve (12) months prior to the planned date of closing and, six (6) months prior to the closing date, in cooperation with the territorial Administration and the Local Community will prepare a plan for the closure of its mining operations.

Dans le cadre de ce plan, l'avis des services techniques compétents est requis en vue de déterminer la conformité et l'aptitude des mesures visant à viabiliser la zone de manière à la rendre compatible avec toute forme de vie et d'activité dans la zone, à savoir :

- L'élimination des risques nuisibles à la santé et à la sécurité des personnes ;
- La restitution du site dans un état acceptable par la Communauté locale et
- Le rétablissement de la végétation avec des caractéristiques identiques à celles de la végétation du milieu environnant.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX SUBSTANCES RADIOACTIVES

Article 132 : Domaine d'application

Les substances radioactives visées sont l'uranium, le thorium, les autres substances radioactives et leurs dérivés, tel que prévu à l'article 13 du présent Code.

Article 133 : Des conditions particulières

Des décrets du Président de la République sur proposition du Ministre en charge des Mines définissent les conditions particulières auxquelles sont délivrés les Titres miniers pour les Substances radioactives. Les conditions de détention, de transport et de stockage des Substances radioactives sont fixées par arrêté conjoint des Ministres en charge des Mines, de l'Environnement et de la Santé Publique.

Article 134 : Obligation de déclaration

Toute personne, physique ou morale, qui identifierait des gîtes ou des indices de substances radioactives doit immédiatement en prévenir la Direction Nationale des Mines.

Tout titulaire des substances radioactives doit immédiatement en faire la déclaration à la Direction Nationale des Mines.

As part of this plan, the opinion of competent departments is required to determine the compliance and suitability of the measures for making the zone liveable so that it is compatible with all forms of life and activity in the zone, namely:

- Eliminating harmful risks to the health and safety of persons;
- The rehabilitation of the site to a condition that is acceptable to the Local Community; and
- The restoration of vegetation with similar characteristics to those of the vegetation of the surrounding area.

CHAPTER IV: SPECIFIC PROVISIONS FOR RADIOACTIVE SUBSTANCES

Article 132: Scope

Radioactive substances concerned are uranium, thorium, and other radioactive substances and derivatives thereof, as set forth in Article 13 of this Code.

Article 133: Special Conditions

Decrees of the President of the Republic on the recommendation of the Minister in charge of Mines will define the special conditions under which Mining Titles for Radioactive Substances are granted. Conditions of possession, transportation and storage of Radioactive Substances are determined by joint order of the Ministers in charge of Mines, Environment and Public Health.

Article 134: Obligation to Declare

Any person, whether an individual or a legal entity, who identifies deposits or indications of Radioactive Substances must immediately notify the National Mining Authority of same.

Any holder of Radioactive Substances shall immediately declare it to the National Mining Authority.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

LOI N° 2014-138 DU 24 MARS 2014 PORTANT CODE MINIER

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I : DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

CHAPITRE I : DEFINITIONS

Article 1 : Au sens de la présente loi, on entend par :

- **abattage minier,** l'opération minière qui consiste à détacher la roche, à l'extraire du massif et à la réduire en éléments plus petits pour la manutentionner et la transporter. Elle se fait à la main, par outils mécaniques ou à l'explosif ;
- **administration des mines,** le Ministère en charge des Mines ou le Département ayant pour mission la mise en œuvre de la politique minière, notamment le suivi et le contrôle des activités minières ;
- **activité minière**, l'opération de prospection, d'exploration, de recherche ou d'exploitation de substances minérales ;
- **amodiation**, le louage pour une durée déterminée ou indéterminée sans faculté de sous-louage, de tout ou partie des droits attachés à un permis d'exploitation minière moyennant une rémunération fixée par accord entre les parties ;
- **autorisation**, l'acte administratif délivré par l'Administration des mines à une personne physique ou morale pour exercer des activités minières autres que celles permises par les titres miniers ;
- **cadastre minier,** la base de données géologiques et minières connectée à un système d'information géographique qui permet à l'Administration des mines de produire et de mettre à jour la représentation cartographique des autorisations et titres miniers, en intégrant notamment les informations sur leurs situations géographiques, leur nature, leurs titulaires ainsi que leurs durées de validité ;
- **carrière**, le lieu où sont extraites, soit par excavation, soit par tout autre moyen, les substances de carrières ;

N° 1400123

- **carrière artisanale**, la carrière exploitée en utilisant des méthodes et procédés manuels et traditionnels ;
- **carrière industrielle**, la carrière exploitée en utilisant des méthodes et procédés fortement mécanisés ;
- **compétences techniques et financières**, les références professionnelles et la notoriété de l'opérateur dans le secteur des mines, qui se traduisent notamment par la preuve de l'existence de moyens humains, matériels et financiers adéquats pour entreprendre des travaux miniers de recherche et /ou d'exploitation ;
- **convention minière**, l'accord entre un demandeur de permis d'exploitation et l'Etat de Côte d'Ivoire, qui fixe les conditions spécifiques d'exploitation ;
- **date de première production commerciale**, la date à laquelle la mine atteint une période continue de production de soixante jours à 80% de sa capacité de production telle qu'établie dans l'étude de faisabilité transmise **à l'administration** chargée des Mines ou la date de la première expédition de la production minière à des fins commerciales ;
- **développement communautaire,** le processus qui vise à améliorer, de manière durable, le cadre et la qualité de vie des communautés locales, à travers leur participation à la mise en œuvre des projets les concernant ;
- **étude de faisabilité**, le rapport faisant état de la faisabilité de la mise en exploitation d'un gisement à l'intérieur du périmètre du permis d'exploitation et présentant le programme proposé pour cette mise en exploitation ;
- **Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES),**l'étude à caractère analytique et prospectif portant sur l'identification et l'évaluation des incidences d'un projet sur l'environnement, les milieux naturels et humains, en vue d'en exposer les conséquences négatives ou positives à court, moyen et long terme, et de proposer des mesures d'atténuation ou de suppression des impacts négatifs ;
- **exploitation**, l'opération qui consiste à extraire d'un gîte naturel des substances minérales pour en disposer à des fins utilitaires et comprenant, à la fois, les travaux préparatoires, l'exploitation proprement dite et éventuellement l'installation et l'utilisation des facilités destinées à l'écoulement de la production ;
- **exploitation artisanale**, l'exploitation dont les activités consistent à extraire et concentrer des substances minérales et à en récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et procédés manuels et traditionnels. Elle n'utilise ni produits chimiques, ni explosifs et n'est pas fondée sur la mise en évidence préalable d'un gîte ou d'un gisement ;
- **exploitation industrielle,** l'exploitation minière dont les activités consistent à extraire et concentrer les substances minérales et à en récupérer les produits marchands par des méthodes et procédés modernes et fortement mécanisés ;

- **exploitation semi-industrielle**, l'exploitation minière dont les activités consistent à extraire et concentrer les substances minérales et à en récupérer les produits marchands par des méthodes et procédés simples et peu mécanisés ;
- **extraction,** l'ensemble des travaux visant à extraire du sol et du sous-sol les substances minérales ;
- **gîte artificiel**, la concentration artificielle de substance minérale à la surface, provenant de l'exploitation des mines et/ou des rejets découlant des traitements minéralogiques et métallurgiques ;
- **gîtes géothermiques**, les gîtes naturels classés à haute ou basse température dont on peut extraire de l'énergie sous forme thermique, notamment par l'intermédiaire des eaux chaudes et vapeurs souterraines qu'ils contiennent ;
- **gîte naturel,** la concentration **anomale** et naturelle des substances minérales en surface ou en profondeur dans une zone déterminée de l'écorce terrestre ;
- **gisement,** le gîte naturel de substances minérales exploitables dans les conditions économiques du moment ;
- **haldes, terrils de mines et résidus d'exploitation de carrières**, les rejets, déblais, déchets et résidus d'exploitation minière et de carrière ;
- **Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ou ITIE**, la norme internationale mise en place par la coalition composée de Gouvernements, d'entreprises, de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales, et qui a pour objectif principal le renforcement de la gouvernance par l'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans le secteur des industries extractives ;
- **liste d'équipements et de matériels miniers**, la liste des biens d'équipements, de matériels et de consommables, établie conformément à la nomenclature du Code douanier, normalement utilisés dans les activités minières et pour lesquels les droits et taxes à l'importation peuvent être suspendus, modérés ou exonérés ;
- **mine,** le complexe regroupant les activités d'administration et d'exploitation minière comprenant entre autres :
    - les ouvertures ou excavations à ciel ouvert, puits, tunnels, ouvertures souterraines à partir desquels le minerai est extrait et stocké par tout procédé ;
    - les meubles et autres installations pour le traitement, la transformation, le stockage et l'enlèvement du minerai ou des déchets, y compris les résidus ;
    - les outillages, équipements, machines, immeubles, installations et améliorations pour l'exploitation, la transformation, la manutention et le transport du minerai, des déchets et du matériel ;

- les habitations, bureaux, routes, pistes d'atterrissage, lignes électriques, installations de production d'électricité, installations d'évaporation et de séchage, installations de traitement et de préparation de minerai, canalisation, chemin de fer et autres infrastructures;
- le chantier sur lequel ou à l'intérieur duquel se déroulent les opérations minières et aussi tous les bâtiments, les locaux, les édifices et les appareils y afférents, à la surface et en dessous de la surface du sol, dans le but de traiter et de préparer des substances minérales, pour obtenir ou extraire toute substance minière par tout procédé ou méthode ;

- **occupant du sol,** la personne physique ou morale qui a mis en valeur une parcelle du sol ;
- **occupant légitime du sol,** la personne physique ou morale qui a obtenu auprès de l'Administration, l'autorisation d'occuper une parcelle du sol ou celui qui, par usage depuis des générations, occupe une parcelle du sol ;
- **périmètre géographique ou périmètre**, la zone ou la surface pour laquelle un titre minier est accordé. Le périmètre est assimilé au titre minier dont il délimite la surface ;
- **permis d'exploitation**, le titre minier qui donne droit à son titulaire d'entreprendre des activités d'exploitation minière ;
- **permis de recherche**, le titre minier qui donne droit à son titulaire d'entreprendre des activités de recherche minière ;
- **plan de développement communautaire**, le document élaboré par le titulaire d'un permis d'exploitation, en concertation avec les communautés riveraines et les autorités administratives, territoriales et locales, indiquant notamment les projets à vocation économique et sociale à réaliser au profit des communautés ;
- **plan de fermeture,** le document qui présente les moyens les plus appropriés pour planifier et gérer les changements environnementaux et les effets socio-économiques induits par la cessation de l'exploitation, comprenant notamment :
  - le nettoyage ;
  - le démontage et l'enlèvement des installations minières ;
  - le traitement et la réhabilitation du site ;
  - la surveillance post-réhabilitation ;
  - la reconversion éventuelle du site ;
  - la remise à disposition officielle du site aux autorités compétentes.
- **principes de l'Equateur**, le référentiel de principes du secteur financier pour s'assurer que les projets à financer sont réalisés de manière socialement responsable et respectueuse de l'environnement ;

- **processus de Kimberley**, l'initiative commune regroupant des Gouvernements, l'industrie du diamant et des entités de la société civile qui s'engagent à suivre les conditions de contrôle de la production et du commerce des diamants bruts régies par le Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK) ;
- **production nette,** le produit marchand de la mine ou de la carrière ;
- **propriétaire du sous-sol**, le propriétaire du sous-sol en Côte d'Ivoire est l'Etat **de Côte d'Ivoire** ;
- **prospection**, les investigations limitées à des travaux de surface, par des méthodes et procédés simples en vue de mettre en évidence des indices de substances minérales ;
- **recherche**, l'ensemble des travaux exécutés en surface, en profondeur ou aéroportés pour établir la continuité d'indices de substances minérales, déterminer l'existence ou non d'un gisement, en étudier les conditions d'exploitation et d'utilisation industrielle, en vue de déposer une étude de faisabilité auprès de l'Administration des mines ;
- **redevance,** la contribution financière imposée au titulaire d'un titre minier ou d'une autorisation d'exploitation ou d'extraction ;
- **réhabilitation,** l'ensemble des activités visant à ramener un site d'exploitation dans un état proche de celui d'origine ;
- **responsabilité sociétale de l'entreprise**, la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la communauté et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :
    - contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ;
    - prend en compte les attentes des parties prenantes, notamment les communautés riveraines, la société civile, les administrations ;
    - respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes nationales et internationales ;
    - est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.
- **société affiliée,** la société ou l'entité qui est :
    - soit contrôlée directement ou indirectement par toute entité constituant la société minière ;
    - soit contrôlée directement ou indirectement par une société ou entité qui contrôle elle-même, directement ou indirectement, toute entité constituant la société minière.

Le contrôle visé ci-dessus signifie la propriété, directe ou indirecte par une société ou toute autre entité, de plus de cinquante pour cent (50%) des actions, donnant lieu à droits de vote, composant le capital d'une autre société ;

- **sous-traitant,** la personne physique ou morale exécutant une tâche qui s'inscrit dans le cadre des activités principales du titulaire du titre minier. Il s'agit notamment :
    - o des travaux de recherche ou d'exploitation ;
    - o de la construction des infrastructures industrielles, administratives et socioculturelles (voies, usines, bureaux, cités minières, supermarchés, économats, établissements socioculturels, sanitaires et scolaires, de loisirs et d'approvisionnement en eau et en électricité) ;
    - o des travaux d'extraction minière, de transport et de stockage des matériaux et de traitement de minerais ;
- **substances minérales**, les substances naturelles amorphes ou cristallines, solides, liquides ou gazeuses provenant du sous-sol ou du sol qui, sans traitement ou après traitement, sont utilisables comme matière première de l'industrie ou de l'artisanat, comme matériau de construction ou d'empierrement ou de viabilité, comme amendement des terres ou comme source d'énergie ;
- **titre minier,** le permis de recherche ou le permis d'exploitation de substances minérales ;
- **zone de protection,** les zones affectées aux travaux d'exploitation ;
- **zone d'interdiction**, la zone à l'intérieur du périmètre du titre minier dans laquelle aucune activité de prospection, de recherche, d'exploitation minière ou d'exploitation de substances de carrière ne peut être entreprise ;
- **zone d'impact**, la zone dont l'épicentre est le site d'exploitation, susceptible de subir les effets négatifs directs du projet et dont le rayon est variable selon le type d'exploitation minière.

CHAPITRE II : DISPOSITIONS GENERALES

Article 2 : Les dispositions de la présente loi s'appliquent sans préjudice de celles relevant notamment des domaines spécifiques régis par la loi relative au régime du foncier rural, le Code de l'eau, la loi relative à la sûreté nucléaire et à la protection contre les rayonnements ionisants, le Code de la Santé publique, la loi relative aux collectivités territoriales, le Code de l'Environnement, le Code forestier, le Code civil, le Code pénal, les législations fiscales et douanières et tous les autres Codes dont les dispositions peuvent s'appliquer directement ou indirectement à l'activité minière, à condition qu'elles ne soient pas contraires à celles de la présente loi.

Article 3 : Toutes les substances minérales, toutes les eaux minérales et tous les gîtes géothermiques contenus dans le sol et le sous-sol, les eaux territoriales, la zone économique

La liste des zones d'interdiction peut être complétée dans les conditions déterminées par décret.

Article 114 : La prospection, la recherche et l'exploitation dans les zones d'interdiction sont soumises au consentement préalable des propriétaires, des occupants ou des communautés concernées, et l'autorisation du Ministre chargé des Mines.

Les modalités de cette autorisation sont déterminées par décret.

Article 115 : Des zones spécifiques peuvent être définies pour la protection des travaux miniers autour d'ouvrages ou d'infrastructures d'intérêt public, ainsi qu'autour de tout lieu où l'intérêt général l'exige, par arrêté du Ministre chargé des Mines, à la demande des intéressés et après enquête.

Article 116 : Un décret détermine les limites et les éléments constituant la zone de protection ainsi que les conditions de séjour et de circulation à l'intérieur de ladite zone.

La zone de protection ainsi créée peut être réduite ou supprimée dans les mêmes formes et conditions.

TITRE IX : DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES A L'EXERCICE DES OPERATIONS MINIERES OU DES CARRIERES

CHAPITRE I : ADHESION AUX PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE

Article 117 : Tout titulaire de titre minier s'engage à appliquer les principes et critères de bonne gouvernance, notamment les Principes de l'Equateur et ceux de l'ITIE.

Article 118 : Tout titulaire de titre minier a l'obligation de respecter les principes et exigences de la norme ITIE. En particulier, le titulaire du titre minier doit, dans le cadre de l'élaboration des rapports ITIE, effectuer des déclarations basées sur les données qui sont l'objet d'audit par les instances compétentes en la matière.

Le titulaire de titre minier doit faire déclaration aux instances nationales de l'ITIE de toutes les informations relatives à ses paiements à l'Etat, y compris les réalisations sociales.

Article 119 : Tous les revenus miniers dus à l'Etat et perçus par l'Etat, y compris les réalisations sociales effectuées par les entreprises minières, font l'objet de déclaration aux instances nationales de l'ITIE.

Article 120 : Le travail des enfants est interdit dans toutes les activités régies par la présente Loi.

CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Article 121 : L'Etat garantit le respect, la protection et la mise en œuvre des droits humains et des droits des communautés locales affectées par l'exploitation minière.

L'Etat veille à la mise en œuvre de la responsabilité sociétale des entreprises minières.

Article 122 : Les titulaires de titres miniers ou les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation minière et les autres entités commerciales impliquées dans l'exploitation minière ont l'obligation de respecter, de protéger et de promouvoir les droits humains.

Article 123 : Les titulaires de titres miniers et les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation minière sont astreints au respect des droits des populations et des communautés locales.

Article 124 : Le titulaire du permis d'exploitation est tenu d'élaborer un plan de développement communautaire en concertation avec les communautés riveraines et les autorités administratives territoriales et locales, avec des objectifs précis et un plan d'investissements.

Le titulaire du permis d'exploitation est tenu de constituer un fonds alimenté annuellement. Ce fonds est destiné à réaliser les projets de développement socio-économiques pour les communautés locales arrêtés dans le plan de développement communautaire. Ces montants sont en franchise de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Les modalités d'alimentation et de gestion de ce fonds sont précisées par la réglementation minière.

Article 125 : L'Administration minière met en place, pour chaque exploitation minière, un comité de développement local minier chargé de la mise en œuvre des projets de développement économique et social pour les communautés locales. Les modalités de création, les attributions et le fonctionnement des comités de développement locaux miniers sont déterminés par décret.

Des mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités des comités de développement locaux miniers permettant une utilisation efficace des fonds sont mises en œuvre par le titulaire du permis d'exploitation.

Article 126 : Le bénéficiaire d'autorisation d'exploitation **artisanale** minière semi-industrielle et le bénéficiaire d'autorisation d'exploitation industrielle de substance de carrière sont tenus de contribuer aux financements des activités socio-économiques de leurs localités d'implantation selon des modalités précisées par décret.

CHAPITRE III : RELATIONS AVEC LES OCCUPANTS DU SOL

Article 127 : L'occupation des terrains nécessaires à l'activité de prospection, de recherche ou d'exploitation de substances minérales et aux industries qui s'y rattachent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre du titre minier ou de l'autorisation, ainsi que le passage sur ces terrains aux mêmes fins, s'effectuent selon les conditions et modalités établies par décret.

L'occupation de ces terrains donne également droit à une juste indemnité au profit de l'occupant et de l'occupant légitime du sol. Les modalités de cette indemnisation sont définies par décret.

Cette indemnisation fait l'objet d'un protocole d'accord entre l'exploitant, l'occupant du sol et l'occupant légitime du sol, sous la supervision de l'Administration des Mines.

Le simple passage sur ces terrains n'ouvre pas droit à indemnité si aucun dommage n'en résulte. Toutefois, le passage répété qui cause des désagréments, des dommages ou des troubles de jouissance, donne droit à une juste rétribution négociée en présence des structures administratives compétentes.

Cette occupation comporte, le cas échéant, le droit de couper le bois nécessaire à cette activité et d'utiliser les chutes d'eau libres, le tout à l'intérieur du périmètre défini dans le titre minier ou l'autorisation, sous réserve d'indemnisation ou de paiement des taxes ou redevances prévues par les lois ou règlements en vigueur.

Article 128 : L'exécution de travaux, à l'intérieur du périmètre d'un permis ou d'une autorisation d'exploitation par le propriétaire ou par l'Etat, ouvre droit au profit du titulaire, au remboursement des dépenses encourues ou au paiement de leur juste valeur, déduction faite, le cas échéant, des avantages que ce dernier peut en retirer.

Les litiges relatifs au montant de la compensation à payer ou toutes autres matières s'y rapportant sont soumis à l'arbitrage des structures administratives compétentes dans les conditions définies par décret.

Article 129 : Le titulaire d'un permis d'exploitation ou le bénéficiaire d'une autorisation d'exploitation a le droit de disposer, pour les besoins de son exploitation et des industries qui s'y rattachent, des substances autres que minérales dont ses travaux entraînent nécessairement l'abattage, notamment les essences ligneuses.

L'occupant du sol ou l'occupant légitime du sol peut demander qu'il lui soit permis de disposer de ces substances si elles ne sont pas utilisées par l'exploitant, contre paiement d'une juste indemnité s'il y a lieu, sauf si elles proviennent du traitement de substances minérales extraites.

Le droit de disposer de ces substances autres que minérales s'exerce en conformité avec les réglementations applicables auxdites substances.

Article 130 : L'occupation ainsi que les travaux mentionnés aux articles 115 et 127de la présente loi peuvent être déclarés d'utilité publique dans les conditions prévues par la législation en vigueur, sous réserve des obligations particulières ou complémentaires qui seraient imposées aux titulaires du titre minier ou aux bénéficiaires d'autorisations.

CHAPITRE IV : RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET ENTRE EXPLOITANTS

Article 131 : Le titulaire d'un titre ou le bénéficiaire d'une autorisation d'exploitation peut, sous sa responsabilité, sous-traiter à des entreprises qualifiées, des opérations minières dont il a la charge. Il doit accorder la préférence aux entreprises ivoiriennes, à conditions équivalentes de qualité, de prix et de quantités.

Les contrats de sous-traitance doivent être communiqués à l'Administration des Mines.

Les sous-traitants sont agréés dans les conditions fixées par décret.

Article 132 : Le titulaire du permis d'exploitation est tenu de mettre en œuvre un plan de formation de PME nationales, identifiées pour ses besoins, en vue d'augmenter leur participation dans la fourniture des biens et services au projet minier.

Article 133 : Le titulaire d'un titre ou le bénéficiaire d'une autorisation d'exploitation ainsi que ses sous-traitants doivent accorder la préférence aux entreprises ivoiriennes pour les contrats de construction, de fourniture et de prestations de services, à conditions équivalentes de qualité, prix, quantités.

Article 134 : Le titulaire d'un titre ou le bénéficiaire d'une autorisation d'exploitation ainsi que ses sous-traitants doivent employer en priorité du personnel de nationalité ivoirienne pour les nécessités de leurs opérations.

A cette fin, le titulaire du titre minier doit établir et financer un programme de formation de personnel ivoirien identifié pour ses besoins, de toutes qualifications, dans les conditions qui sont fixées dans la convention minière.

Article 135 : Le titulaire du permis d'exploitation est tenu de contribuer au financement du renforcement des capacités des agents de l'Administration minière et à la formation des ingénieurs miniers et géologues ivoiriens.

Les modalités de cette contribution sont déterminées par décret.

Article 136 : Les voies de communication, lignes électriques et autres installations ou travaux d'infrastructures appartenant à un exploitant et susceptibles d'un usage commun peuvent être utilisés par les établissements voisins et être ouverts à l'usage public, à condition qu'il n'en résulte aucun inconvénient pour l'exploitant et moyennant, le cas échéant, le paiement d'une juste indemnité et des coûts d'utilisation.

L'industrie minière face aux évolutions sociétales : quels impacts des attentes des populations et des collectivités locales sur le développement des projets miniers ?

RESUME : Depuis le début des années 1990, les communautés riveraines des projets miniers s'opposent au déroulement des travaux d'exploitation. Ce phénomène s'observe aussi bien dans les pays développés que dans les pays non développés. Il se vit également dans les pays démocratiques comme dans les pays non démocratiques.
Afin de justifier la détermination à proposer des solutions à ce problème, la première partie de ce travail démontre que l'industrie minière est le catalyseur et le socle de la croissance économique moderne et que par conséquent, toute perturbation de la sécurité des approvisionnements en produits miniers mérite une mobilisation de la communauté internationale.
A travers la deuxième partie, les Mobilisations contre les projets miniers sont analysées dans une perspective historique et spatiale. La conclusion montre que ces actions de défiance sont loin d'être des revendications à caractère idéologique. Elles sont tout simplement l'expression d'une requête contemporaine qui consiste à intégrer dans les décisions de mise en valeur des ressources minières les principes sur lesquels repose la mondialisation à savoir : le respect du droit au développement collectif et individuel, le respect des droits humains dont le droit à l'environnement et la participation des communautés ou des individus à la prise de toute décision pouvant avoir des conséquences sur leur existence.
Dans une troisième partie, il est démontré que le Continent africain est devenu le nouveau pôle de développement minier depuis la fin de la guerre froide. Dans ces conditions, l'étude de la question des Mobilisations communautaires contre l'exploitation minière dans quatre pays d'Afrique aux traditions minières établies comme la Guinée et le Maroc et en voie d'émergence minière comme le Mali et la Côte d'Ivoire, permet de comprendre que les Mobilisations Contre les projets miniers sont bel et bien une réalité en Afrique.
Dans ces conditions et en guise de conclusion, il faut souhaiter que la communauté internationale se saisisse de la question pour organiser un sommet mondial sur l'avenir de l'industrie minière au XXIe siècle, et que soit créé un Fonds Mondial au service du Développement des Communautés Affectées par les Projets Miniers (FMDCAPM).
Dans un deuxième temps, il faut envisager à l'échelle des États producteurs, la création d'une Autorité Nationale autonome chargée des collectivités affectées par les projets miniers et un Fonds d'investissement par projet.

Mots clés : Mondialisation, Mobilisations, Système monétaire, Droits de l'Homme, Développement Durable

The mining industry and the societal evolutions: what are the impacts of the expectations of the populations and local authorities on the development of the mining projects ?

ABSTRACT : Since the beginning of the 1990s, almost throughout the world, bordering communities of mining projects oppose the proceedings of mining exploitation works. This phenomenon occurs in developed countries as well as in developing countries. It is also present both in democratic and in non democratic countries.
To justify the determination to offer solutions to this problem, the first part of this work proves that the mining industry is the catalyst and the base of the modern economic growth and that, consequently, any disturbance in the safety of mining product supplying deserves a mobilization of the international community.
In the second part, the mobilizations against mining projects are analyzed in a historical and spatial perspective. The conclusion shows that these mistrust actions are far from being ideological claims. They are simply the expression of a contemporary request which consists in integrating into mining resource development decisions the principles globalization is based on : the respect for the right to collective and individual development, the respect for human rights, including the right to the environment and the participation of communities or individuals in any decision-making that may affect their lives.
In the third part, it is proved that the African continent has turned to be the new mining development pole since the end of the cold war. In these conditions, the study of the issue of the community mobilizations against mining exploitation, in four African countries with strong mining traditions such as Guinea and Morocco and in the process of mining development such as Mali and Ivory Coast, allows us to understand that mobilizations against mining projects do really exist in Africa.
The attempts of solutions and the institutions designed for their implementation in this new El Dorado are far from durably avoiding the anger of the demonstrators against most mining projects undertaken there, anything that could expose the world economy to possible shocks which would be harmful to peace and international safety.
In these conditions and as a conclusion, it is first of all necessary to wish that the international community be concerned by this issue to organize a world summit on the future of the mining industry in the 21st century, and that a World Fund in the service of the Development of Communities Concerned by Mining Projects (FMDCAPM) be created.
Secondly, it is necessary to envisage at the scale of the producing States, the creation of an Autonomous National Authority (ANA) in charge of the communities affected by the mining projects and an investment Funds by project.

Keywords : Globalization, Mobilizations, Human Rights, Sustainable development, Governance

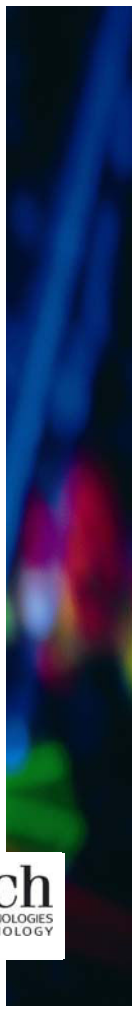

MINES ParisTech

ParisTech
INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES
PARIS INSTITUTE OF TECHNOLOGY